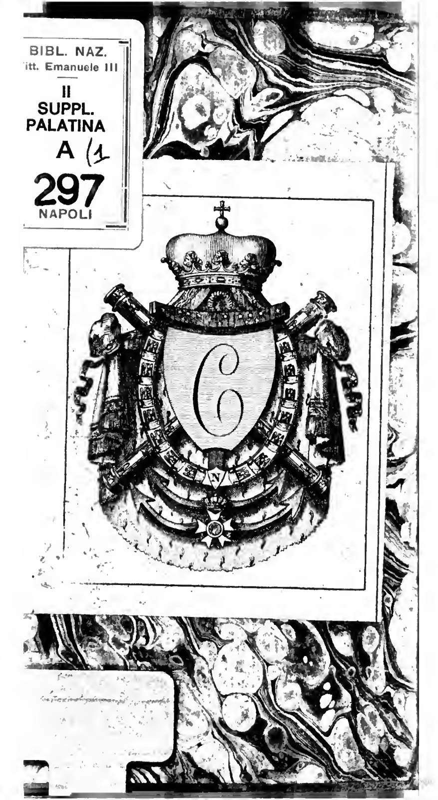



BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
II
SUPPL.
PALATINA
A (1
297
NAPOLI



PIECES
INTÉRESSANTES
ET
PEU CONNUES.

TOME PREMIER.

PIECES INTÉRESSANTES ET PEU CONNUES,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE ET A LA LITTÉRATURE.

PAR M. D. L. P.

TOME PREMIER.

NOUVELLE ÉDITION.





A BRUXELLES;

Et se trouve à PARIS,

Chez PRAULT, Imprimeur du Roi,
Quai des Augustins, à l'Immortalité.

1 7 8 5.

TABLE
DES MATIERES.

Fin de la Table.

PIECES



LETTRES ORIGINALES DE J. B. ROUSSEAU ET DU COMTE DE BONNEVAL,

Depuis le 27 novembre 1723, jusqu'au 18 novembre 1725.

Relativement à l'affaire qui a forcé le Comte DE BONNEVAL de se réfugier en *Turquie*.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

CES Lettres, on ne peut plus intéressantes, eu égard aux noms de ceux qui les ont écrites, & à la singulière

affaire qui en fait le principal objet, étoient reſtées, après la mort du célèbre *J.B. Rouſſeau*; entre les mains d'un vieux Domeſtique du défunt, nommé ..... qui, par reconnoiſſance d'un emploi aſſez avantageux que lui avoit procuré, à *Bruxelles*, le Vicomte de *Sandrouins*, le pria de vouloir bien les accepter. Et c'eſt au fils aîné de ce Seigneur, M. le Vicomte *de Sandrouins*, Chambellan de feu *Son Alteſſe Royale Monſeigneur le* ***Prince Charles de Lorraine***, que l'Éditeur de ces mêmes Lettres, dont il ſe propoſe de dépoſer les originaux à la bibliothéque du Roi, a l'obligation de ſe voir poſſeſſeur de cette eſpèce de *petit Tréſor littéraire*, dont il a cru que le public lui ſauroit quelque gré de lui avoir fait part.

LETTRE DE J. B. ROUSSEAU,

*A M. le Comte D*** (a).*

A Bruxelles le 27 Novembre, 1723.

J'AI différé jufqu'ici, Monfieur, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 9 de ce mois, parce que j'efpere pouvoir vous mander l'arrivée de *M. le Comte de Bonneval*, que j'attendois de jour en jour.

Mais je viens d'apprendre qu'il a pris fon chemin par *Hanover*, où il doit s'arrêter quelques jours, & de là rabattre par la *Hollande* : en forte que je ne l'attends plus que vers le 10 du mois pro-

(*a*) Confeiller d'Etat d'Epée, Chevalier des Ordres du Roi, en fon Hôtel, rue Saint-Dominique, à Paris.

chain. Il me mande que le Roi de Pologne l'a chargé de me remercier de l'exemplaire de mes Ouvrages, que j'ai présenté à S M., & de me remettre un diamant de 300 pistoles, dont elle me fait présent. Voilà une galanterie à laquelle je ne m'attendois pas, mais qui ne m'a point surpris du plus généreux & du plus magnifique Prince de l'Europe.

Pour revenir au Comte de *Bonneval*, je vois dans la conduite de M. son frère la vérification du Proverbe, qui dit que *Chien qui ne peut courir*, *ruse*. Depuis son procès perdu, il a écrit lettres sur lettres à M. *de la Tour*, qui vient d'être fait Colonel de *Bonneval*, pour le presser de lui mander l'arrivée de son frère à *Bruxelles*, où il veut lui envoyer son fils, & le venir voir lui-même. Je ne sais si cette affection tardive sera capable de toucher le cœur de notre ami, & de lui faire faire quelque mauvais marché. De l'humeur dont je le connois, il en

feroit affez capable, fi la famille *de Biron* ne le foutient contre la bonté de fon chien de cœur.

Je vous fuis infiniment obligé de m'avoir débarraffé de ce grand vilain livre du P. *Monfaucon*, qui va devenir fort beau entre les mains du Prince *de la Tour*, & qui feroit très-inutile dans les miennes.

Le Chevalier *Litta*, qui doit vous avoir préfentement remis le Supplément que vous m'avez demandé, m'a dit qu'il avoit vu à *Malthe* le Chevalier de *Comminges*, en fort bonne fanté, & prêt à repartir pour la France. Si vous en avez des nouvelles, je vous prie de vouloir bien m'en faire part. On m'a dit que fa ferveur pour le féjour de l'île s'étoit changée en dégoût, & en un ennui profond. Cela ne me furprendroit nullement : les chofes qu'on aime le plus, ne veulent pas être vues de trop près : & je ne fache point de féjour dans

le monde qui satisfasse assez l'imagination, pour ne rien laisser à désirer. Celui où on est le plus libre, me paroît le meilleur de tous : mais il y a des fers qu'on ne sauroit quitter sans peine.

Je conçois que vous en aurez un peu à vous défaire de ceux de la Cour. Je tiens cependant, qu'on ne sauroit jamais se trouver mieux que chez soi ; & que le plaisir de vous rapprocher de M. l'Archevêque d'*Aix*, vous dédommagera aisément de ce que vous perdrez en quittant quelques amis de Cour qui, aux agrémens de la conversation près, ne sont pas difficiles à remplacer par tout pays.

J'espère que vous aurez présentement à Paris Madame la Marquise *de Villette* & Mylord *Bolingbroke*. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien les assurer de mes respects.

J'ai des complimens à vous faire de M. *le Prince Eugène* & de M. *le Duc*

d'Aremberg, avec qui je viens de passer huit jours à *Mons*, où je compte de retourner bientôt.

Nous allons perdre *Madame de Rupelmonde*, qui faisoit le principal ornement de ce pays-ci, où elle a gagné l'estime & l'amitié de tout le monde, *Bruxelles* a valu quelque chose pendant qu'elle y a demeuré ; ce ne sera plus qu'une ville comme une autre, quand elle en sera partie.

Je suis, avec toute la reconnoissance & tout le respect que je vous dois, Monsieur, votre &c.

Signé, ROUSSEAU.



AU MÊME.

A Bruxelles le 10 mars 1724.

Je vous félicite de tout mon cœur, Monſieur, de l'heureuſe arrivée de M. l'*Archevêque d'Aix*.

Outre le plaiſir de voir ce qu'on aime, c'eſt un grand avantage dans un pays où on ne ſauroit manquer de faire ſouvent de mauvais ſang, de trouver quelqu'un qui puiſſe aider à le rectifier par une confiance réciproque & sûre. La langueur de Monſieur votre petit-fils m'afflige; je l'aime pourtant mieux, à ſon âge, qu'une maladie de violence: celle-ci emporte tout d'un coup, on guérit de l'autre; & j'ai toujours vu que les enfans malingres, ſont ceux qui vivent le plus.

Je ſuis fâché que vous ne puiſſiez pas voir plus ſouvent le Duc *d'Aremberg*:

il vous aime véritablement ; & ſi ſon genre de vie répondoit au vôtre comme ſon tour d'eſprit, il n'y auroit pas deux hommes plus faits l'un pour l'autre, que vous deux. On me fait un crime de l'aimer; & moi j'ai déclaré à la barbe de Madame***, que je l'aimerois toujours, parce qu'il ne m'avoit jamais trompé... *A bon entendeur*, *ſalut.*

J'ai ici pluſieurs amis, bien honnêtes gens, mais de peu de reſſource pour le commerce de la vie. Dieu m'a envoyé le Comte de *Bonneval* pour y ſuppléer; je paſſe douze heures de la journée avec lui, ſans m'en appercevoir. Il a préſentement une fort bonne maiſon, dont il ne ſort point, parce que tout le monde l'y vient chercher, à commencer par le Plénipotentiaire (*a*) & ſa famille, qui ne ſont pas ceux qui le divertiſſent

(*a*) Le Marquis de *Prié*, Miniſtre de l'Empereur, à la Cour de *Bruxelles*.

le plus, étant naturellement porté, aussi bien que moi, à estimer les gens par ce qu'ils valent, plutôt que parce qu'ils sont. Il vous embrasse de tout son cœur, & n'est pas moins indigné que moi des procédés de *Du Bourg*, qui n'en a pas usé mieux avec vous qu'avec lui. Ce garçon est né avec de l'esprit, mais il ne l'a pas plus cultivé que son cœur: la paresse le domine, & le dérangement le perd. Nous l'avions mis en liaison avec tous les Ministres & les plus honnêtes gens de la Cour, qui le voyoient très-volontiers. Il s'en est tenu là, & ne va chez personne, que chez *Saint Saphorin*, dont le commerce est le moins honorable de *Vienne:* le reste du tems, il le passe avec son Valet-de-chambre. Je suis bien fâché qu'il n'ait pas mieux profité de vos leçons & de ses talens. Pour moi, je n'ai pas ouï parler de lui depuis mon départ de *Vienne*: mais je ne lui en veux point de mal, parce que

je connois la tyrannie du péché de pareſſe, & que je pardonne toutes les fautes, hors celles du cœur. Ce que je ne lui pardonne point, c'eſt d'avoir oublié ce qu'il vous doit. C'eſt une faute dans laquelle je ne tomberai jamais : vos bontés me ſont toujours préſentes, & je ne ceſſerai toute ma vie d'être, avec autant de reconnoiſſance que d'attachement & de reſpect, &c.

Signé, ROUSSEAU.



AU MÊME.

A Bruxelles le 17 avril 1724.

VOTRE précédente, Monſieur, m'a alarmé ſur votre ſituation, par rapport à un petit-fils que vous avez raiſon de chérir. Votre dernière ne me tranquilliſe point. J'eſpère que la première me conſolera davantage. La jeuneſſe eſt forte à paſſer, mais elle revient de loin.

Intérêt de famille & amitié paternelle à part, je ne ſais ſi le monde dans lequel vous vivez, à la peinture que vous m'en faites, vaut les ſouhaits d'une longue vie. Je ne vois pas beaucoup d'apparence à un amendement ſi prochain... En bonne Philoſophie, l'ignorance eſt le principe de tous les vices, & même de la vanité; & je vois que ces deux déeſſes tiennent aujourd'hui le haut du pavé. Elles ne déguerpiſſent

pas aisément : quand elles règnent quelque part, il faut des siècles & des miracles; & un *Sophi* de Perse coûte moins à détrôner.

J'avoue que je ne songeois point au successeur de M. *de Torci* quand vous m'avez parlé de Madame *Fériol*; & que je ne le compris point parmi les confidens du premier Ministre. Je suis persuadé que son amie est toujours la mienne. Elle m'écrit quelquefois; mais je connois assez mes amis, pour ne me commettre avec eux qu'autant que la raison le permet. Il y a mille choses que je pourrois confier à celle-ci; il y en a d'autres que je ne voudrois lui dire qu'à bonnes enseignes, quelque persuadé que je sois de sa fidélité : les amis du genre humain ne sont pas ce qu'il me faut dans la situation où je me trouve.

On nous dit hier, que notre grand Duc *d'Aremberg* avoit cédé sa maison à Madame *de Rupelmonde* : celle-ci feroit-

elle brouillée avec M. ſon père ? .... Il y a déja quelque tems qu'elle ne m'a écrit. J'ai toujours adreſſé mes lettres au Duc, ſur le *Quai des Théatins*. Je ne ſais où je dois lui écrire, s'il eſt vrai qu'il ſoit délogé. Je vous ſupplie, Monſieur, de vouloir bien me dire ce que vous en ſavez.

Puiſque vous me parlez de Madame *de Villette*, permettez-moi de l'aſſurer ici de mes reſpects, auſſi bien que Mylord *Bolingbroke*. On peut ſupporter Paris avec un voiſinage comme le leur ; & je ne regrette point le tems que vous y paſſez, ſi vous avez encore beaucoup d'amis qui leur reſſemblent. Je ne penſe plus à celui que vous m'avez laiſſé deviner pour votre ſucceſſeur à *Vienne* ; j'y ai perdu mon latin. Permettez que je finiſſe, en bon François, par les aſſurances, &c.

Signé, ROUSSEAU.

AU MÊME.

A Bruxelles, le 13 mai 1724.

Je ſens comme vous, Monſieur, la peine où vous devez être, & je partage vos inquiétudes ſur la ſanté d'un petit-fils, que vous regardez, avec juſtice, comme la reſſource de votre maiſon. Mais il n'y a point d'enfance qui ſe paſſe ſans danger, & j'eſpère que vous en ſerez quitte pour la peur. Je vous conjure de vouloir bien m'écrire quand vous aurez de meilleures nouvelles à m'apprendre; car je n'ai pas moins beſoin que vous, d'être raſſuré ſur un article ſi important.

Je n'aurois pas été fâché de me débarraſſer des dix exemplaires qui me ſont venus lorſque je les attendois le moins, & qui ſont les ſeuls qu'il y ait à débiter dans le monde.

J'aurois été encore plus aise d'en pouvoir donner un à notre cher Commandeur : mais, puisqu'on ne sauroit avoir de passe-port, il faut prendre patience.

Je ne suis nullement fâché du refus de ceux à qui vous vous êtes adressé : je ne leur veux du mal que de leurs sottes louanges. Rien n'humilie davantage que les éloges de gens que l'on n'estime point ... Jugez-vous-même, si un homme qui admire les *Couplets du Café*, & qui met, *Fontenelle* & la *Deshoulières* à la tête du *Parnasse François*, doit me chatouiller beaucoup par ses approbations ! .... Il y a longtems que je le connois, & que je l'ai ouï jouer de la basse de viole, chanter des parodies bachiques, & réciter les beaux endroits des Tragédies de *Crébillon*, qu'il savoit tous par cœur.

Tout cela pouvoit faire un homme de bonne compagnie chez les Précieuses

de l'*Ile Notre-Dame* & de la *Place Dauphine*, mais non pas un Miniſtre.

S'il n'eſt pas mieux informé des *Affaires Etrangeres* que de la mienne, il aura beau porter ſur ſa poitrine un ruban bleu, à la place de la toile que vendoit ſon grand-père maternel, il ne ſera jamais qu'un fat, comme il l'a toujours été. Il eſt bon qu'il ſache que la charge, dont j'ai actuellement les patentes, me rapporte mille écus de ce pays, qui font près de cinq mille francs de votre monnoie d'à préſent : ſomme fort ſupérieure à celle qu'il touchoit, jadis, quand il écrivoit dans les bureaux de M. *Pelletier*.

Il n'appartient pas à des morveux tels que ceux-là de vilipender la généroſité & les autres vertus d'un Prince comme M. *le Prince Eugène*... Voilà ce que les F... auront de moi aujourd'hui. Je n'en dirai pas davantage, parce que nous ſommes dans la ſemaine ſainte : mais ils

entendront parler de moi à la première édition qui se fera de mes ouvrages.

Soyez sûr, au reste, Monsieur, que votre héros & le mien est toujours semblable à lui-même, & toujours digne de votre plus tendre estime. Je ne veux point vous tromper; je vous dis vrai, parce que je n'ai ni chagrin, ni passion qui puisse offusquer mes connoissances; & que je puis bien faire semblant d'être dupe quand la nécessité le demande, mais non pas duper mes amis quand ils me somment de dire ma pensée. Je vous ai écrit il y a quelques jours, amplement, sur cette matière; & il seroit inutile de tomber dans la répétition.

Faites-moi l'amitié de me dire qui est cet ami de Madame *de Fériol*, dont vous m'avez parlé? Si, par hazard, c'étoit le *M...*, je n'aurois pas grand profit à en espérer: car, malgré ses louanges hypocrites, je vous garantis qu'il me hait autant que je le méprise;

& c'eſt tout dire. Fade & faux ne ſont pas termes ſynonimes, mais ils ſont reſpectifs, & l'un ne va guère ſans l'autre.

Je ſalue notre grand & aimable Duc, & ſuis avec reconnoiſſance, attachement & vénération ſans bornes, &c.

Signé, ROUSSEAU.



AU MÊME.

A Bruxelles, le 11 août 1724.

JE compte, Monsieur, sur-tout eu égard à la lettre dont vous m'avez honoré, du premier de ce mois, que celle-ci vous trouvera à *Versailles*. Je souhaite que vous y réussissiez dans vos vues, étant bien persuadé qu'elles ne sauroient être que justes & raisonnables. Vous savez cependant que la justice & la raison ne sont pas toujours des titres pour obtenir la fin que l'on se propose .... Ainsi, Monsieur, réjouissez-vous si vous réussissez, & ne vous affligez pas si vous n'attrapez rien. Je vous ai vu persuadé que l'Eminentissime *Dubois* étoit fort de vos amis. Moi, qui avois long-tems rôti le balai avec ce champignon d'*Outre-Loire*, je me défiois un peu de la sincérité du personnage ... Entre vous &

moi, je n'ai pas meilleure opinion de *M*,.. ; c'eſt un jeune étourneau, qui battra des mains à tout ce que vous direz, qui rira, qui applaudira juſqu'à vous affadir le cœur : mais qui ne laiſſera pas de vous trahir en douceur, ſurtout s'ils s'agit de ſervir, à votre préjudice, quelque freluquet de ſon eſpèce. Ce ſont des gens qui, n'ayant point aſſez d'eſprit pour être prudens, ſe rabattent ſur la mauvaiſe fineſſe, qui eſt toujours le partage des petits eſprits.

C'eſt l'unique mérite du *Tranſalpin* (*a*) qui gouverne ce pays ci; qui eſt, d'ailleurs l'homme le plus plat & le plus faſtidieux que je connoiſſe. Encore ne ſait-il pas ſon métier; & ſes ruſes ſont ſi groſſières, qu'un aveugle, à peine, y mordroit. J'ai paru feindre d'y être trompé, juſqu'à ce que j'aie eu amplement tout ce qu'il me falloit pour le confondre. Le fat, en croyant m'at-

(*a*) Le Marquis *de Prié*.

traper, a donné dans tous les panneaux que je lui ai tendus; & je vois, par les réponses que je reçois du Prince (*a*) depuis trois mois, qu'il en est suffisamment convaincu: c'est tout ce que je voulois. Je verrai à *Vienne*, où je compte aller dans un mois, ce que cela opérera.

J'avoue, avec vous, que cette indulgence lui fait tort dans l'esprit de bien des gens qui ne le connoissent pas comme nous; mais tous les hommes sont hommes, & il n'y en a guère qui veuillent avouer qu'ils se sont trompés dans leur choix, & démentir leur engagement. N'en craignez pourtant rien pour ce pays. On y déteste le Ministre, on l'abhorre; mais on n'en demeure pas moins fidelle à la *Maison d'Autriche*, quelque chose qui puisse arriver. Je connois ces gens-ci: ils parlent beaucoup, mais ils ne sont hardis qu'en paroles.

(*a*) Eugène.

Ils aiment la perfonne du François en particulier ; mais la tyrannie qu'ils ont vu exercer fur les biens des particuliers pendant la *Régence*, a rendu votre Gouvernement fi odieux, qu'ils aimeroient mieux encore être au diable qu'à la France. M. de *M...* n'en croira peut-être rien ; mais je connois ce pays-ci mieux que lui, & mieux que M. *de Roiffi*, fon correfpondant.

Je ne fais rien de l'ambaffade future du Duc *d'Aremberg*, que ce que M. *de Sinzindorff* en a dit au Marquis *de Breille* qui nous l'a mandé. J'y vois, du refte, beaucoup d'apparence & de raifon. Notre Cour fera bien aife de rendre à la vôtre Duc pour Duc ; &, comme vous favez, elle ne fourmille pas en génies du premier ordre. Je fuis perfuadé que notre cher Duc n'aura point de peine à prendre l'air & les manières de fon état, s'il en change ; & quand il voudra s'en donner la peine, je doute

que la gravité de votre successeur soit plus importante que la sienne. L'approbation que le Ministre *Tricaut* donne aux Mémoires de *Vienne*, m'en donne une grande idée. Son témoignage en vaut bien un autre; & je ne doute point qu'ils ne soient aussi sensés que celui à qui ils s'adressent. Je ne saurois pourtant approuver que celui-ci se donne pour mort, *de la ceinture en bas* : cela ne vaut rien à *Vienne*, non plus qu'ailleurs. Dieu le préserve que cette opinion s'y établisse! on s'y attend à toute autre chose; & tout ce qui pourroit lui rester, ne sauroit valoir ce qu'il perdroit par ce retranchement volontaire.

Je ne savois rien de tout ce que vous me mandez de *Du Bourg* & de sa famille. J'en ai fait part au Comte *de Bonneval*, à qui il avoit fait accroire qu'il n'étoit qu'un pauvre Gentilhomme. Sans entrer dans le détail de ce que vous nous mandez, M. *de Bonneval* ne l'en estime

ni

ni plus ni moins, & il a raison. Il l'aimeroit même encore, s'il ne l'avoit pas payé d'ingratitude, comme il a fait à votre égard.

Nous continuons de nous amuser ici du mieux qu'il nous est possible, & nous buvons souvent à votre santé. M. le Chevalier *de Cosan* a repassé ici, à son retour de Hollande, & nous avons soupé deux fois ensemble. Ce n'a pas été sans faire ample commémoration de vous. Nous avons eu ici le jeune Duc *de Montmorency*, qui nous a charmé par sa figure & ses manières. Il va aussi passer quelques mois en Hollande avec le Comte *de Lorges* & un Gentilhomme appelé M. *de la Chevaleraie*, qui est homme d'un grand mérite.

Permettez que j'assure ici M. l'*Archevêque d'Aix* de mon très-humble respect.

L'accident arrivé à *Chantilly* est affreux ! ... Il semble que je l'aie prévu dans une lettre que j'écrivis, quelques

jours auparavant, au Chevalier *de Camminges*, où je parlois des Rois chaſſeurs. Un exemple auſſi funeſte devroit bien leur ſervir d'avertiſſement, & les guérir de cette paſſion outrée, qui les diſtrait de la véritable application à laquelle ils ſont obligés par leur rang.

Je finis, en vous aſſurant, &c.

Signé, ROUSSEAU.



LETTRE

DE

M. LE COMTE DE BONNEVAL,

*A M. le Comte D***.*

A Bruxelles, le 17 août 1724.

IL faut, Monfieur mon cher Coufin, que j'aie l'honneur de vous confeffer ma jufte vivacité, & l'indignation dont j'ai été faifi contre la Maifon *de Prié*, puifque M. *Rouffeau*, fans m'en parler, a jugé à propos de vous en inftruire; & que je n'ai pas réfolu de m'en mettre aux pieds d'un Moine, pendant le *Saint Jubilé* accordé par le nouveau Pape.

On ne peut rien ajouter aux infâmes calomnies répandues par la Marquife *de Prié*, & fa fille la Comteffe *d'Apremont*, contre l'honneur de la jeune Reine d'*Ef-*

pagne, en pleine aſſemblée, à leur table, à leur jeu, dans les viſites particulières qu'elles faiſoient ou recevoient, & le plus ſouvent en préſence du Marquis *de Prié*, qui, bien loin de réprimer l'inſolence de ſa femme & de ſa fille, y ajoutoit quelques froides railleries, & des réflexions malignes contre la réputation de nos Princeſſes.

Depuis cinq ou ſix jours qu'ils ont commencé cette manœuvre, ma bile s'échauffoit toujours de plus en plus, à meſure qu'on me rendoit compte de leur impertinence. Je me contenois cependant toujours, eſpérant que la choſe ne ſe répandroit pas, & que dans peu de jours elle s'anéantiroit d'elle-même.

Mais comme tout fourmille actuellement d Anglois, de Hollandois & d'Allemands à *Bruxelles*, & que ces calomnies ſe ſont répandues ſi univerſellement aux Pays-Bas, qu'un Capitaine nommé *Oliſi*, du Régiment de *Baden*, m'a dit

qu'on ne parloit d'autre chofe *à Gand*, & que fon hôte, qui eft un honnête Cabaretier d'ici, les lui a racontées en arrivant chez lui; que le Prince *de Naſſau*, qui va à *Vienne*, prenant congé de moi, m'a encore dit les mêmes chofes, & pis: enfin, de peur de crever, j'ai éclaté, & il en arrivera ce qu'il pourra.

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de ce que j'ai publié à *Bruxelles*, par écrit. Plus de vingt autres pareilles copies courent les rues, les ayant, hier au foir, diftribuées à l'affemblée qui fe tenoit chez moi.

Vous direz, fans doute, que je fuis fou ! . . . Mais vous favez peut-être que fix mois après mon arrivée en Allemagne, j'apoftrophai un foufflet, à poing fermé, fur la copieufe face d'un Officier général *Pruſſien*, qui dit, en ma préfence, chez le Prince *de Saxe-Gotta* : que notre bon vieux Roi *Louis XIV*,

étoit un indigne J. F... ? & que je soutins assez heureusement cette affaire, pour ne me pas dégoûter d'en avoir de pareilles. Et comme le vin de celle-ci est tiré, je le boirai jusqu'à la derniere goutte, & ne souffrirai jamais qu'on attaque où je serai, l'honneur de notre Sang Royal.

Tout ce qui s'est passé sur cette affaire, entre la Maison *de Prié* & moi, est tellement public depuis vingt-quatre heures que j'ai prêché mon assemblée, que je n'en puis plus démordre, & n'en ai pas même la moindre envie; car il faut savoir de qui ils ont appris cette nouvelle, ou s'ils l'ont forgée, & que les Auteurs soient punis : car, sans cela, il resteroit une très-vilaine cicatrice à l'honneur de la jeune Reine, puisqu'on ne peut réparer une aussi infâme calomnie (quand elle s'est généralement & publiquement répandue) que par une satisfaction pareille & le châtiment de ses Auteurs.

Je me rapporte à la lettre que vous a écrite M. *Rousseau*, Monsieur & cher Cousin, & au papier ci joint, pour le détail de cette affaire, afin de ne point vous ennuyer par une répétition. Vous ferez l'usage que vous trouverez juste, de cette lettre & de celle de M. *Rousseau*; & j'espère que, sans nous commettre, vous ferez prendre les mesures nécessaires & convenables à l'honneur de cette Princesse : car vous verrez bientôt la Hollande, l'Allemagne & l'Angleterre, aller *à la moutarde* de cette fausse nouvelle, inventée chez *les Prié*.

Depuis qu'on a mis la lettre de M. *Rousseau* à la poste, j'ai cru y devoir joindre cette longue apologie de ma conduite dans cette affaire. Mais vous aurez la bonté de réfléchir aussi, mon cher Cousin, qu'outre qu'il est de mon devoir indispensable de défendre l'honneur de notre Sang Royal, contre qui que ce soit qui ose l'attaquer, c'est que

j'ai encore l'*honneur de lui appartenir*, *par les Maiſons de* FOIX *& d'*ALBRET; & que *le Grand* HENRI a bien voulu témoigner dans une lettre qu'il écrivit au *Parlement de Pau*, & qui eſt entre les mains de mon beau-père, qu'il recommandoit les affaires de ſon couſin le Duc *de Biron* avec d'autant plus de chaleur, qu'*il étoit ſon proche parent par la Maiſon de Bonneval.*

Je vous mets ici les propres termes de la lettre de ce grand Monarque, non par orgueil, mais pour vous préparer à me voir prendre cet honneur fait à ma famille, comme un bouclier qui m'autoriſe à faire ce que j'ai fait.

Au cas qu'on s'aviſe, à *Vienne*, de déſapprouver ma conduite comme Officier de l'Empereur, ils ne le pourront faire comme étant *Allié de la Reine d'Eſpagne*, qui eſt un trop grand honneur pour moi, pour que j'oſe jamais m'en ſervir, (bien que très-réel & véri-

table) si je n'en ai absolument besoin pour ma défense.

Si j'en avois pourtant la permission de son Altesse Sérénissime *Monseigneur le Duc*, après qu'il aura eu la bonté de s'informer de la vérité par M. le Duc *de Biron* même, je pousserois le *B... de Piémontois* bien autrement !

C'est à vous, mon cher Cousin, que j'honore & respecte au de-là de toute expression, à me guider.

Il ne sera pas mal d'imposer encore aux étrangers un peu plus de respect pour notre Sang Royal, en poussant bien cette affaire. Il en sera plus respecté de nos voisins, de MM. les *Hollandois & Allemands*, qui en parlent quelquefois avec trop de licence.

Au reste, comptez, Seigneur, que je vous adore, & qu'on ne peut être avec une tendresse égale à la mienne, votre, &c.

Signé, BONNEVAL.

DÉCLARATION PUBLIQUE

De M. le Comte de Bonneval, au sujet des calomnies répandues contre la *Reine d'Espagne*.

LA Marquise *de Prié*, & sa fille la Comtesse *d'Apremont*, ont dit dans leur maison, en pleine assemblée, & en présence du Marquis *de Prié*, *Pro-Gubernator des Pays-Bas Autrichiens*, époux de ladite Marquise, & ont continué de faire courir les bruits suivants, tant dans d'autres conversations qu'à leur table, savoir :

Qu'ils avoient des lettres qui portoient, qu'un certain Marquis *des Eaux*, Flamand, avoit été assassiné à *Madrid*, pour avoir été trouvé, de nuit, chez la Reine, & que c'étoit la cause que cette jeune Princesse avoit été en disgrace de Leurs Majestés, son Beau-père le Roi

Dom Philippe, & le Roi regnant *Dom Louis*.

Ce discours fut rapporté au Comte *de Bonneval*, Général d'infanterie des troupes de l'*Empereur*, qui a fait publier dans toute la ville de *Bruxelles* : Que les hommes qui faisoient de pareils discours étoient des *Coquins & des Malheureux; & les femmes des P .... & des Car..., qui méritoient qu'on leur coupât la robe au cul*, puisqu'il ne convenoit à personne au monde d'attaquer la réputation d'une aussi grande Princesse, sortie de l'*Auguste Maison de France*, & de plus, *Reine d'Espagne*.

Que ledit Comte *de Bonneval* n'exceptoit aucune maison ni personne de *Bruxelles*, quand même ce seroit le Marquis *de Prié*, sa femme ou sa fille, quoiqu'il soit *Pro-Gubernator* de l'Empereur dans les *Pays-Bas Autrichiens*; à moins qu'ils ne lui donnent des preuves incontestables de ce qu'ils ont si

publiquement répandu contre cette grande Princeſſe, en préſence de tant de monde.

N. B. au bas d'une pareille copie, eſt écrit ce qui ſuit.

Les preuves de tous les faits contenus au *Mémoire*, ſont au pouvoir de M. le Comte de *Morville*, & ne laiſſent point de doute ſur ce que M. le Comte *de Bonneval* a revelé un fait qui eſt prouvé par les Comtes *de Lanoy*, *Calemberg*, *le Prince de Naſſau*, *le Rheingrave*, *&c.*



LETTRE DE M. ROUSSEAU,

*A M. le Comte D***.*

A Bruxelles, le 18 août 17..

Il vient de se passer ici une chose qui pourra avoir des suites; & j'ai conçu, Monsieur, qu'il seroit bon que vous en fussiez informé, afin d'être en état d'en faire savoir la vérité à qui il appartiendra.

Il y a six jours que la Comtesse *d'Apremont*, fille aînée de la Maison *de Prië*, prétendit avoir reçu des lettres qui lui marquoient: Qu'un certain Marquis *des Eaux*, homme de qualité de ce pays-ci, avec qui elle a été en commerce avant son veuvage, venoit d'être assassiné en Espagne.

Cette nouvelle fut débitée purement

& ſimplement, & ſans y mêler aucunes conjectures. Mais le lendemain, Madame la Marquiſe *de Prié* trouva bon de publier chez elle, & en pleine aſſemblée, que cet aſſaſſinat étoit la ſuite d'une galanterie de ce Marquis avec la Reine d'Eſpagne, & qu'ayant mépriſé l'avis qu'on lui avoit donné de ne la plus voir, il avoit été poignardé dans le Palais où cette Princeſſe étoit reléguée.

Le *Rheingrave*, à qui Madame *de Prié* dit cette nouvelle, après l'avoir débitée, en ſa préſence, à ceux qui étoient préſens, & en particulier à l'*Internonce* & à la Princeſſe *de Horn*, vint la rendre *toute chaude* à M. le Comte *de Bonneval*, chez qui il étoit prié à ſouper, qui la regarda comme une impertinence qui ne méritoit pas d'être relevée, & qui tomberoit toute ſeule.

Le lendemain, M. le Comte *de Lanoy* conta la même nouvelle à M. le Comte *de Bonneval*, comme l'ayant appriſe,

le matin, de Madame *de Prié*, à qui il avoit pris la liberté de dire en face : Qu'il n'en croyoit rien, & qu'elle devoit savoir, *que le lit d'une Reine d'Espagne n'étoit pas aussi aisé à approcher que celui de Madame d'Apremont.*

Nous ne laissâmes pourtant pas d'apprendre le soir, que cette nouvelle avoit fait tout l'entretien du dîner de Madame *de Prié*; & le jour d'après, M. le Prince *de Nassau* étant venu prendre congé de M. le Comte *de Bonneval*, avant de partir pour *Vienne*, lui dit que Madame *de Prié* & sa fille ne l'avoient entretenu d'autre chose le matin qu'il les étoit allé voir, & que la premiere lui avoit ajouté : Que ce qui l'étonnoit le plus, c'étoit qu'un garçon aussi bien fait que le Marquis *des Eaux, eût pu devenir amoureux d'un petit monstre, qui étoit l'exécration du genre humain.*

Ce discours échauffa la bile du Comte

de Bonneval, qui pourtant se contint encore. Mais ayant appris, le soir, que toute la ville étoit pleine de ce faux bruit, qui continue depuis mardi que M. *de Prié* est parti, avec toute sa famille, pour *Ostende*; il a cru, qu'étant né François; il ne devoit pas souffrir davantage une pareille insolence, & a pris le parti de déclarer tout haut, à l'assemblée qui se tient chez lui deux fois la semaine : Que les Auteurs de cette infâme nouvelle ne pouvoient être *que des P.... & des Faquins, & des malheureux, si c'étoit des hommes ; & qu'il n'y avoit qu'un Bord.... où on pût parler, avec insolence, d'une Princesse de France, & d'une Reine d'Espagne.*

Il a prié tous ses amis de le dire, de sa part, dans toutes les maisons où ils iront ; & comme il y en a beaucoup, il y a de l'apparence qu'avant qu'il soit peu de jours, la calomnie retombera sur ceux qui en sont les auteurs.

Mais comme ce discours, tout bien fondé qu'il est, pourroit donner lieu à un procédé entre lui & la maison *de Prié;* & que, de l'humeur dont nous connoissons le Comte *de Bonneval*, il est homme à la pousser à toute extrémité, il a cru devoir prendre les devans à la Cour *de Vienne*, & a écrit toute l'affaire comme elle s'est passée, aux Ministres de cette Cour, qui sont de ses amis.

Je suis persuadé, Monsieur, qu'on y sentira toute l'horreur d'une imprudence aussi inouie & aussi noire, & qu'on en auroit satisfaction, si on croyoit qu'elle valût la peine d'être demandée.

Pour moi, j'ai cru, Monsieur, devoir vous en informer, afin que si la chose vient à la connoissance de votre Cour, comme je n'en doute point, étant devenue aussi publique qu'elle l'est ici, vous soyez en état d'en parler suivant la vérité, & de rendre à votre parent

& à votre ami la juſtice qui lui eſt due, & que j'ai lieu de croire qu'on lui rendra par-tout pays.

Je vous prie, cependant, de ne me point citer, cela n'étant nullement néceſſaire pour la vérification de ce que je vous mande, y ayant cent perſonnes (par manière de dire) qui ſont prêtes d'en rendre témoignage par ferment, à commencer par *le Rheingrave*, qui a l'honneur d'appartenir à la Maiſon *de France* par feu Madame *la Princeſſe*, ſa grand'tante maternelle. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de reſpect.

Signé, ROUSSEAU,

P.S. de M. le Comte DE BONNEVAL.

Je me rapporte au détail que vous fait ici M. *Rouſſeau*, Monſieur mon cher Couſin, touchant l'impertinence des *Prié*. Je ne doute pas que le ſoi-diſant Marquis

de Rossi, Résident de France à *Bruxelles*, n'en ait rendu compte à la Cour, comme c'est son devoir; malgré la liaison, étroite ou large, de son épouse avec *le Plénipotentiaire*, chez qui toutes les calomnies ont été fabriquées.

Je vous embrasse très-fort; mon cher Cousin; je vous honore, je vous respecte, & suis avec une tendresse à toute épreuve, votre, &c.

Signé le Comte DE BONNEVAL.



COPIE
D'UNE LETTRE
DE
M. LE COMTE DE BONNEVAL,

*A M. le Marquis D***.*

A Bruxelles, le 22 Août 124

MONSIEUR,

Pour satisfaire votre curiosité sur les nouvelles présentes, j'aurai l'honneur de vous dire que le prétendu assassinat du Marquis *des Eaux*, fait toute l'attention du public.

La Comtesse *d'Apremont*; fille du Marquis *de Prié*, que la chronique dit avoit vécu dans des liaisons fort étroites, avant son veuvage, avec le Marquis *des Eaux*, a prétendu, il y a dix à douze

jours, avoit reçu une lettre de la Princeſſe *Sophie Slohen Vollem*, Chanoineſſe à *Méterbiltz*, qui lui mandoit que Madame *de Reve*, auſſi Chanoineſſe, avoit reçu une lettre de ſon frère qui eſt en *Eſpagne*, par laquelle il lui marquoit que ledit Marquis *des Eaux* avoit été aſſaſſiné.

Cette nouvelle a été débitée ici, les premiers jours, purement & ſimplement. Le lendemain, la Marquiſe *de Prié* trouva bon d'y faire une broderie, & de publier, en pleine aſſemblée, chez elle, qu'elle ſavoit de ſcience certaine, que ce Marquis avoit été poignardé, par ordre du Roi, pour avoir eu un commerce de galanterie avec la Reine.

On lui objecta qu'on ne croyoit pas la choſe poſſible dans un pays comme l'*Eſpagne*?... Elle répliqua qu'elle le ſavoit de bonne part, & que c'étoit ce qui avoit donné lieu à la relégation

de cette Princesse; qu'on avoit averti le Marquis de n'y plus retourner, & qu'ayant méprisé cet avis, il avoit été poignardé, & son corps jetté par la fenêtre.

Toute la Noblesse de *Bruxelles* étoit à l'assemblée où ce discours fut tenu; & le lendemain elle recommença sur le même ton, le matin, à dîner, l'après-dinée, & le soir.

Le jour suivant, Madame *d'Apremont* relaya sa mere avec la même nouvelle; & enfin, pendant quatre jours, l'une & l'autre eurent soin d'en entretenir toute la ville, tant en public qu'en particulier, jusqu'à ce qu'elle en fût totalement abreuvée : après quoi elles partirent en famille, mardi dernier, pour *Ostende*.

Le Comte *de Bonneval*, qui, comme tout Paris le sait, a l'honneur d'appartenir & d'être apparenté à la Maison de *France*, par celles *de Foix* & *d'Albret*, & qui se tient chez lui, où il voit la

meilleure compagnie du pays, apprit avec douleur ce beau roman, comme les autres; & ſe contenta de hauſſer les épaules, tant qu'il crut que la choſe n'iroit pas plus avant.

Mais ayant vu l'acharnement qu'on montroit à débiter une pareille infamie, il crut que l'honneur de la *Maiſon de France* demandoit de lui autre choſe qu'un ſilence mépriſant; & déclara enfin à ſon tour, en pleine aſſemblée: *Qu'il n'y avoit que des G. . . . & des Coquins qui puſſent parler avec cette inſolence, d'une Princeſſe de France & d'une Reine d'Eſpagne; & que de pareilles nouvelles ne pouvoient avoir eté fabriquées qu'au Bor. . . .*

Voilà où en eſt l'affaire, dont vous jugez bien qu'on n'eſt pas venu lui demander ſatisfaction? Mais il y a tout lieu de croire qu'elle n'en demeurera pas là.

Une ſcène auſſi publique fait con-

jeċturer que la Cour de *France* en doit être informée, tant de la part du Marquis *de Roſſi*, ſon Réſident, que des autres François qui ſe trouvent ici. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que pluſieurs Eſpagnols qui ſe trouvent également en cette ville, ont écrit à la Cour, & aux Miniſtres Plénipotentiaires à *Cambrai*; que la mère, le frère & la ſœur du Marquis *des Eaux*, ont pris la même voie : enſorte qu'on eſt dans l'attente de ſavoir comme quoi la Cour de France & celle d'Eſpagne auront reçu cette nouvelle; & je ne doute point que ces deux Cours, également ſenſibles ſur le point-d'honneur, ne demandent une ſatisfaċtion convenable à l'injure.

Le plus beau de l'affaire, c'eſt que le Comte *de la Peyre*, alarmé, comme vous pouvez penſer, de cette tragique nouvelle, ayant dépêché un exprès en poſte à *Meterbiltz*, pour s'informer de Madame

Madame *de Reve* de ce qui en étoit, celle-ci a repondu : *Qu'elle ne ſait ce qu'on lui veut dire, & qu'il y a plus de cinq mois qu'elle n'a reçu de lettres d'Eſpagne.*

J'ai cru, Monſieur, que vous ne ſeriez pas faché que je vous fiſſe part de cette petite aventure, qui ſervira du moins à vous faire connoître le caractere de ceux qui l'ont inventée ; & à vous prouver une vérité très-inconteſtable, qui eſt : *Que rien n'eſt ſi méchant que les ſots, ni ſi ſot que les méchans.*

J'ai l'honneur, &c.



LETTRE

DE M. L. C. DU L.

A M. Milain, *premier Secrétaire & Intendant de Monseigneur le Duc* DE BOURBON (*a*), *Premier Ministre.*

Le 23 août 1724.

JE ne sais, mon cher *Mentor*, si cette lettre vous trouvera encore à votre *Tusculum*, & à portée d'en rendre compte à *Son Altesse Sérénissime* ; afin de savoir d'elle si je dois supprimer des lettres que je reçois de *Bruxelles*, ou en donner part à quelqu'un.

(*a*) Il étoit ennemi de la Maison *d'Orléans* : raison pour laquelle il a renvoyé en *Espagne l'Infante*, que le Roi devoit épouser ; afin qu'on renvoyât en *France* l'aimable *Princesse d'Orléans*, qui étoit destinée pour *Dom Carlos*, Roi de *Naples*.

Voici, en abrégé, de quoi il eſt queſtion : bien entendu que c'eſt à vous à qui je parle, & que je ſuis certain que notre Prince aura la bonté de me ménager, s'il le juge à propos, afin que la Maiſon d'Orléans ne m'impute ni bien, ni mal.

On m'écrit que la Marquiſe *de Prié*, & la Comteſſe *d'Apremont* ſa fille, toutes deux (ſoit dit entre nous) *grandes P.... de leur métier*, ont dit, *publiquement* : Que le Marquis *des Eaux*, homme de qualité, Flamand (ſi je ne me trompe) couchoit avec la jeune Reine *d'Eſpagne*, & qu'il avoit été aſſaſſiné à *Madrid*.

On prétend que ces deux femmes ont affecté de répandre cette hiſtoire, parce que ce même Marquis avoit été en commerce avec la Comteſſe *d'Apremont*.

Cette nouvelle ayant été publiée ſans ménagement, le Comte *de Bonneval*,

Général d'infanterie, qui eſt à *Bruxelles*, a cru devoir faire le *Dom Quichotte*, & a dit : Que celles qui répandoient de tels propos étoient des *P*...., auxquelles il falloit couper la robe au cul ; & que ſi c'étoient des hommes, c'étoient des *marauds*, *à étrivières*.

Vous obſerverez, mon cher Principal, que le Marquis *de Prié* commande en Flandres.... On me marque que *Bonneval* a écrit à *Vienne* à tous ſes amis, pour prévenir le Marquis *de Prié*, dont la réputation de probité *ne flaire pas comme baume* ; & l'on eſt perſuadé que cette affaire aura des ſuites déſagréables.

Il me paroît, par ce qu'on m'écrit, que le Marquis *de Roiſſy*, chargé des affaires de France, doit être, par ſa femme, faufilé avec le Marquis *de Prié*.

Les lettres que je reçois ſont des 17 & 18 : je n'y répondrai qu'après avoir reçu de vos nouvelles... Je m'imagine

que le Marquis *de Roiſſy* aura écrit à M. le comte de *M....*

J'ai l'honneur d'être, avec un abandon infini, mon cher Principal, & plus tendrement à vous qu'à moi même, &c.

Signé, L, C. DU L.

N. B. Ni la Cour *d'Eſpagne*, ni la Maiſon *d'Orléans*, ne ſe ſont pas bougées pour prendre le fait & cauſe de M. le Comte *de Bonneval*, nonobſtant que ſon beau-père, M. le Duc *de Biron*, Grand-Ecuyer du Duc *d'Orléans*, & quantité d'autres Seigneurs aient fait jouer tous leurs reſſorts pour faire ſoutenir ledit Comte.



LETTRE
DU COMTE DE BONNEVAL,
*A M. le Comte D***.*

A Bruxelles, le 24 août 1724.

MONSIEUR, mon cher Coufin, trouvez bon que j'aie l'honneur de vous écrire, pour vous avertir qu'on m'a rapporté que le Marquis *de Prié* eft défolé de ce que les Miniftres (du *Congrès* de *Cambrai*, pour l'*Efpagne*,) ont jetté feu & flammes, quand ils ont appris, par des Efpagnols qui leur ont écrit d'ici, l'impertinence de lui & de fa Maifon contre la Reine *d'Efpagne*, qu'ils ont vilipandée par une affreufe calomnie; & d'autant plus affreufe, qu'il s'eft trouvé qu'il avoient fauffement cité la fœur du Marquis *de Reve*, à laquelle ce dernier devoit avoir écrit cet affaffinat du

Marquis *des Eaux*; & qui a mandé à M. le Comte *de Lannoi*, que bien loin d'avoir répandu une pareille nouvelle, *il y avoit plus de cinq mois que ſon frère ne lui avoit écrit d'Eſpagne.*

Jugez, mon cher Couſin, de l'horrible malice de cette canaille !

Le Marquis *de Roiſſy*, Réſident ici pour la France, en a écrit à la Cour, ſuivant ce qu'on m'a dit; ainſi, il a fait ſon devoir.

Comme depuis la nouvelle de *Cambrai*, qui leur a été apportée par le Réſident de *Hollande*, ils pourroient intercepter les lettres qui me viendroient; ſi vous m'honorez, Monſieur, mon cher Couſin, d'une réponſe, je vous ſupplie très-humblement de la faire ſous couvert de M. *de Villeneuve*, Capitaine dans mon Régiment, à *Mons*, M. *Rouſſeau* vous fait la même prière.

Vous ſavez, Monſieur, que je ſuis pour vous, à pendre & à dépendre...

Ainſi, vous n'avez qu'à m'ordonner : je me ferois couper mes chères T... pour vous plaire !

Au reſte, j'ai pris les devans à *Vienne*; & les affaires de notre *vilain* ſeront très-mal reçues : l'Empereur les ſaura par des gens très-peu affectionnés envers le cher Marquis.

J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, BONNEVAL.



LETTRE DE J. B. ROUSSEAU,

*Au Comte D***.*

A Bruxelles, le 24 août 1724.

JE n'ai que le tems qu'il me faut, Monsieur, pour prendre congé de vous. Je pars ce soir pour *Vienne*, où je compte d'arriver dans neuf ou dix jours au plus tard. J'aurai l'honneur de vous écrire dès que l'embarras des premières visites sera fini ; & s'il me vient ici quelques lettres de vous, elles seront portées chez M. *de Bonneval*, qui me les enverra.

L'affaire qu'il a avec *les Priés* fait du carillon, & elle en fera encore davantage, si je ne me trompe. *L'excellence Piémontoise* n'avoit pas besoin de cette nouvelle affaire à *Vienne*, où il y a longtems que je sais que sa réputation ne flaire pas comme baume.

Peut-être le vilain se repentira-t-il de n'avoir pas mieux ménagé le silence des honnêtes gens. Je vous en parlerai plus savamment, dans quelque tems d'ici.

Le Comte de *Bonneval* a écrit une belle & bonne lettre à l'*Empereur*, & lui a envoyé les témoignages de tous ceux qui ont entendu la calomnie dont je vous ai fait part dans ma dernière lettre. J'en ai reçu une du Duc d'*Aremberg*, dès le lendemain de son arrivée. Il a trouvé la Cour à *Neustadt*, & devoit y aller dans quelques jours.

Le peu de tems qui me reste jusqu'à ce soir pour me préparer à partir, ne me permet que de vous demander la continuation de vos bontés, & la grace de me croire, avec une reconnoissance éternelle.

Signé, ROUSSEAU.

DU MEME, AU MEME.

À Vienne, le 20 septembre 1724.

Quoique j'aie encore vu peu de monde, Monsieur, depuis mon arrivée ici, les visites actives & passives n'ont pas laissé de prendre beaucoup sur mes journées; & je me trouve à peine le temps de vous écrire deux mots, pour vous dire que la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, m'a été renvoyée ici, où elle m'a suivi de près.

En conséquence, j'ai fait remettre, ce matin, à un fameux Avocat que m'a indiqué M. le Comte *Guillaume de Sinzendorff*, le mémoire qui y étoit joint; & dès qu'il y aura satisfait, je vous renverrai sa réponse dans la forme que vous demandez.

Je n'ai pas encore songé à mes affaires,

& je n'y penserai qu'après que celles du Comte *de Bonneval* qui, peut-être, sur le charjar de *Bruxelles*, vous ont donné de l'inquiétude, seront entièrement finies, & j'espère que ce sera à sa satisfaction. M. *de Prié*, par l'incartade qu'il a faite, a rendu si mauvaise sa cause (qui déjà n'étoit pas trop bonne), que quand même notre ami seroit désapprouvé pour sa vivacité, le Ministre le sera infiniment davantage pour son attentat: n'étant pas permis de venger, de son autorité privée, une injure conditionnelle & qu'il pouvoit ne pas prendre pour soi, par des injures personnelles & atroces, contre un homme de la qualité & du rang de M. *de Bonneval*. C'est ce que pensent ici les personnes les plus sensées, même entre les amis de M. *de Prié;* & j'y ai trouvé deux opinions établies, comme vérités incontestables: l'une, que Madame *de Prié* est la première qui ait débité le roman scandaleux

de l'aſſaſſinat du Marquis *des Eaux*, qu'il ne lui ſert plus de rien de vouloir nier; l'autre, que M. *de Bonneval* a eu tort de s'ériger en *Champion* d'une Princeſſe étrangere. C'eſt ſur quoi on décidera; mais la conjoncture eſt peu favorable pour le Miniſtre *Piémontois*.

Il eſt actuellement tenu ſur les fonts pour matière grave; & je ſais que ſon adminiſtration eſt examinée à toute rigueur par des perſonnes qui ne lui feront guere de quartier. Je ne ſaurois vous en dire davantage.

Si j'étois ſeulement deux heures tête à tête avec vous, je vous étonnerois peut-être, en vous diſant une partie de ce que je ſais depuis quatre jours... Il me ſuffit, pour vous tranquilliſer, de vous dire que les affaires de notre ami ne ſont point ici en mauvaiſe poſture; & que, s'il eſt puni pour une petite faute, ſon ennemi court grand riſque de l'être pour une grande.

M. le Comte de *Sinzendorff*, chez qui je dinai avant-hier, vous fait mille complimens, auſſi bien que le Comte *Joſeph de Paar*, auprès de qui j'étois, & qui me porta votre ſanté. Autant en fait la Comteſſe *de Walſtein*, & le Duc *d'Aremberg*, chez qui je loge, & où vous aurez la bonté de m'adreſſer vos lettres. Il agit parfaitement pour notre cher Comte, & a eu une audience très-favorable de Leurs Majeſtés, dont il doit encore en prendre une à la fin de cette ſemaine.

Je vous demande la continuation de vos bontés pour moi, qui ſuis, ſans vanité, avec plus de reconnoiſſance, d'attachement & de reſpect, qu'aucun homme qui vive, votre, &c.

Signé, ROUSSEAU,



LETTRE

DU COMTE DE BONNEVAL,

*A M. le Comte D***.*

Au Chateau d'Anvers (a) 24 feptembre 1724.

J'AI reçu, Monfieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & vous rends très-humbles graces de la continuation de vos bontés, dont je n'ai jamais douté; le paffé me répondant du préfent & de l'avenir.

Je prie M. le Duc *de Biron*, mon cher Coufin, de vous communiquer tout ce que j'ai envoyé à *Vienne*, à *Sa Majefté Impériale* & au Confeil de Guerre. J'ai tiré, comme vous verrez, très-habilement mon affaire des pattes du Prince

(*a*) Où il avoit été conduit par ordre du Marquis *de Prie*.

Eugène : car je n'aime pas qu'il me turlupine pour servir ses favoris, qui sont d'ordinaire les plus grands coquins de l'Empire *Turc & Romain.*

Je vous donnerai aussi part que l'*Empereur* s'est déclaré, *en cachette*, pour moi, & me l'a fait écrire par le Prince *de Cardonna*, Président du Conseil de *Flandres*, qui m'encourage, de sa part, *à pousser le vilain* : mais je vous prie que ce soit un secret entre vous & M. le Duc *de Biron*, mon cher Cousin ! ... Et n'en parlez pas aux Dames, n'étant pas nécessaire qu'elles le sachent.

J'espère que vous trouverez assez de dignité dans les lettres.... Partant, je vous prie d'aider à M. *de Biron* à m'avoir des preuves que la lettre n°. E, dans mes expéditions, a été montrée ou donnée à M. *de M....*, par *Fonséca*, & envoyée par le Marquis *de Roissy*, à qui *Prié* l'a confiée aussi, pour la participer à ce Ministre. C'est une pièce dont j'ai besoin.

Et comme M. le Baron *de Breteuil* m'a paru être de mes amis, & qu'il sera peut-être plus faufilé chez ce Ministre que vous & M. le Duc *de Biron;* il pourroit, sans faire semblant de rien, lui parler de cette lettre de *Prié*, & demander à la voir. Si l'on en peut avoir copie authentique, cela seroit bon : mais l'original seroit meilleur. En tout cas, on pourroit aussi avoir quatre personnes de rang qui pussent témoigner que M. *de* M... auroit dit l'avoir vue. On pourroit en tirer une copie, & lui faire glisser qu'on la tient *de Fonséca*... Enfin, mon cher Cousin, il y a cent manières de tirer des preuves là-dessus, que je laisse à votre tendresse, à vos lumières, & à celles de M. le Duc *de Biron.*

Je vous prie de donner part de tout à mon ami le Duc *de Brancas*, dans sa retraite : car je connois son amitié pour moi ; mais qu'il se tranquillise sur mon compte. Je suis, &c.

Signé, BONNEVAL.

LETTRE DE J. B. ROUSSEAU,

*Au Comte D***.*

A Vienne, le 17 janvier.

QUELQUE fâcheuse que soit la nouvelle que j'ai à vous mander, il vaut mieux, Monsieur, que vous l'appreniez par moi que par d'autres, qui pourroient vous la rendre d'une manière plus désagréable encore.

La Sentence du Conseil de Guerre tenu contre le Comte *de Bonneval*, après être restée trois semaines sur la table de l'*Empereur*, a été enfin rendue publique hier. *Sa Majesté Impériale* lui donne la démission de toutes ses charges, & le condamne à cinq ans de prison.

Cette disgrace, quelque cruelle qu'elle soit, a au moins pour lui cet adoucisse-

ment, qu'elle laiſſe ſon honneur à couvert, puiſque le mot de *caſſation* n'eſt point employé.

Ses amis ſont moins conſternés ici qu'on ne le feroit en France, ils ne l'abandonneront point; & il y a lieu d'eſpérer que cette ſatisfaction appaiſera ceux qu'il a offenſés, pourvu qu'il ſe contienne, & qu'il ne fourniſſe point de nouvelle matière à leur reſſentiment. On aura ſoin de ne le laiſſer manquer de rien où il eſt. Il a du courage & des reſſources; & peut-être ne ſera-t-il point, dans les ſuites, auſſi malheurenx qu'il paroît l'être aujourd'hui.

Je ne ſaurois vous en dire davantage du lieu d'où cette lettre eſt datée.

Nous partons pour les *Pays-Bas*, dès que le nouveau Gouverneur ſera parti, c'eſt-à-dire, la ſemaine prochaine. J'aurai l'honneur de vous écrire plus au long ſur la route. Ce que j'ai l'honneur de vous écrire ici, eſt tout ce que je puis mander,

avec sûreté, pour la consolation de Madame *de Bonneval.* J'ai le cœur très-serré en vous l'écrivant, mais je ne désespère point d'un avenir plus heureux; & je crois que vous pouvez lui communiquer la même espérance, sans craindre trop de la tromper.

Je suis, &c.

Signé, ROUSSEAU.



DU MÊME, AU MÊME.

A Vienne le 20 janvier 1725.

CETTE lettre-ci, Monfieur, fera mife à la pofte à *Ratisbonne*, par un de mes amis qui part dans le moment. Ainfi je vous y parlerai avec plus de liberté que je n'ai fait dans ma précédente.

La chûte de *Prié*, occafionnée par fon affaire avec le Comte *de Bonneval*, n'auroit laiffé à la colere de M. *le Prince Eugène* aucun prétexte, fans cette lettre fatale (*a*) dont il a voulu avoir fatisfaction. L'Empereur n'a rien oublié pour le fléchir; & tout ce que Sa Majefté à pu faire, a été de lui faire avoir cette fatisfaction, en fauvant l'honneur du Général.

(*a*) Cette lettre, dans laquelle M. *de Bonneval* reprochoit au Prince fon aveugle attachement pour le Marquis *de Prié*, étoit une efpèce de cartel.

Le Conseil de Guerre a été dissous & remercié sans donner de Sentence ; & ce n'est qu'en vertu d'une résolution de Sa Majesté, communiquée à ce même Conseil, que M. *de Bonneval* est remercié & démis de ses emplois, après un an de prison.

On ne pouvoit moins faire, sans achever de mettre le Prince à bout, après la nécessité où il s'est vu lui-même de se démettre de son Gouvernement, pour un titre qui ne lui donne qu'une pension sans autorité.

Il en a eu la fièvre pendant trois semaines de suite, & n'en est pas encore tout-à-fait quitte.

Je n'envisage qu'avec peine les suites de la disposition où j'ai trouvé cette Cour. Le Comte *de Bonneval* a peut-être mieux fait la sienne par son imprudence, que par tous ses services. Il est certain que l'Empereur l'aime & connoît son mérite.

Je n'ose vous en dire davantage, & j'aurois même trop de peine à vous le dire !... C'en est assez pour la consolation de Madame *de Bonneval*, à qui je vous prie de vouloir bien lire cette lettre, *avant de la jetter au feu*.

Il y a quatre mois que nous marchons sur le bord des précipices, & le moindre faux pas nous auroit perdus.... Je ne puis vous représenter tous les dangers & toutes les inquiétudes où nous avons été exposés. Dieu nous a fait la grace de nous en tirer avec beaucoup d'honneur, & nous partirons d'ici avec l'estime & l'approbation des *Connoisseurs*; mais nous l'avons bien payée.

Pour ce qui me regarde, j'ai fait, depuis huit jours que j'ai commencé à y songer, ce que je n'avois pu faire en deux ans à *Bruxelles*. Le Prince a recommandé mes intérêts au Maréchal *Daun*; & je partirai la semaine prochaine, s'il plaît à Dieu, avec un décret de l'*Em-*

pereur, pour me faire expédier une nouvelle Patente, dès que je ferai arrivé à *Bruxelles*.

La premiere chofe qne je ferai en y arrivant, fera de vous écrire, & de vous renouveller les affurances du refpect inviolable & de la reconnoiffance infinie avec laquelle je ferai jufqu'à la mort, &c.

Signé, ROUSSEAU.

P. S. On preffe fans relâche les préparatifs du voyage de *l'Archiducheffe* (*a*). J'efpère que vous verrez le Marquis *de Prié* faire, avant qu'il foit peu, une vilaine figure, malgré toute fa protection. M. le Duc *d'Aremberg* vous embraffe, de tout fon cœur. Il s'eft fait connoître ici du Maître & de fes Miniftres pour un très-habile homme; & je puis vous affurer que ce qu'il a gagné à fon voyage, vaut mieux pour fa fortune que ce qu'il a perdu.

(*a*) Nommée Gouvernante des Pays-Bas Autrichiens.

LETTRE

LETTRE

DE MADAME

LA COMTESSE DE BONNEVAL,

*A M. le Comte D***.*

J'AI toujours recours à vous, Monſieur: dès qu'il m'arrive de nouveaux ſujets d'inquiétude, je cours chez vous; mais on eſt bien ſujet à vous trouver déniché.

Il me paroît que la Cour de *Vienne* a maltraité M. *de Bonneval*, en lui donnant le *Spilberg* pour habitation. Cependant je ſuis encore plus alarmé du ſéjour que M. *de Bonneval* fait à *La Haye*; en attendant un Courier qu'il a envoyé pour recevoir des explications . . . . . Il a donné ſa parole. *La Haye* eſt lieu libre, par conſéquent ſuſceptible de ſuſpicion;

& des ennemis puissans & empressés à nous nuire, se peuvent servir de moins que cela pour le perdre.

Je lui ai envoyé un homme en poste, pour lui faire part de mes réflexions. J'aurois voulu une exhortation de votre part : mais vous n'êtes jamais où l'on vous desire.

Si vous avez eu des nouvelles, que vous ayiez deviné le Ministre, & que de tout cela vous puissiez m'instruire, vous êtes engagé en honneur & en conscience de ne pas refuser du secours à une malheureuse de qui la singularité de la destinée peut intéresser.

Je vous pourrois parler de motifs plus particuliers, de vous à moi. Mais vous avez trop bon esprit pour vouloir que je vous aime : j'influerois trop sur votre sort.

Ce sera donc dorénavant mon secret, que l'attachement sincère & fidèle avec lequel je suis, &c.

Signé; BIRON-BONNEVAL.

LETTRE
DE J. B. ROUSSEAU,

*Au Comte D***.*

A Vienne le 18 novembre 1725.

Je reçois, Monſieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 3 de ce mois; & je vous ſuis encore débiteur d'une réponſe à celle du 19 de l'autre.

La conſternation où nous étions tous quand je la reçus, du parti que le Comte *de Bonneval* a pris *de reſter à La Haye*, & le mauvais tour que cette démarche a donné ici à ſes affaires, nous a fermé la bouche pour parler, & lié les mains pour écrire.

Malheureuſement il ne s'eſt pas trouvé dans les mêmes liens ! ....Il a écrit en homme déchaîné; & pour plus grande

sûreté, il a envoyé ses lettres en droiture, de peur que nous ne les supprimassions si elles passoient par nos mains. M. le Duc *d'Aremberg* en a usé ainsi, tandis qu'on s'est adressé à lui ; &, en observant de ne rendre que ce qui étoit à propos, il avoit mis les affaires de notre ami sur un si bon pied, que, malgré la protection redoutable que son adversaire a ici, *il n'étoit pas bon à jetter aux chiens* ; & qu'infailliblement il auroit été *cité* dès le lendemain que le Comte *de Bonneval* seroit arrivé au *Spilberg*, où nous avons su depuis, que le dessein étoit *de ne le laisser que vingt-quatre heures*, pour donner une apparence de satisfaction au Prince qui protège son ennemi, contre qui tout le reste étoit déclaré.

M. le *Duc d'Aremberg* le mit au fait par un Courrier qui arriva aussitôt que celui de la Cour....Et jugez de notre étonnement, quand nous sûmes le parti

qu'il a pris ! & de notre embarras, quand nous avons vu dans les lettres qu'il a écrites, *recta*, au Prince *Eugène* & à M. *de Sinzendorff*, que nous étions nommés & cités tout de notre long !

Nous lui avons envoyé un second Courrier, homme d'esprit & de confiance : mais nous ne pouvons savoir ce qu'il aura opéré avant samedi prochain.

Madame la Comtesse *de Bonneval* m'a fait l'honneur de m'écrire ; & je lui ai répondu que M. son mari n'avoit d'autre parti à prendre que celui de l'obéissance, s'il veut rester au service de l'*Empereur*. S'il persiste à ne point venir, il faut, ou qu'il envoye sa démission, ou qu'il s'attende à être *cité* & cassé, s'il ne comparoît point.

S'il vient, il aura à faire à un Prince qu'il a attaqué personnellement depuis qu'il est à *La Haye* ; & il est aïsé de juger que celui qui soutient seul un homme abhorré de tout le reste du genre

humain, se soutiendra encore mieux lui-même contre M. *de Bonneval tout seul.*

Ainsi, ce sont *Angustiæ undique !*... Mais le moindre inconvénient est celui d'obéir ; quoiqu'il soit triste d'avoir à changer son attaque en défense

Son affaire avec *Prie* n'étoit rien : celui ci avoit fait tant de sottises, que tout le monde crioit *Tolle* contre lui ; & s'il eût été *cité*, comme cela seroit arrivé infailliblement, il auroit eu bien d'autres comptes à rendre que celui de son démêlé personnel avec votre Cousin, qui (en deux mots) a gâté ses affaires, celles de ses amis & celles des *Pays-Bas*; & n'a accommodé que celles du Marquis *de Prié.*

Vous jugez bien qu'étant ennemi de l'un & ami de l'autre, je n'ai pas peu à faire d'accorder des devoirs aussi peu compatibles que ceux que j'ai à remplir en ce pays-ci.

Je ferai ce que je dois, & Dieu fera

le reste : mais pourvû que je n'aie rien à me reprocher, vous pouvez compter, Monsieur, que je n'en perdrai pas un coup de dent, ni un quart-d'heure de sommeil : ma coutume étant de ne m'affliger que quand j'ai tort.

Pour M. le Duc *d'Aremberg*, qui vous embrasse avec toute la tendresse de son ame, il ne sait pas un mot de la prétendue ambassade dont vous me parlez; & certainement il n'en parlera qu'à bonnes enseignes : car il n'est pas de ceux qui cherchent à vendre leur bien, *pour le voyage d'Outremer*; encore moins de ces bonnes gens qui font leur confession au premier venu. Il fait encore moins de cas que vous de *S. Saphorin* & de leurs pareils : mais ceux-ci, qui ne gagnent leur argent qu'à barbouiller du papier, écrivent ce qui leur passe par la tête, sans savoir la plupart du temps autre chose que ce qu'ils imaginent.

Je vous réponds que bien loin qu'on ait songé, en cette Cour, à donner des instructions à un Ambassadeur pour la *France*, on ne songe pas encore à y en envoyer un ; & qu'on ne commencera à y penser, que quand M. *de Richelieu* sera arrivé & établi à *Vienne*.

La Cour Auguste, qui a changé à bien des égards depuis que vous en êtes parti, n'a point varié sur le fait des lenteurs & des indéterminations ; & vous vous souvenez bien qu'il n'a été question du Comte *de Konigsek*, que long-temps après votre première Audience.

Comptez qu'il en arrivera de même, & que les avis qui sont venus de Londres, touchant les instructions prétendues de M. le Duc *d'Aremberg*, ne sont que des fantômes de l'imagination fantastique de *Saint-Saphorin*, qui seroit très-aise que la *France*, pour qui il conserve toujours sa noble aversion, pût se brouiller avec cette Cour, afin de

rendre la ſienne néceſſaire à l'une & à l'autre.

Au reſte, je ſuis bien fâché que Madame la Princeſſe *d'Epinoi* n'ait pas trouvé ſon compte dans la déciſion de notre *Conſeil de Régence*; mais elle en tirera au moins l'avantage de ſavoir à quoi s'en tenir, & de ne prendre parti qu'en connoiſſance de cauſe.

Je vous demande le ſecret ſur tout ce que je vous demande touchant mon cher Comte *de Bonneval.* Il n'a connu, ni la Cour de *France*, ni la Cour de *Vienne*: mais il a dans celle ci une infinité d'amis qui gémiſſent de ce qu'il leur a lié la langue, & qui voudroient, de tout leur cœur, qu'il la leur dénouât. Plût à Dieu qu'il ne ſe fût point fait d'autres ennemis que *Prié!*

Je vous ſouhaite un hiver bien chaud dans la rue *Saint-Dominique*, & un été bien frais à la Guinguette que vous couchez en joue. Perſonne au monde ne

s'intéresse plus que moi à votre bonheur. Il y a long-tems que je suis payé pour cela, & que ma reconnoissance & mon attachement secondent le respect que je vous dois, & avec lequel je veux vivre & mourir, votre, &c.

Signé, ROUSSEAU.



LETTRE

DU BACHA,

COMTE DE BONNEVAL,

A son frere le MARQUIS, *qui lui avoit écrit de Paris par le Chevalier* DE BEAUFREMONT, *allant à Constantinople avec les vaisseaux du Roi, commandés par M.* DE GABARET.

J'AI reçu, mon Frère, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par M. le Chevalier *de Beaufremont.* C'est un cavalier qui a beaucoup de mérite. Je n'avois pas besoin de la description que vous me faites de son illustre Maison, dont vous vous dites parent, pout en être instruit; & je vous rends graces de m'avoir procuré sa connoissance. Joyeux, aimable & sans souci

tel qu'il s'eſt préſenté, j'ai ſenti qu'il eſt de ces perſonnes qu'on aime d'abord. Auſſi avons-nous vécu, dès le premier inſtant, comme ſi nous nous étions vus toute notre vie :

Il eſt des nœuds ſecrets, il eſt des ſympathies, &c.

Remerciez, je vous prie le Marquis *de Rothelin*, de l'honneur de ſon ſouvenir. Dites-lui qu'il m'eſt tout auſſi cher qu'autrefois, & faites-lui bien mes complimens. Aſſurez Madame la Marquiſe & ma nièce de mes reſpects; mais pour mon neveu, le Comte, ſon époux, il n'en eſt pas digne, puiſqu'il n'eſt pas capable de vous donner des héritiers de votre nom. Mais je ſuis fort content de mon autre nièce, la Marquiſe *de Charmaſel*, pour ſa fécondité, qui peuple la Cour de Marmots & de Marmottes, qui jaſent nuit & jour. Embraſſez-la de ma part, ainſi que M. le Marquis ſon époux. Vous pourriez ce-

pendant en faire autant à mon cher neveu, s'il vous promettoit de travailler à faire des enfans, non comme un homme de sa qualité, qui ne ménage les devoirs du mariage qu'avec son épouse, mais comme les Crocheteurs de la *Seine*, qui vivent de bonne foi dans le Sacrement. S'il y réussit, je lui rendrai mon estime; car il a toujours eu mon amitié. Envoyez-le aux bains avec sa femme; qu'ils y prennent les pilules *de Bellosle*; & puis qu'ils aillent ensemble à la *Rochelle*, manger force coquillages & de bonne marée; & je leur réponds d'un gros garçon, neuf mois après.

J'irois offrir mes très-humbles services à ma nièce, car j'ai plusieurs preuves de ma fécondité : mais cela m'est impossible, quant à présent. Ainsi, en attendant mieux, elle ne feroit point mal de suivre le conseil du Grand Duc *de Toscane*, à sa fille *Catherine de Médicis*, quand elle partit pour France : *Cara-*

figlia, à donna d'Ingagno, non manco maì figlioanza.

Que votre belle-fille fe donne bien de garde de nous donner par fa ftérilité, de triftes preuves de fa vertu: les enfans d'une naiffance équivoque ne font pas les plus mauvais, témoin *Alexandre-le-Grand*, & le Prince ***, dans les derniers tems, qui reffembloit fi parfaitement au Marquis D***, fils unique du Maréchal D***, dans fa jeuneffe, qu'on ne doutoit point qu'ils ne fuffent frères.

Dieu préferve de mal tous les enfans entés dans les plus grandes Maifons, & ceux qui en defcendent! ... *Amen.*

Vous me reprochez, mon Frère, de ne vous avoir point écrit depuis que je fuis en Turquie?... Mais vous le premier, & tous le refte de mes parens, hors mon époufe, m'avez-vous donné figne de vie dans le tems de mes affaires d'Allemagne, & depuis même qu'elles ont été terminées? ... Un feul de vous

tous m'a-t-il offert le moindre service & donné la moindre marque d'amitié ? quoique tout mon crime fût d'avoir appelé le Prince*** en duel, pour avoir rompu les liens de notre intime amitié, qui duroit depuis dix-huit ans, pour soutenir contre moi une imposture, qui attaquoit l'honneur d'une très-vertueuse Reine, par la seule antipathie qu'il a très-fidelement nourrie toute sa vie contre l'Auguste Sang de *France*, & que je lui ai reprochée mille fois dans le tems de notre familiarité, comme une foiblesse indigne de lui.

C'est pour cela seul, & non pour mon procès avec le Marquis *de Prié*, que j'ai été condamné à une année d'arrêt dans le Château *de Brin*, à la perte de mes charges dans le service de Sa Majesté Impériale, & à ne point approcher de la Cour plus près que de deux lieues, en quelque endroit qu'elle allât : précaution que l'on prit contre ma viva-

cité ordinaire & naturelle ; & non à perdre la tête, comme certains *Joliveurs* fabuliſtes l'ont débité dans mes prétendus *Mémoires.*

Vous avez, Meſſieurs, tous regardé mon procédé contre le Prince ***, comme un attentat plein d'imprudence & de témérité ; quoiqu'en Allemagne il ſoit fort ordinaire que les plus grands Princes offrent courageuſement les premiers de faire raiſon aux cavaliers de rang qu'ils ont offenſés. Vous autres François ne ſortirez jamais de la ſotte habitude de juger des pays étrangers, par ce qui ſe pratique chez vous.

Mais apprenez que la *France* eſt le ſeul pays du monde où de petits illuſtres oſent couvrir leur poltronnerie ſous le manteau de leur dignité ou de leurs emplois. Le Duc *de Lorraine*, beau-frère de l'Empereur *Léopold*, ſon Lieutenant général dans tout l'Empire, étant en *Hongrie*, à la tête de ſes armées, & qui

valoit bien le Prince***, de quelque côté qu'on les compare enſemble, s'eſt bien battu avec un ſimple Lieutenant de cavalerie qu'il avoit outragé, ſans le connoître, dans un fourrage; & il y a mille exemples pareils.

Au reſte M. le Prince*** ayant porté ſa plainte au Conſeil de guerre, bien que les termes de l'appel fuſſent un peu équivoques, n'a obtenu ſur moi d'autre avantage que ce qu'on auroit accordé, en pareil cas, au moindre Officier de l'armée. Ce Conſeil eſt forcé de juger ſuivant les Ordonnances des Empereurs, quand on a recours à lui, ce qui eſt fort rare en *Allemagne*. Et il ſuffit que les équivoques puiſſent être interprêtées comme un *appel*, pour être regardées comme tel.

L'Empereur, dans toute cette affaire, ne m'a fait ni tort ni grace; j'ai ſubi la Sentence tout du long, & je ne puis m'en plaindre, puiſque les Loix étoient

contre moi. Mais qu'eſt-ce qu'il y a dans tout cela qui puiſſe me faire traiter comme ſi j'avois fait une action indigne de mon ſang ? J'ai tâché de meſurer mon épée avec celle d'un des plus braves Princes du monde, qui protégeoit les colomniateurs d'une grande Reine, de l'Auguſte Maiſon de *France*, de gaieté de cœur, & par un ancien & injuſte caprice. Si tout cela étoit à refaire, je le ferois encore, au haſard même de tout ce qui m'eſt arrivé : car la cauſe que je ſoutenois, m'égaloit pour le moins au Prince ***; & dans ce cas-là & dans nos ſentimens différens, je ne lui ferai pas l'honneur de le comparer à moi dans toute cette affaire.

Si dans notre Patrie il y a des ames aſſez viles pour penſer autrement parmi la Nobleſſe; elles ſont peu dignes de ce rang, & ne peuvent être comparées aux fiers Germains.

Apprenez auſſi que je ſais, à n'en pou-

voir douter, que plusieurs Rois & Princes d'Allemagne ont fort désapprouvé le procédé du Prince ***. Car ces derniers sont si braves, qu'il n'y a aucun d'eux qui n'offre le premier satisfaction à un cavalier qu'il a offensé. Le Prince ***a bien fait voir qu'il n'étoit point de cette généreuse Nation : cependant il n'auroit rien perdu de ses lauriers en se battant avec moi, Général de l'Empereur, d'une naissance illustre, & qui avoit acquis quelque renom dans les Armées.

Croyez-moi, mon Frère, ces sortes de hauteur couvrent toujours quelque foiblesse... L'usage Germanique lui défendoit une si foible plainte ; & il le savoit mieux qu'un autre, puisqu'il blâmoit auparavant tous ceux qui, dans tous les pays du monde, prenoient un parti si timide... Je dis enfin, comme dans l'Opéra de *Phaëton* :

Il est beau qu'un mortel jusques au Ciel s'élève :
Il est beau même d'en tomber!

Dans toutes les persécutions qu'on m'a faites, je n'ai perdu ni mon bon appetit, ni ma bonne humeur : heureux sont ceux qui ont leur philosophie dans le sang !...

Mais enfin, de grade en grade, je me suis établi en *Turquie*, avec un turban de quatre livres pesant sur la tête, la barbe & l'habit long ; ce qui me fait mourir de rire, quand je pense à la raison de cette mascarade, qui n'auroit naturellement pas dû me conduire jusques-là. Je dois cependant à toute ma maison mon apologie là-dessus ; & c'est à vous que je m'adresse, comme en étant le Chef, sous la condition du secret.

Lorsque j'arrivai de *Venise* en *Bosnie*, province frontiere du *Sultan*, je fus arrêté à *Serrai*, la capitale de ce pays, à la sollicitation d'un Officier de l'Empereur qui s'y trouva le même jour que j'y fis mon entrée. Les *Allemands* en étant avertis, employerent des sommes considérables pour me faire remettre

entre leurs mains, comme Allemand. Après plus de quinze jours d'arrêt (jugez pendant ce tems de mes inquiétudes!) l'ordre de me remettre entre leurs mains fut expédié. Ce fut alors, que pour ne pas tomber entre celles de mes plus cruels ennemis (car l'un des articles du Traité de *Paſſarowitz*, portoit, qu'on ſe rendroit réciproquement les ſujets fugitifs des deux Empires) ce fut alors, dis-je, que je quittai le chapeau pour le turban qui ſeul pouvoit me ſauver.

Si l'Ambaſſadeur de France à *la Porte* m'eût reclamé comme *François*, on m'auroit remis à l'inſtant même, entre ſes mains; mais c'eſt ce qu'il n'a jamais voulu faire: & je n'ai pu trouver d'autres raiſons en ſa faveur, ſi ce n'eſt qu'étant arriere-petit-fils d'un Juif, d'une petite cité près d'*Avignon*, il étoit ravi de pouvoir vendre un Chrétien, n'étant pas venu aſſez tôt au monde pour crucifier le *Meſſie*. Son père

étoit Marchand de draps à *Marseille*, où ses ancêtres s'étoient retirés, & où il étoit enfin parvenu, de petit Avocat, au grade de Lieutenant Civil, avant de sauter à l'Ambassade de Constantinople.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

C'est donc à lui qu'il faut s'en prendre si je porte le *turban*. Mais sachez que je l'ai pris sans les cérémonies que l'Auteur de mes prétendus *Mémoires* a bien voulu débiter, sans doute pour amuser les Lecteurs.

Vous jugerez bien aussi, avec tout le reste de l'Europe, où je suis connu comme *Gloria Patri*, qu'un homme aussi décisif & aussi déterminé que je le suis dans mes résolutions, n'auroit pas différé quinze mois à se faire *Turc*, si tel eût été mon dessein en passant dans les

Etats du *Sultan*, ni que je n'aurois pas attendu le moment qu'on m'alloit livrer aux *Autrichiens*, pour me déclarer tel. Cette déclaration étoit le ſeul moyen de me ſauver de leurs pattes : je me ſerois dit *Diable*, plutôt que de me voir à leur diſpoſition !

Le raiſons de mon voyage du *Levant* étoient fort ſenſées. Je puis dire avec plus de vérité qu'un autre : *L'homme propoſe & Dieu diſpoſe.* Je ne puis en dire davantage, parce qu'elles touchent des perſonnes d'un ſi haut caractere, qu'il ne m'eſt pas permis de les compromettre ſans leur aveu. Sachez ſeulement que j'aime mieux, en dépit de l'opinion de nos triſtes Cagots, être où je ſuis, & comme je ſuis, que d'être mort, écorché vif & en bon Chrétien dans l'Allemagne.

Mais je m'apperçois, trop tard, que voilà une bien longue & bien ſérieuſe tirade pour un homme de mon humeur ; & je veux l'égayer, en vous donnant

une idée de ma ſituation, en Chanſon, ſur un air qui convient aſſez bien au ſujet.

CHANSON,

Sur l'air: *faiſons nous Mahométans, & prenons le Turban.*

BONNEVAL n'eſt point décrépit,
Comme des ſots l'ont dit:
Son vin, ſa maîtreſſe,
Sont le joyeux ſupport.
De ſa vieilleſſe,
Juſqu'au jour de ſa mort.

De *France*, il fut chez l'*Allemand*;
De-là chez le *Sultan*.
Quoique ſur terre,
Sans habitation,
Elle eſt entiere
A ſa dévotion.

Ne venez, têtes d'oiſon,
Blâmer ſes actions:

La

La terre ronde
Eſt ſon vaſte manoir,
Où tout le monde
Reconnoît ſon pouvoir.

Son cœur ne fut, ni ſes vertus,
De revers abbattus :
Un grand courage,
Que *Minerve* conduit,
Sauve d'un naufrage,
Où le poltron périt.

Il s'eſt comme ſoumis les lieux
Où l'ont conduit les Cieux :
Tel qu'*Alexandre*,
Les peuples, à l'envi,
Viennent ſe rendre
Et chercher ſon appui.

Alcibiade, ſi prôné,
Comme *Bonneval* né,
De ſa patrie
Injuſtement chaſſé,
Pour ſon génie
Fut par-tout careſſé.

Tel eſt votre frere cadet;
Dont l'éloquent caquet,
Toujours ſincère,
Sérieux ou badin,
A l'art de plaire
A tout le genre humain.

Voilà, en ſtyle gaillard & même un peu grivois, M. le Marquis, une eſquiſſe qui peut vous faire juger de ma ſituation en *Turquie*. Il ne reſte plus, pour achever le tableau, que de vous donner une idée de ma maniere de penſer, qui tient beaucoup de celle des anciens Philoſophes. Le voiſinage de leurs tombeaux me fait ſouvenir de leurs ſages maximes, auſſi bien que mon gros *Plutarque* qui ne me quitte point, & qui, comme vous ſavez, eſt mon ancien Bréviaire. Cet article ſera encore en Chanſon, s'il vous plaît, puiſque je ſuis en train d'en faire: elles viendront bonnes, médiocres ou mauvaiſes; il faudra vous en contenter.

J'ai ſu tirer de ma raiſon,
Cette ſage leçon:
Qu'on eſt parjure,
Si l'on ne ſuit les loix
De la nature,
Jalouſe de ſes droits.

Sur ce ſolide fondement,
Je vis joyeuſement,
Sur le *Boſphore*;
Provoquant mes deſirs,
Pour croître encore,
S'il ſe peut mes plaiſirs.

A l'exemple d'*Anacréon*,
Et comme lui barbon;
Sur le *Boſphore*,
Souvent à verre plein;
Juſqu'à l'aurore,
Je ſirotte mon vin.

Cerès, *Bacchus* & les Amours,
M'accompagnent toujours;
Sur le *Boſphore*,

Narguant les ennemis,
Du Dieu qu'adore
Le peuple de Paris.

Si le paſſé n'eſt plus pour vous,
Gémiſſez, braves fous!
Sur le *Boſphore*,
Je jouis du préſent....
Eſt bien pécore
Qui n'en fait pas autant!

Je ne doute pas, mon cher frère, que vous ne trouviez ma morale un peu légère pour un homme de mon âge; ſurtout ſi, comme moi, vous n'avez pas la force de voir dégringoler votre machine vers le tombeau, pendant que votre ame, ſur le haut du précipice, goûte la joie & les plaiſirs, & jouit d'une tranquillité parfaite à l'aſpect d'un ſort inévitable à tout ce qui eſt né. Mon opinion eſt donc, que Dieu n'a rien décrété qui ne ſoit bon & utile; & que, par conſéquent, la mort n'eſt pas ſeulement

un mal imaginaire, mais qu'elle doit être un bien, puiſqu'elle entre dans l'ordre général & univerſel, établi par le Créateur de toutes choſes.

C'eſt ſur cette vérité inconteſtable que je profite joyeuſement de la vie, qui s'enfuit comme un éclair, & qu'il ne m'a donnée que pour ma préſente félicité. Sur quoi je répète ſouvent ces deux derniers vers de l'Ode de *Malherbe*, ſur la mort :

Vouloir ce que Dieu veut eſt l'unique reſſource
Qui nous met en repos.

Au ſurplus, je me porte parfaitement bien: je n'ai ni goutte, ni toux, ni gravelle ; je monte à cheval comme à vingt ans, & prends, à pied, un exercice raiſonnable. Mais le démon qui tourmentoit *Saint-Paul*, juſqu'à lui donner des ſoufflets, m'a quitté, dont je ſuis bien mari ! il eſt vrai qu'il vient encore, de tems en tems, les matins, me rendre viſite .... Mais, paſſons là-deſſus.

Mon ancienne passion pour la guerre se réveille quelquefois, étant encore assez vigoureux pour faire plus d'une campagne. Mais, pour vous dire la vérité, le dernier Maître que j'ai servi m'ayant dégoûté de presque toutes les Cours du monde, il faudroit que j'eusse le choix du Souverain pour m'engager encore, & peut-être que celui que je choisirois ne voudroit pas de moi?... Ici je fais ce que je veux, je vis comme bon me semble, rien ne me manque; j'ai même assez pour contenter mon humeur prodigue, que toute la terre m'a reprochée. Il est vrai cependant que la vie trop tranquille que je mène paroît quelquefois étrange à un homme qui, comme moi, a vécu depuis son enfance dans le tumulte des armées & le fracas du grand monde; & que, sans mes livres, dont j'ai une raisonnable provision, j'aurois peu d'amusemens conformes à mon goût. Ne croyez pas pour-

tant que je sois mécontent de mon sort? les deux derniers vers du Sonnet de *Job*, de *Benserade*, viennent ici tout à propos ; après avoir décrit les maux de ce saint homme, il finit ainsi :

Il s'en plaignit, il en parla:
J'en connois de plus misérables.

Au reste, mon frère, il faut que j'aie fait, sans m'en être apperçu, une grande provision de bonne renommée dans les pays Chrétiens, puisque, malgré ma situation extravagante, je reçois ici des amitiés de tout ce qu'il y a de plus grand & de meilleur en Allemagne; & que même les *Autrichiens* ne m'ont pas refusé auprès des Ministres du *Sultan*, des louanges, qui, comme vous le croyez bien, n'ont point été mandiées! Mais ce qui vous paroîtra plus surprenant, c'est que divers Cardinaux, Archevêques & Evêques, autrefois de mes amis, me donnent, quand ils en ont l'occa-

fion, des témoignages très-fînceres de la continuation de leur eftime & de leur amitié; que plufieurs Têtes couronnées m'ont fait le même honneur; que les Miniftres Chrétiens qui font ici, & qui font prefque tous de mes amis, auront fans doute divulgué, de vos côtés, que je fuis le même Comte de *Bonneval* d'autrefois, & que *l'habit ne fait pas le Moine*. Il n'y a que ce petit Ambaffadeur, auquel je n'ai jamais pu m'accoutumer; nos fentimens & nos humeurs étoient antipathiques: ce qui n'a pas empêché qu'en toute occafion, je n'aie cherché d'établir, dans ce pays-ci, les affaires, conformément à la gloire & aux intérêts de *S. M. T. C.* Les deux Miniftres de *Suéde* à la *Porte*, font témoins que c'eft moi qui ai fait accepter la médiation de notre grand Monarque, après l'avoir propofée, de mon côté, au *Grand-Vifir*, voyant que celle des deux Ambaffadeurs d'*Angleterre* &

de *Hollande*, qu'on avoit déjà acceptée, n'en étoient pas trop affamés. Cependant l'Ambaſſadeur François a fait ſonner bien haut ſon crédit dans la réuſſite de cette affaire, qui n'a pourtant d'autre ſource que moi.

Je méditois, depuis long tems, l'alliance de la *Suéde* avec le *Sultan* : la compétence des deux Ambaſſadeurs d'*Angleterre* & de *Hollande*, comme Médiateurs, m'embarraſſoit. Je crus, en leur ſubſtituant un Ambaſſadeur de *France*, trouver tout l'appui dont j'avois beſoin, à cauſe de l'ancienne Alliance des *Suédois* avec notre Couronne. Mais à peine vit-il ſon auguſte Maître accepté pour Médiateur, qu'il me fit exiler.

. . . .

. . . .

. . . .

Cependant, mon cher frère, perſonne ne peut ignorer que les Moſcovites ſont les plus grands ennemis de la France.

& que les *Suédois* sont les plus anciens & les plus sincères Alliés de notre Couronne.........................

....

....

.....

Tel est le Ministre que nous perdons. Son successeur est arrivé ici depuis un mois : c'est M. le Comte *de Castellane*, homme de guerre, & d'une grande Maison. Je n'ai encore aucune connoissance avec lui. S'il suit les inspirations de l'autre, nous n'aurons pas grand commerce ensemble. Je me tiendrai en repos, en attendant qu'il puisse souhaiter que je sois de ses amis : ce qui ne nuira probablement pas à ses affaires.

Adieu, mon frère; ma lettre est fort longue, & peut-être ennuyeuse : il y a de tout, pour contenter les fantasques : J'ai été bien aise de vous mettre au fait de mes affaires avec l'Ambassadeur de France; pour vous mettre en état de

me défendre où vous êtes, en cas que l'on m'attaque. Tout ce que je vous en mande eſt vrai : le Miniſtre de *Suéde* à *Paris*, M. le Comte *de Teſſin*, vous peut donner les preuves de la plûpart des faits que j'avance ici. Au ſurplus, portez-vous bien ; & ſouvenez-vous qu'il n'y a que fadaiſes en ce bas-monde, diſtinguées en gaillardes, ſérieuſes, politiques, juridiques, eccléſiaſtiques, ſavantes, triſtes, &c. &c. &c. Mais qu'il n'y a que les premières, & de ſe tenir toujours le ventre libre, qui faſſent vivre joyeuſement & long-tems.

Je ſuis, &c.



EXTRAIT DU MÉMORIAL, OU DU RECUEIL D'ANECDOTES

De M. Duc... S. P. de l'A. F. & H. de F. (a).

Le Régent vouloit ſe délivrer du Cardinal *Albéroni*, (qui le gênoit trop en Eſpagne).

L'Abbé *Du Bois*, inſtruit par ſes eſpions de l'aſcendant que *Laura* avoit

(a) Ces Anecdotes ſont tirées du Manuſcrit original d'un homme de Lettres, très-inſtruit, qui a vécu dans le plus grand monde; & qui par état, avoit intérêt de chercher la vérité des faits ſervant à l'hiſtoire, & beaucoup plus connu par l'excès de ſa franchiſe que par celui de ſa crédulité.

ſur l'eſprit de la Reine, entreprit de s'en ſervir pour perdre le Miniſtre. Il fit offrir à *Laura* tout l'argent qu'elle voudroit : l'intérêt réuni à la haine, détermina la nourrice. Le 5 Décembre, *Albéroni* reçut, par un billet de *Philippe V.* ordre de ſortir en vingt-quatre heures de *Madrid*, & dans quinze jours de ſa domination.

Albéroni partit avec des richeſſes immenſes.... Il y avoit déjà deux jours qu'il étoit en marche, lorſqu'on s'apperçut qu'il emportoit le Teſtament de *Charles II*, qui inſtituoit *Philippe V.* héritier de la Monarchie.

Il fallut uſer de violence pour l'obliger à rendre ce Teſtament. Il avoit ſans doute envie de gagner la protection de l'Empereur, en lui remettant ce titre précieux.

Albéroni devant traverſer la France, le Chevalier *de Marcion* eut ordre d'aller le prendre à la frontière, de ne le quit-

ter jusqu'à l'embarquement, & de ne pas souffrir qu'il lui fût rendu aucuns honneurs sur son passage.

Le Cardinal se rendit à *Parme*, n'osant s'exposer au ressentiment du Pape. Ce ne fut qu'en 1721, à la mort de *Clément XI*, qu'il fut à Rome pour le *Conclave*.

En passant par la France, il eut l'audace d'écrire au *Régent*, dont il avoit mérité l'indignation, & de lui offrir de faire à l'*Espagne* la guerre la plus dangereuse. Le Régent montra sa lettre, & ne l'honora pas même d'une réponse.



Chamillard, (depuis Ministre d'Etat) Rapporteur d'un procès injustement perdu par sa négligence, rendit à la Partie 20000 livres dont il s'agissoit, & renonça à sa Profession.



Louis XIV étoit étonné de la ſtupidité d'un Ambaſſadeur à ſa Cour : *Vous verrez, Sire* (lui dit le Comte *de Grammont*) *que c'eſt le parent de quelques Miniſtres !*

Après la bataille d'*Hochſtedt*, *Marlborough* ayant reconnu parmi les priſonniers bleſſés, un ſoldat qu'il avoit remarqué pendant l'action, lui dit : *Si ton Maître avoit beaucoup de ſoldats comme toi, il ſeroit invincible. — Ce ne ſont pas des ſoldats comme moi qui lui manquent* (répondit ce brave homme), *mais des Généraux comme vous.*

Louis XIV, réſiſta long-tems à la propoſition du *dixième*. Le Jéſuite *Le Tellier*, ſon Confeſſeur, le détermina à mettre cet impôt, en l'aſſurant qu'il étoit le maître & le propriétaire de tous les biens du Royaume.

En 1701, il arriva par la *Flotille*, pour le Général des Jésuites, plusieurs caisses de chocolat. La pesanteur ne répondant pas à l'étiquette, on les ouvrit; & l'on trouva des billes d'or, dont on fit de la monnoie pour payer les troupes.

Les maximes du Duc *de Bourgogne*, étoient : Que les Rois sont faits pour les peuples; & non les peuples pour eux; Qu'ils doivent punir avec justice, parce qu'ils sont les gardiens & les manutenteurs des Loix; donner des récompenses, parce que ce sont des dettes; jamais de pensions, parce que n'ayant rien à eux, ce ne peut être qu'aux dépens des peuples. Et il avoit le courage de les débiter au milieu du sallon de *Marly*.

Madame la Duchesse *de Bourgogne* disoit un jour à Madame *de Maintenon*,

devant le Roi : « Savez-vous, ma tante, » pourquoi les Reines d'Angleterre gou- » vrrnent mieux que les Rois ? C'eſt que » des hommes gouvernent ſous le règne » des femmes, & les femmes ſous celui » des hommes. »

« Avec qui voulez-vous que je joue ? (diſoit la même au ſallon de *Marly*, pendant la guerre), » avec des femmes » qui tremblent pour leurs maris & » leurs enfans, & moi qui tremble » pour l'Etat ? »



Anciennement on faiſoit, à Rome, des obſèques pour nos Rois, & à Paris pour les Papes. Rome le refuſa pour *Henri III*, & on ceſſa de les faire à Paris pour les Papes.

Louis XV, ayant la petite vérole au mois d'Octobre 1728, & le Courier de France ayant manqué, un jour, en Eſpagne; *Philippe V* ſuppoſa que le Roi, ſon neveu, étoit mort. Il fit auſſitôt aſſembler la *Junte*, & déclara qu'il alloit paſſer en France avec le deuxiéme de ſes fils, laiſſant la Couronne d'Eſpagne au Prince des *Aſturies*, qui fit dans la chapelle ſa renonciation, en forme, à celle de France. Ses ordres étoient donnés pour partir le lendemain. Mais le Courrier apporta la nouvelle de la convaleſcence.

Le Cordon bleu donné à l'Abbé *d'Eſtrées*, à ſon rappel de l'Ambaſſade d'Eſpagne, eſt le premier exemple de cette grace accordée à un Eccléſiaſtique non Prélat.



Milord *Stair*, Ambassadeur d'Angleterre, s'étant un jour échappé, devant M. *de Torci*, en propos sur *Louis XIV*; *Torci* lui dit froidement : « M. l'Ambassadeur, tant que vos insolences n'ont » regardé que moi, je les ai passées, » pour le bien de la paix; mais si jamais, » en me parlant, vous vous écartez du » respect qui est dû au Roi, je vous ferai » jetter par la fenêtre ».



Le Roi de *Sardaigne*, *Victor Amédée*, dit à un de nos Ministres, vivant encore : « que son Confesseur, *Jésuite*, » étant au lit de la mort, le fit prier » de le venir voir, & que le mourant » lui tint ce discours : *Sire, j'ai été* » *comblé de vos bontés ; je veux vous en* » *marquer ma reconnaissance. Ne pre-* » *nez jamais de Confesseur Jésuite ? . .* » *Ne me faites point de questions, je* » *n'y repondrois pas.* »

Le Cardinal d'*Auvergne* disoit, un jour, naïvement : « Tous mes Domestiques, » excepté l'Evêque de *Mécènes*, ont été » malades cet hiver ! »

Le Cardinal *de Janson*, avoit été Chapelain du Marquis *de Laigle*. Il garda sa Chapelle, par reconnoissance, dans son élévation.

Louvois, ayant été traité fort durement, au sujet d'une fenêtre d'un bâtiment qu'il faisoit faire pour le Roi, rentra chez lui, la rage dans le cœur, & en exhalant sa fureur devant *Tilladet*, *Saint-Pouange* & *Villacerf* : « Si je ne » donne de l'occupation (s'écria-t-il) » à un homme qui se transporte pour » des *misères*, je suis perdu ! Il n'y a » que la guerre qui puisse le tirer de ses » bâtimens... Pardieu ! il en aura, puis- » qu'il lui en faut, ou à moi. »

La fameuſe *Ligue d'Ausbourg* fut défunie en conſéquence, & l'Europe entière embrâſée, parce qu'une fenêtre étoit trop large ou trop étroite !

Avant *Louvois*, les Secrétaires d'Etat étoient dans l'uſage d'écrire *Monſeigneur* aux Ducs & aux Grands Officiers de la Couronne. Il fut le premier qui ſupprima ce protocole. Il fit plus, il exigea le *Monſeigneur* pour lui, de la part de tous ceux à qui il ne le donnoit pas précédemment. Le Marquis *d'Ambre*, Lieutenant-Général, fut forcé de renoncer au ſervice, pour n'avoir pas voulu s'y ſoumettre.

Anciennement, un Duc devenu Maréchal de France, ne quittoit pas ce premier titre pour prendre le ſecond.

Louvois fut empoisonné. Le poison fut mis dans son pot à l'eau, par *Serca* son Médecin. On a ignoré qui l'avoit engagé à ce crime.

A la mort de *Louvois*, le Roi envoya chercher *Chamlay*, & lui offrit la place de Secrétaire d'Etat de la guerre, quoique *Barbézieux* en eût la survivance. Il remercia le Roi, & lui dit : » Si Votre » Majesté ne veut pas donner absolu» ment la place au fils, je la supplie » de nommer tout autre que moi, qui » ne peux me revêtir de la dépouille » du père mon ami & mon bienfai» teur. »

La haine de *Louis XIV* pour le Prince *d'Orange*, venoit du refus qu'il avoit fait d'épouser sa fille & de Madame *de la Valière*, depuis Princesse *de Conti.*

Le Prince *d'Orange*, n'étant encore que *Stathouder*, se trouvant à la représentation d'un Opéra, dont le Prologue étoit à sa louange ; après avoir entendu le début de l'Auteur : « Qu'on me » chasse ce coquin (dit-il), me prend-» il pour le Roi de France ? »

Le Prince *Eugène*, après la bataille d'*Hochstedt*, invita les prisonniers François à un Opéra ; & au lieu d'une Pièce suivie, fit chanter cinq Prologues de *Quinault*, à la louange de *Louis XIV*. « Vous voyez (dit-il), Messieurs, que » j'aime à entendre les louanges de votre » Maître ?

Le vieux Maréchal *de Villeroi*, qui avoit été Gouverneur de *Louis XV*, disoit : » Il faut tenir le pot de chambre » aux Ministres tant qu'ils sont en place, » & le leur verser sur la tête quand ils

» n'y ſont plus. » Il ajoutoit : » Quelque Miniſtre des Finances qui vienne » en place, je déclare d'avance que » je ſuis ſon ami, & même un peu » ſon parent. »



Le Duc *de Grammont*, fils du premier Maréchal, demanda au Roi *Louis XIV*, un brévet d'Hiſtoriographe, & ſavoit bien ce qu'il faiſoit.

Les penſions que *Louis XIV* donnoit aux Gens de Lettres ſe montoient à 66300 livres, dont 14000 livres aux Etrangers. Tous ceux qui en reçurent reconnurent, ſans autre examen, & annoncèrent ce Prince pour *Louis-le-Grand*. Les trompettes de la Renommée ne ſont pas chères !

On

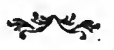
On fut fort étonné, à la mort de *Louis XIV*, de voir draper le Premier Président *De Mesmes*. On avoit déjà trouvé fort ridicule que trois ou quatre Magistrats du Conseil eussent porté des *Pleureuses* à la mort de *Monseigneur*.

A la signature du traité de *Bade*, *La Houssaye*, Conseiller d'Etat, troisième Ambassadeur, avec le Maréchal *de Villars* & le Comte *Du Luc*, prétendit signer avant le Comte, & ne devoir céder qu'à Gens titrés. On rappella *La Houssaye*, & on envoya à sa place *Saint-Contest*, Maître des Requêtes.

D'après cet exemple, les Conseillers d'Etat demandèrent la préséance sur le Marquis *d'Effiat*, premier Ecuyer de *Monsieur*, & Chevalier des Ordres du Roi, mais non titré. Le *Régent* n'i-

magina d'autre expédient que de créer *d'Effiat* Vice-Président du Conseil des Finances.

Le Duc de *Noailles*, Président du Conseil des Finances, dit un jour, en plein Conseil & en présence du *Régent*, à *Rouillé du Coudrai*, Membre de ce Conseil, homme honnête, mais fort ivrogne : « M. *Rouillé*, il y a là de » la bouteille ? ... Cela se peut, M. » le Duc (répondit *Rouillé*) ; mais il » n'y a jamais de *pot de vin*. »



Une Compagnie de *Traitans* présentoit à *Rouillé* une liste des Associés, où il y avoit des noms *en blanc*. Il en demanda la raison ? Ils lui répondirent, que c'étoit des *places* dont il pouvoit disposer. « Mais, si je partage avec vous, » (leur dit-il), comment pourrai-je

» vous faire pendre, dans le cas où
» vous feriez des fripons ? »

La Ducheſſe *de Berry* parut un jour à *l'Opéra*, ſous un dais; le lendemain à la Comédie, quatre de ſes gardes ſur le théâtre, les autres dans le Parterre. Le cri fut général. Si elle eût continué, elle eût fait déſerter le Parterre. Elle prit ſon parti, & ſe renferma dans ſa *Petite loge*.

Le Chevalier *de Bouillon*, qui ſe faiſoit nommer le Prince *d'Auvergne*, donna le projet du *Bal de l'Opéra*, & eut 6000 livres de penſion pour ſon droit d'avis.

Le Comte de *Stair*, Ambaſſadeur d'Angleterre, ayant appris que le *Prétendant* devoit partir de *Chaillot*, où

il étoit caché, pour se rendre en *Bretagne*, & s'embarquer pour l'*Ecosse*, afin de se mettre à la tête de son Parti, demanda au *Régent* de faire arrêter ce Prince, qui devoit passer à *Château-Thierry*.

Le *Régent*, voulant à-la-fois fomenter les troubles *d'Ecosse*, & faire montre de zèle pour le Roi *George*, donna, en présence de l'Ambassadeur, des ordres à *Contades*, Major des Gardes, d'aller à *Château-Thierri*, & de prendre le *Prétendant* à son passage. *Contades*, homme intelligent, devinant les intentions du Prince, partit le 3 Novembre 1715, bien résolu de ne pas trouver ce qu'il cherchoit.

Stair, se fiant peu aux démonstrations du Régent, résolut de délivrer le Roi *George* de ses inquiétudes; par un coup de scélérat. Il chargea *Douglas*, Colonel Irlandois, au service de France, d'aller s'embusquer à *Nonancourt*, avec

trois assassins. Ils demandèrent, en y arrivant, avec tant de vivacité, si l'on n'avoit pas vu passer une chaise de poste qu'ils désignoient, qu'ils en devinrent suspects à la nommée *l'Hôpital*, maîtresse de la poste, femme d'esprit & de résolution... (La nouvelle du voyage du *Prétendant* s'étoit répandue depuis qu'il avoit disparu de *Bar*).

L'empressement de ces Couriers, reconnus pour *Anglois*, lui fit soupçonner qu'ils avoient de mauvais desseins. En effet, on a su depuis, que les trois Satellites de *Douglas* étoient des scélérats déterminés qui, avant de partir de *Londres*, avoient fait leur marché pour leur famille, au cas qu'ils fussent pris & exécutés.

La Maîtresse de la poste les assura qu'il n'étoit point passé de chaise, & qu'il étoit impossible qu'il en passât sans relayer.

Douglas, après être resté long-temps

& inutilement sur la porte, sortit avec un de ses gens pour aller en avant sur le chemin de *Bretagne*, & laissa les deux autres dans la maison.

La l'*Hôpital*, dès cet instant, fit partir, par une porte de derriere; un Postillon, pour aller sur la route de Paris au-devant de la chaise, & la détourner chez une de ses amies.

Pendant qu'un des gens de *Douglas* s'étoit jetté sur un lit, l'autre faisoit sentinelle à la porte. Elle engagea un Postillon affidé à le faire boire & à l'enivrer. Alors elle enferma celui qui dormoit, & envoya avertir la Justice & la Maréchaussée, qui arrêtèrent les deux *Anglois* qui se réclamèrent de leur Ambassadeur; à quoi on leur répondit, que jusqu'à ce qu'ils eussent justifié qu'ils appartenoient à l'Ambassadeur, ils resteroient en prison.

Pendant ce temps-là, le *Prétendant* arriva, & fut conduit dans la maison

indiquée par la *l'Hôpital*, où elle alla le trouver, & lui apprendre ce qui venoit de se passer. Ce Prince, pénétré de reconnoissance, ne dissimula point qui il étoit, & demeura caché à *Nonancourt*, en attendant qu'on prît des mesures contre ceux qui n'étoient pas arrêtés.

Douglas, instruit de ce qui venoit d'arriver, s'en revint, au plus vîte, à Paris.

Peu de jours après, le *Prétendant* partit, déguisé en Ecclésiastique, dans une chaise que lui procura sa Libératrice.

Le Prince lui donna une lettre pour la Reine d'Angleterre, à qui elle alla rendre compte de l'aventure, à *Saint-Germain.*

Cette Princesse lui donna son portrait; le *Pretendant* lui envoya aussi le sien : la situation de la mère & du fils ne leur permettant pas d'autres marques de reconnoissance.

La bonne *l'Hôpital*, contente du service qu'elle avoit rendu, ne demanda rien au *Régent* de ce qu'elle avoit dépensé.

Elle resta vingt-cinq ans Maîtresse de la Poste, que son fils tient encore.

L'audacieux *Stair*, pour voiler son crime, ayant eu l'impudence de parler de l'emprisonnement de ses Assassins, comme d'un attentat au *droit des Gens*; le *Régent* lui fit sentir combien, pour son honneur, il lui convenoit de se taire; & il se tut.

La Duchesse *de Berri*, ennuyée du deuil de *Louis XIV*, obligea le *Régent* de réduire tous les deuils à moitié, à l'occasion de celui de la Reine *de Suède*.

Les Comédiens Italiens, qui avoient

été chassés à l'occasion de la Pièce de la *Fausse Prude*, dont le Public fit l'application à Madame *de Maintenon*, revinrent en 1716, sous le titre de Comédiens de M. le *Régent*, sous l'inspection de *Rouillé du Coudrai*, & indépendans des Premiers Gentilshommes de la Chambre.

Le *Czar Pierre* avoit conçu le dessein d'allier la *Russie*, par des mariages, avec les Maisons de France & d'Autriche. Il jugea que la différence de Religion y feroit un obstacle. Il pensa aussi que la Religion *Grecque* n'étant pas fort éloignée de la Romaine, il ne lui feroit pas difficile de faire adopter celle-ci par ses sujets. Pour cet effet, il envoya *Kourakin* à *Rome*, & l'y retint trois ans sans conclure, y vivant en grand Seigneur, & à portée de s'instruire des principes de la Cour de Rome, & de

ſa conduite avec les Puiſſances Catholiques.

Le Clergé Romain, loin de cacher ſes prétentions, les étala ſi indiſcrètement, que *Kourakin*, à ſon retour, n'eut rien de ſatisfaiſant à dire à ſon Maître.

Ainſi la Cour de *Rome* ne manqua une ſi belle occaſion, que par les mêmes maximes qui lui ont fait perdre tant d'autres Etats.

Lorſque le *Czar* vint en France, il y fit fort peu de cas de toutes les choſes d'agrément, & donna beaucoup d'attention à toutes celles qui tendent à l'utilité. Il fut fort ſenſible à une galanterie que lui fit le Duc *d'Antin*, de faire trouver dans ſa ſalle à manger, ſous un dais, le portrait de la *Czarine*. Il ne fut pas moins content de celle qu'on lui fit à la Monnoie des *Médailles*.

Après avoir examiné la ſtructure, la

force & le jeu du balancier, il se joignit aux Ouvriers pour le mettre en mouvement & frapper une Médaille... Mais qu'elle fut sa surprise, quand il vit sortir de dessous le coin son portrait, supérieur pour la ressemblance & pour l'art à toutes les Médailles qui avoient été frappées pour lui !

Il fut également satisfait du *revers* : c'étoit une Renommée passant du Nord au Midi, avec ces mots de *Virgile* : *Vires acquirit eundo.*

Il témoigna une grande envie de faire avec nous une alliance d'amitié : mais cela ne s'accordoit pas avec le plan de politique du Cardinal *Dubois*.

Il s'attendrit beaucoup en partant de la France ; & dit, qu'il voyoit avec douleur, qu'elle ne tarderoit pas à se perdre par le luxe.

Le Cardinal *Albéroni*, pendant une

maladie du Roi d'*Espagne*, avoit donné ordre à l'Huissier de la Chambre de ne pas laisser entrer le Marquis *de Villena*, Majordôme-Major, dont le devoir & le droit étoient d'assister à la préparation & à l'administration de tous les remèdes.

Le Marquis s'étant présenté pour entrer & faire sa charge, l'Huissier, entre-bâillant la porte, lui dit l'ordre qu'il avoit reçu. Le Marquis le traite d'insolent, pousse la porte, & s'avance vers le lit du Roi, qui étoit trop mal pour s'en appercevoir. *Albéroni*, voyant le Marquis, court au-devant de lui, veut envain lui persuader de sortir, & le prend par le bras pour l'y forcer. *Villena*, fort goutteux, se débattant contre le Cardinal, tombe dans un fauteuil, saisit le Cardinal par la manche, lui applique sur les épaules & sur les oreilles nombre de coups de canne, en le traitant de petit Prestolet & de Faquin, à qui il

apprendroit le respect qu'il lui devoit. Le Cardinal se débarrasse enfin des mains du Marquis, & se réfugie auprès du lit, sans que la Reine, par dignité, & ses Domestiques, par un plaisir secret, fussent sortis de leurs places. Mais à peine fut-il rentré chez lui, qu'il reçut ordre de se retirer dans ses Terres.

N. B. Le Cardinal n'avoit osé recourir aux *Censures*, dans la crainte de rendre l'aventure publique, mais qui ne le devint pas moins.

Le *Régent* acheta, dans ce temps, pour la Couronne, le diamant le plus gros & le plus parfait qu'il y eût en *Europe*. On le nomma le *Régent*, quelquefois le *Pitt*, du nom du Vendeur, beau-frere de *Stanhope*, Secrétaire d'État, oncle du célèbre *Pitt* d'aujourd'hui. On en demandoit quatre millions; mais, faute d'Acheteurs, on le donna pour deux.

Pitt l'avoit acheté d'un Ouvrier des mines du *Mogol*. On le préfère à la fameuse perle d'*Espagne*, nommée *La Pérégrine*, & au plat d'une seule émeraude de *Gênes*.

Le *Régent* accorde cette année (1718) le traitement de *Majesté* au Roi de *Danemarck*, & le titre de *Hautes-Puissances* aux États-Généraux de *Hollande*.

D'*Argenson*, nouveau Garde des Sceaux, demande le tabouret pour sa femme, & l'obtient. C'est la première qui l'ait eu à titre de femme de Garde des Sceaux.

Le *Régent* refuse de se mêler du choix d'un premier Médecin du Roi, autrement qu'à titre d'exclusion à *Chirac*, son

propre Médecin ; & à *Boudin*, pour les insolens propos qu'il avoit tenus contre lui à la mort du Duc *de Bourgogne*.

La place fut donnée à *Dodart*.

L'Abbé *de Saint-Pierre*, Aumônier de *Mademoiselle*, ayant donné son livre dans lequel il faisoit valoir l'avantage de la pluralité des Conseils, les ennemis de la *Régence* voulurent voir dans l'ouvrage une satyre du Gouvernement de *Louis XIV*, & tâchèrent de mortifier le *Régent* dans un Officier de sa Maison. Mais, ne pouvant rien faire de juridique contre l'Abbé, ils cabalèrent dans l'Académie, dont il étoit Membre, pour l'en faire exclure. Il n'en resta pas moins l'ami des Académiciens Lettrés, qui obtinrent que sa place ne seroit remplie qu'à sa mort.

Le Manifeste contre l'*Espagne* fut fait par *Fontenelle*, sur les Mémoires de l'Abbé *Dubois*.

Dans ce temps, parurent les *Philippiques* : *la Grange-Chancel* en étoit l'auteur. Il fut envoyé aux Isles *Sainte-Marguerite*, d'où il sortit pendant la *Régence* même, & se montra librement dans Paris, pour détruire probablement, l'opinion où l'on étoit, que le *Régent* l'avoit fait assassiner. Un Auteur qui auroit fait moitié moins contre une C..., ou une P..., seroit envoyé aux Galères.

La Duchesse *de Berry* s'avisa de recevoir la visite de l'Ambassadeur de *Venise*, placée dans un fauteuil sur une estrade de trois marches. L'Ambassadeur surpris, fit une révérence, tourna le dos, & sortit sans dire un mot. Il

assembl, le jour même, les Ministres étrangers; & tous déclarèrent publiquement, qu'aucun d'eux ne remettroit les pieds chez la Princesse.

Berthelot de Pléneuf, enrichi dans les vivres & les hôpitaux de l'armée, s'enfuit à *Turin*, lors de la Chambre de Justice.

Comme il n'avoit pas moins l'esprit d'intrigue que celui d'affaires, il se lia avec les Commis des Bureaux, s'insinua auprès des Ministres de cette Cour; &, pour se faire un mérite qui pût lui procurer un retour agréable à Paris, il entreprit de négocier le mariage de Mademoiselle *de Valois*, avec le Prince de *Piémont*, fils du Roi *Victor-Amédée*.

Quand il vit sa proposition assez bien reçue à *Turin*, il chargea sa femme, qu'il avoit laissée à Paris, d'en instruire le *Régent*, qui goûta fort ce mariage,

& chargea l'Abbé *Dubois* de ſuivre cette affaire.

Il ne pouvoit s'adreſſer plus mal : l'Abbé, dans le deſſein de ſe rendre agréable à l'*Empereur*, dont la protection devoit lui procurer le chapeau de Cardinal, favoriſoit le projet que ce Prince avoit d'enlever la *Sicile* au Roi *Victor*. Il n'avoit donc garde de laiſſer prendre au *Regent* aucun engagement avec la Cour de *Turin*. Il prit pourtant le parti de montrer beaucoup d'ardeur pour ce mariage, & cependant de le faire échouer.

Pendant qu'on négocioit cette alliance, Mademoiſelle *de Valois* s'étoit priſe de paſſion pour le Duc *de Richelieu*; & la choſe fit aſſez d'éclat pour que *Madame* (mère du *Régent*) en fût inſtruite. Elle le prit avec autant de hauteur que de vertu; & fit avertir le Duc, s'il ſe ſoucioit de ſes jours, de ne pas approcher des lieux où ſeroit ſa petite-fille; & le

Duc fut aſſez prudent pour ne pas négliger l'avis.

L'abbé *Dubois* ſaiſit ce moment pour laiſſer tranſpirer ce qui ſe négocioit du mariage avec le Prince de *Piémont*. Cela fut juſqu'à *Madame*, qui entretenoit avec la Reine de *Sicile* une correſpondance d'amitié aſſez ſuivie ; & elle n'eut rien de plus preſſé que d'écrire à cette Reine, qu'elle étoit trop de ſes amies pour penſer à lui faire un auſſi mauvais préſent que Mademoiſelle *de Valois*. Quelques jours après, elle crut même devoir faire part au Duc & à la Ducheſſe *d'Orléans*, du bel acte de franchiſe qu'elle avoit fait. Madame la Ducheſſe *d'Orléans* en fut au déſeſpoir, Mademoiſelle *de Valois* ne s'en ſoucia guère, l'Abbé *Dubois* joua le plus fâché, & le *Régent* ne fit que rire de l'incartade Allemande de ſa mère.

Mademoiſelle *de Valois* épouſa enſuite le Duc *de Modene*, & profita de la leçon

que lui donna la grande-Ducheſſe *de Toſcane*, lorſqu'elles prirent congé l'une de l'autre : « Mon enfant, lui dit cette » Princeſſe, faites comme moi, ayez » deux ou trois enfans, & de là tâchez » de revenir en *France ;* il n'y a que ce » pays-là de bon pour nous ».

Avant que de partir pour *Modene*, où elle alloit à ſon grand regret, Mademoiſelle *de Valois* obtint la grace du Duc *de Richelieu.*

Law n'ayant pu appuyer ſon *ſyſtême* de l'approbation du Parlement, conçut le projet de l'anéantir. Appuyé de l'Abbé *Dubois* & du Duc *de la Force*, il perſuada au *Régent* de rembourſer, *en papier*, toutes les charges de judicature : moyennant quoi le Roi deviendroit maître des Parlemens.



Pécoil, qui avoit fait fortune en commençant par les plus bas emplois de la *Gabelle*, ne songeant qu'à accumuler de nouvelles richesses, fit construire, dans l'endroit le plus retiré de sa maison, un caveau qui fermoit à trois portes; & dont la derniere étoit de fer.

Il y alloit de tems en temps jouir de la vue de son trésor; &, quoique ce fût le plus secrètement qu'il pût, sa femme & son fils en eurent enfin connoissance.

Un jour qu'il y étoit allé, de grand matin, & qu'on le croyoit sorti, sa famille ne l'ayant point vue rentrer le soir; après avoir le lendemain fait enfoncer les portes du caveau, & ouvrir celle de fer, dont la clef étoit restée en dehors, trouva le malheureux vieillard étendu entre ses coffres, les deux bras rongés, & une lanterne à côté de lui, dont la chandelle étoit éteinte.

Sa femme ne tarda pas à quitter *Lyon*, où la scène s'étoit passée, & vint s'établir

à *Paris* avec son fils, qui épousa une fille de *Le Gendre*, de *Rouen*, & acheta une charge de Maître des Requêtes; lequel ne laissa qu'une fille *, mariée au Duc *de Brissac*, frère aîné de celui d'aujourd'hui.

Law, devenu Catholique en 1720, fut naturalisé & nommé Contrôleur général.

Le Prince *de Conti* lui joua le tour d'envoyer à la banque demander le paiement d'une si grande quantité de billets, qu'on en ramena trois fourgons chargés d'argent.

Law s'en plaignit au *Régent*, qui fit au Prince *de Conti* la réprimande la plus vive.

Lorsque le Duc & la Duchesse *Du Maine* furent arrêtés, le premier Pré-

* Morte en 1720.

ſident qui ne ſe ſentoit pas net, voulut s'éclaircir de ce que le *Régent* pouvoit en ſavoir; & lui fit demander une audience ſecrette par Mademoiſelle *de la Chauſſeraye*.

Il fut introduit par la porte de derrière dans le cabinet du *Régent*, qu'il trouva avec *la Chauſſeraye*, entrée par la porte ordinaire. Le Magiſtrat débuta par un grand étalage de reſpect & d'attachement inviolable : ſentimens dont il étoit bien aiſe de renouveller l'aſſurance, dans un temps où tant d'autres s'écartoient de leur devoir; & cherchoit, en parlant, à lire dans les yeux du Prince, quelle impreſſion faiſoit ſon diſcours. Mais le *Régent* s'obſerva ſi exactement que le Magiſtrat n'appercevant aucun danger, s'échauffa en nouvelles proteſtations, & alloit ſe retirer fort content de lui-même; lorſque le *Régent*, lui préſentant un papier, lui dit froidement : Reconnoiſſez-vous cela?... Liſez,

C'étoit une lettre de la main du premier Préſident, par laquelle il répondoit du Parlement au Roi *d'Eſpagne* ; & s'expliquoit ſi clairement, qu'il n'y avoit pas moyen de propoſer de commentaires. Le premier Préſident, frappé comme d'un coup de foudre, tomba proſterné, la goutte l'empêchant de ſe mettre à genoux. Il embraſſa les pieds du *Régent*, en proteſtant de ſes remords & en implorant ſa grace....

Le *Régent*, ſans lui répondre, lui lança un regard d'indignation, & paſſa dans une autre chambre.

La Chauſſeraye étourdie de cette ſcène, reprocha au premier Préſident de l'avoir engagée à demander cette audience. L'autre, pour toute réponſe, la conjura de ſuivre le *Regent*, & de tâcher de le fléchir.

La Chauſſeraye alla trouver le Prince qui ſe récria ſur le crime & l'audace du Magiſtrat, qu'il vouloit faire arrêter.

« Vous

» Vous êtes trop habile pour cela (lui » dit-elle) en souriant ; vous n'en ferez » rien : cela est trop homme pour vous. »

» En voilà un dont vous ferez désor- » mais tout ce que vous voudrez dans » le Parlement. Vous avez quelquefois » besoin de pareils C....: il suffit de le » tenir entre la crainte & l'espérance. » Je vais lui remettre l'esprit, afin qu'il » ait la force de se retirer. »

Sur quoi elle quitte le Prince, vient rejoindre le Magistrat, qu'elle trouve plus mort que vif, parvient à le rassurer, & le remet entre les mains de *Duplessis*, qui le conduit à son carrosse.

Le Cardinal *de la Trimouille* étant mort à Rome, & laissant l'Archevêché de *Cambrai* vacant, *Dubois* eut l'imprudence de le demander au *Régent*.

Pour entrer en matière : » Monsei- » gneur (lui dit-il) j'ai rêvé cette nuit » que j'étois Archevêque de *Cambrai*. »

Sur quoi le *Régent*, regardant *Dubois* avec mépris — Tu fais des rêves bien ridicules! — Eh! pourquoi ne me feriez-vous pas Archevêque comme un autre? — Toi? Archevêque!.... Miséricorde!

Alors *Dubois* lui cita tous les garnemens que lui & *le Tellier* avoient donnés à l'Eglise.

Le *Régent* ennuyé de la liste & fatigué de la persécution, lui dit: Mais tu es un sacre... Eh! quel autre sacre voudra te sacrer? — Oh! s'il ne tient qu'à cela, Monseigneur, mon affaire est bonne. J'ai mon sacre tout prêt; votre premier Aumônier, l'Archevêque de *Rheims*. Il est dans votre anti-chambre: il sera charmé de la préférence; je vais vous l'amener.

Il vole à l'instant même à l'Anti-chambre, dit à *Tressan* la grace que lui, *Dubois*, vient d'obtenir, & le desir qu'a le *Régent* que *Tressan* soit le *Conservateur*. Celui-ci y consent; *Dubois* le

prend par la main, le préſente au *Régent*, & redouble de remercîmens. *Treſſan* y ajoute l'éloge du ſujet. Le *Régent* ne répond rien ; ſur quoi *Dubois* ſort, & publie qu'il eſt Archevêque de *Cambrai*, comptant par-là, & ſans doute avec raiſon, arrêter toute demande. Il écrit enſuite à *Néricault Deſlouches* *, qu'il avoit laiſſé à Londres chargé des affaires à ſa place, d'engager le Roi *George* à demander au *Régent* l'Archevêché de *Cambrai* pour le Miniſtre, auteur de l'alliance.

A cette propoſition le Roi d'Angleterre, partant d'un éclat de rire : » Eh ! » comment voulez-vous (dit-il à *Deſ-* » *touches*) qu'un Prince Proteſtant ſe » mêle de faire un Archevêque en » *France* ?... Le *Régent* en rira, & » sûrement n'en fera rien. » Pardonnez-moi, *Sire*, (dit *Deſlouches*) il en rira, mais il le fera ; & tout de ſuite il lui

* Auteur du *Glorieux*, &c.

préſente une lettre très-preſſante & toute écrite. « Donne, puiſque cela te fait » plaiſir (dit le Monarque); » & il ſigna la lettre,

N. B. Il paroît que le *Régent* jouoit la Comédie lorſqu'il témoignoit de la répugnance à nommer l'Abbé *Dubois* à l'Archevêché de *Cambrai*, puiſqu'il cherchoit dans ce même tems à lui procurer le chapeau de Cardinal, & en avoit même écrit au Pape.

Le *Prétendant*, alors réfugié à *Rome*, étoit dans une telle détreſſe, qu'il avoit offert ſa nomination à *Dubois*, s'il le faiſoit payer de ſa penſion promiſe par le *Régent*: mais l'Abbé n'avoit garde d'accepter cette nomination, qui l'auroit diſcrédité auprès du Roi *George*. Il aima mieux ſe faire un mérite auprès de lui de ce refus, pour l'engager à s'intéreſſer pour lui auprès du *Régent*. Auſſi le Roi *George* ſollicita pour lui le *Régent*.; &

engagea même l'*Empereur*, ſur qui il avoit beaucoup de crédit à en faire autant.

Clément XI étoit aſſez diſpoſé à donner le chapeau à *Dubois*, pourvu que la *France* voulût concourir à l'ôter au Cardinal *de Noailles*, dont *Dubois* auroit la dépouille, comme le Saint Pere deſtinoit le même traitement à *Albéroni*, fugitif d'*Eſpagne*. Sur quoi *Dubois* eſſaya de le faire arrêter par les *Gènois*, pour l'envoyer priſonnier à Rome; mais ils s'y refusèrent.

L'Abbé *Dubois* ayant enfin été nommé à l'Archevêché de *Cambrai*, n'étant que tonſuré, il s'agiſſoit de prendre les Ordres. Il ne doutoit pas que le Cardinal *de Noailles* ne fût flatté de faire ce petit plaiſir à un Miniſtre puiſſant qui pouvoit avoir tant d'influence ſur le parti

qu'on prendroit à l'égard de la *Conſtitution*. Il ſe trompa : le Cardinal ne voulant pas ſe deshonorer par une complaiſance baſſe & criminelle, refuſa nettement. On lui fit parler par le *Régent* même Il répondit avec reſpect & modeſtie, & fut inébranlable.

Muni d'un *Bref* pour recevoir tous les Ordres à-la-fois, & d'une permiſſion de l'Archevêque de *Rouen*, il ſe rendit avec l'Evêque de *Nantes* dans une Paroiſſe du Grand Vicariat de *Pontoiſe*, la plus voiſine de Paris, & y reçut les *Ordres* à une Meſſe baſſe.

Le ſacre ſe fit au *Val-de-Grace*, avec la plus grande magnificence. Toute la Cour y fut invitée, & s'y trouva. Les Ambaſſadeurs & les Miniſtres des Princes *Proteſtans* s'y trouvèrent dans une lanterne oppoſée à celle où étoit le *Régent*, dont les grands Officiers faiſoient les honneurs de la cérémonie.... Le ſcandale Eccléſiaſtique fut le plus ſuperbe ſpectacle !

Le Duc *de S. Simon*, qui se vantoit d'être le seul homme titré que *Dubois* eût assez respecté pour l'excepter de l'invitation, offrit au *Régent* de s'y trouver, si ce Prince vouloit se respecter assez lui-même pour s'en abstenir; & le *Régent* y avoit consenti. Mais la Comtesse *de Parabère*, Maîtresse alors régnante, ayant passé la nuit avec lui, exigea qu'il iroit. Le Cardinal *de Rohan* voulut être le *Conservateur*; & l'Evêque de *Nantes* qui avoit donné les *Ordres*, premier *Assistant:* le *Régent* pria *Massillon*, nouvellement Evêque de *Clermont*, d'être le second. Soit timidité bourgeoise, soit nécessité, il accepta.

Antoine-Joseph, comte de Horn, âgé de 22 ans, *Laurent de Mille*, Piémontois, Capitaine réformé dans la *Cornette-Blanche*, & *Lestang*, fils d'un Banquier Flamand, âgé de 20 ans, ayant

complotté d'aſſaſſiner un riche Agioteur, le conduiſirent dans un cabaret de la rue de *Veniſe*, & l'y poignardèrent. Le Comte *de Horn* & *Mille* furent arrêtés ; *Leſtang*, qui ſe faiſoit appeller le Chevalier *Deſcamps*, ſe ſauva. Le procès ne fut pas long ; & dès le mardi ſuivant 26 Mars : l'un & l'autre furent roués vifs.

Le *Régent* fut aſſiégé de toutes parts pour accorder la grace, ou du moins une commutation de peine.

On n'inſiſta pas ſur le premier article ; mais on redoubla de ſollicitations ſur l'autre. On repréſenta que le ſupplice de la roue étoit ſi infamant, qu'une fille de la Maiſon *de Horn* ne pourroit, juſqu'à la troiſiéme génération, entrer dans aucun *Chapitre*. On eſſaya de le toucher par l'honneur que le coupable avoit de lui être allié, par *Madame*.... » Eh bien ! » (dit-il) j'en partagerai la honte : cela » doit conſoler les autres parens. »

Cependant il fut près d'accorder la commutation de peine : mais *Law* & l'Abbé *Dubois* l'en détournèrent, & lui firent ſentir la néceſſité de maintenir (ſurtout dans cet inſtant) la ſûreté publique ; & que le peuple crieroit contre cette diſtinction de ſupplice, pour un crime ſi noir & ſi vulgairement connu.

Lorſque les parens & alliés eurent perdu toute eſpérance de flechir le *Régent*, le Prince *de Robec* & le Prince *d'Iſenghien*, que le coupable touchoit de plus près que d'autres, trouvèrent le moyen de pénétrer juſque dans la priſon du criminel, & l'exhortèrent à ſe ſouſtraire à la honte du ſupplice, en prenant un poiſon qu'ils lui apportoient. Mais le coupable les ayant obſtinément réfuſés : » Va, malheureux ! (lui dirent-ils en » le quittant) tu n'es digne de périr que » par la main du bourreau. »

Le Comte *de Horn*, avant ſon crime, étoit connu pour un eſcroc & un mau-

vais ſujet de tout point. Sa famille informée de ſa mauvaiſe conduite, avoit envoyé un Gentilhomme pour payer ſes dettes & le ramener dans ſa patrie, ou de gré, ou de force, en obtenant du *Régent* un ordre de le faire ſortir de Paris: mais, malheureuſement, il n'y arriva que le lendemain du crime.

Le *Régent* ayant adjugé la confiſcation des biens du Comte *de Horn* au Prince *de Horn*, celui-ci lui écrivit la lettre ſuivante :

Je ne me plains pas, Monſeigneur, de la mort de mon frère; mais je me plains de ce que V. A. ait violé en ſa perſonne, les droits du Royaume, de la Nobleſſe & de la Nation. Je vous remercie de la confiſcation de ſes biens : je me croirois auſſi infâme que lui, ſi je recevois jamais aucune grace de vous. J'eſpère que Dieu & le Roi, vous rendront quelque jour une juſtice auſſi exacte que vous l'avez rendue à mon malheureux frère.



Le projet de la Conjuration d'*Espagne* étoit de faire révolter le Royaume contre le *Régent*; de mettre le Roi d'*Espagne* à la tête du Gouvernement de France, & sous lui le Duc *du Maine*. On comptoit sur l'union des Parlemens; & tout le projet étoit traité assez énigmatiquement dans des lettres qui pouvoient être surprises.

Mais *Albéroni* voulut, avant que d'éclater, voir des plans arrêtés, & les noms de ceux dont on devoit se servir. Comme il étoit très-dangereux de confier ces détails à un courrier, que l'Abbé *Dubois* pouvoit faire enlever; *Célamare* imagina qu'il n'y avoit rien de moins suspect que le jeune Abbé *Portocarero*, neveu du Cardinal de ce nom, & *Montéléon*, fils de l'Ambassadeur d'*Espagne* en *Angleterre*, qui retournoient ensemble en *Espagne*.

Ce fut *La Fillon* qui fit avorter cette intrigue. Le Secrétaire du Prince de

Célamare avoit un rendez-vous chez cette femme, avec une de ses filles, le jour que partoit l'Abbé *Portocarero*. Il y vint tard, & s'excusa sur ce qu'il avoit été occupé à des expéditions de lettres fort importantes, dont il falloit charger des Voyageurs.

La Fillon laissa nos amans ensemble, & alla sur le champ rendre compte à l'Abbé *Dubois* de ce qu'elle avoit entendu. Aussi-tôt on expédia un courrier muni des ordres nécessaires pour avoir main-forte.

Il joignit les Voyageurs à *Poitiers*, les fit arrêter & saisir tous leurs papiers, qu'il rapporta à Paris, le jeudi 11 décembre, précisément à l'heure où le *Régent* entroit à l'*Opéra*. L'Abbé ouvrit le paquet, eut le tems de tout examiner, & de mettre en réserve ce qu'il voulut.

Au sortir de l'*Opéra*, l'Abbé voulut rendre compte au *Régent* de la capture.

Tout autre que ce Prince auroit été preſſé de s'éclaircir d'un fait auſſi important : mais c'étoit la précieuſe heure du plaiſir !... Et l'Abbé eut juſqu'au lendemain, aſſez tard, pour prendre ſes meſures avant que de conférer avec le *Régent.*

Comme l'Abbé *Dubois* faiſoit la revue des papiers du Prince *de Célamare*, & que *Le Blanc*, alloit ouvrir une caſſette : » M. *Le Blanc*, (dit l'Ambaſſadeur), » cela n'eſt pas de votre reſſort : ce ſont » des lettres de femmes. Laiſſez cela à » l'Abbé : qui toute ſa vie a été *M*.... »

Le Parlement vouloit inſtruire ſecrétement le procès de *Law* ; des commiſſaires nommés d'office avoient déjà entendu des témoins ; & l'on ne ſe propoſoit pas moins que de ſe ſaiſir du cou-

pable, de déterminer son procès en deux heures de tems, de le faire pendre dans la cour du *Palais*, les portes fermées, & de les ouvrir ensuite pour donner au public le spectacle du cadavre. Le *Régent* en fut averti.

On prétend que ce fut par le Président *Dodun*, qui, depuis, fut Contrôleur général.

Le Pape ayant refusé à trois Archevêques, douze Evêques & quantité d'Abbés, des *Bulles*, s'ils ne se soumettoient à des conditions contraires à nos *Libertés;* le *Régent* défendit au Cardinal *de la Trimouille*, notre Ambassadeur à *Rome*, de recevoir aucune de ces *Bulles*, si on ne les donnoit pas toutes conformes à nos droits & usages. Il nomma même une commission, prise du *Conseil de Régence*, pour statuer sur les moyens de se passer du Pape.

Mais la commiſſion n'eut pas le tems de travailler beaucoup. A peine en fut-on inſtruit à *Rome*, que le Pape fit partir un Courrier avec toutes les *Bulles*, dans la forme ordinaire.

La Comteſſe *de Sabran* ayant voulu profiter d'un moment de débauche pour faire au *Régent*, une queſtion ſur quelque affaire d'Etat ; il la mena devant une glace, & lui dit : « Regarde-toi ?..... » Et vois ſi c'eſt à un auſſi joli viſage » qu'on doit parler d'affaires ? »

Il fut défendu à tout Particulier d'avoir chez lui plus de 500 liv. d'eſpèces. On fit des perquiſitions juſques dans les Maiſons Religieuſes, & on récompenſa les dénonciateurs. Ce qui fit dire à Mylord *Stair :* Qu'on ne pouvoit plus

douter de la catholicité de *Law*, puisqu'il établissoit l'*Inquisition* en *France*, après avoir prouvé la *Transubstantiation* par le changement des *espèces* en papier.

Law étoit Ecossois, se donnant pour Gentilhomme; il étoit grand, bien fait, d'une figure agréable & noble, de beaucoup d'esprit, d'une politesse distinguée, avec de la hauteur sans insolence. Sa femme, ou plutôt celle qui passoit pour l'être, étoit une Angloise de qualité, d'un caractère altier, que les bassesses de nos grandes Dames rendirent bientôt impertinente.

Le Nonce *Maffei*, qui vint cette année en *France*, étoit fils d'un Trompette de la ville de *Florence*. Il étoit arrivé de la plus basse domesticité à la Prélature. Il avoit beaucoup d'esprit,

de probité, & des mœurs très-régulières.

Le Parlement ayant attaqué le Duc *de la Force* pour monopole, plusieurs Pairs présentèrent au Roi une requête, par laquelle ils prétendirent que les Pairs n'ont d'autre Juge que le Roi; qu'on ne peut instruire, en matière criminelle, des procès intentés à un Pair, qu'en vertu d'une commission particulière, adressée à tel ou tel Tribunal que le Roi juge à propos de choisir; & qu'alors ce Tribunal juge, conjointement avec les Pairs.

Le *Régent*, avant de décider la question, voulut l'entendre discuter au Conseil par les Pairs de l'un & de l'autre parti.

Le Duc *de S. Simon* défendit vivement le Duc *de la Force*, quant à l'in-

compétence du Parlement; le Duc *de Noailles*, du parti contraire, n'osa répondre, & allégua qu'il n'étoit pas prêt. Le Prince *de Conti* & la plupart des Pairs, pour toute réponse au Duc *de S. Simon*, déclarèrent au *Régent* qu'ils s'en tenoient aux remontrances du Parlement. Par crainte il avoit évoqué l'affaire au Conseil; par ce motif, il se détermina pour l'avis le plus nombreux, & renvoya l'affaire au Parlement.

Il n'est pas facile de prononcer sur les prétentions respectives du Parlement & des Pairs. Ceux qui nient la compétence du Parlement, croient prendre un parti plus noble; ceux qui la reconnoissent, un parti plus sûr.

Dubois faisoit toujours solliciter à *Rome* le chapeau de Cardinal. Pour donner plus de poids à sa sollicitation, il proposa au Cardinal *de Rohan* d'aller

presser la promotion, avec promesse de lui procurer le premier Ministère à son retour. Il se disposoit à partir lorsqu'on apprit la mort du Pape. Le Cardinal partit pour le *Conclave*, muni de tout l'argent nécessaire. Il prit *Tencin* pour son Conclaviste, & laissa en dehors *Laffiteau* pour recevoir les lettres de *Dubois*, qu'il venoit régulièrement leur lire.

Il écrivoit à *Dubois*, le 5 Mai, que malgré la prétendue impénétrabilité du *Conclave*, il y entroit toutes les nuits, au moyen d'une fausse clef, à travers de cinq corps-de-garde. *Tencin*, de son côté, prit des mesures dignes de lui & de son commettant. Il offrit au Cardinal *Conty* de lui procurer la *Tiare* par la faction de la *France* & des autres partisans bien payés, si *Conty* vouloit s'engager par écrit de donner après sa nomination le chapeau à l'Abbé *Dubois*. Le marché fut fait & signé; & *Tencin* intrigua si effi-

cacement, que *Conty* fut élu Pape, le 8 Mai.

Après l'exaltation, *Tencin* fomma le Pape de fa parole. Le Pontife répondit qu'il fe reprocheroit éternellement de n'être parvenu au Pontificat, que par une efpèce de fimonie : mais qu'il n'aggraveroit pas fa faute par la proftitution du Cardinalat à un fujet indigne. *Tencin*, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, menace le Saint Père de rendre fon écrit public. Sur quoi le Pape, effrayé, crut qu'il valoit mieux éviter ce fcandale à l'Eglife. Il balançoit pourtant encore, lorfque *Seglione*, fon Secrétaire, vint dire à *Tencin* que fon Maître avoit grande envie d'une bibliothèque ; mais qu'on en demandoit douze mille écus, & qu'il ne les avoit pas. La fomme fut auffitôt comptée ; & cette générofité emportant la balance, le Pape nomma *Dubois* le 16 Juillet. Mais il n'étoit pas à la fin de fes peines.... *Tencin* ne vou-

lant pas avoir été l'inſtrument gratuit d'une infamie, réſolut d'en tirer parti, pour ſe faire lui-même Cardinal, en fit impudemment la propoſition au Pape; & lui déclara qu'il ne rendroit le billet qu'à cette condition.

Le Saint Père ne put ſe déterminer à faire jouir *Tencin* de ſa perfidie. Il en tomba malade &, ne fit plus que languir.

Une noire mélancolie, cauſée par ſon dépit & ſes remords, entretenue par la préſence de *Tencin*, reſté Miniſtre de *France* à *Rome*' mit *Innocent XV* au tombeau.

Le jour que *Dubois* reçut ſa calotte de la main du Roi; après avoir fait ſon remercîment, il détacha ſa croix épiſcopale, & la préſenta à l'Evêque de *Fréjus*, en le priant de la recevoir: » Parce que (dit-il) elle portoit bon- » heur. » *Fleury* la reçut en rougiſſant,

aux yeux du Roi & de toute la Cour: & qui pis eſt, fut obligé, en courtiſan ſoumis, de s'en décorer. Ce qui lui attira nombre de plaiſanteries.

Le *Régent*, qui avoit remarqué le goût du Roi pour ſon Précepteur, lui propoſa l'Archevêché de *Reims*, comme un ſiége de la première diſtinction. Le Roi l'envoya chercher ſur le champ, & lui apprit le préſent qu'il lui faiſoit.

Fleury ſe confondit en remercîmens reſpectueux: mais refuſa d'être premier Duc & Pair de *France*. Le *Régent* inſiſta inutilement, & finit par le prier d'accepter, du moins l'Abbaye de *Saint Etienne de Caen*. *Fleury* accepta ce bénéfice ſimple, de 70000 livres de rente; & fit mettre ſon refus de l'Archevêché dans toutes les gazettes.

Le *Régent* donna, cette année, l'Evêché de *Laon* à l'Abbé de *Saint-Albin*, bâtard non reconnu qu'il avoit eu de la *Florance.*

Quand il voulut, en conséquence, se faire recevoir au Parlement, il fut arrêté par la difficulté de pouvoir articuler ni père, ni mère, ni par conséquent produire un nom. Cet obstacle, à la mort de *Dubois*, lui valut l'Archevêché de *Cambrai.*

Dubois ayant terminé une négociation qui intéressoit fort le *Régent*, (le mariage du Roi avec l'Infante d'*Espagne*, & celui de Mademoiselle *de Montpensier* avec le Prince des *Asturies*;) le Duc de *Saint-Simon* fut déclaré Ambassadeur extraordinaire pour aller faire la demande de la Princesse. Une de ses principales instructions, étoit de voir & de cultiver beaucoup le Jésuite d'*Aubencon*, Confesseur du Roi. A leur

première entrevue, le Jésuite dit à l'Ambaſſadeur : Que l'intention du Roi étoit que la jeune Infante fût inſtruite par un Jéſuite ; qu'il mouroit auſſi d'envie de prier M. l'Ambaſſadeur de demander, de ſa part, au Roi ſon neveu, de prendre un Confeſſeur Jéſuite ; & termina ſon diſcours par offrir ſes ſervices pour la *Grandeſſe* que deſiroit l'Ambaſſadeur. *Dubois* fit nommer le Père *Linière*, ſous prétexte que la nomination d'un Confeſſeur Jéſuite étoit une condition ſtipulée par l'*Eſpagne*.

L'Electeur de *Cologne*, frère de l'Electeur de *Bavière*, étant à *Valenciennes*, annonça qu'il prêcheroit le 1er. Avril. La foule fut prodigieuſe à l'Egliſe. L'Electeur étant en chair ſalua gravement l'auditoire, fit le ſigne de la croix, & cria : *Poiſſon d'avril !* Puis deſcendit, tandis que des trompettes & des cors-de-chaſſe

de-chaſſe faiſoient un tintamare digne d'une pareille *ſcène*.

Lorſque le *Régent* ſacrifia *Nocé*, qu'il aimoit beaucoup, à l'empire que le Cardinal *Dubois* avoit pris ſur lui, quelqu'un dit à *Nocé*, pour le conſoler: que cette diſgrace ne ſeroit pas de longue durée. « Qu'en ſavez-vous, (dit-il)? » Je le ſais, répondit l'autre, du *Régent* » même. Qu'en ſait-il, répliqua *Nocé*. »

Le Cardinal *Dubois*, au retour de *Tencin*, qui revenoit de Rome, le crut très-propre à le ſervir dans le dernier & le plus grand de ſes projets ambitieux, & l'endoctrina en conſéquence.

Dans une audience que *Tencin* eut du *Régent*, après lui avoir dit combien la Cour de *Rome* étoit ſatisfaite de la conduite & des talens du Cardinal *Dubois*, il inſinua au Prince que cette Cour

s'attendoit à le voir bientôt premier Miniſtre ; & que jamais *Son Alteſſe* ne pouvoit faire un meilleur choix pour ſa tranquillité & pour le bien de l'Etat.

A peine *Tencin* eut-il effleuré cette matière, que le *Régent* voyant de quoi il s'agiſſoit, dit (en l'interrompant) : » Que diable veut donc le Cardinal ? je » lui laiſſe toute l'autorité d'un premier » Miniſtre: il n'eſt pas encore content, » il en veut le titre !.... qu'en fera- » t-il ? Combien de tems en jouira-t-il ? » il eſt tout pourri de v...... Celui qui » l'a viſité m'aſſure qu'il ne pourra » vivre ſix mois. »

Cela eſt-il bien vrai, Monſeigneur ? —Très-vrai. Je te le ferai dire. — Cela étant, je vous conſeille de le déclarer Premier Miniſtre plus tôt que plus tard : Nous approchons de la Majorité du Roi ; vous conſerverez, ſans doute, la confiance de *Sa Majeſté*, due à vos ſervices & à vos talens. Mais enfin, vous

n'aurez plus d'autorité propre ?.... Un grand Prince, comme vous, a toujours des ennemis & des jaloux : ils chercheront à vous aliéner le Roi : ceux qui l'approchent de plus près ne vous sont pas les plus dévoués ; vous ne pouvez, à la fin de votre *Régence*, vous faire nommer Premier Ministre?... Faites le Cardinal....... A sa mort, vous succéderez au titre qui n'aura pas été établi pour vous, & auquel le Public sera déjà accoutumé. Ce raisonnement frappa le Prince, & *Dubois* fut Premier Ministre.

Dubois s'étoit marié, jeune, dans un village du *Limousin*, avec une jolie Paysanne. La misère les obligea de se séparer à l'amiable. Ils convinrent que la femme gagneroit sa vie comme elle pourroit, & que le mari iroit tenter fortune à *Paris*.

Lorsqu'il fut parvenu à l'Episcopat,

il craignit la révélation d'un engagement qui paſſoit les *Libertés de l'Egliſe Gallicane.* Il en fit confidence à *B...*, Intendant de *Limoges*, qui trouva le moyen d'enlever la feuille du Regiſtre de célébration & la minute du Notaire.

La place de Miniſtre & Secrétaire d'Etat de la Guerre, fut la récompenſe de ſon adreſſe & de ſa diſcrétion.

La femme du Cardinal *Dubois*, après la mort de ſon mari, vint à *Paris*, où elle a vécu dans l'opulence & l'obſcurité plus de vingt-cinq ans. Elle étoit fort unie avec ſon beau-frère, & elle n'avoit point d'enfans.

La Ducheſſe *de Berri* avoit pris un appartement aux *Carmélites* de la rue *Saint-Jacques*, où elle ſe retiroit la veille des grandes fêtes. Elle y couchoit & y mangeoit avec les Religieuſes,

affiftoit même aux Offices de jour & de nuit. De-là, retournoit aux *Orgies du Luxembourg.*

Le *Régent*, pour édifier le Public, ainfi que fa fille, marcha, en grand appareil, le jour de *Pâques* 1716, à *Saint Euftache*, & y communia.

Le contrafte de fa vie habituelle & de cet acte de religion, fit le plus mauvais effet du monde.

Le Comte *Maffei*, Vice-Roi de *Sicile* en 1716, prit fi bien fes mefures, qu'une nuit tous les Jéfuites, tant Pères que Frères, fains ou malades, furent enlevés, embarqués, deux jours après débarqués fur les côtes de l'Etat Eccléfiaftique, & abandonnés à leur bonne ou mauvaife fortune.

Ils fe rendirent, comme ils purent,

à *Rome*; où le Pape, quoique très-embarrassé de cette inondation de Moines, n'en devint pas plus traitable avec le Gouvernement de *Sicile*.

Mais la Chambre Apostolique se lassant bientôt de fournir la subsistance à tant de commensaux, on vit un beau jour affiché dans *Rome* un ordre à tous les Proscrits de sortir de la ville, sous des peines très-rigoureuses, auxquelles il fallut obéir. Ils voulurent rentrer dans la *Sicile*. Mais le Comte *Maffei* s'étant montré inflexible, ils se répandirent dans les campagnes d'*Italie*, où la plûpart périrent de misère.

La *France* a toujours le choix du *Nonce*. Le Pape présente trois sujets, entre lesquelles elle choisit, & peut rejetter tous les trois. L'Empereur & l'Espagne ont le même privilège.

Le Cardinal *Dubois* vouloit faire revivre pour lui l'ancienne Souveraineté de *Cambrai*. Il écrivit à *Chavigni*, à *Madrid*, d'en chercher les titres en *Espagne*.

« Si le Roi *d'Espagne* (dit-il, dans sa » lettre) a été usurpateur, comme il » le paroît par les protestations que les » Archevêques ont toujours faites, le » Roi *d'Espagne* est injuste détenteur. »

Chavigni ne put réussir dans ces recherches.

Le jour de Pâques, qui suivit la promotion de *Dubois* au Cardinalat, s'étant éveillé plus tard qu'à son ordinaire, il s'emporta en juremens contre ses valets, de ce qu'ils l'avoient laissé dormir si long-temps un jour où il devoit dire la messe. On se pressa de l'habiller, toujours jurant. Quand il le fut, il fit appeller un Secrétaire, & oublia d'aller

dire la Messe, & même d'aller l'entendre.

Le *Régent* fut charmé de la mort de ce Ministre.

Le jour qu'on lui fit l'opération, l'air, extrêmement chaud, tourna à l'orage; & ce Prince ne put s'empêcher de dire : » J'espère que ce tems-là fera partir mon » drôle ! »

Dubois jouissoit, à sa mort, de deux millions de revenu, sans compter un argent comptant & un mobilier immense.

La Duchesse *de Phalaris*, entre les bras de qui mourut le *Régent*, étoit du *Dauphiné*, & se nommoit *d'Harancour*. Elle avoit épousé un Aventurier, Duc du Pape, qui se nommoit *Georges d'Entraignes*, fils d'un Financier, dont *Boileau* parle dans sa première Satire, sous

le nom de *Gorge*. Il y avoit *George* dans la première Edition :

Que *Gorge* vive ici, puiſque *Gorge* y veut vivre.

Un homme s'étant aviſé de faire l'éloge du Duc *de Chartres*, en préſence du *Régent*, ſur la grace avec laquelle il avoit danſé dans un Ballet : « Savez-» vous (dit le père) que j'envoie faire » f...... ceux qui me font de pareils com-» plimens ? »

Un jeune Seigneur Anglois, à ſon retour de *France*, ayant dit au Roi *Guillaume*, que ce qui lui avoit paru de plus plaiſant à la Cour de *France* étoit, que le Roi eût une vieille Maîtreſſe, & un jeune Miniſtre (*Barbézieux*). » Cela » doit vous apprendre, jeune homme, » (dit *Guillaume*) qu'il ne fait uſage, » ni de l'une, ni de l'autre. »



Charlotte-Chrifline-Sophie de Volfenbutel, femme du *Czarovitz Alexis*, fils de *Pierre Premier*, *Czar de Mofcovie*, & fœur de la femme de l'Empereur *Charles VI*, nâquit le 25 Août 1694. Cette Princeffe, avec de la beauté, de l'efprit, des grâces & de la vertu, devint l'objet de l'averfion de fon mari, le plus féroce des hommes. Il effaya plufieurs fois de l'empoifonner; mais le contre-poifon la fauva.

Enfin il lui donna un jour un fi furieux coup de pied dans le ventre, étant groffe de huit mois, qu'elle tomba évanouie & noyée dans fon fang. *Pierre Premier* étoit alors dans un de fes voyages. Son fils, perfuadé que cette malheureufe Princeffe n'en pouvoit revenir, partit à l'inftant pour fa maifon de campagne.

La Comteffe de *Conifmark*, mère du Maréchal de *Saxe*, étoit auprès de la Princeffe lorfqu'elle accoucha d'un en-

ſant mort, & en prit tous les ſoins poſſibles. Mais prévoyant, ſi elle en revenoit, qu'elle périroit tôt ou tard par la férocité du *Czarovitz*, elle imagina un moyen de la ſauver, en gagnant les femmes de la Princeſſe, & de-là manda au mari que la femme & l'enfant étoient morts. Sur quoi le *Czarovitz* manda qu'on les enterrât auſſitôt & ſans cérémonies. On dépêcha des Courriers au *Czar* & dans toutes les Cours, & l'Europe prit le deuil d'une buche qu'on avoit enterrée.

Cependant la Princeſſe, tranſportée dans une chambre écartée, reprit peu-à-peu ſa ſanté & ſes forces. Alors, munie de quelques pierreries & de l'or que lui procura la Comteſſe, vêtue en femme du commun, elle partit avec un vieux Domeſtique de confiance, Allemand, qui paſſoit pour ſon père, & ſe rendit à Paris. Elle y fit peu de ſéjour, prit une femme pour la ſervir, paſſa dans

un de nos ports, & s'embarqua pour la *Louisianne.*

Sa figure lui attira d'abord l'attention des habitans, parmi lesquels un Officier de la Colonie, nommé *Dauband*, qui avoit été en *Russie*, la reconnut.

Il avoit pourtant peine à se persuader qu'une femme dans un tel état, fût la belle-fille du *Czar Pierre.* Pour s'en assurer davantage, il offrit ses services au prétendu père. Une liaison plus particulière se forma par degrés, & ils en vinrent jusqu'à faire une société pour monter ensemble une habitation à frais communs.

On apprit, quelque tems après, dans la Colonie, par les Gazettes, la mort du *Czarovitz. Dauband* déclara pour lors à la Princesse qu'il la connoissoit, & offrit de tout abandonner pour la reconduire en *Russie.*

Mais la veuve du *Czarovitz*, se trouvant plus heureuse qu'elle ne l'avoit été auprès du Trône, refusa de sacrifier

la tranquillité de ſon état obſcur, à tout ce que l'ambition lui pouvoit offrir. Elle exigea ſeulement de *Dauband* le ſecret le plus inviolable, & de ſe conduire avec elle comme il avoit fait juſques-là.

Il en fit le ferment, & ſon intérêt ſuffiſoit pour l'y rendre fidèle. La beauté, l'eſprit & les vertus de la Princeſſe, avoient fait la plus vive impreſſion ſur lui, & l'habitude de vivre enſemble l'avoit fortifiée. Il étoit aimable & encore jeune; & comme elle l'avoit toujours ſuppoſé dans l'ignorance de ce qu'elle étoit; les attentions reſpectueuſes de *Dauband* pour elle n'en avoient été que plus flatteuſes. Elle n'y avoit donc pas été inſenſible. Ils continuèrent de vivre comme à l'ordinaire; mais ils ſe devenoient de jour en jour plus chers l'un à l'autre.

Le vieux Domeſtique, qui paſſoit pour le père de la Princeſſe, étant venu à mourir, elle & *Dauband*, tous deux

jeunes ne pouvoient plus décemment vivre enſemble auſſi habituellement qu'ils faiſoient quand elle y paroiſſoit autoriſée par un père. *Dauband* le fit ſentir à la Princeſſe, ſaiſit ce moment pour lui faire l'aveu de tout ce qu'il ſentoit pour elle; & pour lui repréſenter qu'ayant une fois renoncé à toute idée de grandeur, elle pouvoit auſſi l'accepter pour époux, s'il ne lui étoit pas déſagréable, & cacher d'autant mieux par-là ſon premier état. Elle y conſentit : & celle qui étoit d'abord deſtinée à régner ſur la *Ruſſie*, & dont la ſœur régnoit à *Vienne*, devint la femme d'un ſimple Officier d'Infanterie. Elle en eut, dès la première année de leur mariage, une fille, qu'elle nourrit elle-même, qu'elle éleva, & à qui elle enſeigna le *François* & l'*Allemand*.

Il y avoit dix ans qu'ils vivoient dans cette heureuſe médiocrité où l'amour réciproque de deux époux tient lieu de

tous les autres biens, lorſque le mari fut attaqué de la fiſtule ; & que la femme, alarmée des dangers de l'opération, voulut qu'elle ſe fît à Paris.

Ils vendirent leur habitation, & s'embarquèrent ſur le premier vaiſſeau prêt à partir. Arrivés à Paris, *Dauband* y fut mis entre les mains du plus habile Chirurgien. Sa femme lui rendit tous les ſoins de l'épouſe la plus tendre, & ne le quitta pas un inſtant que la guériſon ne fût parfaite. Ils penſèrent enſuite à prendre un parti qui pût aſſurer leur petite fortune. *Dauband* ſollicita à la Compagnie des Indes un emploi dans l'Iſle *de Bourbon*, & en obtint la Majorité.

Pendant que le mari ſuivoit les affaires, la femme alloit quelquefois prendre l'air avec ſa fille, aux *Tuileries*.

Un jour qu'elles y étoient ſur un banc, & qu'elles cauſoient en *Allemand*, pour n'être point entendues de ceux qui étoient à côté d'elles, le Ma-

réchal *de Saxe*, en paſſant & entendant des femmes parler ſa langue, s'arrêta pour les conſidérer. La mère levant alors les yeux, & les baiſſant auſſitôt qu'elle reconnut le Maréchal, lui fit voir un tel embarras, qu'il s'écria : » Quoi, Madame! ſeroit-il poſſible?... » Elle ne lui permit point d'achever, ſe leva, & le tirant à l'écart, lui avoua ce qu'elle étoit, lui demanda le plus grand ſecret, le pria de la quitter, & de venir chez elle apprendre ce qui la concernoit.

Le Maréchal y alla le jour ſuivant. Elle lui fit le récit de ſes aventures, & de la part qu'y avoit eue la Comteſſe de *Coniſmark*, mère du Maréchal. Elle le conjura, en même tems, de ne rien révéler au Roi, juſqu'à la concluſion d'une négociation qu'elle avoit commencée, & qui ſeroit terminée avant trois mois. Le Maréchal le lui promit, & la voyoit, elle & ſon mari, de tems en temps, *incognito*.

Cependant le délai qu'elle avoit demandé étoit près d'expirer, lorſque le Maréchal étant allé la voir, apprit qu'elle étoit partie depuis deux jours avec ſon mari, nommé à la Majorité de l'iſle de *Bourbon*.

Le Maréchal alla, ſur le champ, rendre compte au Roi de tout ce qui regardoit la Princeſſe. Le Roi fit appeler le Miniſtre de la Marine (c'étoit, je crois, M. *de Machault*); &, ſans lui dire le *pourquoi*, lui ordonna d'écrire au Gouverneur de l'iſle *de Bourbon*, de traiter M. *Dauband* avec la plus grande conſidération. Le Roi écrivit en même tems à la Reine *de Hongrie*, avec qui nous étions en guerre, & l'informa du ſort de ſa tante. La Reine remercia *Louis XV*, & lui adreſſa pour la Princeſſe une lettre, par laquelle elle l'invitoit à venir auprès d'elle : mais à condition de ſe ſéparer de ſon mari & de ſa fille, dont le Roi vouloit bien prendre

ſoin. La Princeſſe refuſa de telles conditions, & demeura avec ſon mari juſqu'en 1747, qu'il mourut. Sa fille étant morte auſſi, la Princeſſe ne tenant plus à rien, revint à Paris, & ſe logea à l'Hôtel du *Pérou*. Son deſſein étoit de ſe mettre dans un couvent; mais la Reine de *Hongrie* lui offrit de venir ſe fixer à *Bruxelles*, avec une penſion de vingt mille florins. J'ignore ſi elle y alla : mais je ſais qu'elle eſt, depuis ſix ans, à *Vitri*, à une lieue de Paris, (j'écris ceci en 1772) où elle vit fort retirée, avec trois Domeſtiques, dont un Nègre. On la nomme Madame *de Moldack*. J'ignore qui étoit M. *de Moldack*, & quand elle l'épouſa.. Elle eſt encore veuve : je la vis en 1768, à la promenade.

Quand on remit à *Louis XIV* l'état des ſommes que le Château & les Jardins de *Verſailles* avoient coûté, après avoir

vu le définitif du compte, il le jetta au feu. L'article du plomb, pour le château & les conduits d'eau, étoit de trente-deux millions.

La Princeſſe *de Conti*, mère du Prince *de Conti* d'aujourd'hui (1771) diſoit à ſon mari : » Je puis faire des Princes du » Sang ſans vous, & vous n'en pouvez » faire ſans moi. »

Les *Jéſuites* ont par-tout des confrères Laïques, qui font les mêmes vœux ; à l'exception de celui de chaſteté. Ils en ont même qui ſont extérieurement *Proteſtans*. Le Secrétaire d'Etat *Deſnoyers* étoit *Jéſuite* laïque. *Jean III*, Roi de Portugal, mort en 1557, un an après *S. Ignace*, étoit *Jéſuite*, & avoit un Bref du Pape pour garder ſa couronne. *Maximilien*, Duc *de Bavière*, eſt mort

Jésuite, en 1726. Il fit bâtir, à *Munich*, la Maison des *Jésuites*.

N. B. On en pourroit citer bien d'autres !

La signature des fils & filles de *France* n'est que du nom de baptême, sans aucune addition.

Mansard, Surintendant des bâtimens, usoit avec *Louis XIV* de la flatterie la plus coquine. Il lui présentoit quelquefois des plans où il laissoit des choses si absurdes, que le Roi les voyoit du premier coup-d'œil. Là-dessus *Mansard* à tomber en admiration, & à s'écrier : » Que le Roi n'ignoroit rien ! & en » savoit en architecture, plus que les » Maîtres mêmes. »

On a soupçonné *Racine* d'en avoir usé ainsi dans sa partie, au sujet d'*Athalie* & d'*Esther*.



Le Maréchal *de Montrevel* étant à table chez *Biron*, Père du Maréchal d'aujourd'hui, & Colonel des *Gardes Françoises*, on versa une salière sur lui. Il en fut si effrayé, qu'il s'écria qu'il étoit mort !... Il tomba en foiblesse; on l'emporta chez lui; la fievre le prit, & il mourut au bout de quatre jours, en 1718. Cet événement fortifia la superstition des gens aussi sots que lui. Il étoit d'ailleurs d'une grande valeur : il ne laissa que deux filles, qui furent les Comtesses *de Flavacourt* & *de Haute-Feuille.*

Castel dos Rios, Ambassadeur d'*Espagne* en *France*, en 1699, avoit dans ses instructions de faire révoquer le décret de *Sorbonne*, qui condamnoit le livre de *Marie d'Agreda*; & de faire établir en *France* le dogme de l'*Immaculée Conception.*

Le Duc *d'Albe*, père de celui qui vint Ambaſſadeur en *France* en 1704, ayant perdu ſa maîtreſſe, qui s'étoit enfuie, faiſoit dire des Meſſes pour que Dieu lui fît la grace de la retrouver, c'étoit d'ailleurs un homme d'eſprit.

La Ducheſſe *d'Albe*, bru de celui dont je viens de parler, fit prendre à ſon fils, malade à *Paris*, en potions & en lavemens, des Reliques pulvériſées. L'enfant n'en mourut pas moins, au grand étonnement de la mère!

L'Abbé *de Vatteville*, frere du Baron, Ambaſſadeur à *Londres*, fut d'abord Colonel du Régiment de *Bourgogne*, pour le Roi d'*Eſpagne*, *Philippe IV*; & ſe diſtingua par pluſieurs actions d'éclat. Mécontent d'un paſſe-droit, il quitta le ſervice & ſe fit *Chartreux*. Après

avoir fait ſes vœux, s'ennuyant de la ſolitude, il ſe procura quelque argent de ſa famille, ſans laiſſer ſoupçonner ſon deſſein, fit acheter par un affidé, un habit de cavalier, des piſtolets & une épée, ſe traveſtit une nuit dans ſa cellule, & prit le chemin du jardin. Soit haſard, ſoit ſoupçon de la part du Prieur, ils ſe rencontrèrent. *Vatteville* le poignarda ſur le champ, & tout de ſuite ſauta la muraille de l'enclos, où on lui tenoit un cheval prêt. Il s'éloigna promptement, & ne s'arrêta que lorſqu'il le fallut pour rafraîchir ſon cheval.

Ce fut dans un lieu écarté, où il n'y avoit pour toute habitation qu'une Auberge: il fit mettre à la broche un gigot & un autre morceau de viande, qui étoit tout ce qui s'y trouvoit alors. A peine commençoit-il à manger, qu'un Voyageur arrive; & ne trouvant plus rien, ne doute pas que le premier arrivé ne veuille bien partager un dîner qui ſem-

bloit ſuffiſant pour deux : mais *Vatteville* prétend qu'il n'y en a pas trop pour lui. La querelle devient vive, & le nouveau venu s'empare de l'un des deux plats. *Vatteville*, ne pouvant le lui arracher, tire un de ſes piſtolets, lui en caſſe la tête, met l'autre ſur la table, & menace l'Hôteſſe & un Valet accourus au bruit, de les traiter de même s'ils ne ſe retirent, & ne le laiſſent dîner en paix. Il s'éloigna enſuite au plus vite, eſſuya des fortunes diverſes dans ſes voyages, & finit par ſe retirer dans les Etats *du Grand Seigneur*, où il prit le *turban*, obtint du ſervice, & ſe diſtingua aſſez pour devenir *Bacha* & avoir le Gouvernement de quelques places dans la *Morée*, au temps où les *Vénitiens* & les *Turcs* y étoient en guerre.

Cette circonſtance lui fit naître l'idée de chercher à rentrer en ſûreté dans ſa patrie. Il négocia ſecrétement avec les *Venitiens*, qui obtinrent pour lui, à

Rome,

Rome, l'abſolution de ſon apoſtaſie, ſa ſécularisation, & un Bénéfice conſidérable en *Franche-Comté* : au moyen de quoi, il leur livra les places dont il étoit le maître.

De retour dans ſa Province, au moment où *Louis XIV* y portoit la guerre, il ſervit aſſez utilement la *France* pour en obtenir des graces marquées ; ſurtout un crédit & une autorité reſpectée à *Beſançon*. L'archevêché étant devenu vacant, le Roi l'y nomma ; mais le Pape, trouvant du ſcandale à nommer pour Archevêque un Apoſtat, Renégat, & meurtrier publiquement connu, refuſa conſtamment *les Bulles* ; & *Vatteville* fut obligé de ſe contenter, en échange, de deux bonnes Abbayes, & du haut-Doyenné de *Beſançon*. Il y vivoit en grand Seigneur, avec un équipage de chaſſe, une table ſomptueuſe, craint, reſpecté (du moins à l'extérieur), allant de temps en temps aux *Chartreux*, voir

ceux de ſon temps qui y vivoient encore; & mourut en 1710, âgé de plus de 90 ans... Tant la tranquillité d'ame & la bonne conſcience contribuent à la ſanté!

Voici le portrait que fait *Péliſſon* de l'Abbé *de Vatteville*, dans ſon Hiſtoire de la *Conquête de la Franche-Comté*; en 1668.

« Un tempérament froid & paiſible » en apparence; ardent & violent en » effet; beaucoup d'eſprit, de vivacité » & d'impétuoſité au-dedans, beaucoup » de diſſimulation & de retenue au- » dehors; des flammes couvertes de » neige & de glace; un grand ſilence, » ou un torrent de paroles propres à » perſuader; renfermé en lui-même, » mais comme pour en ſortir au beſoin » avec plus de force. Le tout exercé par » une vie pleine d'agitation & de tem- » pêtes, propres à donner plus de fer- » meté & plus de ſoupleſſe à l'eſprit. »

Il y a un fait aſſez curieux, très-sûr & peu connu, au ſujet du Collier de l'*Ordre du S. Eſprit :* La dévotion s'allioit autrefois avec le plus grand débordement de mœurs, & la mode n'en eſt pas abſolument paſſée.

Le motif public de *Henri III*, en inſtituant l'*Ordre du Saint-Eſprit*, fut la défenſe de la Catholicité, par une aſſociation des Seigneurs qui ambitionneroient d'y entrer.

Le vœu ſecret fut d'en faire hommage à ſa ſœur *Marguerite de Valois*, qu'il aimoit plus que fraternellement.

Le S. Eſprit eſt le ſymbole de l'amour : les ornemens du Collier étoient les monogrammes *de Marguerite* & *de Henri*, ſéparés alternativement par un autre monograme ſymbolique, compoſé d'un φ *phi* & d'un δ *delta* joints enſemble ; φ, auquel on faiſoit ſignifier *fidelta* pour *fedelta* en Italien, & *fidélité* en François. *Henri IV*, inſtruit du myſtère ;

changea le Collier par délibération du *Chapitre*, du 7 Janvier 1597, & remplaça par deux trophées d'armes, le φ & le monogramme *de Marguerite.* J'en ai vu les preuves non suspectes.



EXTRAIT

DES MANUSCRITS

DE M. COLBERT,

Page 169 & suivantes.

Au commencement de l'année 1663, le Roi voulut donner des marques publiques de l'envie qu'il avoit de faire fleurir les Lettres pendant son règne. Pour cet effet, il voulut donner des pensions & des gratifications à tous ceux qui excelloient en quelques sciences, dans son royaume & dans les pays étrangers; & s'étant fait instruire, par les Ambassadeurs & par tous ceux qui ont commerce avec les Savans, du nom des principaux en tout genre, & des sciences où ils excelloient, il fit choix lui-même d'un bon nombre, auxquels il

envoya les sommes qu'il leur avoit destinées, dont voici la liste avec la note :

Au sieur *de la Chambre*, son Médecin ordinaire, excellent homme pour la Physique & pour la connoissance des passions & des sens, dont il a fait divers Ouvrages fort estimés, une pension de... 2000 l.

Au sieur *Conrart*, lequel, sans connoissance d'aucune autre langue que sa maternelle, est admirable pour juger de toutes les productions de l'esprit, une pension de...... 1500

Au sieur *Le Clerc*, excellent Poëte François.......... 600

Au sieur *Pierre Corneille*, premier Poëte Dramatique du monde................ 2000

Au sieur *Desmaretz*, le plus fertile Auteur, & doué de la

plus belle imagination qui ait jamais été . . . . 1200 l.

Au ſieur *Ménage*, excellent pour la critique des pièces. 2000

Au ſieur Abbé *de Pure*, qui écrit l'Hiſtoire en Latin pur & élégant. 1000

Au ſieur *Boyer*, excellent Poëte François 800

Au ſieur *Corneille le jeune*, bon Poëte François & Dramatique. 1000

Au ſieur *Molière*, excellent Poëte Comique 1000

Au ſieur *Benſerade*, Poëte François fort agréable 1500

Au Père *Le Cointre*, de l'*Oratoire*, habile pour l'Hiſtoire. 1500

Au ſieur *Godefroi*, Hiſtoriographe du Roi 3600

Au ſieur *Huet*, de *Caen*, grand

personnage, qui a traduit *Origène* .... 1500 l.
Au sieur *Charpentier*, Poëte & Orateur François........ 1200
Au sieur Abbé *Cottin*, idem.. 1200
Au sieur *Sorbière*, savant ès Lettres humaines........... 1000
Au sieur *Dauvrier*, idem.... 3000
Au sieur *Ogier*, consommé dans la Théologie & les Belles-Lettres................ 1500
Au sieur *Vallier*, professant parfaitement la langue Arabe. 600
A l'Abbé *Le Vayer*, savant ès Belles-Lettres........... 1000
Au sieur *Le Laboureur*, habile pour l'Histoire.......... 1200
Au sieur *de Sainte-Marthe*, idem................. 1200
Au sieur *Du Perrier*, Poëte Latin................. 800
Au sieur *Fléchier*, Poëte François & Latin........... 800

Aux sieurs *de Valois* frères, qui écrivent l'Histoire en Latin. 2400 l.

Au sieur *Mauri*, Poëte Latin. 600

Au sieur *Racine*, Poëte François.................. 800

Au sieur Abbé *de Bourzeis*, consommé dans la Théologie positive Scholastique, dans l'Histoire, les Lettres humaines & les Langues Orientales.................. 3000

Au sieur *Chapelain*, le plus grand Poëte François qui ait jamais été, & du plus solide jugement.............. 3000

Au sieur Abbé *Cassagne*, Poëte, Orateur & savant en Théologie.................. 1500

Au sieur *Perrault*, habile en Poésie & en Belles-Lettres. 1500

Au sieur *Mézerai*, Historiographe................ 4000

Les étrangers ſont *Heinſius*, *Voſſius*, *Huyghens*, (Hollandois qui a inventé les Pendules) *Beklerus*, &c. dont les penſions ſont de 12 & de 1500 liv.

Le Pape *Benoît XIII* (*Urſini*) voulant, en *1725*, accorder aux Evêques l'honneur de lui baiſer la main, les Cardinaux lui firent à ce ſujet des repréſentations, cet honneur n'étant dû qu'à eux. Cela n'empêcha pas *Duclos* de prendre cette liberté avec *Clément XIV*, qui en rit.

Madame *de Cornuel* (fameuſe par ſes bons mots) diſoit : « Quand tout ce » qui ſe dit de l'autre monde, ne feroit » qu'un bruit de ville, cela vaudroit » bien la peine de s'en informer ».

L'Abbé *de Longuerue* étant à ſon Abbaye *du Jard*, ſes Religieux lui de-

mandèrent, un jour, quel étoit son Confesseur ? « Quand vous m'aurez dit (répondit l'Abbé) « quel étoit celui de » *S. Augustin*, je vous nommerai le » mien. »

Il est vrai que nous avons ses *Confessions*, mais il n'y parle pas de son *Confesseur*.

Fouquet de la Varenne, qui d'abord étoit garçon de cuisine chez *Catherine*, Duchesse *de Bar*, sœur de *Henri IV*, parut assez intelligent à ce Prince, pour qu'il le chargeât du département de la galanterie : poste plus lucratif qu'honorable. Il fit en peu de temps une telle fortune, que la Duchesse lui dit : « Tu » as plus gagné à porter les poulets de » mon frère, qu'à piquer les miens ! » Il avoit beaucoup d'esprit, & passa bientôt de l'intrigue à la négociation. *Henri IV* l'employa dans la politique, & le chargea d'affaires qui exigeoient

autant de courage que d'habileté. *La Varenne* ne cherchoit point à en imposer sur ses premiers emplois. Le Chancelier, avec qui il eut une discussion, voulant l'humilier en les lui rappelant : « Point » d'airs de mépris (lui dit *La Varenne*) ; » si le Roi avoit vingt ans de moins, je » ne troquerois pas ma place contre la » vôtre. »

Dès qu'il vit que son maître craignoit les *Jésuites*, il voulût s'en faire des amis, contribua plus que personne à leur rétablissement, & finit par s'y attacher de plus en plus par ses propres services. Il fut le fondateur de leur célèbre Maison de *La Flèche*, & s'y retira après la mort de *Henri IV*. Il s'amusoit souvent à tirer au vol. Un jour il apperçut sur un arbre une Pie, qu'il vouloit faire partir pour la tirer ; lorsque la Pie se mit à crier *Maquereau*. Croyant que c'étoit le Diable qui lui reprochoit son ancien métier, il tomba en foiblesse, la fièvre le saisit, &

il mourut au bout de trois jours, ſans qu'on pût lui perſuader que cette Pie étoit un oiſeau domeſtique échappé de chez quelque voiſin, où elle avoit appris à parler ainſi.

Le diſcours de *Louis XIV*, à Monſeigneur le Dauphin, (Manuſcrit) eſt certainement du Roi, qui le dicta à *Péliſſon.*

Lorſque ce Prince, ſur la fin de ſa vie, fit brûler beaucoup de papiers, le Duc, depuis Maréchal *de Noailles*, qui étoit avec le Roi, lui demanda avec inſtance, & obtint ce diſcours, qu'il dépoſa dans la ſuite à la Bibliothèque du Roi, le 6 Septembre 1758.

Quelques jours après la mort de l'Abbé *d'Olivet*, en 1768, il parut un Recueil d'Opuſcules littéraires, dont ce diſcours fait le premier article. J'ai eu la curioſité de confronter l'imprimé avec le manuſ-

crit, qui contient trois cahiers. Il eſt aſſez conforme aux deux premiers ; mais on a ſupprimé dans l'imprimé pluſieurs choſes du troiſième cahier, qu'il falloit conſerver ; ne fût-ce que pour faire voir que *Louis XIV* n'approuvoit pas les violences contre les *Proteſtans*.

Par exemple, ceci : « Il me ſemble » mon fils, que ceux qui vouloient em- » ployer des remèdes extrêmes & vio- » lens ne connoiſſoient pas la nature » de ce mal, cauſé en partie par la » chaleur des eſprits, qu'il faut laiſſer » paſſer & s'éteindre inſenſiblement, » plutôt que de la rallumer de nouveau » par une forte contradiction ; ſur-tout » quand la corruption n'eſt pas bornée » à un petit nombre connu, mais ré- » pandu dans toutes les parties de l'État ; » & d'ailleurs les *Réformateurs* diſoient » vrai, viſiblement, en pluſieurs cho- » ſes... Le meilleur moyen pour ré- » duire peu à peu les *Huguenots* de mon

» Royaume, étoit de ne les point presser
» du tout par aucune rigueur nouvelle
» contr'eux. »

Voilà des omissions de Prêtres, qui voudroient tout mettre à feu & à sang, par charité !



Voltaire, ayant donné à Madame *de Pompadour* une copie manuscrite de son Histoire de la guerre terminée en 1748, par la Paix d'*Aix-la-Chapelle*, finissoit ainsi l'Histoire :

« Il faut avouer que l'Europe peut
» dater sa félicité du jour de cette paix...
» On apprendra avec surprise qu'elle
» fut le fruit des conseils pressans d'une
» jeune Dame d'un haut rang, célèbre
» par ses charmes, par des talens sin-
» guliers, par son esprit, & par une
» place enviée. Ce fut la destinée de
» l'Europe dans cette longue querelle,
» qu'une femme la commença, & qu'une

» femme la finit ! La seconde a fait
» autant de bien que la première avoit
» causé de mal, s'il est vrai que la
» guerre soit le plus grand des fléaux
» qui puissent affliger la terre, & que
» la paix soit le plus grand des biens
» qui puissent la consoler. »

Cet article ne fut point imprimé.

Le public a toujours soupçonné que *Madame* (*Henriette d'Angleterre*) épouse de *Monsieur*, Frère unique du Roi, étoit morte empoisonnée.

Le 30 Juin 1670, *Madame* étant à *S. Cloud* en parfaite santé, but un verre d'*eau de chicorée*. Dans l'instant elle sentit des doùleurs aigues dans l'estomac; les convulsions suivirent; & six heures après elle étoit morte.

Il eût été difficile de ne pas soupçonner de poison une mort si prompte & si caractérisée !... Mais ce n'est plus

un ſoupçon, c'eſt un fait certain, quoique les preuves en ſoient connues de très-peu de perſonnes.

Le Roi, frappé de cette mort, & des circonſtances qui l'avoient précédée, fit venir devant lui *Morel*, Contrôleur de la bouche de *Madame*. Il fut introduit ſecrètement, la nuit même qui ſuivit la mort de cette Princeſſe, dans le Cabinet du Roi, qui n'avoit avec lui que deux Domeſtiques de confiance, & l'Officier des Gardes-du-Corps qui amenoit *Morel*.

« Regardez-moi ? (lui dit le Roi) » & ſongez à ce que vous allez dire !... » Soyez ſûr de la vie, ſi c'eſt la vérité... » Mais, ſi vous oſez me mentir ? votre » ſupplice eſt prêt.... Je ſais que *Madame* eſt morte empoiſonnée : mais » je veux ſavoir les circonſtances du » crime.

» Sire, répondit *Morel*, ſans ſe déconcerter, *V. M.* me regarde, avec

» justice, comme un scélérat : mais
» après sa parole sacrée, je serois un
» imbécille si j'osois lui mentir. *Madame*
» a été empoisonnée ; le Chevalier *de*
» *Lorraine* a envoyé, de *Rome*, le poison
» au Marquis *d'Effiat* : & nous l'avons
» mis dans l'eau que *Madame* a bue.

» Mon Frère, reprit le Roi, le sa-
» voit-il ?... *Monsieur ?* (dit *Morel*)
» nous le connoissions trop pour lui avoir
» confié notre secret ! »

Alors, le Roi respirant : « Me voilà
» soulagé ! (s'écria-t-il).... Sortez. »

Pour entendre ce qui regarde le Chevalier *de Lorraine* & le Marquis *d'Effiat*, il faut savoir que le Chevalier *de Lorraine*, d'une figure charmante, d'un esprit séduisant & sans aucun principe, étoit aimé de *Monsieur*, dont le goût étoit connu. Le Chevalier avoit un tel ascendant sur son esprit, il exerçoit sur la Maison un tel empire, & il en abusoit au point que *Madame* n'éprou-

voit que des infolences, qu'elle n'auroit pas eu à craindre d'une rivale.

Le Chevalier *de Lorraine* avoit envoyé le poifon au Marquis *d'Effiat*, premier Ecuyer de *Monfieur*, fon correfpondant & fon ami, autant que des fcélérats peuvent l'être. *D'Effiat* étoit petit-fils du Maréchal de ce nom, & fils du frère aîné de *Cinq-Mars*, Grand Ecuyer, décapité à *Lyon* avec *de Thou*. C'étoit un homme de beaucoup d'efprit, & qui, ayant connu ce que le Chevalier *de Lorraine* étoit à *Monfieur*, s'y étoit totalement dévoué.

Un des trois témoins de l'Interrogatoire de *Morel*, a dit le fait au Procureur général, *Joly de Fleury*, père de celui d'aujourd'hui (1771); & le Roi l'avoit dit à Mademoifelle *de la Chaufferaye*.

Quelqu'indignation que la préfence du Chevalier *de Lorraine* & du Marquis d'*Effiat* pût réveiller dans le cœur du Roi, ce Prince, ne voulant pas laiffer

ſoupçonner qu'il sût rien de cet affreux ſecret, traita extérieurement *d'Effiat* comme à l'ordinaire, & accorda, après quelque temps, à *Monſieur*, le retour du Chevalier.

Il ne s'agit plus que d'expliquer pourquoi le Chevalier fit empoiſonner *Madame.*

Louis XIV voulant porter la guerre en *Hollande*, voulut d'abord s'aſſurer de *Charles II*, Roi d'*Angleterre.* Pour y parvenir, il engagea *Madame*, ſœur de *Charles*, à paſſer en *Angleterre*; & pour que ce voyage parût un effet du haſard, & non d'un projet politique, *Louis XIV* parut aller viſiter ſes conquêtes des Pays-Bas, & y mena toute la Cour. *Madame* alors prit le prétexte du voiſinage, pour demander la permiſſion de paſſer la mer, & aller voir ſon frere.

Il n'y avoit d'abord que M. *de Turenne* & *Louvois* d'inſtruits du vrai motif de ce voyage : mais M. *de Turenne*, amou-

reux de Madame *de Coetquen*, lui en confia le ſecret, afin qu'elle prît ſes meſures pour en être : celle-ci, qui aimoit le Chevalier *de Lorraine*, ne manqua pas de lui dévoiler ce myſtère ; & le Chevalier n'eut rien de plus preſſé que d'en inſtruire *Monſieur*. Ce Prince, outré qu'on eût eu aſſez peu d'égards pour lui cacher un projet où ſa femme jouoit le principal rôle, n'oſant exhaler ſon reſſentiment contre le Roi, traita *Madame* ſi mal, que le Roi, dans la crainte que cette diſſention domeſtique ne fît un éclat qui pourroit divulguer le ſecret du voyage d'*Angleterre*, fit arrêter le Chevalier *de Lorraine*, l'envoya priſonnier à *Pierre-Enciſe*, & de-là au Château d'*If*.

Alors *Monſieur*, plus furieux que jamais, ſe retira à *Villers-Cotterêts*, & y emmena ſa femme. Le Roi, employant à-la-fois l'autorité & la douceur, envoya M. *Colbert* à *Villers-Cotterêts*, pour

ordonner le ſecret du voyage à *Monſieur*, & le ramener à la Cour. On convint qu'il reviendroit, & que le Chevalier *de Lorraine* ſortiroit de priſon, mais qu'il iroit pour quelque temps en *Italie*. Le Roi fit enſuite la tournée de *Flandres*, qui couvroit le voyage de *Madame en Angleterre*; d'où elle revint le 12 de Juin, après avoir engagé *Charles II* à s'unir à la *France* contre la *Hollande*.

Pendant ce temps, le Chevalier *de Lorraine*, qui ſentoit qu'il n'obtiendroit jamais ſon rappel que du conſentement de *Madame* (ce qu'elle étoit fort éloignée d'accorder), prit le parti de s'en défaire par le poiſon.

Le Roi le fit pourtant revenir dans la ſuite, & s'en ſervit pour contenir & gouverner *Monſieur*.

Le Chevalier *de Lorraine* mourut en 1702.

L'Abbé *de Choisi*, à propos de la ferme du *Tabac*, parle d'un bail où le Fermier donna six cens mille livres de pot-de-vin, sans marquer l'année. Il pourroit bien avoir pris pour pot-de-vin, le prix réel de la ferme.

Le premier bail du *Tabac* est du mois de novembre 1674 : il fut affermé avec le droit sur l'étaim, pour six ans, à *Jean Breton*, les deux premières années cinq cens mille livres, & les quatre dernières deux cens mille livres de plus.

Elle fut cédée à la *Compagnie des Indes*, en 1720, pour quinze cens mille livres ; & elle est aujourd'hui (en 1771) de vingt-sept millions.



Caumartin, Conseiller d'État, mort en 1720, fut le premier homme de robe qui porta un habit de velours : ce qu'on trouva alors un luxe déplacé.



Le Comte *de Teſſin*, Gouverneur du Prince Royal de *Suède*, après avoir été comblé d'honneurs pendant le cours d'une longue vie, & avoir paru le plus heureux des hommes, a ordonné qu'on mît ſur ſa tombe : *Tandem felix !*

Il étoit l'Auteur d'un Conte, ſur les eſtampes duquel *Duclos* a fait celui d'*Acajou*.

Avant le règne de *Louis XV*, aucun Officier des Maiſons des Princes du Sang ne pouvoit monter dans les caroſſes du Roi. On n'accordoit cet honneur qu'aux grands Officiers des fils ou petit-fils de *France* ; c'eſt-à-dire, de la Famille Royale. Les gens ſévères ſur l'étiquette, trouvèrent fort mauvais que M. le Duc *de Bourbon*, qui conduiſoit à *S. Denis* le corps de *Louis XIV*, eût fait monter avec lui *Dampierre*, ſon premier Écuyer, dans le caroſſe du Roi, quoique *Dam-*

pierre

pierre Cugnac fût, par sa naissance, fait pour y monter, s'il n'eût pas été Domestique du Prince.

❧

Le Maréchal *de Duras*, mort en 1704, disoit au Roi qu'il comprenoit bien qu'un Roi trouvât un Confesseur qui gagnoit assez dans ce monde pour se damner dans l'autre ; mais qu'il ne comprenoit pas que ce Confesseur en trouvât un pour lui.

❧

L'Abbesse *de Maubuisson*, fille de *Frédéric V*, Electeur Palatin, & d'une fille de *Jacques I*, Roi d'*Angleterre*, & dont la naissance étoit le moindre mérite, pria Madame *de Chaulnes*, Abbesse de *Poissy*, d'assister à une bénédiction d'Abbesse qui devoit se faire à *Maubuisson*. Celle-ci fit dire qu'elle ne pouvoit y aller à moins que Madame

de Maubuiſſon ne promît de lui donner la main.

« Dites à Madame *de Poiſſy* (répon-
» dit Madame *de Maubuiſſon*) qu'elle
» n'ait point d'inquiétude ſur ce ſujet :
» depuis que je ſuis Religieuſe, je ne
» diſtingue ma main droite de ma gau-
» che, que pour faire le ſigne de la
» croix. »

La Princeſſe *de Soubiſe* ayant écrit à Madame *de Maintenon*, & ſigné *avec reſpect ;* la Marquiſe termina ſa réponſe par cette phraſe : « A l'égard du *reſpect*,
» qu'il n'en ſoit point queſtion entre
» nous ; vous n'en pourriez devoir qu'à
» mon âge ; & je vous crois trop polie
» pour me le rappeller. »

La réponſe étoit adroite ; & d'une femme qui ne vouloit ni convenir, ni déſavouer que le Roi l'eût épouſée.

Le Père *Neuville*, *Jésuite*, avoit fait, ſous les yeux du Maréchal *de Belle-Iſle*, un Mémoire contre le Duc *de Choiſeul*. Après la mort du Maréchal, ce Mémoire tomba entre les mains du Duc, mais il n'en connoiſſoit pas l'écriture. Le *Jéſuite*, pour plaire, ſuivant l'eſprit de la Société, au nouveau Miniſtre, lui écrivit, pour lui demander la permiſſion de le nommer avec éloge, dans l'oraiſon funèbre du Maréchal.

Le Duc, par l'écriture de la lettre, connut celle du Mémoire. Le *Jéſuite* prononça, aux *Invalides*, dans ſon oraiſon funèbre, un trait à la louange du Duc *de Choiſeul*; & ſur le compliment qu'on lui en fit : « Le Père *Neuville*, » (dit-il) fait de beaux Diſcours, & » de méchans Mémoires. »

Lorſque les Conférences ſe tenoient à l'Abbaye de *S. Germain-des-Prés*,

chez le Cardinal *d'Eſtrées*, le Père *Lalemand*, *Jéſuite*, s'aviſa de dire : « Que » rien n'étoit plus avantageux pour un » Etat que l'*Inquiſition*, & qu'il fau» droit l'établir en France. »

Le Maréchal *d'Eſtrées*, qui, ayant dîné à l'Abbaye, ſe trouvoit préſent à cette converſation qui précédoit la Conférence, dit avec douceur au *Jéſuite :* « Que ſans le reſpect qu'il avoit pour » la-Maiſon, il le feroit jetter par la » fenêtre. »

La terre de *Courſon* appartenoit à un Gentilhomme nommé *de Fargues*. Après les troubles de la *Fronde*, où il avoit joué un rôle contre la Cour, l'amniſtie publiée, il s'étoit retiré dans ſa Terre, où il vivoit, tranquille, aimé & eſtimé de tous ſes voiſins. Le Comte de *Guiche*, le Marquis, depuis Duc *du Lude*, *Vardes* & *Lauzun*, s'étant égarés la nuit à

un retour de chasse, & cherchant un asyle, la lumière qu'ils apperçurent les guida vers le lieu d'où elle partoit, qui étoit *Courson*, où ils demandèrent retraite jusqu'au jour.

De Fargues les reçut avec joie, leur fit servir à manger, & les combla de politesses. De retour à la Cour, ils racontèrent au Roi leur aventure, & se louèrent beaucoup de *de Fargues*.

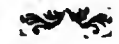
A ce nom, qui réveilla dans le cœur du Roi, le ressentiment de la *Fronde*: « Comment ! (dit-il) ce coupable-là » est dans le Royaume, & si près de » moi ?... Il manda le Premier Président *de Lamoignon*, & lui ordonna de faire rechercher toute la vie de *de Fargues*. Malheureusement, il se trouva coupable d'un meurtre (les crimes n'avoient pas dûs être fort rares dans des temps de trouble); & le Procureur général eut ordre de poursuivre l'accusé, qui fut arrêté, condamné & décapité,

malgré l'*Amnistie* qui sembloit avoir dû effacer tout ce qui étoit arrivé auparavant. Quoiqu'il en soit, ses biens furent confisqués, & le Roi donna la Terre de *Courson* au Premier Président.



Le Surintendant *Bullion* fit frapper les premiers *Louis d'or.*

Ayant donné à dîner au premier Maréchal *de Grammont*, au Maréchal *de Villeroi*, au Marquis *de Souvré* & au Comte *de Haute-Feuille*, il fit servir au dessert trois bassins remplis de *Louis*, dont il leur permit de prendre ce qu'ils en voudroient. Ils ne se firent pas trop prier, & s'en retournèrent leurs poches si pleines, qu'ils avoient peine à marcher : ce qui faisoit beaucoup rire *Bullion.* Le Roi, qui faisoit les frais de ces plaisanteries, ne devoit pas la trouver tout-à-fait si bonne.

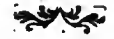


On contoit devant *Mairan*, qu'il y avoit une boucherie à *Troyes*, où jamais la viande ne se gâtoit, quelque chaleur qu'il fît. Il demanda si dans le pays, on n'attribuoit point cette conservation à quelque chose de particulier? On lui dit qu'on l'attribuoit au Saint révéré dans le lieu : « Eh bien! (dit *Mairan*) je me » range du côté du miracle, pour ne » pas compromettre ma Physique. »

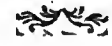


Le dernier Duc *de Lesdiguières*, Commandant à *Lyon*, donnoit de son carrosse la bénédiction aux passans. Étant fort vieux, il se maria. Le Cardinal *de Coaslin*, Evêque d'*Orléans* & oncle de celui de *Metz*, demanda au vieux Duc, pourquoi il se marioit? Pour avoir des enfans (répondit-il).... Mais (répliqua le Cardinal) votre future est, dit-on, bien vertueuse!

Rivarolles, Gentilhomme *Piémontois*, devenu Lieutenant général & Grand'-Croix de *S. Louis*, au ſervice de *France*, avoit eu une jambe emportée d'un coup de canon. Il ſe trouva depuis à la bataille de *Nerwinde*, où ſa jambe de bois fut emportée d'un pareil coup : « Au Diable » les ſots ! (s'écria-t-il) qui ne ſavent » pas que j'en ai d'autres dans mon » équipage. »



Delphini, Nonce en *France*, en 1708, entretenoit publiquement une Maîtreſſe. *Louis XIV* lui fit dire ce qu'il penſoit de cette indécence. *Delphini* fit répondre : « qu'il étoit fort obligé au Roi ; mais » qu'il n'avoit jamais penſé à être Car- » dinal par la protection de la *France*. » Il continua de vivre comme il faiſoit, & reçut enfin la Barette de la main du Roi.



L'Empereur *Léopold*, mort en 1705, aimoit paſſionnément la muſique, & en compoſoit d'agréable : tel que le Ménuet parodié, *Quel caprice !* &c. Etant près de mourir, après avoir fait ſes dernières prières avec ſon Confeſſeur, il fit venir ſa Muſique, & expira au milieu du Concert.

Clermont-Tonnerre, neveu du glorieux Évêque de *Noyon*, étoit attaché à la Maiſon *d'Orléans*, & diſoit « Qu'il ne » ſavoit pas pourquoi il y reſtoit ? *Ma-* » *dame* (mère du *Régent*), ajoutoit-il, » eſt le plus ſot homme du monde, & » *Monſieur* la plus ſotte femme. »

Dom Alonzo Manrique, Grand d'*Eſpagne*, & Grand-Ecuyer de *Philippe V*, ſuivant à la chaſſe, la Reine, première femme de *Philippe* ; cette Princeſſe

tomba de cheval, le pied embarraſſé dans l'étrier. *Alonzo* ſaute à terre, la dégage, remonte, & gagne au grand galop un Couvent, pour ſe ſouſtraire à la mort, comme ayant touché le pied de la Reine.

Tous les Miniſtres du temps de Madame *de Maintenon*, concertoient avec elle ce qu'ils devoient faire au travail du Roi. Le Comte *de Torcy*, ayant le Département des Affaires étrangères, & le ſecret de la Poſte, ſe refuſa toujours à cette ſervitude.



La ſépulture des Rois & de la Famille royale d'*Eſpagne*, eſt à l'*Eſcurial*. Le lieu le plus diſtingué de cette ſépulture ſe nomme le *Panthéon*, bâti ſur le modèle de celui de *Rome*, & l'on n'y met que les Rois & les Reines qui ont eu

des enfans. On met dans un lieu ſéparé, les Infans & les Reines qui n'ont point eu d'enfans, après avoir laiſſé pourrir & deſſécher leurs corps dans une muraille qu'on nomme le *Pourriſſoir*, où il y a des trous pratiqués pour cet uſage. Le corps du Duc *de Vendôme*, mort à *Vignarot*, a été placé dans le *Pourriſſoir*; mais on ne l'en a point retiré.

Philippe V ayant fait ouvrir le cercueil de *Dom Carlos*, on trouva ſa tête à ſes pieds. Sur quoi, quelqu'un parlant aux *Hiéronimites* de la ſévérité de *Philippe II*, à l'égard de *Dom Carlos*; un de ces Moines, ignorant & ſuperſtitieux, répondit: « Que ce Prince étoit bien » coupable! puiſque le Pape avoit per» mis ſa mort. »



A Tours, au procès du Père *Bourgoin*, Prieur des *Jacobins*, qui fut écartelé comme le plus criminel des complices de *Jacques-Clément*; *Hurault de l'Hôpital* qui fut depuis Archevêque d'*Aix*, & l'un des Juges lors du procès *de Bourgoin*, opina que dorénavant, en horreur de cet Ordre, il falloit que le bourreau fût vêtu en *Jacobin.*

Le 18 Février 1677, le Parlement de *Paris* abolit le *Congrès*, qui depuis 120 ans, étoit en uſage ſans Loi qui l'eût établi, ayant été introduit par l'Officialité.

L'abolition s'en fit à l'occaſion du mariage de *Cordouan*, Marquis *de Langei*, avec une *Saint-Simon-Courtaumer.*

Après trois ans d'habitation le mariage fut déclaré nul, par cauſe d'impuiſſance, par Arrêt du 8 Février 1659.

La femme épouſa enſuite le Marquis

de Boeſle Caumont, & *Langei* épouſa *Diane de Montault de Noailles*, dont il eut ſept enfans. Il avoit proteſté devant Notaires contre l'Arrêt.

Le Cardinal *d'Eſtrées*, devenu très-infirme, & cherchant un adouciſſement à ſon état dans l'aſſiduité aux aſſemblées de l'Académie, demanda qu'il lui fût permis de faire apporter un ſiége plus commode que les chaiſes qui étoient alors en uſage: car il n'y avoit qu'un fauteuil pour le Directeur. On en rendit compte au Roi, qui, prévoyant les conſéquences d'une pareille diſtinction, ordonna à l'Intendant du *Garde-meuble*, de faire porter quarante fauteuils à l'Académie; & confirma par-là & pour toujours l'égalité Académique.



En Mars 1753, *Farinelli* reçut une boîte de criſtal de roche, enrichie de Diamans, de la part de l'*Empereur* & de l'*Impératrice*, avec leurs portraits. Toute l'*Eſpagne* en fut indignée. L'*Empereur* fit plus, quelques mois après : il écrivit de ſa main à *Farinelli*, une lettre remplie de proteſtations d'eſtime, de louange & d'aſſurances de protection dans tous les événemens.

Ce *Farinelli*, de Muſicien *Caſtrat* étoit devenu favori du Roi d'Eſpagne, *Ferdinand*, fils de *Philippe V*.

Caſarielli, autre Muſicien de même eſpèce, diſoit : « Que *Farinelli* étoit » Miniſtre, & qu'il le méritoit bien ; » car c'étoit la plus belle voix qu'il eût » jamais entendue. »

Il s'eſt retiré depuis la mort du Roi & de la Reine d'*Eſpagne*, à *Bologne* ; & n'a jamais été inſolent dans ſa proſpérité.

Le desir de plaire à Madame *de Villette*, fit entreprendre à *Helvétius* le Livre de l'*Esprit*. Il fit le premier Chapitre pour lui expliquer un chapitre de *Locke*, qu'elle n'entendoit pas.

Helvétius n'a couru la carriere des Lettres, que par émulation. Il vit un jour étant fort jeune, *Maupertuis* au Palais Royal, entouré de femmes qui le caressoient; & *Helvétius* étoit né avec un grand penchant pour le sexe. Il partit de là, & chercha par les Lettres à se donner la même considération.

T. . . . ., le Censeur du Livre de l'Esprit, dit qu'il n'avoit pas vu la note sur *Malebranche*, dans le Livre dont il s'agit, tandis qu'elle étoit paraphée de sa main. Il vouloit plus : il vouloit nier qu'il eût vu le Livre, & assurer qu'on lui en avoit fourni un autre, qui n'étoit point celui qui parut.

Ses amis l'empêcherent de se deshonorer, sous prétexte de se tirer d'affaire.

Dans le tems des perfécutions qu'on fufcita à *Helvétius* pour fon Livre de l'*Efprit*, il recut une lettre d'une M..., comme elles en écrivent tous les jours aux gens qu'elles favent un peu à leur aife. Elle lui propofoit une fille jeune & charmante.

Cette lettre avoit été écrite à la perfuafion d'un *Jéfuite*, qui imaginoit qu'*Helvétius* fe feroit rendu à l'invitation, afin de le repréfenter à la Reine, qui le protégeoit, comme un libertin indigne de fes bontés. *Helvétius* eut la certitude de cette manœuvre par la M... même, qui, pour de l'argent, lui avoua tout.

Le Duc d'*Anjou* allant régner en *Efpagne*, & fes freres le conduifant : » Vous allez être Roi d'*Efpagne*, lui » dit le Duc *de Bourgogne*, & moi je » ferai Roi de France. Il n'y a que ce » pauvre *Berry*.... Et moi, interrompit vivement le Duc *de Berry*, âgé de 13

ans, « je ferai Prince d'*Orange*, & je » vous ferai enrager tous deux. »

Rien ne prouve mieux l'idée qu'on avoit en *France* du Roi *Guillaume III*, & ne fait mieux son éloge.

La Ensenada, né dans l'obscurité, avoit d'abord tenu les Livres d'un Banquier de *Cadix*. Des talens fort supérieurs à son état le firent bientot connoître. Il s'éleva par degrés, fut Intendant d'armée, & de-là passa dans le Ministère, où il parut avec l'éclat d'un homme qui s'est créé lui-même. Ayant reçu du Roi un titre de Marquis; le nom qu'il prit (*La Ensenada*, en soi rien,) prouve combien il étoit au-dessus de la vanité, ou du moins que son amour-propre n'étoit pas d'un ordre commun. Son vrai nom étoit *Zeno Somo de Silva* (*a*).

(*a*) Plusieurs Espagnols ont pris des noms en mémoire d'évènemens dont ils se glori-

d'emmener dans ſon exil un certain nombre de domeſtiques, il répondit : « Qu'il en avoit eu beſoin dans ſon » Miniſtère; mais que dans l'état où il ſe » retrouvoit, il ſauroit encore bien ſe » ſervir lui-même ». Peu de jours après on lui envoya une partie de ſa maiſon.

Le Roi qui, en le déplaçant, s'étoit laiſſé entraîner par la cabale du Duc d'*Hueſcar*; le regrettoit, & n'en parloit qu'en diſant : « Le pauvre *La* » *Enſenada !* »



LETTRES DU CARDINAL DE FLEURI,

Au Cardinal DE TENCIN.

Verſailles, 24 Juillet 1742.

MA ſanté s'affoiblit tous les jours, & mon eſtomac ne fait quaſi plus ſes fonctions. Il y a déjà huit mois que ce mal a commencé; & le travail où je ſuis aſſujetti, auſſi bien que mon âge avancé, ne me permettent plus d'eſpérer qu'il puiſſe diminuer. Je ſonge donc très-ſérieuſement, à me retirer. Je l'ai tenté inutilement pluſieurs fois; mais j'ai trop de confiance aux bontés du Roi, pour croire qu'il me refuſe cette grace, par la connoiſſance qu'il aura du dépériſſement entier de mes forces.

Votre Excellence connoît depuis trop-long-tems le cas que je fais de ſes

talens & de ses lumières, pour être surprise que je pense à l'avoir pour mon successeur : mais je n'en parlerai point, que je n'aie auparavant sa réponse sur ce qu'elle pense elle-même de cette proposition. Il ne faut pas que *V. E.* soit effrayée du poids de cette Place. Elle demande des soins & de l'application : mais avec un ordre suivi, tout devient facile.

Ce qui me paroît le plus nécessaire dans le commencement, est d'avoir un homme de confiance & capable de la soulager.

J'ai jetté les yeux sur M. *d'Argenson* le cadet, que le Roi voudroit bien mettre dans son Conseil, & sur lequel *V. E.* pourroit se reposer d'une grande partie des détails.

Il a beaucoup d'esprit, il est très-bien intentionné par principes, & zélé pour les Affaires de la Religion ; il est doux, & d'un commerce très-aimable ; & il

m'a paru dans toutes les occaſions où il a été queſtion de *V. E.*, qu'il l'honoroit & en penſoit très-favorablement.

Je n'ai dit mon ſecret à perſonne du monde, pas même à lui; & je n'en parlerai au Roi, que quand *V. E.* m'aura fait l'honneur de me confier ſes ſentimens. Si ſa ſanté eſt rétablie, je ne conçois pas qu'elle puiſſe & doive refuſer. Le changement de Miniſtère a ſes avantages, & donne l'eſpérance qu'il en apportera auſſi dans les affaires. Quoique je ſois bien déterminé à ne me plus mêler de rien & à me borner au ſoin de mon ſalut, je prendrai la liberté, ſur-tout dans les commencemens, de vous faire part des notions générales que j'ai ſur le Gouvernement, & je répondrai avec une parfaite candeur à toutes les queſtions que *V. E.* jugera à propos de me faire.

J'ai le cœur François, j'aime ma Patrie, & je ſuis tendrement attaché au

Roi : je ne le quitterai qu'avec regret, & forcé par mes infirmités & mon grand âge. Ma retraite ne diminuera pas mes ſentimens, qui ſont légitimes, & je donnerois ma vie pour ſon bonheur & pour ſa gloire : mais je ne pourrois plus lui être utile autant qu'il le faudroit ; il eſt donc prudent de prendre ſon parti, pour ne pas s'expoſer à tomber dans un délabrement de ſanté, d'eſprit & de corps, qui ſeroit auſſi deshonorant pour moi, que préjudiciable à l'État.

V. E. eſt dans la maturité de l'âge, & elle a toute la vigueur de ſon eſprit : on ſe doit tout entier à ſon Maître & à ſa Patrie. Ayez du courage, & Dieu vous aidera. Vos intentions ſont droites : il faut ſeulement travailler à les faire connoître, & en convaincre le public. On va bien loin quand on a gagné ce point important.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce projet ; & j'aurai impatience que *V. E.* me permette d'agir en conſéquence.

Je ne puis lui donner une marque plus eſſentielle de mon reſpect & de mon attachement.

Signé le Cardinal DE FLEURI.

P. S. Je n'ai point de minute de cette lettre ; & ſi *V. E.* en gardoit une copie & vouloit bien me faire l'honneur de me la renvoyer, pour la montrer au Roi, je lui en ſerois très-obligé.



RÉPONSE,

RÉPONSE.

Lyon, 27 Juillet 1742.

J'AI été vivement touché de la lettre particulière dont *V E.* m'a honoré, & que j'ai l'honneur de lui renvoyer. Elle m'a pénétré de douleur & d'admiration; de douleur, par rapport à sa santé; d'admiration, par les sentimens de vertu qui y règnent.

J'aurai l'honneur de répondre à *V. E.* avec la simplicité & la vérité qu'exige la proposition qu'elle a la bonté de me faire: que je ne puis, ni ne dois l'accepter.

Je manquerois à ce que je dois au Roi, à ce que je dois à *V. E.* Je suis incapable de la Place qu'elle me destine.

Je ne suis point aussi méchant que mes ennemis l'imaginent; mais je n'ai ni autant d'esprit, ni autant de talens que

l'on m'en croit. J'en ai peut-être assez pour réussir dans un Ministère particulier, tel que celui de *Rome*, que je connois, & que j'ai étudié depuis longtemps : mais il s'en faut bien que j'aie ce qui est nécessaire pour un Ministère tel que celui de *V. E.* Je ne me suis appliqué à rien de ce qui concerne le gouvernement général & les intérêts des Princes ; & la Cour est un pays inconnu pour moi.

Je rends grace à *V. E.* d'avoir bien voulu me confier son secret, avant que d'en parler au Roi : Sa Majesté seroit peut-être blessée du refus, bien qu'il ne fût fondé que sur mon zèle pour sa gloire, & sur mon attachement à son service.

Dieu m'est témoin que je donnerois ma vie pour constater ces sentimens ! J'ose même dire à *V. E.* que j'en donne au moins une petite preuve par mon séjour à *Rome*, où tout me déplaît, &

où je resterai cependant tant & si long-tems que *S. M.* le jugera à propos. Je travaille actuellement à arranger l'Administration de mon Diocèse, de manière que je puisse, en y venant tous les deux ans, la concilier avec le poste que j'occupe à *Rome.*



II[e] LETTRE

DU CARDINAL DE FLEURI,

Au même.

30 Juillet 1742.

L'AFFAIRE dont j'ai eu l'honneur d'écrire à *V. E.*, eſt ſuſpendue pour un tems. Je n'en ai point parlé : j'aurai l'honneur de vous en dire les raiſons une autre fois ; & le ſecret eſt toujours le même, ſans exception de perſonne.



RÉPONSE.

4 Août 1742.

Le secret ne sera point éventé : je me flatte que *V. E.* a l'expérience que je sais le garder. L'importance de la chose exige même un redoublement d'attention & de fidélité de ma part.

Depuis que je suis en *France*, j'ai appris avec peine, principalement par celle qui peut en revenir à *V. E.*, les intrigues & les cabales qui agitent & divisent la Cour, ainsi que la ville. Je vois avec étonnement, qu'il en est en *France* comme à *Rome*, où la gratitude est inconnue & méprisée. On prétend même que je suis l'objet d'une partie de ces intrigues. Si la chose est vraie, c'est en pure perte pour les Cabalistes. Je ne suis dans aucune intrigue ; &, grace à Dieu ! je n'y ai jamais été : je les déteste,

IIIe LETTRE DU CARDINAL DE FLEURI,

Au même.

11 Août 1742.

J'AI déjà eu l'honneur de mander à *V. E.* que je ne pouvois trop louer & admirer les motifs qui l'avoient empêché de se rendre aux premières ouvertures que je lui avois faites, & je ne suis pas en peine du secret de sa part, qui n'est sû de personne du monde sans exception; mais je ne crois pas que *V. E.* doive pousser la modestie jusqu'à refuser une Place dans le Conseil du Roi en qualité de Ministre : ce qui ne l'engagera à autre chose qu'à dire son avis. Elle se mettra bientôt au fait des affaires courantes; & j'avoue que je suis fort soulagé de devenir doublement son confrère, & de trouver en elle des con-

RÉPONSE.

18 Août 1742.

LA Lettre particulière dont *V. E.* m'a honoré le 11 de ce mois, & que je reçus hier, excite en moi un combat qu'elle seule peut terminer. D'un côté la reconnoiſſance que je lui dois & dont je ſuis pénétré, me preſſe, me fait même deſirer tout ce qui peut être de quelque ſoulagement & de quelque conſolation pour elle; de l'autre, j'ai lieu de craindre que, contente des ſentimens de mon cœur, elle ne trouve pas en moi du côté des lumières & des talens, tout ce que lui font ſuppoſer les bontés ſingulières dont elle m'honore.

Je la ſupplie très-humblement, avec les plus vives inſtances, pour ſon honneur & pour le mien, j'oſe ajouter, pour le ſervice du Roi, de vouloir bien

pefer ces deux motifs... Après quoi, je me rendrai à fes ordres. Heureux toutes les fois que je pourrai lui donner quelques marques de ma reconnoiffance, de mon refpect, & j'ofe dire de ma tendreffe !



IVe. LETTRE
DU CARDINAL DE FLEURI.

Au même.

26 Août 1742.

Je ne perds pas un inftant pour apprendre à *V. E.* que le Roi vient de déclarer qu'il lui avoit fait l'honneur de la choifir pour venir occuper une place dans fon Confeil d'État, Sa Majefté étant perfuadée que *V. E.* ne la fervira pas moins utilement dans ce nouvel emploi, que dans tous les autres qu'elle a déja exercés pour fon fervice.

Je me flatte qu'elle ne doute pas de ma joie, & du plaifir que j'aurai de profiter de fes lumières.

LETTRE

DE

Mgr. LE CARDINAL DE FLEURI,

A M. DE KONIGSEC.

CE n'eſt qu'avec un extrême étonnement, Monſieur, que je reçois dans le moment, copie de la lettre que j'eus l'honneur d'écrire à *V. E.* le 11 du mois dernier; & qu'au lieu d'une réponſe dont je croyois pouvoir me flatter, j'apprends que cette lettre eſt dans les mains de tout le monde à *La Haye.*

Je ne devois pas m'attendre, ce me ſemble, qu'un témoignage de politeſſe & de confiance à un Miniſtre de votre réputation, ſur-tout de la part duquel j'avois reçu des aſſurances d'eſtime & de bonté, dût avoir un pareil ſort; & vous m'apprenez, un peu durement, aujour-

d'hui, que je me fuis trompé. C'eft une leçon dont je vous remercie, & dont je tâcherai de profiter : mais que j'aime encore mieux avoir reçue, que de l'avoir donnée.

Je n'en ai pas ufé de même pour des lettres beaucoup plus importantes que j'ai reçues en différentes occafions, quoique j'euffe pu fouvent en tirer de grands avantages.

Mais apparamment que l'ufage eft différent à *Vienne :* il eft jufte de s'y conformer.

Je fais du moins me corriger ; & pour commencer à le faire, je me borne, Monfieur, à affurer *V. E.* de tous les fentimens avec lefquels je ne ceffe de l'honorer depuis fon dernier voyage en *France.*

mença par les accuſations de Péculat & de crime d'Etat. On ne produiſit pas le troiſième grief, qui tenoit ſans doute plus au cœur du Roi que les deux premiers: c'étoit d'avoir voulu débaucher *La Vallière*. Cette fille, fière de la conquête du Roi, & d'ailleurs déſintéreſſée, ſe plaignit d'un ſujet aſſez inſolent pour avoir voulu chaſſer ſur les plaiſirs de ſon Maître, & le Maître jaloux, n'en put pardonner le deſir. *Colbert* & *Le Tellier* ſervirent vivement ſa paſſion : ils étoient enragés de la ſupériorité que l'eſprit & la magnificence donnoient ſur eux; & de ce qu'il s'étoit fait repréſenter avec un écureuil entre huit lézards & un ſerpent, & pour deviſe, *Quò me vertam*, *neſcio*, faiſant alluſion aux armes de chacun d'eux.

Ces deux Miniſtres, en conſéquence, n'épargnèrent rien pour faire des crimes de tout à *Fouquet* : comme d'avoir fortifié *Belle-Iſle*; d'avoir fait du bien aux

Seigneurs indigens de la Cour ; d'avoir même régalé ſon Maître, en ſa Terre de *Vaux*, avec trop de ſplendeur.

La chaleur & la précipitation qu'on mit dans cette affaire, ſauva celui qu'on vouloit perdre : car, ayant furtivement fait enlever ſes papiers de ſa maiſon de *Saint-Mandé*, dans la crainte qu'on ne les détournât ; cela donna lieu à la meilleure défenſe du priſonnier, qui ſoutint que, par ce vol, on lui avoit ôté les moyens de faire connoître ſon innocence & la fauſſeté des accuſations.

Ce vol ſe découvrit, parce que dans l'endroit où l'on avoit enlevé les papiers de *Fouquet*, *Berrier* commis à l'enlèvement, avoit laiſſé tomber, par mégarde, une Requête préſentée à *Colbert*. L'accuſé s'en prévalut très-utilement.

Le fidèle & habile *Péliſſon* compoſa les défenſes de *Fouquet*, dont il étoit Commis ; & on fait grand cas de cet Ouvrage.

Ces mêmes défenses persuadèrent sans doute une grande partie des Juges, qu'il étoit moins coupable qu'on ne l'avoit d'abord prétendu & répandu dans le monde. Mais comme il ne leur étoit pas permis de le déclarer innocent, il fut condamné au bannissement, par Arrêt du 4 décembre 1664. De vingt-deux Juges qui avoient été nommés pour faire son procès, neuf opinèrent pour la mort, & treize pour le bannissement.

Le Roi, par un reste d'animosité, ne pouvant savoir libre un homme qu'il haïssoit, commua la peine en une prison perpétuelle. Il y vécut avec des mœurs si régulières & des sentimens de résignation si parfaite aux volontés de Dieu & du Roi, qu'il inspira une compassion générale.

Il faut pourtant avouer que *Fouquet* avoit poussé la vanité, le luxe & la dépense, au-delà des bornes qu'un sage courtisan doit se prescrire. Mais la péni-

PRÉFACE

TROUVÉE dans les Papiers DE *DUCLOS, pour un Manuſcrit intitulé*: La Converſion de Mlle. GAUTIER, *Comédienne, & depuis Carmélite, morte en 1757.*

MADEMOISELLE *Gautier*, Actrice reçue au Théâtre François en 1716, & retirée dix ans après, étoit grande, bien faite, beaucoup de fraîcheur, & d'un caractère violent. Elle faiſoit aſſez bien des Vers, & peignoit très-bien en miniature. Elle étoit d'une force prodigieuſe pour une femme, & peu d'hommes auroient lutté contre elle. Le Maréchal *de Saxe*, à qui elle avoit fait un défi, & qui, à la vérité, l'emporta ſur elle à lal utte au poignet, diſoit : Que de tous ceux qui

Ayant appris que la Maîtreſſe du Duc étoit à la promenade, en calèche, elle en prit une qu'elle mena elle-même avec deux chevaux très-vifs ; & paſſant avec rapidité derrière celle de ſon ennemie, elle enleva la roue, renverſa la calèche, ſe rendit du même train à ſon Auberge, où ſa chaiſe l'attendoit avec des chevaux de poſte, & repartit à l'inſtant pour éviter le châtiment dont elle ne pouvoit douter.

Elle eut depuis pour Amant le Comte *de Chemeroles*, fils & adjoint du Marquis *de Sommery*, Sous-Gouverneur du Roi. Il y avoit plus de douze ans qu'elle etoit *Carmélite*, lorſque *Chémeroles* mourut. L'Evêque de *Rieux*, ſon frère, me fit lire une lettre ſur cette mort, qu'il venoit de recevoir de cette Religieuſe ; je n'en ai point lu de mieux écrite ; elle étoit de huit pages, &, quoiqu'il y parût un peu de crainte ſur le ſalut de cet ancien Amant, ſa confiance dans la bonté

de Dieu étoit la partie dominante de la lettre. La Carmélite, d'une manière indirecte & avec autant de respect qu'une humble Religieuse croit en devoir à un Evêque, donnoit quelques conseils à celui-ci, dont la vie connue étoit on ne peut moins canonique.

Quoique Mademoiselle *Gautier* eût eu des Amans aimables, elle n'avoit eu véritablement d'amour pour aucun; mais elle en conçut un violent pour *Quinault Dufresne*, son camarade à la Comédie, de la figure la plus noble, que nous avons vu jouer avec tant d'applaudissemens, & qui n'a point encore été remplacé. Ils vécurent quelque tems ensemble; & Mademoiselle *Gautier*, en devenant chaque jour plus passionnée, vouloit l'épouser. J'ai tout lieu de croire, par ce que j'ai su depuis, qu'il le lui avoit fait espérer: mais s'étant réfroidi autant qu'elle s'étoit enflammée, il ne voulut plus entendre parler de mariage;

& cette femme, si violente & si absolue tant qu'elle n'avoit pas vraiment aimé, tomba dans l'abbattement & la mélancolie!... Tel fut le premier principe de sa vocation: il se fit une révolution totale dans son caractère.

Jamais elle n'eut le moindre retour vers le monde; & jamais Religieuse, ni Dévote, ne porta plus loin l'humilité Chrétienne: elle se croyoit sincèrement indigne de ses compagnes, dont elle éprouva plus d'une fois les mépris.

Des relations qu'elle eut avec la Reine, lui procurèrent dans la Maison une considération qu'elle ne cherchoit pas.

Elle avoit un neveu, nommé *Masse*, bon Violoncelle, & dont il y a même des pièces gravées. Il étoit à la tête de l'Orchestre de la Comédie.

Ce lieu où Mademoiselle *Gautier* gémissoit d'avoir été, lui faisoit desirer d'en tirer son neveu: elle s'adressa à

Moncrif, & le pria d'engager la Reine à faireplacer *Masse* dans sa Musique.

Le motif seul de la *Carmélite* étant fait pour toucher la Reine, *Masse* fut admis ; & Mademoiselle *Gautier* en écrivit à *Moncrif* une lettre de remercimens, qu'il montra à la Reine. Cette Princesse fut enchantée des sentimens de piété de la sœur *Augustine de la Miséricorde* (c'étoit le nom de Religion de Mademoiselle *Gautier*) & la fit assurer de ses bontés. Il s'établit même, en conséquence, une petite correspondance dévote, dont *Moncrif* étoit le médiateur, & qu'il m'a fait lire. La Reine & la sœur *Augustine* se sont aussi quelquefois écrit directement ; & la sœur, la veille de sa mort, adressa encore à la Reine les huit Vers suivans, qu'elle fit, & dicta à la Religieuse qui la veilloit :

Thérese (*a*), je t'entends !... une éternelle vie,
Brise de mon exil les liens importuns :
Avec une prière offerte par Sophie (*b*),
Mon ame va voler sur l'Autel des parfums.
O Reine ! ame céleste & le charme du monde !
Si sur moi tes regards daignèrent s'abaisser,
J'implore, en expirant, ta piété profonde !...
Demande mon bonheur ? le Ciel va t'exaucer.

Les personnes qui l'ont connue aux *Carmélites* de *Lyon*, telles que Madame *Pallu*, Intendante, & Madame *de la Verpillière*, femme du Prévôt des Marchands, m'ont dit qu'elle avoit conservé la gaieté de son caractère ; que sa vivacité s'étoit changée en ferveur pour ses devoirs ; & qu'étant devenue aveugle dans les dernières années de sa vie, elle se servit toujours elle-même, sans vouloir être à charge à qui que ce fût de la Maison. Elle aimoit les visites, parloit

(*a*) Patrone des Carmélites.

(*b*) L'un des noms de baptême de la Reine.

avec feu, énergie & clarté. Elle n'entendoit point parler d'un malheureux, ſans être attendrie, & ſans chercher à le ſoulager par le moyen de ſes amis. Le Pape lui avoit donné un Bref pour paroître au parloir à viſage découvert. Je ne devine pas la raiſon de cette ſingularité.



RÉCIT

De la Converſion de Mlle. GAUTIER, Comédienne, copié ſur le Manuſcrit original de ſa main.

† J. M.

LE 25 avril 1722, temps où, plongée dans une mer de délices (ſelon les pernicieuſes façons de parler du monde), & goûtant une funeſte ſécurité dans les ténèbres de la mort, où j'étois volontairement; je m'éveille à huit ou neuf heures du matin, contre ma coutume ordinaire. Je me ſouviens que c'eſt le jour de ma naiſſance; je ſonne mes gens: ma femme de chambre arrive, penſant que je me trouve mal. Je lui dis de m'habiller, parce que je veux aller à la Meſſe; elle me répond qu'il n'eſt pas fête, ſachant qu'à peine les jours d'obligation m'y

faifoient aller. J'infifte ; elle m'habille. Je vais aux *Cordeliers*, fuivie de mon Laquais, menant avec moi un petit Orphelin de ma mère, que j'avois adopté. J'entends une partie de la Meffe, fans nulle attention. Vers la Préface une voix intérieure me demande : *Qui m'amène aux pieds des Autels ? Si c'eft pour remercier Dieu de m'avoir donné de quoi plaire au monde, & tranfgreffer mortellement chaque jour fa loi ?*

Cette réflexion, de la plus monftrueufe ingratitude envers le Seigneur, me terraffa au point que je ne faurois l'exprimer !... De la chaife fur laquelle j'étois nonchalamment appuyée, je me profternai fur le pavé.

La Meffe finie, je renvoie chez moi & mon Laquais & l'Orphelin, & demeure abîmée dans une perpléxité inconcevable. Je me relève tout-à-coup, & vais à la Sacriftie demander une Meffe du *S. Efprit*, auquel un germe de Foi

qui n'avoit jamais été étouffé par mes désordres, me faisoit avoir recours dans les dangers les plus évidens. Le premier mot que je prononce en attendant le Prêtre, c'est celui-ci : » Mon Dieu ! je » voudrois bien me sauver..... Mais » comment faire ? je tiens à des chaînes » d'autant plus indissolubles qu'elles me » sont chères !... Aidez-moi donc vous-» même, ô mon Dieu ?... Pour être » éclairée de vos lumières, je viendrai » tous les jours à la Messe.... »

Bref, après trois heures d'agitation, si je ne m'en retournai pas chez moi justifiée, j'étois du moins déterminée à entrer dans le chemin qui mène à la justification.

Six mois se passèrent avec ma Messe fidèlement entendue le matin, & le soir mes allures accoutumées.

On m'avoit raillée sur mes Messes : je me déguise en femmelette, pour n'être pas connue. On s'en apperçoit ; la rail-

lerie redouble : pour lors je me rappelle cette parole de l'Evangile : « Qu'on ne » peut servir deux Maîtres. » Sur quoi je prends mon parti, vers la *Toussaints*, d'abandonner le plus dangereux, quoique le plus agréable.

Je commençai par me passer de femme de chambre pour m'habiller. Afin de m'accoutumer à la retraite que je méditois, je me retirai doucement des parties de plaisir, sous prétexte d'indisposition. Mais plus le tems Paschal approchoit, où j'avois fixé ma retraite, plus mes combats intérieurs devenoient si violens, que la force de mon tempéramment y succomba. Un vomissement, presque continuel, ne m'empêcha pourtant pas d'écrire ma Confession générale.

La nécessité de trouver un Confesseur, me détermina à me confier à une vertueuse parente, qui m'avoit souvent & vainement moralisée. Elle s'adressa au Grand-Pénitencier, qui lui indiqua

un zélé Vicaire de *Saint-Sulpice*, ma Paroiſſe. Il me rebuta d'abord, & refuſa de m'entendre, juſqu'à ce que j'euſſe fait divorce avec le monde. Enfin, touché de me voir à ſes pieds, où mes larmes & mes ſanglots lui peignoient la ſincérité de mes ſentimens; après m'avoir conſolée, dans l'eſperance des miſéricordes du Seigneur, il me quitta en me renvoyant à un jour plus tranquille.

Quel jour, bon Dieu!... c'étoit le jour même où, pour la dernière fois de ma vie, les perſonnes qui m'étoient les plus chères, devoient dîner chez moi.. Mais, quelques chères qu'elles me fuſſent, elles m'étoient alors moins chères que mon ſalut.

Ce que je ſouffris à table pour ne rien laiſſer appercevoir de ma ſituation intérieure, ne peut s'imaginer! La grace & la nature ſe faiſoient ſentir dans tous les replis de mon cœur, ſur-tout lorſque quelqu'un me dit: « Vous nous

» faites trop grande chère pour un *Mer-*
» *credi de la Paſſion;* » & qu'on répondit tout de ſuite : « C'eſt qu'elle nous fait » ſes adieux.

Me ſentant prête à m'évanouir, je me lève de table, ſous prétexte d'un paiement à faire, & pour lequel j'avois donné ma parole. Chacun ſe lève auſſi ; on me conduit juſqu'à ma porte ; je monte en carroſſe, & la compagnie ſe remet à table : mais le premier coup de fouet du Cocher me fait pouſſer un cri ſi perçant, qu'entendu par la compagnie, on ſe diſpoſoit à venir à moi. A ce mouvement, je rentre dans une ſalle baſſe ; ma femme de chambre leur donne le change, en leur perſuadant que je ſuis partie, & que c'eſt l'enfant qu'on a entendu crier. Je remonte alors en voiture & me ſauve à *S. Sulpice*, où mon Confeſſeur m'attendoit.

Là, quelque agitée que je fuſſe, je commence ma Confeſſion ; & après une

féance de trois heures, où Dieu feul put me foutenir, le Confeffeur vraîment touché de mon état, me remit à un autre jour.

Je rentrai chez moi, où je n'avois plus que quatre jours à demeurer. La défolation s'empara de mon efprit, & de mon cœur; j'étois éperdue & tremblante, & me demandois, comme *Saint-Auguftin* : « Pourras-tu te paffer de tant » d'aifances & de biens ! de tant de » fortes de douceurs qui, jufqu'à ce » jour ont comblé tes fouhaits ? Aban- » donneras-tu ce petit palais, pour aller » vivre feule dans une trifte cellule, » & ne voir que des Religieufes ? Pour » embraffer enfin, (& pour toute la » vie!.) un état auffi monotone qu'ob- » cur & que tu déteftas toujours ?.. » Mais je triomphai de ce cruel moment.

Enfin, le jour de ma fortie arrive. M. *Languet*, mon Curé, m'avoit fouvent évitée : j'avois toujours ri & badiné

de ſes pieuſes exhortations. Sa joie fut complette, lorſque je lui fis part des miſéricordes de Dieu ſur moi.

Je paſſai une partie de la nuit à écrire aux perſonnes avec leſquelles j'étois engagée de profeſſion, & au père de mon adoptif, à qui je renvoyois l'enfant, avec vingt piſtoles. Je laiſſai les lettres, avec ordre de ne les envoyer à leur adreſſe qu'à midi, & de dire à quiconque me demanderoit, que j'étois abſente pour long-tems. Après quoi je partis, vers cinq heures du matin, de chez moi, pour n'y rentrer jamais.

Mais au lieu des combats précédens, j'en ſortis avec la même tranquillité que je ſors actuellement de ma cellule pour aller au Chœur, onze mois, préciſément, après cette heureuſe Meſſe!

J'arrive, tout auſſi tranquille, à *Verſailles*, au lever de feu M. le Cardinal *de Fleuri*, & de M. le Duc *de Geſvres*, mes conſtans protecteurs, deſquels j'al-

lois prendre congé. Je passe de leur appartement à la Chapelle du Roi, pour y entendre la Messe, pendant laquelle je me souviens qu'il y a dans le Château une Dame que j'avois violemment offensée ; & sortant de la Chapelle, je me hâte d'aller chez elle, & la fais prier de descendre dans un entresol, pour éviter l'éclat de ses premiers mouvemens.

A peine y est elle entrée, que je ferme la porte, & me précipite à ses pieds : ce qui la rend interdite & sans voix. Je lui demande, dans la posture de suppliante où j'étois, un généreux pardon ; parce qu'abandonnant le monde, pour faire pénitence, j'avois cru devoir commencer par ce que l'Evangile prescrit de plus difficile.

Cette Dame, un peu revenue de ce qu'elle avoit d'abord cru n'être qu'une illusion, me dit tout ce que la colère d'une femme piquée le plus sensiblement

put lui suggérer de plus dur. Après l'avoir écoutée, sans lui répondre, je lui dis, toujours prosternée à ses pieds, que je n'étois pas venue pour me justifier, mais pour lui demander pardon. Que si elle daignoit me l'accorder, je partirois contente. Que si elle me refusoit, Dieu ne le seroit pas de son refus. A ces mots, elle me tend la main, me fait asseoir, & nous voilà réconciliées.

Je repartis de *Versailles*, sans y prendre de nourriture, l'action que je venois de faire m'ayant suffisamment rassasiée. Je me rendis à Paris, dans la Communauté de *Sainte-Perpétue*, où j'avois fait meubler une petite chambre, pour y demeurer jusqu'à ce que l'inventaire de mes meubles & autres arrangemens fussent finis.

En entrant dans cette première retraite, j'éprouvai invisiblement ce que S. *Paul* éprouva visiblement; puisqu'au

lieu des écailles qui lui tombèrent des yeux, je me sentis transformée en une créature toute nouvelle. Montée à cette petite chambre, je me crus montée au Ciel!.... Là, tout le passé s'évanouit: maison, biens, amis, plaisirs, tout disparut de mon souvenir; le calme & la paix intérieure où je me trouvai, me faisoient presque douter si ma vie, jusqu'alors n'avoit pas été un songe. Ma cousine, qui fondoit en larmes, & qui ne pouvoit se séparer de moi, dans la crainte de me laisser seule, & qu'elle ne me trouvât morte le lendemain, ne pouvoit comprendre mon empressement à la renvoyer, pour goûter à loisir le nouveau plaisir de la solitude.

Je dis à la Supérieure que j'avois fait collation le matin, & que je la priois de me donner à souper du reste du dîner de la Communauté. Il ne se trouva qu'un peu de carpe à l'étuvée, que je mangeai avec appétit. Chose admirable! depuis

trois mois je ne pouvois garder de nourriture, même les consommées ; j'avois même vomi un peu de riz au jus que j'avois pris la veille, à souper. Cette carpe réchauffée, & quelques noix pour dessert, non-seulement restèrent dans mon estomac sans peine, mais je dormis toute la nuit d'un sommeil aussi paisible que celui d'un enfant de huit ans : ce qui a toujours continué depuis.

Dès qu'on sut ma retraite, chacun lui donna la cause qui lui plût : personne ne put croire que dans la force de l'âge, (j'avois alors trente-un ans) & de la violence des passions, j'eusse pris, sans m'y croire forcée, un parti si opposée à celui que je quittois... Mon inventaire est affiché ; il dure quinze jours, pendant lesquels tout Paris vient se convaincre de la réalité de ma fuite ; & chacun s'en retourne touché & attendri des miséricordes de Dieu sur moi. On questionne ma parente, chargé de mes

affaires temporelles, sur le lieu de ma retraite ; &, la trouvant impénétrable, on la prie de me faire tenir une lettre qu'on lui remet, en la suppliant de n'y pas manquer.

Cette lettre étoit d'un ami, qui m'exhortoit à ne point persister dans une démarche telle que celle où je m'engageois, sans doute trop légérement, surtout dans la situation gracieuse où je me trouvois, & dans un âge où les retours sont presque toujours inévitables & les repentirs souvent trop tardifs. Sur quoi l'on me citoit nombre d'exemples faits pour m'épouvanter, si Dieu ne m'eût soutenue & fortifiée par sa grace. En partant des vrais sentimens, qui m'animoient, on peut juger quelle fut ma réponse.

Mes affaires enfin arrangées, je pars pour le *Mâconnois*, la veille de l'*Ascension*, six semaines après ma sortie d'*Egypte*, & où m'attendoit Madame la

Marquise de *Valadons d'Arcy*, mon amie, à qui j'avois fait part de ma détermination, en la priant de m'arrêter une place dans le Couvent des *Urſulines de Pondeveaux*, pour y vivre Penſionnaire & inconnue: car la vocation étoit encore bien loin de ma penſée, attendu l'averſion que j'avois toujours eue pour ce genre de vie, & ſur-tout pour les Communautés de filles.

En montant dans la *Diligence*, je trouvai, pour compagnon de voyage, M. le Commandeur de *l'Aubepin*, qui, trompé par mon extérieur, me combla de ſoins & d'attentions reſpectueuſes, juſqu'à *Saulieu*, où la Marquiſe m'attendoit. Ce qui l'ayant confirmé dans la haute opinion qu'il avoit priſe de moi, il me ſupplia de lui dire à qui il avoit eu l'honneur de rendre ſes devoirs? Je lui repondis, franchement, que je m'en garderois bien, moins cependant par vanité pour moi, que pour

lui épargner la confufion d'avoir prodigué fes politeffes à qui en étoit très-peu digne.

Il prit mon refus pour un compliment, & redoubla fes refpectueufes inftances. Je lui dis : « M. le Commandeur, je » vous donne ma parole qu'en arrivant » à *Lyon*, vous faurez qui je fuis ; & » fi je perds l'eftime que vous avez » conçue pour moi, du moins faurez-» vous que je n'ai pas voulu vous trom-» per, & que ma bonne-foi exige le » pardon de mon filence. En effet, je » lui écrivis fur le champ qui j'étois, » mon deffein de retourner à Dieu, & » que je le priois de ne me pas favoir » mauvais gré de ma réfiftance à me » faire connoître à lui. Il fut fi content » de ma candeur, que, jufqu'à la mort, » je n'eus point de plus folide & de » meilleur ami. »

A peine fus-je inftallée dans le Couvent de *Pondeveaux*, où les Religieufes

m'avoient reçue avec toute la bienveillance possible, que le Démon me tendit un piège. Une personne, dont le nom vous est très-connu, m'écrivit : Que dans la résolution où j'étois de mener une vie retirée, il me conjuroit d'accepter une de ses Terres qu'il me nommoit, pour y finir mes jours comme il me plairoit, & qu'en ce cas, il me la donneroit en bonne forme.

Je le remerciai cordialement de son offre, en lui disant : Qu'ayant quitté ma maison, il ne seroit pas édifiant que j'acceptasse la sienne ; & que, quelque pures que pussent être ses intentions, le public pouvoit les mal interprêter.

Les Religieuses m'avoient donné une grande chambre, dans laquelle j'en fis construire trois, comptant y finir mes jours. J'assistois à tous leurs exercices. On avoit pour moi des égards qui m'affligeoient, parceque trompées, ainsi que le Commandeur, sur un certain air du

monde & un embonpoint que je n'avois pas encore perdu, on me croyoit de haut parage. Je les tirai d'erreur, comme j'avois désabusé le Commandeur, & elles m'en témoignèrent encore plus d'amitié. Je passois les jours à lire, à prier Dieu, menant la vie la plus douce qu'on puisse imaginer.

Je fus pourtant affligée à *Pondeveaux*, pendant les premiers six mois, par des songes qui, chaque nuit, me désoloient beaucoup. Un jour, me trouvant seule devant le S. Sacrement, dans la peine où j'étois de ces songes impertinens, je m'adressai à la Mère de Dieu, comme si elle eût eté présente : « Oh, ça, » Sainte Vierge ! (lui dis-je, avec » la même ingénuité que j'avois parlé » à Dieu, aux *Cordeliers*, dix-huit mois » auparavant) on dit que vous êtes » toute-puissante dans le Ciel ? Que » vous obtenez pour les Pécheurs ce » qu'ils osent vous demander ? . . Si, par

» votre interceſſion, je ſuis délivrée
» des véxations nocturnes que je ſouffre
» depuis ſi long-tems, & qui me font
» horreur, je vous promets de jeûner,
» au pain & à l'eau, la veille de toutes
» vos Fêtes, & de communier à votre
» intention ; de porter juſqu'à la mort,
» ſur ma chair, un cordon de laine
» blanche avec des nœuds ; & de dire
» chaque jour, bien dévotement, votre
» Chapelet. »

Depuis cet inſtant je fus ſi tranquille ſur ce point, & j'ai conſervé une ſi vive reconnoiſſance envers cette Mère de Miſéricorde, que je répandrois juſqu'à la dernière goutte de mon ſang pour ſoutenir ſon pouvoir & ſa bonté.

Il arriva dans ce même temps un événement aſſez ſingulier, & où la main de Dieu parut viſiblement protéger cette Communauté. La nuit du jour *Sainte Anne*, il fit un ſi prodigieux orage, qu'il ſembloit que tout alloit être renverſé.

Le tonnerre qui rouloit ſur le toît de la maiſon, le cribla entièrement, inonda les greniers remplis de farine; & l'eau paſſant à travers les planchers, tomboit à torrens dans l'infirmerie, ſur-tout dans la chambre où giſſoit une ancienne Religieuſe, abſolumeut paralytique. Les autres, qui ne ſavoient de quel côté tourner, vinrent à ma chambre pour me prier de les aider. Je ſors en chemiſe, & cours au lit de cette pauvre vieille, que perſonne n'oſoit toucher. Je l'enléve aiſément; & j'allois la mettre dans mon lit, qui n'avoit point eu de part à l'inondation, lorſque la porte s'étant fermée la clef en dedans, il fallut la porter ailleurs. Le déluge que j'avois eſſuyé m'avoit miſe dans un état auſſi piteux que riſible; & les Religieuſes me prêtèrent une de leurs chemiſes, qui fut le premier cilice que je portai. Nous allâmes toutes au grenier, pour ſauver ce que nous pourrions de la farine qui

tomboit ſur nous, à moitié pétrie, ſans nous appercevoir du danger que nous courions : car, dès que le jour parut, nous vîmes toutes les tuiles pendiller ſur nos têtes, ſans preſque tenir à rien : ce qui fut regardé comme un vrai miracle, & attribué à un Salut que j'avois fondé, à perpétuité, en action de grace des miſéricordes de Dieu ſur moi, & dont le premier Salut avoit été célébré le ſoir même.

Après dix mois de ſéjour à *Pondeveaux*, je vins à *Lyon*, rendre mes devoirs à feu M. le Maréchal *de Villeroi*.

La Maiſon de l'*Anticaille* me plut beaucoup ; &, quoiqu'on n'y reçût point de Penſionnaires, M. l'Archevêque leur demanda pour moi cette grace. J'avois eu quelques inquiétudes à *Pondeveaux*, pour avoir refuſé la viſite du vieux Comte *de Feuillans*, qui en étoit Gouverneur. D'un autre côté, mon amie la Marquiſe *d'Arcy*, n'approuvoit pas que

je fusse aussi séquestrée que je prétendois l'être, & que je regardasse comme une distraction l'offre qu'elle me faisoit continuellement de passer une partie de la belle saison dans ses Terres, avec elle & sa famille.

Je fis donc revenir mes meubles de *Pondeveaux*, sans me soucier des accommodemens que j'y avois fait faire, & qui m'avoient coûté plus de 200 pistoles. Je fis à-peu-près les mêmes frais à l'*Anticaille*, la regardant enfin comme la dernière de mes stations. J'y suivis, de même qu'à *Pondeveaux*, les exercices réguliers de l'Ordre de *Sainte Marie*. J'avois pour Directeur le Père *Deveaux*, de la *Compagnie de Jésus*, dont les ordres me paroissoient être ceux de Dieu même.

Il commença par me conseiller de me lever à onze heures du soir, & de faire l'Oraison jusqu'à minuit. Je me tenois bien éveillée pour obéir; mais à peine étois-je à genoux, que je m'endormois

comme une marmotte, juſqu'à je ne ſais quelle heure.

Voyant que cette pratique n'étoit pas de mon reſſort, il m'en preſcrivit une autre, dans une lettre que je reçus de lui.

Il me marquoit que, puiſque j'avois tant d'attrait pour l'expiation de mes péchés, il me conſeilloit de faire uſage de la diſcipline tous les vendredis, pendant l'eſpace d'un *Miſerere*, ou ſur les épaules, ou à la façon des Religieuſes; qu'on me prêteroit à l'*Anticaille* l'inſtrument néceſſaire, ſinon qu'il m'en fourniroit un lui-même. Qui fut camuſe, à la lecture de cette lettre? Ce fut moi. Je croyois avoir la berlue?... Je liſois & reliſois cette belle épître, croyant toujours m'être trompée; mais j'y trouvois toujours la même propoſition!

» Quoi donc? me diſois-je, avec une
» eſpèce de dépit, la diſcipline! A moi?
» Juſte Ciel, quelle impertinence!...
» Les Béguines ſont bien maîtreſſes de
ſe

» se soumettre à de telles sottises Quand
» à moi, je n'en ferai rien.... Que faire
» cependant ? C'est Dieu qui me parle
» par sa bouche... Et si je lui désobéis ?..
» Mais ce *Miserere* qu'il me prescrit, je
» ne le sus jamais ?.. Eh bien ! il faut
» l'apprendre ; il faut se soumettre au
» Ministre de mon Dieu, & se résigner
» à tout, puisque mon salut en dépend. »

Pour ne point rougir en empruntant une discipline, j'allai couper six ou sept brins de corde neuve ; je les nouai, par intervalle ; & pendant que la Communauté se trouvoit en Oraison, je m'enferme, me découvre les épaules, & m'y applique une grèle de coups, mais dont la douleur fut telle, que je tombai tout-à-plat sur le nez, presque sans sentiment.

Je pleurai de dépit, non de dévotion, bien résolue de chanter une gamme très-vive à mon Directeur flagellant.

La nuit se passa comme il plut à Dieu,

ſans pouvoir ni fermer l'œil, ni me tenir ſur aucun côté. Le matin je trouvai mes épaules tricolores de meurtriſſures, & ſortis outrée de colère, pour aller à *S. Joſeph*, rendre compte au zèlé Directeur de ce que m'avoit valu trop de ſoumiſſion à ſes conſeils.

Hélas! dès qu'il parut avec ſon extérieur impoſant, je me trouvai ſi foible, que je ne pus répondre aux queſtions qu'il me fit ſur la cauſe de ma viſite. Le ſeul mouvement de mes épaules le lui diſant aſſez, il me le fit aiſément avouer, en lui diſant enfin, très-franchement, que j'avois pourtant accepté ſa propoſition, quoiqu'elle m'eût ſcandaliſée, mais que je le priois de vouloir bien ne plus exiger que je réitéraſſe un pareil exercice. Il me le promit ſur le champ, en m'aſſurant cependant qu'avant très-peu de jours je le lui redemanderois, à genoux : mais qu'il n'y conſentiroit pas.

Oh! quant à ce, (lui répondis-je,

» avec quelque dépit) vous aurez la
» barbe bien longue avant que votre
» oracle s'accompliſſe ! »

Il avoit pourtant raiſon, le bon Père; car je ne fus pas plutôt rentrée chez moi, que la honte de ma démarche & de ma lâcheté, me fit bientôt changer de ſentiment & de langage.

Ces Vierges pures avec leſquelles je vivois, & qui joignoient la pénitence à la plus innocente vie, faiſoient ma condamnation; & mes épaules n'étoient pas guéries, que je demandai, très-humblement, ce que j'avois rejetté avec indignation. Le bon Père, mais pour la forme ſeulement, ſe fit un peu prier; car il eût été bien fâché de ne pas contribuer à la mortification de cette chair ſi potelée & ſi douillettée, & à laquelle je croyois encore devoir de ſi tendres égards. Auſſi me fournit-il abondamment tout ce qu'il me falloit pour travailler à réparer les torts de ma première poltronnerie.

Je ne finirois pas, si j'entrois une fois dans le détail des autres aventures de ce genre, auxquelles j'eus d'abord peine à me faire, & qui me conduisirent par degrés à la vocation Religieuse, pour laquelle j'avois toujours nourri une si forte antipathie.

Les Dames, qui avoient des bontés pour moi, que je n'oublierai jamais, s'étonnoient que, m'assujettissant à toutes leurs observances, je ne pensasse point à offrir à Dieu l'entier sacrifice de ma liberté. Sur quoi je les priai de vouloir ne me point parler d'un tel engagement, sans quoi je pourrois ne plus vivre long-temps avec elles.

On ne m'en parla plus : mais on me fit lire la vie de Madame *de Montmorenci*, qui, après la funeste mort de son époux, prit le voile à *Sainte Marie*. Ce grand exemple me toucha ; j'y réfléchis profondément, & fis part au P. *Deveaux* de mes réflexions, qui m'assura que

le plus grand ſacrifice qui me reſtoit à faire à Dieu, étoit celui de ma liberté. C'étoit ne rien m'apprendre de nouveau ; je le ſentois très-bien. Mais ce qui me ſurprit beaucoup, ce fut de m'y trouver à peu près diſpoſée.

C'eſt dans le mois de Juillet 1724, que ceci ſe paſſoit ; & lorſque j'en fis part à la Supérieure & à quelques Religieuſes, leur amitié pour moi prit un nouvel accroiſſement.

J'écrivis quelques jours après à Paris, d'où je fis venir ma parente pour diſpoſer de mon temporel, attendu que je comptois prendre l'habit de Religion très-peu de temps après.

Pendant cet intervalle, on me fit tomber dans les mains l'Hiſtoire du fameux *Rancé*, Fondateur, ou plutôt Réformateur de la *Trappe*. Mais, grand Dieu, quelle attrape !... A peine eus-je reconnu dans cet illuſtre Pénitent une conformité ſi grande entre les égaremens

de sa jeunesse & ceux de la mienne, que toute règle douce me déplut; & que je promis à Dieu, de toute l'étendue de mon cœur, d'imiter, autant qu'il pourroit être en moi, ce Pénitent dans ses austérités, ainsi que j'avois fait dans les désordres de sa vie. J'aurois même volé, sur le champ, aux *Clairettes*, (filles à l'*instar* de la *Trappe*), si le P. *Deveaux* ne m'eût fortement assuré que je trouverois chez les *Carmélites* tout ce que j'aurois pu desirer à la *Trappe*.

Je confiai mon dessein à feu M. l'Archevêque *de Villeroi*, qui m'honoroit d'une bienveillance particulière. Il voulut d'abord m'en détourner; mais lui ayant ouvert mon cœur, & l'ayant assuré que je me sentois étrangement pressée de satisfaire à la justice divine; il fut si pénétré de mon état, qu'il s'écria tout-à-coup: « Le doigt de Dieu est là! » j'irai demander aux *Carmélites* une » place pour vous. »

Mais, Monseigneur, (lui dis-je) n'omettez pas de leur dire ce que j'ai été dans le monde ? Car je ne veux tromper personne.

Il le fit, & leur dit la profession que j'avois exercée chez le Roi & à *Paris* : ce qui les effraya beaucoup. Mais le Prélat leur ayant dit qu'il se chargeoit de tous leurs scrupules, la Mère-Supérieure, qui favorisoit mon dessein, m'écrivit, que je n'avois qu'à prendre jour pour me présenter à la Communauté, & pour de suite entrer dans la Maison.

Je ne voulois pas que les Dames de l'*Anticaille* eussent le moindre vent de tout ceci ; parce que, m'ayant beaucoup aimée, & moi, les aimant de même, je croyois devoir éviter de tendres reproches, qui n'auroient sans doute servi qu'à rendre notre séparation d'autant plus douloureuse.

Je me rendis donc aux *Carmélites* de *Lyon*, le 14 Octobre 1724, & d'où

J'écrivis à la fupérieure & aux Religieufes de l'*Anticaille*, pour leur demander pardon du myftère que je leur avois fait, par pure défiance de moi-même, &c.

C'eft ainfi que le Seigneur, par fa miféricorde infinie, m'a fait entrer dans la Terre des Saints, dix-huit mois après m'avoir fait fortir de celle de Perdition; où la feule indigence m'avoit conduite, puifque nul de mes parens n'étoit forti de la fimplicité & de l'honnêteté Chrétienne. Le feul dérangement d'un père m'avoit réduite, à l'age de dix-fept ans, grande, & de figure (difoit-on) affez prévenante, à ne favoir quel parti prendre.

J'avois horreur du vice, & n'en eus pas moins de la propofition qu'on me fit d'embraffer l'état de Comédienne... A quoi l'on me répondit que ce préjugé ne régnoit plus que chez le peuple & les cagots; tandis que la Cour & la

ville penſoient différemment, & regardoient d'un tout autre œil ceux qui exerçoient des talens devenus auſſi utiles qu'agréables.

On perſuade aiſément la jeuneſſe!... Mais l'expérience m'apprit combien la perverſion devient inévitable à cet état, pour qui n'eſt pas en garde contre tous les écueils qui l'environnent; puiſque, ſans autre travail que celui de la mémoire, on vit dans l'opulence & dans de continuels amuſements de toute eſpèce: au point que les trois dernières années que je reſtai au Théâtre me rapportèrent tous frais faits, quarante quatre mille francs.

Quelle amorce pour un cœur qui n'enviſage que le préſent! Et quelle miſéricorde que celle qui peut l'arracher à une vie auſſi voluptueuſe, ſur-tout dans la force de l'âge & des paſſions?...

J'avouerai néanmoins y avoir connu des perſonnes auſſi eſtimables par les

mœurs que par les talens : mais je ne fus pas de ce nombre ; & j'ose le dire, à ma honte, ainsi qu'à la gloire de Dieu dont la grace éclate d'autant plus dans ma conversion, que, pour signaler son pouvoir elle a choisi, en me touchant, le sujet le moins digne !

En entrant dans la sainte Maison qui verra finir ma carriere, je sentis que le Seigneur avoit rempli tous mes desirs.

Il permit cependant que quelques méchans hommes vinssent, dès la première nuit, faire & dire à la porte du Monastère, tout ce qu'il étoit possible d'imaginer de plus propre à m'en faire chasser.

La Prieure, après de vaines informations pour les connoître, en fit part à M. l'Archevêque, & qui, probablement mieux instruit, trouva moyen de prévenir de si cruels éclats.

On débita depuis, que je n'étois pas née en légitime mariage, ce qui mettoit

un obstacle invincible à mon admission dans ce saint Ordre.

Je le mandai à M. le Curé de *Saint-Sulpice*, qui daigna joindre à mon Extrait baptistaire, une lettre en forme de certificat, qui confondit la malice du Démon.

Ces épreuves & nombre d'autres que je crois devoir taire, loin de me décourager, ne servoient au contraire, qu'à me faire d'autant plus bénir la miséricorde de Dieu, au point que je crus ne pouvoir mieux faire que de la choisir pour mon nom de Religion.

Je suppliai alors la Prieure de permettre que je vécusse inconnue, sans aucune correspondance avec mes amis, ni même avec mes parens: ce quelle crut devoir me refuser.

Je l'avois priée, dès en entrant, de ne point me ménager, & de me faire pratiquer d'abord, tout ce que je pourrois avoir à pratiquer dans la suite:

attendu qu'ayant perdu tant de temps dans le monde, il m'étoit important de n'en pas perdre un ſeul moment dans le ſein de la Religion. Elle daigna ſe prêter à mes inſtances, en m'exceptant des prudentes attentions qu'on a dans les Communautés pour les nouvellement initiées.

On me mit le balai à la main, le jour même de mon entrée.

Laver la leſſive, tirer de l'eau d'un puits très-profond, frotter les tables du Réfectoire, porter les cruches de chaque ſœur à leur place, laver la vaiſſelle de terre à notre uſage, écurer les marmites & le poële de la cuiſine, fut un plaiſir pour moi, beaucoup plus grand que ne l'avoient été mes anciennes molleſſes.

A ces occupations, qui durèrent quatre ans, ſuccéda celle de faire les *Alpargates*, ou ſouliers de corde, pour toute la Communauté; d'avoir ſoin de

l'horloge, pour laquelle il falloit chaque jour monter, à force de bras, trois pierres d'un poids énorme. Je fus trois ans dans cet emploi, qui, m'ayant un peu dérangé l eſtomac, fut remis à un autre.

Après les trois premiers mois d'épreuves, je fus admiſe au ſaint habit, le 20 janvier 1725. M. l'Archevêque eut aſſez de bonté pour préſider à la cérémonie. Malgré toute la rigueur de la ſaiſon, toute la ville y aſſiſta : tant on avoit eu peine à ſe perſuader qu'il ſe fût fait en moi un changement ſi étrange, & que moi-meme avois quelquefois peine à croire !

Le ſouvenir du paſſé, ainſi que la vue du préſent, n'avoient beſoin d'aucun ſecours pour m'entretenir dans mes réſolutions. Les miſéricordes d'en-haut me rendoient mes anciennes erreurs d'autant plus odieuſes ; mes yeux étoient deux fontaines de larmes, & de larmes les plus ſincères.

Quelque jours avant ma profession, Dieu permit à *Satan* de m'exercer plus que jamais, en me peignant l'extrême importance de l'engagement que j'allois prendre, sur-tout avec des Religieuses, dont le nom seul m'avoit toujours déplu!.. Le Ciel daigna me soutenir; & l'approche seule des Sacremens, écarta pour jamais de mon esprit de pareilles idées.

Je prononçai mes derniers vœux avec une voix ferme, & une joie qui surprit tous les assistans; & cette joie ne se démentit jamais.

Quelque temps après ma profession, Dieu, cependant, permit que le Démon me tourmentât sur nouveaux frais. Non comme à *Pondeveaux*, par des songes impertinens: mais le jour & la nuit je me trouvois dans des états qui me faisoient horreur. Je n'eus point recours aux épines, ainsi que *S. Benoît*; encore moins au feu, comme *Martinien*: ce fut

à l'équivalant de l'un & de l'autre ; & le Tentateur fut confondu.

Mon Directeur, conformément à sa promesse, m'avoit laissé la bride sur le cou. Alors, pour ajouter à l'austérité commune, j'y joignis toutes celles que mes forces & mon courage pouvoient me permettre de journellement pratiquer.

Je commençai par un vœu de ne jamais boire de vin, pas même en danger de mort, dût-il n'en falloir qu'une goutte pour prolonger ma vie : Pendant douze ans de suite, avec la permission du P. *Deveaux* & le secours d'en-haut, je me suis exercée chaque jour à faire servir à la justice divine les membres qui avoient servi à l'iniquité ; & une grande maladie ayant enfin affoibli mes forces, je m'en suis tenue depuis à l'austérité de la règle, & à un entier abandon aux décrets de la Providence.

J'ai cette grace particulière à rendre au Seigneur ; que depuis l'instant que

j'ai quitté le monde, jusqu'à ce jour, 10 août 1752, je ne l'ai jamais regretté une seule fois, malgré les épreuves qu'il m'a fallu subir, & les violences qu'il a fallu me faire pour vaincre mon extrême sensibilité : violences si grandes, & qui ont tellement pris sur mon tempérament, que mes cheveux & mes sourcils, de très-noirs qu'ils étoient, sont devenus tout blancs.

Qu'on juge de l'intempérance & de l'effervescence de mes passions, par les états & les périls auxquels elles m'ont exposées lorsqu'il s'agissoit de les satisfaire !... A quels dangers ne s'exposoit pas une fille de vingt à vingt-deux ans, en allant de *Paris* dans le *Virtemberg*, & du *Virtemberg* à *Paris*, dans une voiture de poste, à la merci d'un seul laquais & d'un Postillon ! Ce laquais, plus timide & plus las, les sentant beaucoup mieux que moi, s'approchoit souvent de ma chaise, & sur-tout dans les bois de *Nancy* &

de *Sainte-Menehoud*, en me disant d'une voix entre-coupée ; « *Mademoiselle*, » savez-vous que nous voici dans de » vrais coupe-gorges ?.... A quoi je répondois ; « Marche toujours & ne » crains rien ; tu suis *César* & sa fortune ! » Certaine nuit dans une Auberge, on entre dans ma chambre ; &, croyant qu'on vient m'avertir que les chevaux sont à ma chaise, j'appelle mon Laquais, & personne ne me répond. Tandis que l'on s'approchoit de mon lit, je crie aussitôt au voleur, & le voleur intimidé s'enfuit. Je m'élance du lit, il m'échappe. On vient au bruit. Je m'en prend à l'Hôte, qui s'excuse sur trois voitures arrivées la nuit : « C'en est » assez lui dis-je ; qu'on mette les » chevaux à ma voiture ! » On obéit, & je pars sur le champ, sans penser davantage au Voleur.

C'est ainsi que Dieu, par une Providence marquée, m'a toujours préservée

des accidens & des périls dans lesquels je me précipitois chaque jour, malgré les sages remontrances des personnes les plus respectables par leur rang, par leur âge & par leur vertu.

Lorsqu'elles me demandoient, si j'approchois quelquefois des Sacremens? Non, sans doute, leur disois-je. — Eh! pourquoi donc? — Je ne veux pas les profaner, ni renoncer à mes plaisirs, avant quarante cinq ans. — Mais n'avez-vous pas de remords? — Moi! ... Non.... A quel propos? Je ne fais aucun tort à mon prochain. Quant au Paradis futur, je le laisse à qui voudra, contente de celui dont je jouis tout de mon mieux.

Délire affreux! Aveuglement funeste, & dont je frémirai toujours!

C'est pourtant sur cette insensée que le Ciel a daigné jetter un coup d'œil de compassion, assez puissant pour me rendre à moi-même! Car il m'avoit douée d'une bonne âme, d'un cœur sincère &

droit, ſenſible, bienfaiſant & ſuſceptible des ſentimens les plus eſtimables, ainſi que d'une juſte horreur pour les vices déshonorans. Mais le peu d'aiſance de ma famille, ayant fait négligé mon éducation, pouvois-je, jeune encore, au moment où je me trouvai libre & ſans fortune, avec un tempérament tout de feu; pouvois-je, dis-je, être longtemps ce qu'on appelle vertueuſe?.... Auſſi Dieu ſait ce qu'il m'en a coûté pour ceſſer de l'être!.... Il ſait qu'à dix-neuf ans, me trouvant en *Flandres*, aux portes de la mort, je lui promis, & très-ſincérement, de renoncer au dangereux état qu'on m'avoit forcée d'embraſſer ſi l'on vouloit ſeulement m'aſſurer deux cents livres de penſion. On le pouvoit, on le devoit ſans doute?.... Mais que le Ciel pardonne à ceux qui s'y ſont refuſés!

Vous avez exigé de moi cet abrégé de mes égaremens, & d'une converſion

que l'on eut tant de peine à croire ? Cruels ressouvenirs, & qui m'ont coûté bien des larmes !... Souffrez que j'exige, à mon tour, que vous m'aidiez à rendre à Dieu d'éternelles actions de grace, pour qu'il couronne en moi ses propres bienfaits, en m'accordant une persévérance dans le bien, capable d'expier à l'heure de ma mort, les maux dont j'ai déshonoré ma vie !



PRÉFACE

De l'Histoire à laquelle travailloit Duclos *, Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoise , & Historiographe de France.*

Aussitôt que le Roi m'eut nommé Historiographe, mon premier soin fut de rassembler les pièces qui m'étoient nécessaires.

J'ai eu la liberté d'entrer dans les différens dépôts du Ministère, & j'en ai fait usage long-temps avant d'écrire. J'ai lu une infinité de Mémoires, & les Correspondances de nos Ambassadeurs. J'ai comparé les pièces contradictoires, & souvent éclairci les unes par les autres.

Les *Mémoires* du Duc *de Saint-Simon*

m'ont été utiles pour le matériel des Faits dont ils étoit instruit.

Mais la manie *Ducale*, son emportement contre les Princes légitimés & quelques gens en place, sont à un tel excès, qu'ils avertissent suffisamment d'être en garde contre lui.

En effet, quelque vrai que soit un Ecrivain, quelque air qu'il ait de l'être; la seule manière d'envisager les choses peut les altérer. C'est ce qui arrive à cet Auteur.

J'ai donc contre-balancé son témoignage, par des Mémoires que m'ont communiqués des hommes également instruits & nullement passionnés, par des pièces en original.

J'ai conversé avec plusieurs de ceux qui ont eu part aux affaires. J'ai tiré de grands secours de la domesticité intime du Roi, composée de Sujets dont la plupart ont eu la même éducation que les Seigneurs, & sont d'autant plus à

portée de voir ce qui se passe, que, témoins assidus & en silence, ils n'en observent que mieux ceux qui agissent. J'indiquerai mes sources, lorsque le temps & les circonstances le permettront.

J'ai connu personnellement la plupart de ceux dont j'aurai à parler, j'ai vécu avec plusieurs d'entre eux; &, n'ayant jamais joué de rôle, je puis juger les Acteurs.

Je ne me propose pas d'écrire une Histoire générale : celle qui embrasseroit toutes les parties du Gouvernement, ne pourroit être l'ouvrage d'un seul Ecrivain. La Politique, la Guerre, la Finance, éxigeroient chacune une Histoire particulière, & un Ecrivain qui eût fait son objet capital de l'étude de sa matière. L'article de la Finance seroit peut-être le point d'Histoire qu'il seroit le plus important d'éclaircir, pour en découvrir les vrais principes. Ceux de la Politique

dépendent des temps, des circonſtances, des intérêts relatifs & variables des différentes Puiſſances.

Qu'un Négociateur ait l'eſprit juſte, pénétrant, exercé aux affaires; qu'il ſoit attentif, prudent, patient, ou actif, ferme ou fléxible ſuivant les occaſions, ſans humeur, & ſur tout connu par ſa droiture; je réponds qu'un Négociateur doué de ces qualités, & qu'on trouve quand on les cherche, n'a pas beſoin d'avoir pâli ſur les livres. Il lui ſuffit de bien connoître l'état actuel des affaires, & plutôt ce qui eſt, que ce qui a été. D'ailleurs pluſieurs Negociations imprimées peuvent, juſqu'à un certain point, ſervir de premiers guides & préparer l'expérience. Le ſeul principe toujours ſubſiſtant dans toute négociation, eſt de ſavoir montrer à ceux avec qui nous avons à traiter, que leur intérêt s'accorde avec le nôtre.

Quant á l'art de la Guerre, l'homme qui

qui en a le génie, n'a besoin pour la faire que de l'avoir faite.

Il ne me convient pas de prononcer sur ce métier, que je n'ai pas fait; mais j'ai souvent entendu traiter cette matière par nos Officiers généraux les plus estimés. Tous prétendoient que dans un assez petit nombre de Mémoires imprimés, on trouve les secours nécessaires pour la théorie.

Il n'en est pas ainsi de la science économique d'un Etat, de l'administration des Finances, partie du Gouvernement plus ou moins imparfaite chez les différentes Nations, & qui n'est chez aucune au point de perfection où l'on sent, du moins, qu'elle pourroit atteindre. Il seroit d'autant plus utile d'en rechercher les principes, pour les consigner dans l'Histoire, que la Finance est (dit-on) le nerf de toutes les opérations civiles & militaires: axiome incontestable, si, par la finance d'un Etat, on entend l'art

de procurer l'opulence nationale, qui exclut également la misère commune & le luxe particulier, l'épuisement des peuples & l'engorgement des richesses dans la moins nombreuse partie d'une Nation; l'art enfin d'opérer une circulation prompte & facile, qui feroit refluer dans le peuple la totalité de l'argent qu'on y auroit puisé.

Il n'y a donc eu, jusqu'à ce jour, que des Financiers, & nulle Finance de l'Etat. Les Historiens de tous les pays & de tous les âges, ne nous apprennent rien à cet égard. Ils nous parlent de séditions & de révolte, à l'occasion des impôts; mais ils ne nous mettent pas en état de juger si c'étoit par la surcharge seule, ou, ce qui est plus vraisemblable, par une administration vicieuse. *Mézerai*, qui s'élève si souvent contre les Financiers, instruit des maux passés, témoin des maux présens, crioit avec les malheureux contre les Oppresseurs; mais il

ne révèle pas le fecret de leurs crimes. Pourquoi? C'eft qu'il l'ignoroit, & n'étoit pas plus en état de s'en inftruire, que ne l'avoient été les Hiftoriens antérieurs. Je me fuis trouvé, en écrivant l'Hiftoire d'un règne, dans la même difette de monumens.

Des Politiques ont développé leurs négociations, des Guerriers ont laiffé des Mémoires & des Ouvrages didactiques. Quels Financiers ont eu affez de remords pour expier leur profeffion par une confeffion publique?... Leurs mémoires ne donneroient pas fans doute les vrais principes d'une finance de l'Etat; mais ils feroient connoître les erreurs qu'on doit éviter: c'eft ainfi qu'avant d'élever un édifice, il faut nettoyer l'emplacement de tout ce qui peut embarraffer la conftruction. Ce n'eft pas qu'il n'y ait eu, dans tous les tems, des Financiers eftimables, qui, n'étant pas en état, ou en droit de tracer la

vraie route, suivent le plus honnêtement qu'ils peuvent les voies tortueuses où on les fait entrer, & laissent leurs stupides Confrères admirer ce qu'ils appellent *une belle machine.* Le secret de la finance, enfin, est couvert d'un voile que chaque intéressé s'efforce d'épaissir.

Depuis quelques années la Philosophie se portoit sur cet objet important: le voile alloit se déchirer; ceux qu'il couvre étoient déjà dans la consternation; lorsqu'à une occasion, dont je parlerai, on intercepta la lumière. On a renouvellé ce que *Julien* imagina, dit-on, contre les Chrétiens, en fermant leurs Ecoles.

Tout Ministre, assez présomptueux pour méconnoître son ignorance, ou qui craint de la manifester, en cherchant à s'instruire, veut tenir le peuple dans les ténèbres, & n'avoir que des aveugles pour témoin de ses démarches.

S'il a des lumières, & qu'il ait intérêt

d'en abuſer, il les redoute dans les autres : on couvre les yeux de ceux que l'on condamne à tourner la meule. Les gens en place ſavent que le plus audacieux dans ſon Deſpotiſme, eſt tôt ou tard forcé de ſubir la loi d'un peuple éclairé.

Cet eſprit de ſervitude qu'on veut inſpirer à une Nation, n'eſt pas la moindre cauſe de la dépravation des mœurs ; & les mœurs une fois corrompues, fortifient le deſpotiſme qui les a fait naître & favoriſées. Tout amour de la gloire s'éteint, & fait place au deſir des richeſſes qui procurent le bonheur dont on jouit dans l'aviliſſement.

Nos aïeux aſpiroient à la gloire toute nue : ce n'étoit pas, ſi l'on veut, le ſiècle des lumières ; mais c'étoit celui de l'honneur. On ne s'intrigue aujourd'hui, que pour l'argent : les vrais ambitieux deviennent rares. On cherche des places où l'on ne ſe flatte pas même de

ſe maintenir; mais l'opulence qu'elles auront procurée, conſolera de la diſgrace. Les exemples en ſont aſſez communs.

Si cette Hiſtoire n'eſt ni militaire, ni politique, ni économique, du moins dans le ſens & dans l'étendue que je conçois pour ces différentes parties, on me demandera, quelle eſt donc celle que je me propoſe d'écrire?.... C'eſt l'Hiſtoire *des Hommes & des mœurs.*

Je rapporterai dans tous les genres, les principaux faits qui me ſerviront de bâſe; j'en rechercherai les cauſes, & j'eſpère en développer quelques-unes aſſez ignorées.

Je m'arrête peu ſur ces événemens qui ſe reſſemblent dans tous les âges, qui frappent ſi vivement les acteurs & leurs contemporains, & deviennent ſi indifférens pour la génération ſuivante. Au moral, comme au phyſique, tout s'affoiblit, & diſparoît dans l'éloignement.

Mais l'Hiſtoire de l'humanité intéreſſe dans tous les tems, parce que les hommes ſont toujours les mêmes, que l'intérêt eſt indépendant des perſonnages & des époques. Si je rapporte quelques faits peu importans par eux-mêmes, le Lecteur jugera bientôt que ces faits particuliers font mieux connoître l'eſprit d'une Nation & les hommes que j'aurai à peindre, que ne le feroient des détails de ſiéges & de batailles.

On dit ordinairement que l'Hiſtoire ne doit paroître que long-tems après la mort de ceux dont elle parle : autrement on craint que l'Ecrivain n'ait pas eu les moyens de s'inſtruire, ou n'ait trahi la vérité, par égard pour ceux qui exiſtent encore, ou pour leur famille ? J'ai prévenu la première de ces craintes, en rendant compte des ſecours que j'ai eus, & du ſoin que j'ai pris. La lecture ſeule de mon Ouvrage diſſipera pleinement la ſeconde.

Je penſe, au contraire, que l'Hiſtoire, pour être utile, ne ſauroit paroître trop tôt. Il ſeroit à deſirer que ceux qui ont eu part au Gouvernement, puſſent entendre d'avance la voix de la poſtérité, ſubir la juſtice hiſtorique, recueillir l'éloge ou le blâme qu'ils méritent (a), apprécier les louanges infectes de leurs adulateurs, connoître les vrais jugemens du Public, ſe voir enfin tels qu'ils ſont dans le miroir de l'Hiſtoire.

On m'a ſouvent preſſé de donner quelques morceaux du règne préſent. J'ai toujours répondu que je ne voulois ni me perdre par la vérité, ni m'avilir par l'adulation; mais je n'en remplis pas moins mon emploi. Si je ne puis parler à mes contemporains, j'apprendrai aux fils ce qu'étoient leurs pères. De quelle

(a) *Præcipuum munus Annalium, nè virtutes ſileantur, utque pravis dictis factiſque ex poſteritate & infamiâ metus ſit.*

utilité peuvent être des exemples, bons ou mauvais, pris dans l'antiquité?.... Mais un fils qui voit la juſtice prompte qu'on rend à ſon père, s'efforce de mériter le même éloge, ou craint d'encourir pareil blâme. Averti par des faits récens, il peut être touché de l'honneur ou de la honte que ſa mémoire répandra bientôt ſur ſes enfans. Il ſe dira quelquefois : On écrit actuellement; & le Public, une partie de mes contemporains, ne tardera pas à me juger!... peut-être même en ſerai-je témoin.

L'intérêt qu'on prend à des ancêtres reculés de pluſieurs ſiècles, eſt d'une toute autre nature. On ſe glorifie, avec raiſon, de deſcendre d'un grand homme; mais on ne rougit pas d'avoir pour auteur de ſa race un fameux fléau de l'humanité. Le grand objet eſt de venir de loin. J'ai entendu des Bourgeois de Paris, excellens Citoyens, très-attachés à la Monarchie, ſe faire honneur de deſcen-

dre de quelques-uns des *Seize de la Ligue*, qui furent pendus. Ils ne pouvoient pourtant ſe flatter de prouver par-là que l'ancienneté de leur Bourgeoiſie.

Il y a encore, ſur cet article, une ſingularité aſſez bizarre : la plupart des hommes aimeroient mieux pour auteur, un illuſtre & heureux Brigand, qu'un homme uniquement connu par ſa vertu. Ils préféreront *Attila* à *Ariſtide* !... Il ſemble que le Temple de la Gloire ait été élevé par des lâches, qui n'y placent que ceux qu'ils craignent.

Mes réflexions m'ont donc convaincu que, ſi l'Hiſtoire doit être écrite après des recherches exactes & une diſcuſſion impartiale, elle ne peut auſſi paroître trop tôt. La vérité ne pouvant parler aux Grands que par la voie de l'Hiſtoire, qu'elle la faſſe donc entendre quand elle doit faire le plus d'impreſſion.

Quoique bien des gens prétendent jouer un rôle dans le monde, il y en a peu

qui se survivent, & les *noms d'Histoire* ne sont pas communs. Ceux qui ont bien mérité de la Patrie, & ceux qui l'ont desservie en en corrompant les mœurs, sont également du ressort de l'Histoire. Les premiers ont droit d'y occuper une place honorable; les autres, grands ou petits, doivent en subir la justice.

Persuadé qu'on ne doit punir que pour l'exemple, révéler les fautes que pour en prévenir de pareilles; je ne tirerai point de l'oubli des faits isolés, sans conséquence pour l'Etat, & dont tout le fruit seroit de mortifier une famille: mais je montrerai, quels qu'ils soient, les coupables envers la Nation. D'après ce plan, je parlerai des subalternes qui ont influé dans les affaires. L'éclat de leur opulence actuelle & de leurs titres usurpés, servira à porter la lumière dans l'obscurité primitive, où ils fabriquoient les ressorts de leur fortune & des mal-

heurs de l'Etat, sans prévoir qu'ils duſſent jamais comparoître au Tribunal de l'Hiſtoire. Ce ſont les cadavres des criminels qu'on expoſe à la vue des ſcélérats de leur eſpèce.

Comme il y a ſouvent plus à blâmer qu'à louer dans la plupart des hommes, un Hiſtorien fidèle peut aiſément être ſoupçonné de ſatyre. Mon caractère en eſt fort éloigné. Ceux qui m'auront connu, (& peut-être y en aura-t-il encore beaucoup quand mon Ouvrage paroîtra) atteſteront ma probité, ma franchiſe, & j'oſe dire la bonté de mon cœur. Je n'ai point eu d'ennemi qui ne le fût par ſon propre vice, & la réputation de mes amis pourra cautionner la mienne : ma façon de penſer, de parler & d'écrire, étoit aſſez publique, lorſqu'on m'a confié les fonctions d'Hiſtoriographe. On ſavoit que je n'étois point un Ecrivain ſervile, & quelques gens m'accuſoient du contraire.

Je demanderois pardon au Lecteur de ce que je viens de dire de moi, s'il n'y avoit pas des circonſtances, (& celle-ci en eſt une) où il eſt permis & même du devoir, de ſe rendre une juſtice auſſi libre qu'exacte. Si l'on trouve quelques-uns de mes jugemens trop ſévères, qu'on examine les faits, & qu'on juge ſoi-même. On remarquera quelquefois dans ces Mémoires, l'indignation d'un Cytoyen, & je ne prétends pas la diſſimuler : mais tout Lecteur déſintéreſſé, ne m'accuſera jamais de partialité, ni d'injuſtice. Il ſentira avec quelle ſatisfaction je rapporte une action louable, & combien je ſuis affligé de n'en pas avoir des occaſions plus fréquentes !

Je n'ai cherché que la Vérité ; je ne la trahirai point. Je n'ai jamais penſé qu'en me chargeant d'écrire l'Hiſtoire, on m'ait pris pour l'organe du menſonge. En tout cas, on ſe feroit fort trompé.

LETTRE

*A M. le Marquis D***.*

CONTENANT l'extrait d'un Livre intitulé : *Récit véritable de la naiſſance de Meſſeigneurs & Dames les Enfans de France, (de* HENRI IV *& de* MARIE DE MÉDICIS *) avec les particularités qui y ont été & pouvoient être remarquables ; Par* LOUISE BOURGEOIS, *dite* BOURSIER, *Sage-Femme de la Reine. A Paris, chez* MELCHIOR MONDIER, *en l'Ile du Palais, rue de Harlay, aux deux Vipères, 1625, in-12, avec Privilège.*

A peine a-t-on connu la moitié de ſon âme !
L'Editeur.

JE conçois votre impatience, mon cher Marquis. Si les moindres particularités

de la vie privée des Grands Hommes, ont toujours droit d'intéresser les cœurs sensibles, il n'est pas étonnant que vous aspiriez si vivement après l'extrait d'un Ouvrage presqu'ignoré jusqu'à ce jour; & où le bon modèle du plus vraiment grand & du meilleur de nos Rois, se trouve peint, pour ainsi dire, *en action*, par une main qui ne sauroit être suspecte.

Mais en cedant à vos desirs, n'ai-je point à craindre d'encourir une espèce de ridicule, en retraçant des mœurs qui paroîtront sans doute aussi gothiques qu'incroyables aux élégans, ainsi qu'aux élégantes de ce siècle, aussi délicat que poli?

C'est donc pour vous uniquement,

N. B. Cette Lettre a été insérée, par extrait, il y a quelques années, dans le *Mercure de France*; c'est-à-dire, mutilée, & sur-tout dépouillée de nombre de circonstances qui, à tous égards, méritoient d'être conservées, ainsi qu'on en pourra voir ici la preuve.

mon cher Marquis, pour vous dont l'âme eſt ſi fort au-deſſus des fauſſes délicateſſes du jour, que j'entreprends l'eſtampe d'un tableau où vous verrez *Henri-le-Grand*, ce qu'on appelle *dans ſon ménage*, éprouvant tous les ſentimens qu'inſpire la nature, s'y livrant ſans rougir, ainſi qu'un bon & franc Bourgeois; & dès-là, s'il ſe peut, plus cher encore à ceux dont l'âme eſt faite pour s'applaudir d'avoir quelques rapports avec celle d'un Héros, que chaque jour fait encore mieux connoître.

Après ceci, mon cher Marquis, c'eſt la *Bourſier*, c'eſt cette Sage-Femme qui va parler; mais d'un ſtyle un peu plus moderne, & un peu moins prolixement que dans ſon Livre.

La première groſſeſſe de la Reine étant déclarée, le Roi ſe propoſa de lui donner certaine Madame *Dupuis* pour Sage-Femme, attendu qu'elle avoit

ſervi, en cette même qualité, *Madame la Ducheſſe* ***; ce que la Reine *n'avoit guère agréable*. Madame la Marquiſe *de Guercheville*, qui s'en étoit auſſi ſervie, la lui avoit préſentée plus d'une fois, ſans que Sa Majeſté eût voulu ni l'entendre, ni lui parler.

Il ne m'étoit pas encore arrivé d'eſpérer de pouvoir accoucher la Reine. Ce fut Madame la Préſidente *de Thou*, qui m'aimoit depuis longtemps, & qui, dans la maladie dont elle eſt morte, ayant entendu parler de la répugnance de S. M. pour la *Dupuis*, par MM. *Du Laurens* & *La Rivière*, Médecins, daigna me propoſer à eux, en partant du principe : *que la principale pièce de l'Accouchement eſt, que la Sage-Femme agrée à la femme qui accouche*. Sur quoi ces Meſſieurs & les autres Médecins de la Cour, après s'être plus amplement informés de moi, promirent à Madame *de Thou*, au cas que le Roi tînt bon pour la *Dupuis*, qu'ils lui propoſeroient,

attendu qu'elle étoit vieille & foible; d'agréer qu'une autre Sage-Femme, & plus jeune, la secondât; & que si leur proposition réussissoit, j'en tirerois non-seulement profit & honneur, mais que je pourrois succéder à la *Dupuis*.

Mais le Roi, que l'on avoit prévenu, déclara positivement qu'il ne vouloit point que sa femme en eût d'autre qu'elle, & ajouta, en se fâchant: *Que la première personne qui parleroit à la Reine de cette associée, il lui montreroit qu'il lui en déplairoit.*

Cependant ayant été recommandée à Madame *Conchini*, qui eut la bonté d'en parler à la Reine: *Que veux-tu que je fasse*, lui dit Sa Majesté? *Le Roi veut m'en donner une qui ne me plaît pas*.... *Mais il faut que j'en passe par-là!*....

Madame, (répliqua Madame *Conchini*) Votre Majesté peut du moins la voir, sans que le Roi le sache, puisque vous n'avez vu que cette vieille, qui ne vous agrée pas.

Il me fut donc ordonné d'entrer; & la Reine, après m'avoir regardée fixement, *environ la longueur d'un Pater*, partit, fans me rien dire, pour aller à l'Hôtel *de Gondy*.

Le lendemain, vers une heure après midi, Madame *de Heilly* prit la peine de paffer chez moi, & me dit: « Courage, » Madame *Bourfier* ! il y a de bonnes » nouvelles pour vous. D'auffi loin que » la Reine m'a vue, elle m'a demandé: *Qu'eft-il de l'Elévatrice* (*a*) *que l'on m'a montrée hier? car je fais qu'elle t'intéreffe. Que fait-elle?* Je lui répondis: » Madame, elle eft en fa maifon, en » attendant l'honneur de vos comman- » demens. »

Affure-là, (me dit la Reine) *que jamais autre qu'elle ne me touchera.*

(*a*) C'eft probablement ainfi que l'on s'exprimoit à la Cour, pour ne pas dire *Sage-Femme.*

Je fus cependant au moins quinze jours, ſans entendre parler de rien, ſi ce n'eſt que le Roi alloit faire un voyage; ainſi que du prochain départ de la Reine pour *Fontainebleau*, où elle devoit faire ſes couches. L'on parloit auſſi des préparatifs de Madame *Dupuis*, qui regardoit ſon voyage comme aſſuré, en ayant eu parole du Roi & de la Marquiſe *de Guercheville*. Qu'on juge de mes inquiétudes!

La veille du départ du Roi, il dit à la Reine: « Ma Mie, vous ſavez où » je vais demain? Mais je retournerai, » Dieu aidant, aſſez à temps pour vos » couches. Vous partirez après moi pour » Fontainebleau. Vous ne manquerez » de rien de ce qui vous ſera néceſſaire: » Vous aurez Madame, ma ſœur, qui eſt » gaie, & la meilleure compagnie du » monde, qui cherchera tous les moyens » de vous faire paſſer le temps ſans » ennui, ainſi que toutes les Dames qui

» vous ſont attachées & vos Femmes-
» de-chambre ordinaires. Je ne veux
» point qu'il y ait ni Princeſſes, ni
» Dames autres que celles-là à votre
» accouchement, de peur de faire naître
» des jalouſies. De plus, ce ſont tant
» d'avis différens, que cela trouble
» ceux qui ſervent, & pourroient vous
» nuire. Vous aurez auſſi vos Méde-
» cins, & Madame *Dupuis*, votre Sage-
» Femme. »

Au nom de Madame *Dupuis*, la Reine commença à branler la tête, & dit : *La Dupuis?... Je ne veux me ſervir d'elle.* Sur quoi, le Roi, fort étonné : « Com-
» ment, ma Mie! (s'écria-t-il) avez-
» vous attendu mon département pour
» me dire que vous ne vouliez pas de
» Madame *Dupuis?*... Eh! qui voulez-
» vous donc? — Je veux une femme
» encore aſſez jeune, grande & alègre,
» qui a accouché Madame *d'Elbeuf?* —
» Comment, ma Mie! qui donc vous l'a

» fait voir ? Eſt-ce Madame *d'Elbeuf?*
» — Non : elle eſt venue de ſoi-même.
» — Ah ! je vous jure que mon voyage,
» & n'y affaires que j'aie, ne me mettent
» plus en peine que celle-là !... Que l'on
» m'aille chercher M. *Du Laurens ?* »

Ce Médecin parvint, quoique avec peine, à tranquilliſer le Roi ſur ma capacité. . . » Mais ce n'eſt pas aſſez ! » (s'écria le Monarque) vous m'avez » parlé de Madame *de Thou* ! . . . Allez » promptement la trouver, & qu'elle » vous nomme une douzaine de femmes » de qualité qu'elle ait ſervies, & ſavoir » ſi elles en ſont contentes ! »

Le Roi, ſatisfait ſur tous ces points, par M. *Du Laurens*, la Reine lui commanda, dès le lendemain du départ de *Sa Majeſté*, de venir chez moi m'ordonner de me trouver le jour ſuivant à ſon lever.

Je ne manquai pas de m'y rendre ; & Mademoiſelle *de la Renouillière* m'in-

troduisit, en disant à la Reine : *Madame, voilà la Sage-Femme que V. M. a choisie?*

Oui, je l'ai choisie; (s'écria la Reine) *je l'ai choisie; je la veux.... Je ne me trompai jamais en chose que j'ai choisie... Qu'elle s'approche!*

La Reine, après m'avoir beaucoup regardé, se prit à rire, *avec une couleur vermeille qui lui vint aux joues;* & me dit que le lendemain je l'allasse voir de meilleure heure, pour la voir au lit. Elle ordonna, en même temps, que l'on allât commander au Tapissier de la Cour de tenir un lit prêt pour moi; & me dit que je tinsse mon coffre prêt, pour partir avec elle, dans trois ou quatre jours.

Je fus donc le lendemain voir la Reine au lit; où, sur la demande qu'elle m'en fit, de lui dire mon sentiment sur l'enfant que je croyois qu'elle auroit? Je lui dis que, selon les préceptes que tiennent les femmes, ce devoit être un fils.

Au départ pour *Fontainebleau*, je fus

placée dans le carosse de *Sa Majesté*, où étoient la Marquise *de Guercheville* & Madame *Conchini*, chacune à une portière, & Maître *Guillaume*, le fou du Roi, que l'on plaça du côté du Cocher. A la dînée, l'on me fit aller trouver la Reine dans sa chambre jusqu'à ce qu'on l'eût servie. Je dinai avec les Femmes-de-chambre; & l'après dînée l'on me ramena dans la chambre de *Sa Majesté*, où l'on me dit qu'il falloit que je restasse toujours.

Le voyage se fit en deux jours. La couchée du premier fut à *Corbeil*, dans une Hôtellerie où il n'y avoit *qu'une méchante petite chambre basse, de planches, bien étouffée* (enfumée) *pour la Reine*. L'on mit coucher les femmes & moi, dans ce qui restoit marqué pour le cabinet de Sa Majesté; & il n'y avoit entre son lit & le mien, qu'une légère cloison de *torchis*.

La dînée fut à *Melun*, chez M. de la *Grange-*

Grange-le-Roi, où il n'y avoit aucuns meubles ; *& ſur-tout que de groſſes pierres de taille, au lieu de chenets.* Quoique ce fût vers la fin d'Août, il ne faiſoit pas chaud. Heureuſement, on y avoit pourvu ; & l'on avoit allumé trois fagots & trois bûches.

La Reine ayant tourné le dos au feu, étant debout, ces bûches, qui étoient extrêmement groſſes, étant venues, tout-à-coup, à s'ébouler, je fus aſſez heureuſe, en me jettant entre elle & le feu, pour arrêter l'une des plus fortes, qui déja rouloit ſur les talons de la Reine, & qui l'eût infailliblement fait tomber à la renverſe. *Tel fut le premier ſervice que j'eus l'honneur de lui rendre, & au Roi futur qu'elle portoit!*

Arrivés à *Fontainebleau*, je ſuivis la Reine dans ſon appartement, d'où je ne bougeai que pour manger & dormir.

Mademoiſelle *de la Renouillière* me dit, de la part de *Sa Majeſté*, qu'arrivant

ſon accouchement : « Je ne m'étonnaſſe
» d'aucunes choſes que je puſſe voir.
» Qu'il ſe pourrait que certaines per-
» ſonnes, fâchées de ce qu'elle m'avoit
» priſe, (au lieu de la *Dupuis*) me pour-
» roient dire ou faire de leur pis, pour
» me fâcher ou intimider. Que cela ar-
» rivant, je ne m'en souciaſſe, n'ayant
» affaire qu'à elle, & qu'elle n'entre-
» roit jamais en doute de ma capacité..
» Qu'en un mot, je fiſſe d'elle, ainſi
» que de la plus pauvre femme de ſon
» Royaume, & de ſon enfant, comme
» de celui du plus pauvre homme. »

Souvent elle me redemandoit, ce que je penſois qu'elle dût avoir ? Sur quoi, *je l'aſſurois qu'elle auroit un fils ;* & véritablement, je dirai ce qui me le faiſoit croire : je la voyois ſi belle, & avec un ſi beau teint, l'œil ſi bon & ſi clair, que, *ſelon tous les préceptes que tiennent les femmes, cela devoit être ainſi.*

La Reine demeura environ un mois à *Fontainebleau*, avant le retour du Roi; pendant lequel temps, *Madame* faisoit tout ce qui étoit possible pour la désennuyer & lui faire passer le temps agréablement : elle faisoit des Ballets & l'accompagnoit à la chasse, (s'entend, pour la voir,) car elle étoit dans sa litière, & *Madame* en son carosse.

Le premier jour qu'elles y furent, *Madame* voulut que j'entrasse dans son carrosse, de peur que la Reine, qui étoit sur son terme, n'eût besoin de moi : ce que ne vouloit permettre Madame *de Guercheville* (*a*). Tellement que j'étois là, attendant qu'elles fussent d'accord entre elles. *Madame* m'ordonnoit d'entrer ; l'autre me le défendoit. Enfin *Madame* l'emporta.

Huit jours avant l'accouchement, le

(*a*) Piquée de la préférence qu'avoit obtenue la *Boursier* sur la *Dupuis*, sa protégée

Roi arriva de *Calais*, dont la Reine, *Madame* & toute la Cour, furent très-aises; & moi, j'en avois une joie mêlée de crainte, n'ayant pas encore eu l'honneur d'avoir été vue de Sa Majesté.

Pour ce jour, je n'allai point l'après-dînée chez la Reine, à cause de l'arrivée du Roi.

Le lendemain, mon devoir fut de me trouver à son réveil, comme de coutume, &, où après l'avoir vue, je m'étois retirée à quartier. Le Roi, entrant alors, lui dit: *Ma Mie, est-ce là votre Sage-Femme? — Oui, Sire, c'est-elle.*

Sur quoi le Roi voulant, sans doute, me *gratifier*, s'écria: *Je crois qu'elle vous servira bien; elle m'a bonne mine! — Je n'en doute point, Sire: je l'ai choisie; & vous dirai que je ne me trompai jamais en choses que j'ai choisies.*

Ma bonne, (me dit le Roi) *il faut bien faire?... C'est une chose de grande importance que vous avez à manier! —*

J'espere, Sire, que Dieu m'en fera la grace !

Delà, s'approchant de moi, ce bon Roi se mit à me dire *tout plein de gausseries*. (C'est qu'assistant aux couches, de *Madame la Duchesse* (*a*), la *Dupuis* étoit très-libre avec ce Prince, & qu'il croyoit que toutes celles de notre état devoient ressembler à cette vieille femme.) Alors, me touchant sur les mains : *Vous ne répondez rien, me dit-il?* A quoi je répondis avec tant d'embarras, que j'aurois peine à dire quoi.

M. le Duc *d'Elbeuf*, arrivant alors, & s'étant écrié en m'appercevant, qu'il étoit ravi de me trouver là : *Comment donc, Cousin !* (s'écria le Roi) *vous connoissez la Sage-femme de ma femme ? — Oui dà, Sire, elle a relevé la mienne, qui s'en est très-bien trouvée.*

Ma Mie ! (dit le Roi, en courant à la

(*a*) *de Beaufort.*

Reine) *voilà mon cousin* D'ELBEUF, *qui connoît votre Sage-Femme, & qui en fait etat?... Cela me rejouit, & m'en donne bonne espérance...*

Le jour suivant la Reine me dit, que sitôt qu'elle feroit accouchée, elle verroit bien, à ma mine, quel enfant ce feroit. Sur quoi je suppliai *Sa Majesté* de croire, qu'elle pourroit n'y rien connoître: d'autant, (ajoutai-je) qu'il étoit grandement dangereux, en pareil cas, d'avoir joie ni déplaisir, à moins que l'on ne fût bien hors d'affaires. Ainsi, que je la suppliois, de ne s'en point informer, attendu que je ferois triste mine, quand même ce feroit un garçon, afin que, des-à-présent, elle ne s'en étonnât pas.

Le Roi, qui rentroit dans ce moment, ayant voulu savoir de quoi nous parlions, & l'ayant appris, me dit en riant: *Que si c'étoit un garçon, je ne le dirois pas, mais que je le crierois tant que j'aurois de force; & qu'il n'y avoit femme*

au monde, qui, en pareil cas, eût la force de se taire.

Sur quoi, je suppliai *Sa Majesté* de croire que j'en aurois la force, puisqu'il y alloit de la santé de la Reine; & outre ce, de l'honneur de mon sexe, que je me trouvois chargée de soutenir, au point que *Sa Majesté* pourroit bientôt en voir la preuve.

Mademoiselle *de la Renouilliere*, après cet entretien, & me tirant à part, me demanda, en grace, de lui faire un signal au moment de l'accouchement; afin d'avoir l'honneur, si c'étoit un garçon de l'apprendre au Roi la première. Le signal fut, que je baisserois la tête; &, au cas que ce fût une fille, que je la retirerois en arrière.

Mais *Gratienne*, autre Femme-de-chambre, qui vint l'instant après, & qui m'aimoit beaucoup, m'étant venu demander la même grace, me mit dans un grand embarras; & d'autant plus

P iv

qu'ayant vu la *Renouillière* me parler en ſecret, elle avoit lieu de préſumer quel étoit l'objet de notre entretien.

Sur quoi, prenant tout-à-coup ſon parti.... Eh bien ! (dit-elle) pour ne point vous faire d'affaires avec mon ancienne, j'exige ſeulement, ſi la Reine accouche d'un fils, que vous me diſiez à haute voix : *Ma fille, chauffez-moi vîte un linge?* Ce que je lui promis de très-bon cœur.

Le lendemain, étant au réveil de la Reine, elle me reitéra ce qu'elle m'avoit déja dit, touchant la confiance qu'elle avoit en moi; *& que je ne m'étonnaſſe d'aucunes choſes que l'on pût me dire, ni de quelque mine que l'on me fît, d'autant que je n'avois affaire qu'à elle.*



Comment & en quel tems la Reine accoucha.

La nuit du 27 ſeptembre, à minuit, le Roi m'envoya appeller, pour aller voir la Reine qui ſe trouvoit mal. J'étois couchée dans la Garde-robe de S. M., où étoient les Femmes-de-chambre, & où, ſouvent, pour rire, on me donnoit de fauſſes allarmes; tellement que je craignois encore, qu'il en fût de même. Le nommé *Pierrot*, qui étoit de la Chambre, me hâtoit ſi fort, qu'à peine eus-je le temps de me lacer.

A mon arrivée chez la Reine, le Roi s'écria: *Eſt-ce la Sage-Femme!... Ah! venez vîte? ma femme eſt malade; elle a de grandes douleurs: reconnoiſſez ſi c'eſt pour accoucher?*

Ce qu'ayant reconnu pour vrai, le Roi lui dit: » Vous ſavez, ma Mie, & » je vous l'ai dit pluſieurs fois, le beſoin

» qu'il y a que les Princes du Sang ſoient
» préſens à votre accouchement ? Ainſi,
» je vous ſupplie de vous y réſoudre ?..
» Car, delà dépend la grandeur de vous
» & de votre enfant ! »

A quoi la Reine répondit, qu'elle avoit toujours été réſolue à faire *tout ce qui lui ſeroit agréable.*

» Je ſais bien, ma Mie, (reprit-il)
» que vous voulez ce que je veux ?...
» Mais je connois votre naturel, timide
» & honteux ; & je crains bien, ſi vous
» ne prenez une grande réſolution, qu'en
» les voyant ſi près de vous, cela ne
» vous empêche d'accoucher !... C'eſt
» pourquoi je vous prie, de rechef, de
» ne vous troubler point ; puiſque c'eſt
» la forme preſcrite au premier accou-
» chement des Reines. »

Les douleurs preſſoient la Reine, *à chacune deſquelles le Roi la tenoit*, & me demandoit s'il étoit temps de faire venir les Princes ? attendu que cette affaire-là

étoit de grande importance !.. Sur quoi je l'assurai, que je n'y manquerois lorsqu'il en seroit tems.

Vers une heure après minuit, le Roi, *vaincu d'impatience*, de voir souffrir si long-temps la Reine, & craignant que les Princes ne pussent arriver à temps, les envoya querir ; c'est-à-dire, Messeigneurs les Princes *de Conti*, *de Soissons* & *de Montpensier*.

Et le Roi dit, en les attendant : « Si » l'on ne vit jamais trois Princes bien en » peine, on le verra bientôt ; car ils » sont grandement pitoyables & de bon » naturel ; & qui, voyant souffrir ma » femme, aimeroient mieux, (quoi » qu'il dût leur en coûter) être bien » loin d'ici !... » Et de suite, ajouta : » Car, mon Cousin le Prince *de Conti*, » ne pouvant aisément entendre ce qui » se dira, & voyant tourmenter ma » femme, croira que c'est la Sage- » Femme qui lui fait du mal. Mon

» Cousin le Comte *de Soissons*, voyant
» souffrir ma femme, & forcé de de-
» meurer-là, aura de grandes inquié-
» tudes. Pour mon Cousin *de Mont-*
» *pensier*, je crains qu'il ne tombe en
» foiblesse, tant il est peu propre à voir
» souffrir personne ».

Ils arrivèrent, tous les trois, vers deux heures.

Mais le Roi, ayant appris de moi, que l'accouchement n'étoit pas si prochain, les renvoya chez eux, en les priant de se tenir prêts à revenir, lorsqu'il les redemanderoit Alors, tous les Médecins de Leurs Majestés furent appellés, pour voir l'état de la Reine; *& aussitôt se retirerènt en un lieu proche.*

Cependant la Grand-chambre, ou ovale, de *Fontainebleau*, qui est proche la chambre du Roi, étoit préparée pour les couches de la Reine. On y voyoit un grand lit de velours cramoisi rouge, près duquel étoit le *lit de travail;* les

pavillons, le grand & le petit, qui étoient attachés au plancher & troussés, furent détroussés. Le grand pavillon fut tendu, ainsi qu'une tente, par les quatre coins, avec de gros cordons. Il étoit d'une belle toile de Hollande, & avoit bien vingt aunes de tour, au milieu duquel il y en avoit un petit de pareille toile, sous lequel fut mis le *lit de travail*, où la Reine fut couchée, au sortir de sa chambre; & les Dames, nommées par le Roi, furent mandées. Il fut apporté sous le pavillon, une chaise, des sièges plians & des tabourets, pour asseoir le Roi, *Madame*, sa sœur, & Madame *de Nemours*. La chaise pour accoucher fut aussi apportée, & étoit couverte de velours cramoisi rouge.

Sur les quatre heures du matin, une grande colique se *mêla parmi le travail de la Reine*, & lui causa d'extrêmes douleurs, sans produire d'autre effet. Sur quoi le Roi fit appeller les Méde-

cins, auxquels je rendis compte, en les aſſurant que cette colique la travailloit plus que le mal d'enfant, *& même l'empêchoit.*

Ils me dirent alors : *Si c'étoit une femme où il n'y eût que vous pour la gouverner que lui feriez-vous ?* Sur quoi je leur propoſai les remèdes que je croyois convenables à la circonſtance, & qu'à l'inſtant même ils firent ordonner à l'Apothicaire....

Les Reliques de Madame SAINTE MARGUERITE, étoient ſur une table de la chambre, & deux Religieux de SAINT GERMAIN DES PRÉS, qui prioient Dieu ſans ceſſe.

Le Roi notifia à l'aſſemblée qu'il vouloit qu'on ne ſuivit d'autres avis que ceux des Médecins, ſelon le rapport que je leur aurois fait, & qui auroient été convenus entre eux & moi. Tellement que je puis dire, qu'en aucun lieu du monde, je n'eus telle tranquillité

d'eſprit, *pour le bon ordre que le Roi y avoit apporté, & l'aſſurance que m'avoit donnée la Reine.*

Quelques déſagréables que fuſſent les remèdes ordonnées pour combattre cette inſupportable colique, la Reine ne les rebuta nullement: *Ne voulant* (diſoit-elle) *en rien ſe rendre coupable de mal.*

Son travail fut de vingt-deux heures & un quart, pendant leſquelles elle eut *tant de vertu, que c'étoit choſe admirable pour les ſpectateurs!* Le Roi ne la quitta pas un inſtant; à moins qu'il ne s'y trouvât forcé; & alors il envoyoit, à tous momens, ſavoir de ſes nouvelles.

Elle craignoit, avant que d'accoucher, que M. *de Vendôme* n'entrât dans ſa chambre pendant ſon mal, à cauſe de ſon bas-âge: mais les grands maux qu'elle ſouffroit l'empêchèrent de s'appercevoir que ce petit Prince y fût.

Il me demandoit ſans ceſſe, quand la Reine accoucheroit? de quel enfant ce

feroit ? Quant à l'enfant, je lui dis que ce feroit ce que je voudrois. *Eh quoi !* (répliqua-t-il avec vivacité) *n'eſt-il pas encore fait ? Il l'eſt*, (lui répondis-je) *mais j'en ferai ou un fils, ou une fille, ainſi qu'il me plaira. Ah! Sage-Femme*, (s'écria-t-il) *puiſque cela dépend de vous, mettez-y les pièces d'un fils.*

Lorſque les remèdes eurent diſſipé la colique, & que la Reine alloit accoucher, je m'appercus qu'elle ſe retenoit de crier. Je la ſuppliai de ne pas ſe retenir plus long-temps, *de peur que ſa gorge ne s'enflât.*

Sur quoi le Roi lui dit : *Criez, ma Mie! criez, de peur que votre gorge n'enfle.*

La Reine déſiroit accoucher dans ſa chaiſe, où, étant aſſiſe, les Princes étoient ſous le grand pavillon, vis-à-vis d'elle. J'étois, moi, ſur un petit ſiège devant la Reine ; qui, enfin, étant accouchée, *je mis M. le Dauphin dans des linges & langes, dans mon giron :*

ſans que perſonne ſût que moi, quel enfant c'étoit.

Comme je regardois l'enfant au viſage, & le trouvois très-foible, attendu la peine qu'il avoit endurée ; & que je demandois du vin à M. *de Lozerais*, l'un des Valets-de-chambre, qui m'en remit une bouteille avec une cueiller; le Roi s'approchant de moi : *Sire*, (lui dis-je) *ſi c'étoit un autre enfant, je mettrois de ce vin dans ma bouche & lui en donnerois, de peur que la foibleſſe ne durât trop.* Alors le Roi me mit la bouteille contre la bouche, & me dit : *Faites, ma Bonne! faites comme à tout autre enfant? Auſſitôt je remplis ma bouche de vin, que je lui ſoufflai.* Il revint auſſitôt, en ſavourant ce que je lui avois donné.

Je vis, avec peine, que le Roi, triſte & changé, s'écartoit de moi pour ſe rapprocher de la cheminée, d'autant qu'il ne ſavoit pas encore quel enfant c'étoit.

Je me hâtai de chercher, des yeux, *la Renouillière*, pour lui donner le ſignal convenu, afin qu'elle allât tirer le Roi de peine. Mais elle étoit occupée à baſſiner le grand lit. Appercevant alors *Gratienne*, je lui criai : *Chauffez moi un linge?*... A ces mots, je la vis courir au Roi, qui, ne pouvant la croire, la repouſſa aſſez durement : *Si c'étoit un fils*, (lui dit-il) *je l'aurois bien vu à la mine de la Bourſier?* — *C'en eſt pourtant un, Sire!* Et quant à la mine, elle a dit *à Votre Majeſté* qu'on n y connoîtroit rien. *Il eſt vrai* (reprit le Roi) : *mais eſt-il poſſible, ſi c'eſt un fils, qu'elle ait pu me la faire telle?*

Mademoiſelle *de la Renouillière*, qui, en rentrant, voyant le Roi qui ſe fâchoit & repouſſoit *Gratienne*, accourut à moi ; & ſur le ſigual que je lui fis, *détrouſſa ſon chaperon*, & alla faire ſa révérence au Roi, en l'aſſurant, non-ſeulement que je lui avois fait le ſignal entre nous

convenu, mais encore que je lui avois dit, tout bas, que c'étoit en effet un garçon.

A ces mots, la couleur revint au bon Roi; qui, passant à côté du lit de la Reine, pour venir à moi, mit sa bouche contre mon oreille, & me dit avec beaucoup d'émotion : *Est-il vrai, Sage-Femme ?... Est-ce bien un fils ?...* Et sur ma réponse positive : *Prenez garde ?* (dit-il) *ne me donnez pas courte joie ?.. Ce seroit me faire mourir !*

Je pris alors le parti de découvrir, *un petit*, le nouveau né, & de lui faire voir la *vérité*, assez adroitement pour que la Reine n'en appercût rien.

Ce digne Père, au comble de la joie, levant, avec transport, les mains au Ciel, je vis son visage inondé de larmes, *aussi grosses que des petits pois.*

Un peu revenu à lui même, il me demanda, avec empressement, si j'en avois dit quelque chose à sa femme ?

Après l'avoir aſſuré que non, & augurant qu'il alloit le lui dire, je le ſuppliai, *que ce fût avec le moins d'émotion que faire ſe pourroit.*

Il alla ſur le champ baiſer la Reine, & lui dit : *Ma Mie, vous avez eu baucoup de mal ?.. Mais Dieu nous a fait une grande grace de nous avoir donné ce que nous lui avions demandé... Nous avons un beau fils !*

La Reine, à l'inſtant, joignit les mains & les levant avec les yeux vers le Ciel, jetta de groſſes larmes, & tomba en foibleſſe.

Je demandai au Roi, à qui lui plaiſoit que je remiſſe M. le Dauphin ? Il me dit : *A Madame de Montglas, qui ſera ſa Gouvernante.*

Ce Prince, ne s'étant pas apperçu de la foibleſſe de la Reine, après avoir embraſſé les Princes, courut ouvrir la porte de la chambre, & fit entrer ſans diſtinction, toutes les perſonnes qui ſe

préfentèrent, au nombre d'au moins deux cents : *de forte qu'on ne pouvoit fe remuer où nous étions, pour porter la Reine dans fon lit.*

S'appercevant que cela me fâchoit fort, il vint me frapper fur l'épaule, en me difant : *Tais toi ? tais-toi, Sage-Femme, ne te fâche point, cet enfant eft à tout le monde : il faut que chacun s'en réjouiffe.*

(Il étoit dix heures du foir, le jeudi 27 feptembre 1601, neuf mois & quatorze jours après le mariage de Leurs Majeftés.)

Je me mis alors en devoir d'accommoder M. le *Dauphin*, que Madame *de Montglas* me remit entre les mains ; où M. *Hérouard* fe trouva, & commença à le fervir.

Il me le fit laver entièrement de vin & d'eau, & le regarda par-tout avant que je l'emmaillotaffe.

Le Roi amena les Princes & plufieurs Seigneurs le voir. Quant à ceux de fa

Maiſon & celle de la Reine, il le leur montroit lui-même, puis les renvoyoit pour faire place à d'autres, & tous s'entre-baiſoient, *à qui mieux mieux*. L'allégreſſe enfin étoit ſi grande, & pluſieurs femmes du plus haut rang étoient ſi tranſportées de joie, qu'elles embraſſoient juſqu'à leurs gens même.

Après avoir accommodé M. le *Dauphin*, je le remis à Madame *de Montglas*, qui, ſur le champ, l'alla montrer à la Reine, *qui le vit de bien bon œil*; & par ſon commandement fut conduit à ſa chambre, par Madame *de Montglas*, ſon Médecin, & les femmes qui devoient être à lui.

Auſſitôt qu'il y fût, ſa chambre ne déſempliſſoit pas; & s'il n'eût pas été ſous un grand pavillon, où l'on n'entroit que de l'aveu de ſa Gouvernante, je ne ſais comment l'on eût pu faire : *Car le Roy n'y avoit pas ſitôt amené une bande de perſonnes, qu'il y en ramenoit une autre.*

Dès que la Reine fut accouchée, le Roi fit dreſſer ſon lit dans ſa ruelle, & contiuua d'y coucher jusqu'au moment qu'elle ſe trouva rétablie; & quoiqu'elle craignît pour la ſanté de ſon époux, jamais il ne voulut l'abandonner.

Je trouvai le lendemain, après dîner, M. *de Vendôme* ſeul, à la porte du cabinet, par où il falloit paſſer pour aller chez M. *le Dauphin*, & fort étonné de s'y voir arrêté!... *Eh quoi, Monſieur!* (lui dis-je) *que faites-vous donc là? Je ne ſais*, (me repondit-il). *Il n'y a guère que chacun parloit à moi... Perſonne, maintenant, ne me dit mot!*

J'en fis le rapport à la Reine, qui en eut grand-pitié, & dit: *En voilà aſſez pour faire mourir ce pauvre enfant!* Puis ordonna qu'on l'accueillît & qu'on le careſsât, *autant & même plus que de coutume.... Hélas!* (ajouta-t-elle) *c'eſt que chacun s'amuſe à mon fils, & que*

l'on ne pense plus à lui; & cela semble bien étrange à ce pauvre enfant ! (*a*)

Le 28 du même mois, je me présentai pour voir M. le *Dauphin*, & trouvai sa chambre pleine : le Roi, Madame sa sœur, les Princes & Princesses y étoient ; attendu qu'il s'agissoit d'ondoyer M. le *Nouveau-né*.

J'allois me retirer ; lorsque le Roi m'ayant apperçue : *Entrez ?* (s'écria-t-il) *entrez, Sage-Femme ?... Ce n'est pas à vous, qu'on ferme ici la porte.* Puis s'adressant à l'assemblée : *Ventre saint-gris !* (dit il, en riant) *j'ai bien vu des gens dans ma vie ; mais, ni à la guerre, ni ailleurs, je ne vis jamais rien de si résolu*

(*a*) Comment accorder cette bonté de cœur, dans *Marie de Médicis*, avec ce caractère inquiet, jaloux & même emporté, que presque tous les Historiens lui attribuent ? Ce témoignage de la *Boursier*, ne peut pourtant être suspect.

que

que cette femme-ci !... Elle tenoit mon fils avec une auſſi froide mine que ſi c'eût été celui d'un autre, ainſi qu'elle l'avoit promis. C'étoit cependant un Dauphin ! & depuis quatre-vingts ans, il n'en étoit pas né en France. — Je vous avois dit, Sire (répondis-je), qu'il y alloit peut-être de la vie de la Reine. --- *Il eſt vrai, ma Bonne. Auſſi ne l'ai-je pas dit à ma femme... Auſſi veux-je, dorénavant, ne t'appeller que ma* RÉSOLUE.

Il me fit enſuite demander ſi je voulois être la *Remueuſe* de M. le Dauphin, avec les mêmes gages que la nourrice ? Sur quoi je fis ſupplier *S. M.* d'avoir pour agréable que je ne quittaſſe point mon métier de Sage-Femme, afin de me rendre d'autant plus capable de ſervir encore mieux la Reine.



TRADUCTION D'UNE LETTRE* DE MARIE STUARD, A LA REINE ÉLISABETH,

Contenant nombre d'Anecdotes sur la vie privée, le caractere & les amours de cette Reine.

VOUS l'exigez, vous l'ordonnez, (me dites-vous) ma chere sœur ?... Il faut absolument que je vous déclare tout ce

* L'original de cette Lettre, vraiment singulière, est (dit-on) conservé à *Londres*, dans la Bibliothèque *Harlayenne*.

La copie sur laquelle le Traducteur a travaillé, lui a été communiquée à *Bruxelles* par Mylord C***, qui prétendoit en avoir vu l'original.

que m'a dit de vous la Comteſſe *de Shrewsbury*, ſans vous en rien cacher, ſans adoucir les expreſſions qu'a pu lui dicter ſon reſſentiment ; ſans même rien changer aux termes dont elle s'eſt ſervie pour vous dégrader & vous avilir à mes yeux ?... Vous en ſavez aſſez, (ajoutez-vous) pour être en état de juger de la fidélité de ma narration, & pour me ſavoir mauvais gré des moindres réticences ; ainſi que pour juger, en partant de là, du fond que vous aurez déſormais à faire, tant ſur ma véracité, que ſur la ſincérité des ſentimens que je puis avoir conſervés pour vous ?...

Dieu ſeul, ma chere ſœur ! Dieu ſeul connoît tout ce qu'il en coûte à mon cœur, pour trahir la confiance d'une femme que j'ai long-temps crue mon amie, & qui ſe croyoit outragée ! Combien il eſt pénible pour moi d'avoir à vous articuler des propos trop faits pour vous déplaire, & même pour vous affliger !...

Propos à la plupart desquels je vous assure pourtant n'avoir jamais répondu qu'en la blâmant bien plus encore d'avoir osé les tenir, que d'avoir pu les croire, & auxquels (en partant de son caractère, & de l'aigreur de son ressentiment contre Votre Majesté) elle ne pouvoit se flatter que je dusse accorder l'ombre même de la croyance.

Quoiqu'il en soit, ma chère sœur, vous prétendez être obéie?... Et vous allez juger du sacrifice auquel je me soumets, par toute la franchise que je vais mettre dans les détails que vous exigez de moi.

La Comtesse, donc, a débuté par me dire, & me l'attester par serment, que celui auquel vous avez promis la foi de mariage, en présence de l'une de vos femmes, avoit déja couché, nombre de fois, avec Votre Majesté, tout aussi librement, & avec autant d'intimité qu'un époux avec son épouse.

Que Votre Majeſté n'étant point conformé comme les autres femmes, c'étoit, de votre part, le comble de l'extravagance, que d'avoir affecté de preſſer ſi fort un mariage avec le Duc *d'Anjou*, que vous ſaviez très-bien ne pouvoir jamais s'accomplir.

Que malgré ce défaut naturel, vous n'étiez pourtant pas femme à jamais renoncer au plaiſir de jouir librement de vos ſingulières amours, ainſi qu'à celui de changer d'Amans auſſi ſouvent que vos caprices & vos fantaiſies l'exigent.

Qu'elle avoit ſouvent regretté que vous n'euſſiez pu vous contenter de *Sir Hatton*, ou de quelqu'autre de vos ſujets d'un pareil caractère. Mais que ce qui l'indignoit le plus, étoit de vous avoir vue renoncer, non-ſeulement à tout ſentiment d'honneur, en faveur d'un certain *Simier*, que (tout étranger, & tout inconnu qu'il étoit) vous alliez chercher, la nuit, juſques dans la chambre

de l'une de vos femmes, & à qui la Comtesse prétend même en avoir fait des reproches amers.

Qu'elle vous avoit vue, non-seulement traiter cet homme de néant avec la familiarité la plus indécente, mais vous oublier vous-même, au point de lui avoir révélé les plus grands secrets de l'État. D'avoir enfin eu pour lui les mêmes sentimens & les mêmes égards dont on vous avoit vue si prodigue envers le Duc, son Maître, qui, arrivant certaine nuit, à la porte de votre appartement, vous vit courir à lui toute en chemise, & l'introduire dans votre lit, d'où il ne sortit que vers le point du jour.

Que, quant à *Sir Hatton*, qui avoit précédé *Simier*, vous en étiez éprise de façon, que votre passion ayant éclâté aux yeux de la Cour entière, il avoit cru, par pur égard pour vous, devoir s'en absenter; & que, vivement piquée contre *Killigrew*, à qui vous aviez or-

donné de le ramener, & qui étoit revenu sans lui, vous aviez poussé l'emportement, jusqu'à lui donner, publiquement, un soufflet.

Qu'elle même, (Comtesse de *Shrewsbury*) s'intéressant encore à la gloire de Votre Majesté, avoit tâché de marier ce même *Sir Hatton*, à la Comtesse *de Lenox*, sa fille; mais qu'il avoit trop craint votre ressentiment, pour avoir osé se prêter à la proposition qui lui en fut faite.

Que le Comte *d'Oxford* même, depuis qu'il avoit su vous plaire, n'avoit osé entendre aux propositions d'accommodement projettées entre lui & son épouse, pour ne pas risquer de perdre les faveurs que l'amour lui promettoit de votre part. Que vous en étiez vraîment prodigue envers tous ceux qui avoient le bonheur d'être initiés dans le secret de vos intrigues; & sur-tout envers certain *George*, l'un de vos Valets-

de-chambre, auquel vous donnâtes, un jour, trois cens livres ſterling, pour vous avoir apporté la nouvelle du prochain retour de *Sir Hatton ;* tandis qu'envers tous vos autres ſujets, vous étiez auſſi ingrate qu'avare ; & que dans le Royaume entier, vous aviez à peine obligé trois ou quatre perſonnes.

Mais ce que vous croirez difficilement, ma chère ſœur, c'eſt que la Comteſſe me propoſa un jour d'engager mon fils à feindre d'être épris de vous..... ce qui (diſoit-elle) me ſeroit fort avantageux, & vous décideroit bientôt à renvoyer en France le Duc *d'Anjou*, qui ſans cela, pourroit, à plus d'un égard, me devenir extrêmement nuiſible ; &, ſur ce que je lui objectai que cela pourroit être enviſagé comme une mauvaiſe plaiſanterie, elle me répliqua, en me riant au nez, que vous aviez une ſi haute opinion du pouvoir de vos charmes, que vous étiez parvenue au

point de ne vous plus regarder que comme une ſubſtance vraîment céleſte. Qu'elle eût même gagé ſa tête, qu'il lui en coûteroit très-peu pour vous perſuader que ce jeune homme étoit en effet & très-vivement frappé de vos attraits. Que les flatteries, en un mot, même les plus outrées, vous enivroient jusqu'à vous avoir plus d'une fois fait dire, avec l'air de la perſuaſion la plus intime : *Qu'il en étoit de vous, comme du ſoleil : qu'on ne ſauroit fixer long-temps, ſans en être ébloui.*

Qu'elle-même enfin, & tous ceux qui compoſent votre Cour, ſe trouvoient forcés de vous traiter en conſéquence : de ſorte que la dernière fois qu'elle eut l'honneur de voir Votre Majeſté, avec la feue Comteſſe *de Lenox*, elles n'oſoient ſe regarder, pour ne pas riſquer un éclat de rire, en vous voyant ſavourer l'encens auſſi ridicule que groſſier dont vous repaiſſoient de plats adulateurs;

& qu'à l'égard de sa fille *Talbot*, elle avouoit ne pouvoir, en vous voyant, garder son sérieux.

Ce que je puis du moins certifier, ma chère sœur, c'est que cette même *Lady Talbot*, en revenant de vous faire sa cour, & de prêter serment entre vos mains, en qualité de l'une de vos Dames, m'a dit, en plaisantant beaucoup sur cette cérémonie : qu'elle vouloit me rendre un hommage infiniment plus sincère ; ce que je refusai long-temps, mais qu'il ne me fut pas possible de refuser à la vivacité de ses instances... Elle ne vouloit (disoit-elle) pour rien au monde, être long-temps à votre service, tant elle appréhendoit que dans vos momens de fureurs, vous ne la traitassiez comme sa cousine *Skedmur*, à laquelle, après avoir cassé un doigt, vous aviez voulu faire entendre à la Cour, que la chûte d'un chandelier avoit produit cet accident ; ou, comme une autre

de vos femmes, à qui, dans un accès d'humeur, vous avez pensé abattre la main avec un grand couteau.... Bref, que sur tous ces faits, & sur beaucoup d'autres, dont le détail seroit trop long, mes propres femmes s'amusoient à vous contrefaire, & à vous ridiculiser de façon que, lorsque j'en fus informée, je menaçai de les chasser, au cas qu'elles fussent assez hardies pour oser désormais manquer à tout le respect qui vous est dû, & sur-tout dans ma maison.

S'il faut en croire la Comtesse, le projet actuel de Votre Majesté, est d'exciter *Rolson* à m'offrir ses vœux, pour me deshonorer, soit par des faits que l'on rendra publics, soit par des propos clandestins, qu'on prendra soin de faire circuler par-tout où ils pourront le plus m'être nuisibles. Sur quoi, (m'a-t-elle ajouté) ce méchant homme avoit reçu de vous les instructions les plus amples.

S'il faut l'en croire encore, *Ruxby* ne vint à *Londres*, il y a à peu près huit ans, que pour attenter à ma vie. Qu'il en avoit même conféré plus d'une fois avec Votre Majesté, & que des raisons secrettes vous avoient enfin déterminée à lui prescrire de n'agir en cela que conformément aux ordres qu'il recevroit, en temps & lieu, de la part de *Walsingham*.

Que lorsqu'elle même travailloit au mariage de son fils *Charles*, avec l'une des nièces du Lord *Paget*, vous voulûtes qu'elle épousât l'un de vos *Knoles*, parce qu'il étoit votre parent : sur quoi elle déclama hautement contre V. M., & vous taxa de tyrannie, en vous accusant de disposer toujours, & aussi despotiquement, de toutes les héritières du Royaume ; & que ce fut à cette occasion que vous vous emportâtes (dit-elle) on ne peut plus scandaleusement, contre le Lord *Paget*, dont la patience fut décorée d'une épithète assez peu hono-

rable pour lui, de la part des autres Seigneurs de votre Cour.

Je dois également vous déclarer, ma chere fœur, que tandis que vous étiez malade, il y a cinq ans, la Comteffe me dit que votre incommodité provenant d'un cautère à la jambe, & qui s'étant tout-à-coup fermé, on fe flattoit que Votre Majefté n'avoit probablement que très-peu de temps à vivre. Qu'en partant de cette efpérance, & en m'en témoignant fa joie, elle me la difoit fondée fur les prédictions d'un certain *John Lanton*, qui, en vous menaçant d'une mort violente, avoit ajouté que Votre Majefté feroit remplacée par une autre Reine : ce qui ne pouvoit regarder que moi. Qu'elle regrettoit cependant d'avoir vu dans un vieux grimoire, que celle qui vous fuccéderoit, ne devoit régner que trois ans... Ce qui (s'il faut l'en croire) fe trouvoit clairement repréfenté dans une eftampe ou tableau

contenu au même Livre, & dans lequel il se trouvoit un feuillet rempli de choses dont elle avoit fait serment de ne parler jamais. Mais quoique convaincue (disoit-elle) du peu de cas que j'ai toujours fait de ces sortes de prédictions, elle ne comptoit pas moins fermement se voir bientôt auprès de moi, dans la plus haute faveur, & mon fils marié avec sa petite *Arabelle*.

Je finis, ma chère sœur, en protestant, & en jurant, par tout ce qu'il y a de plus sacré, que tout ce que je viens de dire, (quoiqu'à mon grand regret!) est dans la plus exacte vérité; & qu'à l'égard de ce qui peut blesser la gloire de Votre Majesté, il ne m'est jamais entré dans l'esprit d'en rien croire, ni d'en rien révéler à d'autres qu'à vous-même; & avec d'autant plus de raison, qu'indépendamment de ce que j'aime à vous devoir, la fausseté de tous ces faits me parut toujours évidente.

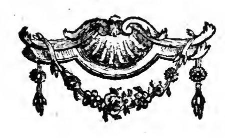
S'il m'étoit poſſible d'obtenir, ne fuſſe qu'une heure d'entretien avec Votre Majeſté, je lui dirois, préciſément & ſans détours, les noms, les temps, les lieux mêmes, ainſi que des circonſtances auſſi particulières qu'intéreſſantes, qui pourroient la mettre à portée d'approfondir & conſtater, non-ſeulement la vérité des faits articulés ci-deſſus, mais encore de pluſieurs autres que je dois taire juſqu'à ce que je puiſſe être aſſurée du retour de votre amitié pour moi... Moment bien deſirable & bien cher pour un cœur que l'on vous a ſi cruellement rendu ſuſpect! puiſqu'il vous convaincra que vous n'eûtes jamais ni parent, ni ami, ni même de ſujet, qui vous fût plus vraîment attaché que moi.

Au nom de Dieu, ma chère ſœur! ne refuſez donc plus de recevoir dans vos bras, celle qui vous aime, qui vous aima toujours; celle, en un mot, qui veut, & peut vous prouver toute la

ſincérité de ſes ſentimens, par les plus importans & les plus ſignalés ſervices !

Du fond de mon lit, accoudée ſur un bras malade, & ſurmontant mes ſouffrances, pour vous complaire & vous obéir.

MARIE, Reine.



RELATION

Tirée d'un Manuſcrit dont l'original eſt conſervé dans les Archives de la Maiſon de LA FORCE : *concernant la façon dont le Maréchal de* LA FORCE *a été ſauvé du* MASSACRE DE LA SAINT BARTHELEMI, *en 1572.*

De CAUMONT, jeune enfant, l'étonnante aventure,
Ira, de bouche en bouche, à la race future.

La Henriade, chant II.

CETTE délivrance provenant (*a*) toute de la providence de Dieu, mérite qu'on en déduiſe les particularités, pour en donner la gloire à ſon Saint Nom.

(*a*) On a cru devoir conſerver le ſtyle, & même l'ortographe de cette Relation, auſſi ſingulière qu'intéreſſante.

Un chacun ſait comme advint la bleſſure de feu M. l'Admiral *de Coligny*; & peu de jours après, comme on le fit aſſaſſiner, la nuit, dans ſon logis, & jetter par les fenêtres de ſa chambre dans la baſſe-cour.

Il y avoit, près de là, un Macquignon de chevaux, qui avoit fait achetter à M. *de la Force* le père, neuf ou dix chevaux; lequel, prévoyant le mal qui s'en pouvoit enſuivre pour la Religion (Réformée), partit ſoudainement, pour advertir M. *de la Force*, de ce qu'il avoit vu; & ſe rendit au-devant du *Louvre*, pour paſſer l'eau, & aller droit à la rue de *Seine*, où ce Seigneur étoit logé. Mais il trouva tous les bateaux retenus; ce qui l'obligea de deſcendre juſqu'au droit des *Tuilleries*, où, pour l'ordinaire, il y en avoit toujours. Mais il ne put, non plus, en obtenir... De ſorte que, porté d'affection, il ſe dépouilla, & mettant ſes habits ſur ſa tête, il paſſa

à la nage, & ſe rendit droit au logis de M. *de la Force;* où, l'ayant adverti de ce que deſſus, ſoudain il ſe leva, & s'en alla trouver le ſieur *de Caumont*, ſon frère, pour lui apprendre ce grand accident : ce qui l'obligea de ſe lever, & d'aller en donner avis à tous les principaux de la Nobleſſe de la *Religion*, qui étoient logés au fauxbourg *Saint-Germain;* afin de s'aſſembler & d'adviſer aux remèdes qu'ils avoient tous à prendre pour ſe garantir du mal qu'il prévoyoit leur pouvoir arriver.

Étant tous enſemble, ils réſolurent par l'avis du ſieur *de Caumont*, qui croyoit toujours cet acte être advenu contre le vouloir du Roi, qu'il étoit convenable de ſe ranger auprès de Sa Majeſté; & pour cet effet, s'acheminèrent, tous enſemble, droit à la rivière, par la rue de *Seine*. Mais cherchant les moyens de paſſer au *Louvre*, ils virent tous les bateaux avoir été menés du

côté de là : ce qui donna lieu à toute l'assemblée de faire mauvais jugement de leurs affaires, & de penser qu'il étoit temps de songer à leur seureté.

C'étoit le Dimanche, au matin, 24 Aoust 1572, une heure avant le jour.

La résolution fut prise de retourner tous à leurs logis, de se préparer promptement à monter à cheval, & de se rendre au *Pré-aux-Clercs*, en état, si on les venoit attaquer, de défendre leur vie; &, s'ils en avoient le tems, de gagner la campagne pour se retirer chez eux.

Sur le point du jour, ils eurent avis que tous les batteaux de la *Seine* étoient pleins de soldats, qui, soudain qu'ils étoient abordés, couloient le long de la rue de *Seine*.

Les plus diligens des Seigneurs exécutèrent le dessein qui avoit été pris de s'assembler au *Pré-aux-Clercs*, d'où ils prirent leur retraite. Les sieurs *de la*

Force, frères, étant à cheval, le premier se retira avec les autres. Le sieur *de la Force*, son frère, voyant que ses enfans n'étoient encore montés à cheval, & ne les voulant pas abandonner, retourna dans son logis, en fit fermer les portes, & se retira dans sa chambre.

Soudain, la porte étant saisie par plusieurs soldats, lesquels crioient puissament: *Ouvre*, *ouvre* ! & proféroient beaucoup de blasphêmes; il envoya une Servante de la maison pour l'ouvrir, & se résolût d'attendre dans sa chambre, patiemment, ce qu'il plairoit à Dieu de lui envoyer.

Soudain la basse-cour fut pleine de soldats, conduits par un Capitaine nommé *Martin;* lequel, monté à la chambre, avec grand nombre d'eux, l'épée à la main, criant: *Tue*, *tue !* fit saisir les épées de tous ceux de la maison, & les fit ranger tous ensemble dans un coin de la chambre, en leur disant: *Prie*

Dieu, ſi tu veux, car il faut mourir dans le moment.

Le ſieur *de la Force*, père, avec une grande conſtance, lui dit : « Monſieur, » faites ce qu'il vous plaira ; auſſi bien, » je n'ai plus guère de temps à vivre !... » Mais ayez égard à ces jeunes enfans, » qui jamais n'ont offenſé perſonne, & » à la mort deſquels vous n'aurez pas » grand acqueſt. J'ai moyen de vous » donner une honneſte rançon, qui vous « ſera plus profitable ».

Ainſi, leur amoliſſant le cœur, ils ſe réſolurent au pillage de tout ce qu'il y avoit de bon dans le logis. Mais ne trouvant point la clef des coffres, (à cauſe que le Valet-de-chambre s'étoit évadé de la maiſon) ils traînèrent leſdits coffres au milieu de la cour, & les enfoncèrent avec les chenets de la cheminée. Ainſi, tout ce qu'il y avoit, ſoit d'argent monnoyé, ſoit de vaiſſelle d'argent meubles & habillemens, fut totalement pillé.

Cela fait, ils reprirent leur premier diſcours, criant, avec blaſphêmes : *Qu'il falloit mourir, & qu'ils avoient commandement de tout tuer, ſans épargner perſonne.*

Mais Dieu, qui en avoit ordonné autrement, fléchit ſi bien leur cœur par les bons diſcours que leur tenoit inceſſamment le ſieur *de la Force*, & enſuite par l'eſpérance qu'il leur donna d'une rançon de deux-mille écus, qu'enfin le Capitaine *Martin* leur dit : *Suivez-moi tous.*

Étant deſcendus au bas du logis, & avant que de ſortir, il leur fit rompre leurs mouchoirs pour les mettre, *en croix, ſur leurs chapeaux & bonnets, & retrouſſer la manche du bras droit, juſqu'au haut de l'épaule*, qui étoit le ſignal donné à tous les Maſſacreurs.

Il n'y avoit alors que le père & les deux enfans, le Valet-de-chambre deſdits enfans, nommé *Gaſt*, & leur Page,

nommé *La Vigerie*, qui faisoient cinq en tout. Ils les menèrent le long de la rivière de *Seine*, qu'ils passèrent devant le *Louvre*.

C'est alors qu'ils crurent bien que l'on alloit les dépêcher, car ils virent quantité de ceux de la *Religion*, que l'on tuoit & l'on jettoit dans la rivière, qui étoit déja, en beaucoup d'endroits, rouge de sang.

Néanmoins le Capitaine *Martin* continua de les mener à son logis; & passant devant le *Louvre*, ils virent quantité de corps morts, entr'autres, le sieur *de Piles*.

Étant arrivés à son logis, *Martin*, pour retourner à pareil pillage, dit au sieur *de la Force : Que s'il vouloit donner sa parole, & lui promettre de ne bouger point de là, ni lui, ni ses enfans, il les laisseroit en la garde de deux Suisses ; & que, cependant, il fît diligence pour se procurer sa rançon.*

Ledit

Ledit ſieur *de la Force* envoya, ſans perdre temps, ledit *du Gaſt*, Valet-de-chambre de ſes enfans, à l'*Arſenal*, chez Madame *de Briſembourg*, qui étoit ſa belle-ſœur, pour lui faire entendre l'état auquel étoit lui & ſes enfans; & comme le Capitaine *Martin*, duquel ils étoient priſonniers, leur avoit ſauvé la vie, moyennant la rançon qu'il lui avoit promiſe, de deux mille écus; & que, s'aſſurant de ſon affection, il s'adreſſoit librement à elle, pour la prier de les ſecourir à ce beſoin, qui requéroit, ſurtout, diligence & ſecret.

Sur quoi elle lui manda, qu'elle eſpéroit, le ſecond jour, qui étoit le mardi, lui faire tenir ladite ſomme; & lui fit ſavoir que le bruit étoit déja qu'on les avoit faits priſonniers; & qu'elle craignoit fort, ſi cela venoit aux oreilles du Roi, qu'on ne les fît bientôt mourir.

Du Gast, à son retour, leur confirma cette nouvelle, & leur dit qu'il étoit du tout important, puisqu'ils avoient le moyen de sortir de là, & de se sauver, qu'ils devoient au plutôt le faire.

En effet, les Suisses auxquels ils avoient été commis en garde, leur disoient, incessamment, qu'ils les meneroient où ils voudroient, & que volontiers ils hasarderoient leur vie pour les sauver tous.

Mais le sieur *de la Force*, qui avoit donné sa parole, leur répondit toujours: *J'ai engagé ma foi; je ne la fausserai point, étant résolu d'attendre la Providence de Dieu, qui disposera de nous suivant son bon vouloir.*

Ledit *Gast* pressoit pourtant toujours pour qu'il voulût permettre que ses enfans, ou du moins l'un d'eux, pussent se sauver, puisqu'il voyoit les avis qu'on

lui donnoit, & que les Suiſſes s'offroient ſi volontiers à les conduire où il voudroit; mais demeurant toujours ferme en ſa parole, il dit : *Qu'il n'en ſeroit que ce que Dieu avoit ordonné.*

Le ſoir même que la rançon promiſe devoit être délivrée, arriva au logis le Comte *de Coconas*, avec quarante ou cinquante ſoldats Suiſſes & François. Tous montèrent à la chambre; & il commença à dire au ſieur *de la Force*, que *Monſieur*, le frère du Roi, ayant été adverti comme ils étoient détenus priſonniers, il l'avoit envoyé là pour le chercher, deſirant parler à lui; & ſoudain leur dépouillèrent leurs manteaux & bonnets; de ſorte qu'ils connurent bien que c'étoit pour les faire mourir. Ledit ſieur *de la Force* ſe plaignit alors de ce manquement, attendu que l'argent qu'il avoit promis pour ſa rançon étoit tout prêt.

Eſt à noter que le plus jeune des en-

fans (*a*) parloit inceffamment, leur reprochoit leur perfidie, & confoloit fon père.

Une autre particularité notable, que je lui ai fouvent oui dire, eft qu'il voyoit bien que leur deffein étoit de les affaffiner tous; *mais qu'il s'affuroit que lui n'en mourroit point.*

Les Maffacreurs ne trouvant que quatre perfonnes, demandèrent où étoit la cinquième? c'étoit *du Gaft*, qui, voyant leur méchante intention, s'étoit allé cacher dans un galetas, au haut de la maifon; mais ils cherchèrent fi bien, qu'ils le trouvèrent, & lors commencèrent à les faire marcher tous, & les mener à la tuerie.

Étant arrivés au fond de la rue des *Petits-Champs*, près le rempart, ils crièrent tous enfemble : *Tue, tue!...* L'aîné des enfans fut le premier bleffé;

(a) Il s'appelloit *Jacques Nompar.*

&, en chancelant, ſe mit à crier : *Ah, mon Dieu !. . je ſuis mort.* Le plus jeune (ſans doute inſpiré du Ciel) en fit tout de même, ſans avoir reçu aucun coup, & ſe laiſſa tomber comme ſon frère.

Ce père & ce frère, bien que par terre, reçurent encore force coups; & le jeune n'eut jamais ſeulement la peau percée; & bien qu'ils fuſſent à l'inſtant dépouillés tout nuds & ſans chemiſes, *les Maſſacreurs ne reconnurent jamais qu'il n'avoit aucune bleſſure.*

Comme ils crurent les avoir achevés, & qu'ils ſe retiroient de là, ceux des maiſons voiſines, viſitant les corps par curioſité, un certain pauvre homme, s'approchant du jeune *Caumont*, commença à dire : *Hélas ! celui-ci n'eſt qu'un pauvre petit enfant...* Ce qu'ayant entendu le petit *Caumont*, il leva la tête, & lui dit : *Je ne ſuis pas mort... Par pitié, ſauvez-moi la vie ?* Soudain le bonhomme lui mit la main ſur la tête,

& lui dit : *Paix !... ne bougez, petit, car ils ſont encore là ?* & le honhomme, ſe promenant de leur côté, revint peu de temps après, & lui dit : *Levez-vous vîte, mon enfant ? car ils s'en ſont allés...* Et ſoudain lui mit un méchant manteau ſur le dos, (car il étoit tout nud) ; & les voiſins lui ayant demandé qu'il il menoit-là ?.. C'eſt mon neveu (leur dit-il), qui eſt ivre, & que je fouetterai bien ce ſoir.

Il le mena de-là dans une petite chambre qu'il avoit tout au plus haut d'une vieille maiſon, & lui bailla de méchans habits de cedit neveu.

Cet homme étoit un Marqueur du jeu de Paume de la rue *Verdelet*, & des plus pauvres, qui, en lui appercevant quelques bagues aux doigts, les lui demanda pour aller chercher chopine.

Il le retint chez lui toute la nuit ; &, avant le jour, lui demanda où il vouloit qu'il le menât ? A quoi le jeune

Caumont, répondit : *Au Louvre*, où il avoit une sœur qui étoit à la Reine. Mais le bonhomme allégua qu'il ne pouvoit le mener là, attendu qu'il y avoit force Corps-de-garde à passer, où, possible, on le reconnoîtroit, & qu'on les feroit mourir tous deux.

Le jeune homme alors lui proposa d'aller avec lui à l'*Arsenal*, où il avoit une tante. L'autre lui dit, que le chemin étoit bien long; cependant qu'il le meneroit là plutôt qu'ailleurs; car il iroit tout le long du rempart, où ils ne rencontreroient presque personne. *Mais il faut*, ajouta-t-il, *car je suis très pauvre, que vous juriez de me faire donner trente écus.*

Ce marché conclu, tous deux partirent, dès le point du jour; le jeune homme avec un méchant habit du neveu, & un vieux bonnet rouge, où étoit attachée une croix de plomb.

Ils arrivèrent de bonne heure, & il

dit au bonhomme : *Demeurez ici ! . . je vous renverrai votre habit, avec les trente écus que je vous ai promis.*

Le jeune homme demeura long-temps à la porte, n'osant heurter, de crainte qu'on ne lui demandast qui il étoit ? Mais quelqu'un étant venu à sortir, il s'avança dextrement, & entra sans qu'on en vit rien. Il traversa toute la première basse-cour, & s'en alla jusqu'au logement de sa tante, sans rencontrer personne de sa connoissance. Enfin il apperçut le Page qui étoit à eux, & qui s'étoit aussi sauvé par le moyen d'un Suisse, qui l'avoit retiré chez lui, en lui disant : *Sauvez-vous ? car l'on va dépescher ceux-ci*, (c'est-à-dire les parens du jeune homme).

Il demanda à ce Page, qui s'étoit rendu à l'*Arsenal* la même nuit, (mais qui ne reconnoissoit pas le jeune homme, sous ces mauvais accoûtremens), où étoit M. *de Beaulieu*, Gentilhomme de

feu son père ?... Sur quoi le Page le mena parler à lui ; lequel fut merveilleusement estonné de le revoir, croyant bien qu'ils fussent tous morts, ainsi que ledit Page l'avoit assuré, qui avoit vu de loin comme on les avoit tous massacrés ; & pria le Mareschal de Madame *de Brisembourg*, qui étoit alors avec lui, de le mener à ladite Dame, laquelle étoit au lit grandement affligée de tant de si cruels malheurs.

Arrivés qu'ils furent en sa présence, soudain elle l'embrassa, toute baignée de larmes, croyant qu'on les eût tous dépeschés ; &, louant Dieu de le voir, lui demanda par quel miracle il s'étoit sauvé ?

Après quelques discours, elle le fit conduire à sa garde-robe, & mettre au lit. Mais, avant que de sortir d'auprès d'elle, il la supplia de faire an plutôt délivrer les trente écus promis au pauvre homme qui l'avoit sauvé, & retiré chez

lui ; ainſi que les habits dont il l'avoit couvert.

Environ deux heures après, on le reveſtit d'un habit de l'un des Pages de M. le Mareſchal *de Biron*, qui étoit alors Grand-Maître de l'Artillerie ; &, pour le tenir mieux caché, on le mit dans le propre cabinet dudit Mareſchal, où, pour l'empêcher de s'ennuyer, on lui bailla auprès de lui le Page dont a été fait mention.

Il fut là deux jours ; au bout deſquels on donna avis au ſieur Mareſchal, que l'on avoit fait entendre au Roi qu'il s'étoit retiré pluſieurs *Huguenots* dans *l'Arſenal*, & que ſa Majeſté avoit réſolu d'envoyer viſiter par-tout.

De ſorte que, craignant cette viſite, on l'oſta du cabinet, & on le fit paſſer à la chambre des Filles, où il fut mis entre deux lits, & couvert de *Vertugadins*, que l'on portoit en ce temps-là, & où il demeura trois ou quatre heures.

Environ une heure après minuit, on le ramena dans le même cabinet ; & Madame *de Brisembourg* sa tante, qui en avoit un très-grand soin, n'eut patience, ni repos, qu'elle ne l'eût fait changer de lieu, à cause que le bruit étoit répandu qu'il s'étoit sauvé & retiré là.

Le lendemain matin, & en conséquence, le sieur *de Born*, Lieutenant-Général de l'Artillerie, le vint prendre dans ledit cabinet, habillé en Page, à la livrée du Mareschal *de Biron*, le mena déjeuner en lieu particulier, & après cela lui dit *suivez-moi ?*... Puis le sortit de l'*Arsenal*, le conduisit chez M. *Guillon*, Contrôleur de l'Artillerie, qui étoit de ses amis ; & lui donna instruction, si on s'enqueroit qui il étoit, que le jeune homme se nommoit *Beaupuy* dont le père étoit Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de mondit sieur *de Biron* ; l'exhortant, très-expres-

ſément, de ne point ſortir du logis où il le menoit, & de ne rien faire qui le puſt faire connoître à perſonne.

Etant arrivés à la maiſon dudit Contrôleur, il lui dit : Vous êtes de mes amis ; faites-moi, je vous prie, le plaiſir de me garder ici ce jeune homme, qui eſt mon parent, fils de M. *de Beaupuy*, qui commande la Compagnie des Gendarmes de M. le Mareſchal ? Je l'ai fait venir ici pour le mettre Page, mais j'attends que tout ce tumulte ſoit paſſé.

Ce que ledit *Guillon* lui accorda, très-volontiers ; mais, encore qu'il fuſt de ſes amis, il ne voulut jamais lui donner cognoiſſance qui étoit le jeune homme, quoique *Guillon* ſe doutât bien qu'il ne lui diſoit pas tout ce qu'il étoit.

Après avoir demeuré là ſept ou huit jours, ledit Contrôleur, qui alloit tous les jours à l'*Arſenal*, pour ſavoir ce

qu'il avoit à faire, ne manquoit pas, avant dîner, de se rendre chez le sieur *de Born.*

Il arriva, au bout de ce temps-là, qu'à l'heure où *Guillon* avoit accoustumé de revenir pour disner, le jeune homme entendit heurter à la porte, & y courut, croyant que ce fust lui; mais que, voyant une autre personne, il la referma vivement: sur quoi la personne qui heurtoit, lui dit: *Ne vous effrayez pas, mon enfant.... C'est Madame de Brisembourg qui m'envoye, & veut savoir de vos nouvelles;* puis de là, s'en alla.

Le Contrôleur, arrivant bientôt pour disner, lui demanda, comme il avoit toujours accoustumé, si quelqu'un étoit venu au logis? Sur quoi le jeune homme lui raconta ce qui s'étoit passé: ce qui donna l'alarme à *Guillon*, qui, laissant-là le disner, monta soudain à cheval, pour aller trouver M. *de Born*; lequel, pour s'éclaircir de ce qui en étoit,

alla trouver Madame *de Brisembourg*. qui fut aussi fort estonnée, n'ayant envoyé personne au logis de *Guillon*.

Quelques jours auparavant on avoit moyenné de tirer un passe-port du Roi, pour le Maître d'Hôtel de M. *de Biron*, & un sien Page qu'il envoyoit pour faire venir sa Compagnie de Gendarmes, & porter ses ordres en conséquence; de sorte que, sans perdre de temps, ledit sieur *de Guillon*, s'en revint au logis, lui fit apporter des bottes & amener un cheval, sur lequel il lui dit de monter, & de le suivre.

Il eut ce mauvais rencontre, qu'ayant trouvé, dans la rue, une Procession, sa haquenée, qui étoit ombrageuse, fit de si grands désordres, qu'il étoit en très-grande peine, d'autant que les choses passées le tenoient en telle défiance, qu'il lui sembloit que tous ceux qui le voyoient devoient le recognoistre.

Dieu pourtant permit qu'il se rendist

heureusement à la porte de la ville ; où étant, le sieur *de Born*, qui le conduisoit, appella celui qui commandoit, & lui dit : *Mon Capitaine, c'est le Maître d'Hôtel de M. le Mareschal de* BIRON, *qui a commandement d'aller faire venir sa Compagnie de Gendarmes ; & j'envoie ce Page, qui est mon parent avecques lui... Voilà le Passeport du Roi.*

Le Capitaine lui dit : *C'est assez Monsieur... Ils peuvent passer, quand vous voudrez.*

Etant hors de la porte, M. *de Born* dit au jeune homme : *Voilà le sieur* DE FRAISSE *qui a commandement de vous conduire ; & prit congé d'eux.*

Le jeune homme demanda alors au sieur *de Fraisse*, où c'est qu'il le menoit?.. Lequel lui répondit : *Au pays, s'il plaist à Dieu !... Ah !* (répondit le jeune homme) *je le supplie qu'il nous en fasse la grace* !

Au bout de deux journées ils arrivè-

rent à une hotellerie, où étoit déjà arrivé un homme de condition, qui avoit fept ou huit chevaux de fon train. Tous fes difcours étoient que l'on avoit bien attrapé *ces méchans Huguenots*, & louant *à merveille* la réfolution du Roi.

Ils firent, le lendemain, la journée enfemble. Quand celui-ci étoit arrivé au logement, il prenoit fa robe de chambre; & le jeune homme, en la voyant, reconnut que c'étoit celle de fon frère. Auffi le difcours continuel de ce Gentilhomme, étoit du déplaifir qu'il difoit avoir reçu de n'avoir pu attraper le fieur *de Caumont; d'autant qu'ayant donné droit à la porte de fon hoftel, il s'étoit évadé par celle de derrière, que pour le fieur de* LA FORCE, *fon frère, il avoit été dépefché, lui & fes enfans,*

Cet homme avoit la fièvre quarte, & répéta plufieurs fois, eu préfence dudit jeune homme: *Que s'il eût pu attraper le fieur de* CAUMONT, *il y euft paffé comme*

les autres. Mais eux, marchans en plus grande diligence que lui, gaignèrent les devans: aussi cette compagnie ne leur étoit guère agréable.

Il leur arriva encore un fort mauvais rencontre, au bout de deux jours.

Etant en une hostellerie, comme les discours ordinaires étoient de ce *grand Massacre* qui avoit éte fait par toute la France, il y avoit là trois ou quatre hommes, avec lesquels s'échauffant en paroles sur ce sujet, il échappa au sieur *de Fraisse* de dire, que c'étoit un méchant acte, & une grande perfidie & cruauté. A quoi ceux-ci répliquant hardiment, il reconnut avoir eu tort, & s'estre trop eschappé; & que ces gens, ayant remarqué son dire, pouvoient soupçonner qu'ils fussent des *Huguenots*, & eschappés du *Massacre de Paris*.

En effet, étant partis le lendemain de grand matin, & à dessein, de cette hostellerie, ils trouvèrent déja les au-

tres au Fauxbourg, montés ſur de bons chevaux, tous armés de piſtolets, & qui faiſoient ſemblant de s'amuſer à la porte d'un cabaret; de ſorte qu'ils n'eurent pas fait un quart de lieue, qu'ils virent ces *Drôles* venir à eux, ce qui leur donna l'alarme, à bon eſcient, ne pouvant douter qu'ils ne les ſuiviſſent pour leur faire un mauvais parti.

Mais Dieu permit qu'heureuſement, & en même temps, ils rencontrèrent en leur chemin un petit vallon, qui les mettant à couvert & hors de la vue de leurs ennemis, ils ſe mirent au galop, pour taſcher de ſe garantir de leurs mauvais deſſeins, & arrivèrent dans un grand Bourg, avant que les autres les euſſent pu joindre.

Ils s'arreſtèrent là, faiſant ſemblant de vouloir rafraiſchir. Alors les autres en firent de même, & les accoſtèrent; mais le ſieur *de Fraiſſe*, qui avoit reconnu leur mauvaiſe intention, s'aviſa de leur faire

changer l'opinion qu'ils avoient eue, qu'ils fussent *Huguenots*, & commença à leur faire cognoistre comme il avoit commandement de M. le Mareschal *de Biron*, de faire venir sa Compagnie de Gendarmes, & qu'il alloit exprès pour cela avec un bon passeport du Roi : *Attendu que Sa Majesté alloit mettre sur pied une grande armée, pour achever de détruire entièrement tout ce qui pouvoit rester de Huguenots dans son Royaume.* Ce discours achevé, ils continuèrent leur chemin, & apperçurent bientôt que ces *Drôles*, qui, sans doute, ne les avoient suivis que pour leur faire du mal, s'en retournoient sur leurs mesmes pas. Ainsi ils continuèrent leur voyage; &, le huitième jour de leur départ de Paris, se rendirent au château de *Castelnau-des-Mirandes*, où ledit sieur *de Caumont*, oncle, s'étoit retiré, & qui reçut son neveu (qu'il croyoit mort) avec si grande joie & contentement, qu'il n'est pas croyable!

En effet, bien qu'il euſt un fils unique, il témoigna à ce ſien neveu une ſi tendre amitié, qu'il diſoit librement : *Qu'il avoit plus d'eſpérance en lui, qu'en ſon propre fils;* & lui faiſoit ſouvent réciter ce qui s'étoit paſſé; comment ſon père & ſon frère avoient été tués; & lui, par quels moyens il s'étoit ſauvé. Admirant cette Providence divine qui l'avoit ſi heureuſement conduit & deſlivré d'un ſi grand péril, il prit grand ſoin de ſa conduite & de l'adminiſtration de ſes biens, en ſe chargeant de ſa tutelle.

Je ne dois obmettre ici le ſoin qu'il prenoit de l'appeller de temps en temps en ſon cabinet, pour, par ſes bonnes inſtructions, l'affermir toujours dans la crainte de Dieu, à qui il devoit inceſſamment rendre grace de cette ſingulière & miraculeuſe aſſiſtance, & l'exhorter en toutes ſes actions à ſuivre toujours le chemin de la vertu.

Mais il n'eut guère la jouiſſance de

ſi ſalutaires inſtructions, d'autant qu'au bout de quatorze ou quinze mois, le ſieur *de Caumont*, ſon oncle, vint à déceder; de ſorte que ce jeune homme ſe trouva, en fort bas âge, deſtitué de père, de mère, & de ſondit oncle.

N. B. Ce même *de Caumont*, qui échappa à la *Saint-Barthélemi*, eſt le fameux *Maréchal de la Force*, qui depuis ſe fit une ſi grande réputation, & qui vécut juſqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il a laiſſé des *Mémoires* qui n'ont point été imprimés, & qui doivent être encore dans les Archives de la Maiſon *de la Force*.

Note de la Henriade.



MÉMOIRES,

Pour servir à l'Histoire du Pape CLÉMENT XIV,

*Traduits de l'Anglais, du Chevalier***.*

ON dit assez communément en Italie: *Qu'un Pape ne voit jamais la vérité, que lorsqu'il lit l'Evangile. Clément*, sans employer d'Espions, ressource ordinaire de la Bassesse & d'une Tête étroite, portoit les yeux autour de lui, & voyoit par lui-même ce qu'il étoit besoin qu'il fût. Dès-là, digne du Trône, il savoit récompenser ou punir: *La Providence* (disoit-il) *m'a placé, comme une Sentinelle, uniquement pour veiller avec soin sur Israël.* Il est vrai que son extrême vigilance excita bien des murmures. Mais il étoit convaincu qu'un peu-

ple n'eſt heureux, qu'à raiſon du plus ou du moins d'attention qu'apporte un Souverain, même aux moindres objets capables de contribuer au bien-être de ce Peuple. Ce caractère une fois connu, quiconque ſe trouvoit chargé de quelque partie de l'adminiſtration, ſe voyoit obligé de régler ſa conduite, de manière à ne pas riſquer de déplaire à un Souverain auſſi juſte & auſſi ſévère, que vigilant.

Il n'en étoit pas de même ſous le précédent Règne, où les malverſations les plus notoires ſe commettoient avec impunité. *Lambertini* (*Benoît XIV*) paſſoit pour être très-inſtruit, jouiſſoit de la plus grande réputation au dehors, & manquoit des talens néceſſaires pour bien gouverner ſes états. Les *Romains* diſoient de lui : *Magnus in folio, parvus in ſolio.*

Corſini (*Clément XII*) régna douze ans, & fut dix ans aveugle, d'où l'on

peut juger si les Trésoriers & les Receveurs de l'Etat Ecclésiastique avoient de bons yeux!

Orsini (*Benoît XIII*) de l'Ordre des *Frères Prêcheurs*, trop *sanctifié* pour qu'on le pût soupçonner d'aucun mal, étoit constamment trompé par l'infortuné Cardinal *Coscia*, qui, quoique fils d'un Barbier Napolitain, s'enrichit aux dépens du *Saint Siège*, fut enfin enfermé dans le château *S. Ange*, & mourut en 1755, comblé de biens & de l'exécration publique.

Les devoirs d'un *Prince-Pasteur*, sont très-difficiles à concilier : la Politique exige souvent ce que la Religion ne peut permettre. Si le caractère du Pape inspire la clémence, celui de Souverain prescrit la sévérité. Aussi l'Histoire nous dit-elle, que *Sixte-Quint* fut un grand Monarque, sans être dévot ; & que *Saint Pie* étoit un bon Pape & un pauvre Prince. Ce qui fait dire à certain Historien

torien, que les six Souverains Pontifes, pris dans l'Ordre des *Cordeliers*, avoient tous les talens qu'exige le Gouvernement; & que ceux qu'a fournis l'Ordre des *Dominicains*, ne s'étoient trouvés propres qu'à édifier les *Fidèles*.

Ganganelli (le défunt Pape), dont les noms de Baptême étoient *François-Laurent*, nâquit à *Saint-Angelo*, dans le Duché d'*Urbin*, le 31 octobre 1705, & fut élu Pape, quoique sans être encore Evêque, le 19 mai 1769: auquel temps le S. Siège se trouvoit dans des circonstances très-dangereuses & très-embarrassantes avec la Maison de Bourbon.

Nul n'avoit eu mieux que lui la principale qualité, ci-devant mentionnée, pour faire un grand Pape: c'est-à-dire, une piété mâle, plus analogue avec la Souveraineté, qu'une dévotion efféminée & pusillanime. Sa religion portoit l'empreinte de son caractère & de son gé-

nie, qui étoit ferme & élevé, sans quoi on l'eût vu souvent arrêté dans ses opérations; mais voyant tout en grand homme, au dessus des rumeurs publiques, sans crainte sur les torts qui pourroient lui être imputés, & même sur ce qui pourroit s'en ensuivre, il sut être Prince & Pontife.

Les petits artifices, propres à le conduire à ses fins, lui étoient absolument étrangers, quoique souvent employés par une Cour de tout tems accusée d'intrigue & de chicane. Si jamais il trompa les Politiques, ce ne fut que par son silence : la vérité, lorsqu'il parloit, s'exprimoit toujours par sa bouche. Il étoit né trop noble pour avoir recours aux moyens sinistres; & son génie trop élevé pour le mettre dans le cas d'en avoir besoin. Sans être ni trop lent, ni trop vif, nul ne fut mieux que lui saisir le moment propre au succès qu'il se proposoit d'atteindre.

L'heure n'est pas venue (répondoit-il) à ceux qui le pressoient d'agir. Il écrivit un jour au Cardinal *Stoppani : Je me défie de ma vivacité, ainsi votre Eminence n'aura ma réponse que vers la fin de la semaine. Notre imagination est presque toujours notre plus grande ennemie ; je tâche à la réprimer avant que de prendre un parti dont je pourrois me repentir. Les affaires, comme les fruits, ont leur maturité ; & ce n'est qu'au moment où elles pressent, que nous devons penser à les terminer.*

Sa façon de lire ressembloit à ses autres opérations ; il quittoit le livre s'il se trouvoit disposé à réfléchir : & attendu que les Souverains même sont conduits par les circonstances (d'où nous pouvons conclure que tout homme est né dépendant) il veilloit souvent une grande partie des nuits, & dormoit pendant la journée. *La Règle* (disoit-il souvent) *est bonne pour les Moines, mais les besoins du*

peuple font l'horloge du Souverain. « La
» Buffola di Fratri è la loro Regola,
» ma il bifogno del Popolo è l'orologio
» dei Sovrani ».

Cette maxime, dès qu'il fut Pape, l'arracha fouvent à fes livres. Il ne lut alors que pour édifier ou pour donner quelque relâche à l'attention qu'il apportoit aux grandes affaires. Il penfoit que tous les livres du monde pouvoient être réduits à fix cents *in-folio*, & que ceux de nos jours étoient d'anciens Tableaux que d'adroits Réparateurs avoient trouvé l'Art de nettoyer affez bien pour les préfenter comme neufs aux yeux du Public.

Il eft à regretter qu'il n'ait rien produit de fon fonds, en matière de littérature, quoique plus d'un Ouvrage de *Benoît XIV* lui ait été attribué. Nous euffions trouvé dans fes Ecrits le flegme Germanique uni à la vivacité Italienne; mais il étoit tellement perfuadé qu'il y

avoit beaucoup trop d'Ecrivains, qu'il trembloit toujours d'être tenté d'en accroître le nombre. Il disoit un jour, en riant : *Qui sait, pourtant, s'il ne passera pas un jour, par la tête à* Frère François, *de vouloir faire un Livre?... Je répondrois cependant bien que ce ne seroit pas l'histoire de ses Ragoûts, ou le Livre seroit bien court!*

Lorsqu'on lui parloit des Productions à la mode, contre le Christianisme, il avoit coutume de dire : *Plus on en verra paroître, plus l'on sera convaincu de la nécessité de son existence.*

Il observoit *que tous les Ecrivains, opposés à la Religion Chrétienne, savoient uniquement creuser un fossé, mais ne savoient que faire de la terre qu'ils en tiroient, ni quoi faire du terrein qu'ils laissoient vacant. Ce* Voltaire (disoit-il) *dont il admiroit les Poésies, n'attaquoit si souvent la Religion, que pour se venger des inquiétudes qu'elle lui causoit;* & que

J. J. ROUSSEAU *etoit un Peintre qui, en manquant toujours les têtes, excelloit uniquement dans les draperies.*

Ce qui me choque le plus (ajoutoit-il, en parlant *du fameux* SYSTEME DE LA NATURE) *c'est que, plus les Prineipes en sont faux, & plus, dans un siècle tel que le nôtre, il aura de réputation & de Lecteurs; que ce seroit même ajouter au peu qu'il vaut, que de l'honorer d'une Reputation un peu sérieuse; que l'Auteur de ce livre étoit un insensé, qui, après avoir chassé le Maître de la maison, croyoit pouvoir le remplacer à son gré; que chaque siècle, esclave de la mode & de la nouveauté, avoit sa façon particulière de penser; qu'au tems des superstitions, avoit succédé celui de l'incrédulité; & que l'homme, après avoir adopté une multitude de Dieux, affectoit maintenant de n'en reconnoître aucun; que la vertu, le vice, l'immortalité, l'annihilation même, tout lui paroissoit synonime, dès que quel-*

que brochure audacieusement superficielle lui servoit de rempart contre les Cieux; qu'au tems où les Princes Payens persécutoient la Religion, un Pape avoit du moins la gloire & le bonheur de la défendre au prix de sa vie; mais qu'aujourd'hui qu'il ne peut courir au Martyre, il est forcé d'être l'infortuné témoin des triomphes de l'erreur & de l'impiété.

C'est en présence d'un Commandeur de *Malthe*, & de qui l'Auteur les tient, que ce Pontife vertueux faisoit souvent des réflexions de ce genre. Il m'a dit même être très-convaincu que ce Pape, toujours prêt à se sacrifier pour le bien de la Religion & les intérêts de l'Eglise, ne regardoit sa vie que comme peu de chose, vis-à-vis de si grands & si respectables objets.

C'étoit uniquement pour la gloire de l'Eglise qu'il nommoit de tems en tems au Cardinalat, sans égard pour la naissance, ou pour les Protecteurs des Can-

didats, à moins qu'il ne les crût vraiment dignes de la Pourpre.

Cette Institution, qui prit naissance au neuvième siècle, n'eût d'autre objet que le bien & l'honneur de la Religion. Ils composoient le Conseil des Souverains Pontifes, lorsqu'ils avoient besoin de les consulter; & l'on vit de tout tems parmi eux des personnes du premier mérite, & dont le zèle, joint aux lumières acquises, se trouvèrent aussi utiles à l'Eglise qu'à l'Etat. Plusieurs d'entr'eux portèrent même le courage & leur foi jusqu'aux extrêmités de l'Univers; d'autres, de l'aveu des Souverains, ont gouverné avec autant de bonheur que de prudence les Empires les plus florissans; & les tems les plus reculés de l'avenir ne se rappelleront qu'avec un sentiment d'admiration méritée, les *Amboise*, les *Ximenès*, les *Richelieu* & les *Fleury*.

Si *Clément XIV* ne fit pas de Pro-

motion complette de Cardinaux pendant le cours de son Pontificat, il faut présumer qu'il y trouva des obstacles de la part de quelques Puissances, ou que le choix des sujets a pu l'embarrasser; & qu'il ait préféré de ne pas choisir, à la crainte de déplaire à d'anciens amis, que peut-être il ne croyoit pas assez dignes de ce titre. Les qualités requises dans un ami ne sont pas toujours suffisantes pour en faire un Cardinal.

Pour bien juger du génie de *Clément*, il eût fallu le voir de près avec ses amis, & sur-tout avec le Cardinal *de Bernis*, conférant librement sur les matières du tems, & sur les moyens propres à concilier les intérêts de la Religion avec ceux des Princes. Lorsque l'objet de la conférence avoit été suffisamment débattu, & mis dans tout son jour, *Ganganelli* prononçoit & décidoit avec fermeté. La moindre erreur eût été de la plus grande conséquence,

ſur - tout étant queſtion de bien peſer les droits du Souverain Pontiſe, ainſi que les motifs qui le faiſoient agir, & de ne point s'écarter des bornes qui fixent l'équilibre entre le S. Père & les autres Potentats.

Plus les fonctions & les devoirs d'un Pape ſont difficiles & pénibles, plus le repos lui devient ſouvent néceſſaire pour le mettre en état de reprendre ſes travaux. Le Château de *Caſtelgandolphe*, bâti par le *Cavalier Bernin*, à quatre lieues de *Rome*, près du Lac *Albano*, & qui domine ſur les points de vue les plus agréables, eſt, pendant l'été, la réſidence ordinaire des Souverains Pontifes.

Clément ne manquoit jamais de s'y rendre dans les mois de mai & d'octobre, c'eſt-à-dire, dans les ſaiſons les plus propres, en Italie, à goûter les plaiſirs que peut procurer la campagne. C'eſt là que, pour connoître intime-

ment *Ganganelli*, nous l'euſſions vu anatomiſant un inſecte, analyſant une fleur, épiant & ſuivant avec attention les phénomènes de la Nature, & par degrés s'elevant juſqu'à ſon Auteur. De-là, portant un coup d'œil général ſur le Ciel & ſur la Terre, ou rentrant & ſe renfermant en lui-même, il s'occupoit à réfléchir ſur ce qu'eſt en effet l'homme, & dans d'autres inſtans converſoit familièrement avec ſes vrais amis.

Son imagination ſe délectoit à promener ſes regards ſur toutes les beautés qui ſe préſentent d'elles-mêmes dans le voiſinage de Rome. Au ſouvenir de ces anciens Romains, dont les hauts faits avoient jadis illuſtré ce fameux Territoire, ſa mémoire lui rappelloit les paſſages les plus ſublimes & les plus ingénieux des anciens Poëtes. Il n'eſt guère d'Italiens, quelque peu lettrés qu'ils puiſſent être, pour qui les Ouvrages de l'*Arioſte*, du *Dante*, du *Taſſe*, de

Pétrarque & de *Métastase*, soient absolument étrangers, les femmes mêmes en font leurs délices, &, dans l'occasion, en citent les plus beaux endroits...... Il n'est donc pas étonnant qu'un esprit aussi orné que celui de *Clément*, se les rappelât toujours avec plaisir.

Souvent, lassé de réfléchir, il se retiroit avec un ancien ami de Couvent, dans un bosquet inaccessible aux curieux. C'est-là, qu'en s'amusant des Anecdotes de leur Cloître, & des petites aventures de leur jeunesse, ils goûtoient des plaisirs uniquement faits pour des ames aussi simples & aussi sensibles que les leurs.

Un jour, *Clément*, fixant les yeux sur cet ami : *Il a gardé son habit* (s'écria-t-il) *il est bien plus heureux que moi sous la Thiare !... Il étoit sans doute de ma destinée d'être Pape ? Et je crains bien !....* (il se retint ici) *Quoi qu'il en soit* (ajouta-t-il) *soumettons-nous au Tout-Puissant !*

C'eſt dans ces diſpoſitions qu'on le voyoit toujours, lorſque quelques Ambaſſadeurs lui étoient annoncés : ils le trouvoient auſſi calme & auſſi ſerein que ſi nulle inquiétude ne l'eût agité; mais il rioit ſous cape de l'exercice infructueux qu'il donnoit à la curioſité.

Loſqu'il donnoit, à *Caſtelgandolphe*, à dîner à quelques *Grands* d'Eſpagne, il oublioit ſa ſouveraine autorité, & faiſoit gaiement les honneurs de la Fête, ſans permettre que perſonne ſe levât pour le ſaluer.

Le Public imaginoit quelquefois qu'il avoit perdu de vue la grande Affaire des *Jéſuites*, tandis que, ſuivant l'uſage & l'eſprit de la Cour de Rome, il viſoit uniquement à gagner du tems. Il ne s'occupoit cependant pas moins à feuilleter les Archives de la *Propagande*, à parcourir les Mémoires du *Cardinal de Tournon*, de *Maigrot*, de la *Beaume*, & des Miſſionnaires de la *Société*, les

reproches qui lui étoient faits, & les réponses qu'on y avoit opposées; tandis que, se tenant en garde & contre les Satires & les Apologies, il tâchoit à trouver le vrai des choses avec l'impartialité la plus froide & la plus éclairée; ne cherchant, en un mot, à prononcer sur un pareil sujet, que comme la Postérité se trouveroit forcée de prononcer.

Laissez-moi (disoit-il aux Souverains qui le pressoient de se décider) *laissez-moi le loisir d'examiner cette importante Affaire? Je suis le Père commun des Fidèles, & sur-tout du Clergé, & ne puis me résoudre à détruire un Ordre celèbre, sans des motifs qui puissent me justifier aux yeux de tous les siècles, & sur-tout à ceux du Seigneur.*

Le peuple qui l'idolâtroit, ne cessoit de bénir son Règne; & ce sentiment universel, qui ne se démentit jamais, est sans doute le plus bel éloge qu'on puisse faire des vertus de *Ganganelli.* On

fait que les Romains paſſent aiſément de l'enthouſiaſme à la haine ; qu'ils ont ſouvent fini par calomnier les Pontifes qu'ils avoient flattés le plus ; & qu'un Pape, pour leur plaire, ne doit guère régner plus de trois ans. En parlant des idées qu'inſpire leur fainéantiſe, ils ſe flattent toujours qu'un changement de Maître doit être ſuivi d'un ſurcroît d'aiſance & de félicité pour les Sujets, de même qu'un malade ſe flatte d'être mieux dès qu'il aura changé de place.

Il eût manqué quelque choſe à la gloire de *Clément*, s'il n'eût en rien contribué à l'embelliſſement de Rome. Mais, ſans vouloir ſuivre ſervilement les traces de *Sixte-Quint*, de *Paul V* & de *Benoît XIV*, il compoſa un *Muſæum*, où ce qu'il crut le plus digne de la curioſité des Antiquaires & des Voyageurs ſe trouve raſſemblé, c'eſt-à-dire, les morceaux les plus rares, en tout genre, que nous aient tranſmis les Anciens.

On eût pu dire, à cette occaſion, que, jalouſe de faire honneur à ce Pontificat, Rome entière s'empreſſa de rendre au jour, tous les chefs-d'œuvres qu'elle tenoit renfermés dans ſon ſein, pour enrichir la ſuperbe Collection commencée ſous le Règne de *Lambertini.*

C'eſt dans ce précieux dépôt que le Curieux voit, d'un coup d'œil, le triomphe du Chriſtianiſme, dans les divers fragmens de tout ce qui ſervoit aux ſacrifices des Payens; & les ruines de toutes ces Divinités profanes, dont les Statues n'ont maintenant d'autre prix à nos yeux, que celui qu'y ont attaché les talens & la célébrité des Artiſtes.

Lorſque *Clément* croyoit pouvoir ſe diſtraire quelques inſtans des Affaires qui l'occupoient, il ſe plaiſoit à parcourir ces monumens avec les Etrangers de diſtinction & les Artiſtes d'une réputation connue, mais plutôt comme un Souverain qui s'étoit fait un devoir d'en

embellir sa Capitale, que comme un Amateur qui n'avoit fait que céder à son goût ou à ses fantaisies.

C'est ce qu'il dit un jour au Chevalier *de Châtelux*, l'un des plus dignes descendans de l'immortel *d'Aguesseau*, qui joint aux grandes qualités de l'esprit, les connoissances les plus étendues, dans un entretien qu'il eut avec lui sur différens objets, en ajoutant avec gaieté : *qu'étant né dans un Village & élevé dans un Cloître, où l'Amour des Arts ne se trouve guère inspiré, il n'avoit pu se procurer les connoissances nécessaires pour prononcer en* CONNOISSEUR *sur les Monumens qu'il avoit rassemblés ; mais qu'en sa qualité de Suoverain, il s'étoit cru naturellement obligé d'exposer aux yeux des Artistes & des Curieux, les Modèles les plus parfaits, pour qu'ils pussent les connoître & chercher à les imiter.*

S'il ne récompensa pas les Gens de lettres & les Savans, autant qu'ils pou-

voient avoir droit de l'espérer de la part d'un Pontife aussi éclairé, c'est aux circonstances qu'il faut s'en prendre. La multiplicité des Affaires dans lesquelles il se trouvoit engagé, joint au peu qu'a duré son Règne, ne lui laissèrent ni le tems, ni le loisir de s'occuper essentiellement d'un objet pour lequel il seroit injuste de lui supposer l'ombre même de l'indifférence.

D'ailleurs, un Pape n'est pas toujours maître de satisfaire ses desirs, quelque agréable que puisse en être l'objet; des incidens qu'il ne sauroit prévoir, & que le tems seul peut vaincre, sont presque toujours suffisans pour lui lier les mains.

Il fut pourtant toujours très-attentif à nommer aux Evêchés vacans, & surtout en faveur de ceux qu'il croyoit les plus dignes de les remplir; & c'est à quoi l'on doit attribuer la préférence que dans ce cas il accordoit toujours aux Ecclésiastiques de son Ordre.

Un Pape eſt généralement très-circonſpect dans le choix des Sujets propres à l'Epiſcopat, c'eſt pourquoi les Evêques Italiens ſont preſque toujours auſſi paiſibles que ſavans, & auſſi charitables que zélés. Conſtamment réſidens dans leurs Diocèſes, & vivant amicalement avec leurs Curés, on doit ſe garder de les confondre avec les *Monſignori*, connus dans Rome ſous le titre de *Prélats*, & qui ſouvent, n'étant pas même dans les Ordres, ſont pourvus de tel poſte qu'un Laïc devroit remplir.

Clément n'étoit pas moins circonſpect ſur le choix & la nomination de ſes *Nonces ;* il deſiroit qu'ils lui fiſſent honneur, auſſi bien par leur façon de vivre, que par leurs talens, & ſur-tout par l'amour de la Paix ; & s'il donna la préférence à M. *Doria*, pour la Nonciature de France, quoique ſa jeuneſſe y ſemblât mettre obſtacle ; c'eſt qu'il ſe croyoit

convaincu que ses vertus avoient dévancé ses années, & que déja son mérite égaloit la célébrité de son nom. Il ne l'envoyoit, en un mot, à la Cour de *Louis XV*, que comme un Ange de Paix, très-capable de maintenir cette harmonie par lui tant desirée entre le Père & le Fils aîné de l'Eglise.

La Religion n'a souvent que trop souffert du zèle indiscret de ses Ministres..... Pour prévenir cet inconvénient, autant qu'il le croyoit possible, *Clément*, dont la prudence dirigeoit toutes les démarches, observoit la même Tolérance Evangelique, que le divin Législateur envers les *Saducéens* & les *Samaritains*. Il disoit même à ce propos: *Pour maintenir la Foi, nous oublions la Charité; sans penser que s'il ne nous est point accordé de tolérer absolument l'erreur, il nous est défendu de haïr & de persécuter ceux qui malheureusement l'ont embrassée.*

On ſait que ſa mort fut aſſez généralement attribuée au poiſon, comme ſi un homme de ſoixante-dix ans & accablé d'infirmités, n'eût pu naturellement y ſuccomber. Il eſt vrai que ſes procédés contre les *Jéſuites* ont pu fournir à certaines gens quelques couleurs aſſez propres à rendre cette imputation plauſible, ſur-tout en l'ornant de circonſtances faites pour lui donner quelque crédit dans le monde. On ne ſait pourtant pas moins combien le Pontife étoit depuis long-tems ſujet aux plus douloureux accidens, procédans originairement d'une ſuppreſſion d'urine, de laquelle il avoit été ci-devant affligé.

Mais, quoique les Miniſtres de France & d'Eſpagne euſſent été préſens à l'ouverture de ſon corps, le récit de cette opération ne fut pas moins chargé des particularités les plus horribles, juſqu'au point même de répandre & d'affirmer, confidemment, que les cheveux du

Défunt tomboient ſous la main, ainſi que la tête même, & que l'odeur qu'il répandoit avoit empoiſonné juſqu'aux Opérateurs. Peu importoit, (tant les préjugés ſont puiſſans!) que ces mêmes Opérateurs ſe montraſſent par-tout vivans, & que les Médecins & les Chirurgiens démentiſſent ces calomnies, elles n'en circuloient pas moins, & ſubſiſteront probablement plus d'un jour, comme des vérités, dans l'eſprit d'un grand nombre de perſonnes.



ADDITION
NÉCESSAIRE

Au Recueil intitulé : PIÈCES INTÉRESSANTES ET PEU CONNUES POUR SERVIR A L'HISTOIRE.

A Bruxelles, 1781.

On lit dans ce Recueil, pages 220, 221 & 222, l'Anecdote suivante, qui a besoin des Eclaircissemens que nous allons y joindre.

ANECDOTE.

« LA terre de Courson appartenoit à » un gentilhomme nommé de Fargues ».

ÉCLAIRCISSEMENS.

Gentilhomme si l'on veut, il peut y avoir des gentilshommes de ce nom ; mais on va

prouver que l'Auteur de l'Anecdote, quel qu'il ſoit, n'a ſu quel étoit ce de Fargues, & n'a connu ni la nature de ſon affaire, ni la cauſe, ni le genre, ni l'époque de ſon ſupplice.

Balthazar de Fargues fut condamné par Arrêt du 27 Mars 1665, non pas à être *décapité*, comme le dit l'Auteur de l'Anecdote, mais à être pendu; non pas pour *un meurtre*, comme le dit le même Auteur, mais *pour malverſations par lui commiſes au fait de la fourniture du pain de munition par lui faite pendant plusieurs années, à la garniſon de Heſdin, & autres Troupes qui ont paſſé audit lieu.*

Il ſe qualifie *Major de Heſdin* dans dix quittances & décharges de la fourniture du pain de munition, donnée pendant treize ans, à compter de 1645, juſques & compris 1657.

Dans un acte de 1648, il eſt dit *employé dans l'Etat Major, comme Major dans le Régiment de Belle-Brune.*

On voit d'ailleurs qu'il étoit l'aſſocié des entrepreneurs des vivres; l'acte par lequel il s'aſſocie avec les ſieurs Pollard, Cazette & Jacques, au Traité général des munitions de l'année 1654, acte écrit de ſa main, eſt rapporté dans ſon procès.

Il

Il fut jugé, non pas par le Parlement, comme les titres *de Premier Président & de Procureur général*, employés dans l'Anecdote, sans aucune explication, pouvoient le faire croire, mais par une Commission siégeante à Abbeville, composée de la Sénéchaussée & Siège Présidial de cette ville, & présidée par M. de Machault, Intendant d'Amiens.

Le Procureur général pareillement établi par commission, étoit le sieur Guignerel, Avocat du Roi au même Présidial.

Le procès criminel de de Fargues étoit auparavant pendant *pardevant deux Officiers du même Présidial*, savoir le Lieutenant général & un Conseiller, comme *Subdélégués de la Chambre de Justice*, établie en 1661. Le Roi, par un Arrêt du Conseil du 18 février 1665, avoit évoqué cette affaire, & l'avoit renvoyée devant l'Intendant de la Province, & devant le Présidial entier d'Abbeville. Ainsi c'étoit une affaire totalement étrangère au Parlement, & sur laquelle le titre de premier Président ne donnoit aucune influence.

L'Arrêt condamne Balthazar de Fargues à être pendu, *enquêtes faites*, est-il dit, *par le Viguier, Juge & Lieutenant-Criminel de Nar-*

bonne, de l'extraction dudit de Fargues; ce qui n'annonce pas un Gentilhomme.

» Après les troubles de la Fronde, où » il avoit joué un rôle, l'amnistie pu» bliée, il s'étoit retiré dans sa terre, » où il vivoit tranquille, aimé & estimé » de tous ses voisins.

Dans quelle Histoire, dans quels Mémoires du temps voit-on le sieur de Fargues *jouer un rôle contre la Cour*, au milieu des troubles de la Fronde? L'Auteur parle de ce Major du Régiment de Belle-Brune, pendu pour avoir volé le pain des Troupes, comme d'un homme important. Il est évident qu'il n'a point su du tout qui étoit cet homme. Il y a preuve au Procès que de Fargues n'a cessé d'être au service du Roi & avant la Fronde, & pendant la Fronde, & après la Fronde; qu'il n'a point été condamné pour avoir servi contre le Roi, ce qu'il n'a point fait, mais pour avoir malversé & prévariqué dans son service.

» Le Comte de Guiche, le Marquis, » depuis Duc de Ludes, Vardes & Lau» zun, s'étant égarés la nuit à un retour

» de chasse, & cherchant un asyle, la » lumière qu'ils apperçurent les guida » vers le lieu d'où elle partoit, qui étoit » Courson, où ils demandèrent retraite » jusqu'au jour. De Fargues les reçut » avec joie, leur fit servir à manger & » les combla de politesses. De retour à » la Cour, ils contèrent au Roi leur » aventure, & se louèrent beaucoup de » de Fargues.

Comme le récit de l'Auteur est sans aucune date, il est impossible de dire si cette aventure de chasse s'accorde avec des époques connues, par exemple, avec le séjour que le Comte de Guiche fut obligé de faire en Lorraine, en 1662; avec le voyage de Pologne qui suivit ce séjour en Lorraine; avec la rupture qui, au retour du Comte de Guiche, ne tarda pas à éclater entre lui & le Marquis de Vardes; avec le nouveau voyage que le Comte de Guiche fut forcé de faire en Hollande, en 1664; enfin, avec tous les événemens du temps. En général, il y a lieu de soupçonner ici de l'anachronisme, quoiqu'on ne puisse le vérifier, parce qu'il manque, pour cela,

deux bases essentielles, l'époque de la prétendue partie de chasse, & celle où le sieur de Fargues fut mis sous la main de la Justice.

» A ce nom qui réveilla dans le cœur
» du Roi le ressentiment de la Fronde ;
» Comment, dit-il, ce coupable-là est
» dans le Royaume, & si près de moi ?

Ce ressentiment ne peut avoir eu lieu, puisque de Fargues n'avoit point été Frondeur, du moins dans sa conduite.

Quant à ses malversations dans l'administration des vivres, il est peu vraisemblable qu'elles fussent parvenues à Louis XIV, avant le Procès, & il est assez vraisemblable qu'il ignoroit jusqu'au nom de de Fargues.

» Il manda le premier Président de
» Lamoignon, & lui ordonna de faire
» rechercher toute la vie de de Fargues.

Voilà un ordre que Louis XIV n'a certainement point donné, voilà une commission dont le premier Président de Lamoignon ne se seroit certainement point chargé. Quel intérêt eût pu animer ainsi un grand Roi contre un particulier obscur ? D'ailleurs, soyons justes envers

les Rois comme envers les autres hommes: quand a-t-on vu Louis XIV violer ainſi par paſſion une amniſtie ſolemnelle? Oſons dire qu'il en étoit incapable.

Quant à M. de Lamoignon, quoique le moment où on tente ſi gratuitement & ſi vainement de le diffamer, ſoit peut-être le moment de le louer, contentons-nous de dire que toute ſa vie dément cette calomnieuſe Anecdote, dans laquelle il n'eſt pas poſſible de reconnoître le Magiſtrat ſenſible & courageux, qui oſa défendre, contre toutes les préventions de Louis XIV, contre toute l'animoſité de Colbert, l'infortuné Fouquet, ſon ennemi perſonnel, qu'il jugeoit coupable, mais qu'il voyoit perſécuté. Sur cette réputation de vertu qu'a laiſſée M. le premier Préſident de Lamoignon, & que ſes deſcendans regardent comme leur plus précieux héritage, nous pouvons renvoyer à tous les Mémoires du temps.

On pourroit, comme nous l'avons déja dit, & comme nous aurons encore occaſion de l'obſerver, induire du récit de l'Auteur de l'Anecdote, que M. de Lamoignon fut le Juge de de Fargues, & qu'il en eut la confiſcation, pour prix de ſa condeſcendance aux deſirs du Roi. Nous n'aurons pas de peine à perſuader,

qu'un renverſement ſi ſcandaleux & ſi indécent de toutes les Loix protectrices de l'innocence, n'étoit, ni dans les mœurs de Louis XIV, ni dans celles de M. de Lamoignon; mais, pour nous renfermer dans ce qui eſt expreſſément allégué, l'ordre donné par Louis XIV, le motif de cet ordre, les recherches faites en conſéquence par M. de Lamoignon, le réſultat de ces recherches, toute l'Anecdote, en un mot, eſt démentie par des titres formels.

» Malheureuſement, il ſe trouva cou-
» pable d'un meurtre : (les crimes n'a-
» voient pas dû être fort rares dans des
» temps de troubles.)

Encore un coup, il ne s'agiſſoit dans ſon affaire, ni de meurtre, ni de crimes, que les temps de troubles font naître; mais de malverſation dans la fourniture du pain des Troupes.

» Et le Procureur général eut ordre
» de pourſuivre l'Accuſé.

Nul autre Procureur général n'eut ordre de pourſuivre l'Accuſé, que le ſieur Guignerel, Avocat du Roi au Préſidial d'Abbeville, nommé Procureur général de la Commiſſion, & dont

à ce titre le devoir étoit de pourſuivre de Fargues; mais, en parlant ainſi ſans explication de l'ordre donné au Procureur général, après avoir parlé de l'ordre donné au premier Préſident, on donne lieu de croire que de Fargues fut jugé par le Parlement; & comme Gentilhomme, par la Grand'Chambre aſſemblée, par conſéquent par le premier Préſident, qui eut la confiſcation.

» Qui fut arrêté, condamné & déca-
» pité.

Il fut pendu.

» Malgré l'amniſtie, qui ſembloit
» avoir dû effacer tout ce qui étoit ar-
» rivé.

Il n'y avoit point d'amniſtie pour ſon crime.

» Quoiqu'il en ſoit, ſes biens furent
» confiſqués; & le Roi donna la terre
» de Courſon au premier Préſident.

Voilà l'unique fondement de toute cette Hiſtoire. Les biens de Balthazar de Fargues ayant été confiſqués par Arrêt du 27 mars 1695, les divers Seigneurs dont relevoit la terre de Courſon, formèrent des prétentions,

& réclamèrent des droits sur cette terre ; ils soutenoient que la confiscation devoit leur acquérir *les biens, terres & fiefs situés dans l'étendue de leurs Justices.* Ces Seigneurs étoient le premier Président de Lamoignon, comme ayant la Châtellenie de Mont-Lhéry ; Henri de Bullion, Comte de Fontenai ; Charles de Fitte, Seigneur de Soucy ; & Pierre Pequot, Seigneur de Saint-Maurice.

Mais l'Arrêt qui avoit condamné de Fargues portoit que, *sur les biens confisqués, il seroit fait distraction particulière, au profit du Roi, des sommes auxquelles se trouveroit monter ce qui avoit été induement pris & volé par de Fargues dans la fourniture du pain des troupes.*

Or, cette restitution qui, par sa nature, passoit avant tous les autres droits, absorboit tous les biens de de Fargues & tous les droits des contendans, même ceux du premier Président, qui étoient les plus apparens.

Le Roi, depuis long-temps, vouloit récompenser les services de M. de Lamoignon, & corriger sa fortune, qui souffroit de son désintéressement, & du fardeau d'une famille nombreuse (1). Il saisit cette occasion, & le subro-

(1) Il y avoit pour lors dix ans qu'il étoit premier Président.

gea en tous ses droits par ses Lettres du 30 juillet 1667, qui furent *registrées, tant au Parlement qu'à la Chambre des Comptes, Bureau des Finances & Chambre du Trésor. Les autres contendans jugeant alors qu'il n'y avoit plus matière à contestation*, firent, le 27 janvier 1668, avec le premier Président, une Transaction, par laquelle ils reconnurent la supériorité de ses droits, qui étoient ceux du Roi, & se désistèrent de leurs prétentions; & M. de Lamoignon, de son côté, promit de servir & de *rendre les devoirs & reconnoissances ordinaires*, pour les portions de la terre de Courson, qui relevoient de ces autres Seigneurs. M. de Lamoignon n'avoit nulle raison de s'opposer à cette libéralité du Roi qui ne coûtoit rien au peuple, & qui ne faisoit que rendre au Seigneur de Mont-Lhéry, des droits réels, mais absorbés par des droits supérieurs (2).

(2) De cet arrangement il résultoit un avantage pour les héritiers de de Fargues, puisque les restitutions auxquelles il avoit été condamné, avoient été liquidées, par des Arrêts du Conseil des 28 mai & 14 juin 1666, à une somme de cinq cents mille livres, qui se trouvoit toute employée sur la seule terre de Courson, achetée

Voilà ſur quoi toute l'Anecdote eſt bâtie. De Fargues avoit été pendu, & ſa terre avoit paſſé à M. de Lamoignon. M. de Lamoignon étoit chef du Parlement; de Fargues étoit ſon voiſin & ſon vaſſal: donc ce Magiſtrat avoit été le Juge ou le Dénonciateur de de Fargues pour avoir ſa confiſcation. De Fargues étant ainſi rendu intéreſſant, & le premier Préſident odieux, on n'eut plus qu'à orner le Roman; il fallut que de Fargues fût un Gentilhomme vivant tranquillement dans ſa terre, aimé, eſtimé de ſes voiſins, un citoyen paiſible, autrefois Frondeur, rendu maintenant au devoir & à la vertu, pas entièrement innocent (car l'imputation d'avoir fait périr un innocent eût été trop grave & trop peu vraiſemblable), mais coupable ſeulement d'un crime confondu dans la foule des crimes du temps, accuſé par les circonſtances, couvert par une amniſtie, & que le premier Préſident fit revivre pour obtenir la confiſcation de de Fargues.

Nous le demandons: Eſt-il une réputation,

---

en 1655 par ledit de Fargues, pour 7800 liv. de rentes; en ſorte que le ſurplus des biens dudit de Fargues ſe trouvoit libre de confiſcation & de reſtitution.

eſt-il une vérité hiſtorique à l'épreuve d'une telle licence de conjecturer & d'imaginer?

Finiſſons par quelques réflexions générales ſur les conſéquences de cette licence. On ne peut ſans doute ouvrir trop de portes à la vérité, ni trop lui faciliter les moyens de paroître dans tout ſon éclat, & de diſſiper tous les preſtiges. Malheur à ceux qu'elle bleſſe! Le temps, ni les intérêts particuliers ne preſcrivent point contre elles; elle eſt éternelle, & l'intérêt public eſt qu'elle ſoit connue.

Mais, par la même raiſon, la calomnie ne peut-être trop réprimée. Les Loix la puniſſent quelquefois quand elle attaque les vivans; mais on ſe la permet trop aiſément contre les morts; ſoit par malignité, ſoit par légéreté, ſoit ſur-tout par l'amour du paradoxe. Cependant, ſi on enlève aux hommes la douce aſſurance que la conſidération dont ils jouiſſent s'étendra juſqu'à leur mémoire, & les ſuivra dans la poſtérité, on ôte à la vertu un puiſſant aiguillon. D'ailleurs, ſi une diffamation poſthume ne peut toucher une cendre inſenſible, peut-elle être indifférente à ceux que les liens du ſang & de l'amitié attachent à la mémoire des morts que l'on attaque? N'eſt-

ce pas pour eux un devoir comme un intérêt de la défendre? La gloire des pères est le patrimoine des enfans. Encore un coup, l'intérêt de la vérité, mais de la vérité seule, devroit l'emporter même sur ces considérations; & il seroit juste qu'une réputation usurpée fût détruite. Mais comment vient-on, après plus d'un siècle, sans preuves, sans autorités, sans citations, sans dates, sans aucune connoissance des personnages, ni des faits, confondre, par un récit apocryphe, toutes les idées, dénaturer les caractères, & flétrir des réputations consacrées? MM. de Lamoignon sont assez heureux pour pouvoir détruire, par des titres formels, la fable qui concerne le premier Président: mais il pouvoit arriver que ces titres, qui vont être imprimés à la suite de cet écrit, comme Pièces justificatives, échappassent à leurs recherches, & restassent ensevelis dans la poussière d'un Greffe, ou dans des Archives ignorées; alors on n'auroit eu, pour repousser a calomnie, que des inductions tirées du caractère de M. de Lamoignon, & qu'une dénégation générale fondée sur le défaut absolu de preuves, ce qui suffit dans tous les Tribu-

naux de Juſtice, mais ce qui ne ſuffit pas toujours au tribunal de l'opinion.

N. B. Il nous reſte à prévenir le Public ſur un point. Les Anecdotes contenues dans le Recueil intitulé : *Pièces intéreſſantes*, *&c.* ſont, dit-on, tirées, pour la plupart, des Mémoires manuſcrits très-célèbres, & que beaucoup de perſonnes connoiſſent. Quoiqu'ils n'aient point encore été publiés, ils le ſeront ſans doute un jour, & l'Anecdote du ſieur de Fargues y reparoîtra vraiſemblablement : mais en quelque temps, & dans quelque ouvrage qu'elle reparoiſſe, elle ne reparoîtra du moins que complétement refutée d'avance par les Pièces qu'on va voir, & qui ſont dépoſées à la Bibliothèque du Roi.



JUGEMENT

DE

BALTHAZAR DE FARGUES.

Du 27 Mars 1665.

Entre le Procureur du Roi, commis par Arrêt rendu au Conseil d'État, Sa Majesté y étant, le 18 Février 1665, Demandeur & Accusateur, d'une part; & Balthazar de Fargues, prisonnier ès prisons de l'Hôtel-de-Ville d'Abbeville, Défendeur & accusé, d'autre.

Vu par Nous Louis de Machault, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, départi par Sa Majesté de la Généralite d'Amiens, pays d'Artois reconquis & places frontières de Picardie, ledit Arrêt du Conseil d'État dudit jour 18 février 1665, & Commission sur icelui du même jour, à Nous adressant, signée LOUIS,

& plus bas, PHELYPEAUX, ſcellée du grand Sceau de cire jaune, par leſquels Sa Majeſte auroit évoqué à ſoi & à ſondit Conſeil, le Procès criminel pendant contre ledit de Fargues & ſes complices, par-devant les ſieurs Papin, Lieutenant général, & d'Avreſt, Conſeiller en la Sénéchauſſée & Siège Préſidial d'Abbeville, Subdélégués de la Chambre de Juſtice, & icelui avec ſes circonſtances & dépendances, renvoyé par-devant Nous, inſtruit & jugé ſouverainement & en dernier reſſort avec les Officiers dudit Préſidial; notre Ordonnance du..... dudit mois de fevrier, par laquelle, en conſéquence du pouvoir à Nous donné par ledit Arrêt, Nous aurions commis & ſubdélégué leſdits ſieurs Papin & d'Avreſt, pour continuer ladite inſtruction ſur les pourſuites & réquiſitions du ſieur Guignerel, Avocat du Roi au même Siège, & commis par Sa Majeſté par ledit Arrêt pour faire les fonctions

de son Procureur en ladite commission; les charges & informations faites par lesdits sieurs Papin & d'Avrest en ladite qualité de Subdélégués de la Chambre de Justice, en vertu de l'Arrêt d'icelle du 15 octobre dernier, des 13, 14 & 15 janvier; le décret de prise de corps décerné sur icelles, contre ledit de Fargues & Mathurin son valet, & d'ajournement personnel contre Marie Roussel veuve, & Marie Pinte, femme du sieur de la Rivière, du 17 dudit mois; Arrêt de ladite Chambre, portant que ledit de Fargues sera transféré des prisons du Fort l'Évêque, ès prisons du Château de Ponthieu, pour son procès lui être fait & parfait par lesdits Subdélégués jusques à Sentence définitve inclusivement, sauf appel; l'interrogatoire dudit de Fargues, fait par lesdits sieurs Papin & d'Avrest, Subdélégués, portant les causes de récusation contre eux proposées, du 4 février; Sentence sur icelles,

du 5 dudit mois ; autre interrogatoire dudit accusé, dudit jour 5 ; interrogatoire de ladite Marie Roussel, du même jour 5 Février ; ampliation d'informations faites par lesdits sieurs Subdélégués, des 4, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 19, 22, 24 & dernier dudit mois de février ; autre ampliation & continuation d'informations faites par lesdits sieurs Papin & d'Avrest, nos Subdélégués, du 3 de ce présent mois de mars ; autres informations faites ès Villes de Calais, Dunkerque & Gravelines, par le sieur Féramus, Lieutenant général audit Calais, en qualité de Commissaire Subdélégué par ladite Chambre de Justice, des 14, 20, 21, 23 & 24 dudit mois de février, jointes audit procès par Ordonnance du 4 dudit mois de mars ; interrogatoires dudit accusé, faits par nosdits Subdélégués, des 2, 3, 4, 6 & jours suivans ; continuation dudit interrogatoire par Nous fait audit de Far-

gues, accusé, le 8 dudit mois; notre Ordonnance, pour récoller & confronter les témoins, du 9 du même mois; interrogatoire de ladite Pinte, détenue au lit malade, du lendemain 10; récollemens & confrontations de témoins audit accusé, des 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 & 20 dudit mois; autres informations faites à Hesdin, en vertu d'Ordonnance dudit jour 14 mars, touchant les exactions commises par ledit accusé, au bas desquelles est l'Ordonnance portant que ledit accusé sera interrogé sur les faits resultans desdites informations; interrogatoire du lendemain 15; Ordonnance dudit jour, portant que les témoins ouïs esdites informations seront récollés en leurs dépositions & confrontés audit accusé; récollemens & confrontations des 15 & 16 dudit mois; onze extraits des comptes rendus à la Chambre, de la fourniture du pain de munition pour différens quartiers des an-

nées 1645, 1646, 1647, 1649, 1650, 1653, 1654 & 1656, repréſentés audit accuſé, dont il n'auroit voulu convenir lors de ſon interrogatoire dudit jour 8 mars; traités faits au Conſeil du Roi aux particuliers y dénommés, pour la fourniture du pain de munition des Armées & Provinces pour les années 1646, 1647, 1648, 1649, 1653, 1655 & 1656, en date des 2 ſeptembre 1645, 26 ſeptembre 1646, 9 décembre 1647, 5 décembre 1648, 12 mars 1655 & 8 mars 1656, portant la qualité du grain & du bled qui devoit être employé pour la fourniture dudit pain, & à quels Officiers ledit pain devoit être délivré; aſſociation dudit accuſé au traité général des munitions de l'année 1654, avec les ſieurs Pollard, Cazette & Jacques, écrit de ſa main, du 21 Juin de ladite année, au bas duquel eſt ſa quittance en forme de compte, fait avec ledit ſieur Pollard du dernier novembre 1657, re-

connue par ledit accusé; acquit de sept mille rations pour le Régiment de la Tour-Roquelaure, par lui baillées au sieur Jacques, par lequel il promet lui faire bailler la décharge du Commandant dudit Régiment, ledit acquit du 13 octobre 1652, représenté avec ledit traité & association, & reconnus ledit jour 8 mars; dix quittances & décharges de la fourniture du pain de munition, baillées par ledit de Fargues, comme Major de Hesdin, des 19 juin 1646, dernier janvier 1647, dernier mars 1648, dernier décembre 1649, 30 octobre 1650, dernier décembre 1654, dernier juin 1655 & 30 juin 1657, tirés de ladite Chambre des Comptes, & à lui représentés suivant le procès-verbal du 20 mars, portant la dénégation de son seing; Ordonnance du 21 dudit mois, portant que lesdites décharges seront vérifiées par-devant deux Notaires & deux Écrivains nommés d'Office;

procès-verbal de vérification du même jour; dix-neuf autres quittances & décharges de ladite fourniture, baillées par ledit accusé, & par lui soussignées, des 19 mars & 11........ 1646, dernier avril & dernier octobre 1647, dernier décembre 1649, 15 novembre & dernier décembre 1650, dernier novembre 1655, dernier mars & décembre 1657, à lui représentées le 24, & vérifiées pour être souscrites de sa main par les mêmes experts, par acte du 25 mars; copie d'un compte rendu à la Chambre, de la solde de la garnison de Hesdin pour l'année 1648, par lequel ledit de Fargues est employé dans l'État-Major, comme Major dans le Régiment de Bellebrune; compte du revenant-bon audit sieur de Bellebrune, entre le sieur Levasseur & ladite Pinte de 1665; enquête faite par le Viguier, Juge & Lieutenant-criminel de Narbonne, de l'extraction, vie & mœurs dudit de Fargues; Con-

clusions définitives du Procureur du Roi, auquel le tout a été communiqué ; & après que ledit de Fargues, prisonnier & accusé, a été mené & conduit en la Chambre du Conseil de la Sénéchaussée & Siège présidial d'Abbeville, & qu'il a été ouï & interrogé sur la sellette : Nous, par Jugement souverain & en dernier ressort, de l'avis des sieurs Officiers de ladite Sénéchaussée & Siège Présidial d'Abbeville, assemblés en ladite Chambre du Conseil, au nombre de seize, avons déclaré & declarons ledit de Fargues duement atteint & convaincu des crimes de péculat, larcins, faussetés, abus & malversations par lui commises au fait de la fourniture du pain de munition par lui faite pendant plusieurs années à la garnison de Hesdin & autres Troupes qui ont passé audit lieu ; pour réparation desquels, nous l'avons condamne & condamnons à être pendu & étranglé à une potence qui sera, pour

cet effet, dressée en la Place du Marché de cette Ville; avons déclaré tous & chacun ses biens acquis & confisqués au Roi, sur lesquels sera néanmoins fait distraction particulière au profit de Sa Majesté, des sommes auxquelles se trouvera monter ce qui a été induement pris & volé par ledit de Fargues dans ladite fourniture, *suivant la liquidation qui en sera faite par le Commissaire à ce député, & en outre de la somme de trois mille livres, applicable en œuvres pies, & de celle de deux mille livres aux réparations du Palais dudit Siège; comme aussi des frais du procès. Fait & arrêté en la Chambre du Conseil, le vingt-septième mars mil six cent soixante-cinq. Collationné & signé, CHENUDEAU, avec paraphe. Et au bas, Greffier des Commissions de mondit sieur DEMACHAULT.*

Collationné à l'original en parchemin;

par les Notaires au Châtelet de Paris, soussignés, ce fait rendu, le cinquième jour de novembre mil six cent soixante-dix-neuf. Signé, SYMONNET & GALLOIS, Notaires, avec paraphe.

Collationné par les Conseillers du Roi, Notaires au Châtelet de Paris, soussignés, ce jourd'hui douze mars mil sept cent quatre-vingt-un, sur pareille copie, représentée & rendue.

HAMEL, ARNAUD.



TRANSACTION.

TRANSACTION.

FURENT présens en leurs personnes, haut & puissant Seigneur, Messire Guillaume de Lamoignon, Chevalier, Seigneur de Baville, Baron de Saint-Yon, Boissy & autres lieux, Conseiller ordinaire du Roi en tous ses Conseils, premier Président en sa Cour du Parlement, demeurant en son Hôtel en la Cour du Palais, Paroisse de la Sainte-Chapelle basse; d'une part.

Messire Henri de Bullion, Comte de Fontenay, Conseiller du Roi en ses Conseils, & en sadite Cour de Parlement, demeurant rue Haute-Feuille, Paroisse S. Benoît;

Messire Charles de Fitte, Chevalier, Seigneur de Soucy, & autres lieux demeurant au Château dudit Soucy, étant de présent à Paris, logé rue Saint-

de leurs Justices ; savoir, de la part dudit sieur de Fontenay, du fief de Sainte-Catherine, avec droit de haute, moyenne & basse Justice, & neuf liv. de rente, dont ladite terre & Comté de Fontenay sont chargés pour soulte d'échange fait autrefois entre les auteurs & Seigneurs desdites terres ; de la part dudit sieur de Soucy, la quantité de dix-sept arpens ou environ en plusieurs pièces, tant en terres labourables, que bois & broussailles ; vingt-six livres dix sols & deux chapons de rente, dus par Pierre Gasselin, à la Roussière ; vingt livres, faisant moitié de quarante liv. de rente, dues par Claude Gasselin au même lieu ; trois livres douze sols de rente, dus par François Guinechart, & neuf livres, aussi de rente, dues par les héritiers Craillet, trois livres dues par la veuve Jacques Brasey ; & à l'égard dudit sieur de Saint-Maurice, une pièce de sept quartiers de près,

ſituée dans la Prairie de Saint-Maurice, proche le moulin de Folleville ; une autre pièce d'un quartier & demi de pré en la prairie de Vaurevoul, & la quantité de vingt-huit arpens de terres labourables en plusieurs pieces, & dépendans de la ferme de Moutlon : desquelles terres, prés & rentes, lesdits ſieurs de Fontenay, de Soucy & de Saint-Maurice avoient pris poſſeſſion, comme en ayant droit par ladite confiſcation ; ſoutenant par ledit Seigneur premier Préſident, au contraire, que leſdits Seigneurs ne pouvoient rien prétendre en ladite confiſcation, que le Roi, dont il avoit le droit, ne fût payé auparavant de la ſomme de trois cent cinquante mille livres, à laquelle ſe trouvent monter les reſtitutions dont ledit de Fargues eſt tenu, ſuivant ledit Jugement du Préſidial d'Abbeville, & Arrêt du Conſeil du 27 mars 1665, 28 mai & 14 *juin* 1666, & *de*

la somme de cent cinquante mille liv. de taxe ordonnée par la Chambre de Justice, lesquelles sommes absorboient pareillement tous les biens, dont la confiscation étoit acquise au Seigneur premier Président, à cause de sa Justice de Baville & de la Châtellenie de Mont-Lhéry dont il jouit, si le Roi n'avoit eu la bonté de le subroger en ses droits par ses Lettres-Patentes du mois de juillet 1667, *vérifiées, tant au Parlement, qu'en la Chambre des Comptes, Bureau de France, Chambre du Trésor, & qu'ainsi il n'y avoit pas matière de contestation entre les Parties; & d'ailleurs que ledit sieur de Fontenay ne pouvoit prétendre aucune confiscation sur ledit fief de Sainte-Catherine, qui a droit de haute, moyenne & basse Justice, & dont ledit sieur de Fontenay n'a que la mouvance, laquelle n'emporte aucune confiscation: & pour se régler par lesdites Parties sur ces*

demeurent entiers ; & promettant le Seigneur de Lamoignon de leur en rendre les devoirs & reconnoissances ordinaires. Car ainsi est accordé entre les Parties, promettant, obligeant chacun en droit soi, renonçant. Fait & passé à Paris, ès maisons des Parties, & pour les sieurs Avocats, en la Salle du Palais, le vingt-troisième jour de janvier, avant midi, l'an mil six cent soixante-huit ; & ont les Parties & lesdits sieurs Avocats, signé la présente minute.

Signé DE LAMOIGNON, DE FITTE, DE BULLION, PECQUOT, AUZANET DE MONTHOLON, ROBERT, *avec* DESPRIÉE & GALLOIS, *Notaires, avec paraphe.*

Scellé lesd. jour & an. Reçu ix sols.]

» *L'an mil sept cent quatre-vingt-un,*
» *le six mars, collation des présentes a*
» *été faite par les Notaires à Paris,*
» *soussignés, sur leur minute, étant en*

» *la possession de Me. Jourdain, l'un*
» *desdits Notaires, comme successeur aux*
» *Office & Pratique de Me. Toupet,*
» *qui l'étoit de Me. Caillet, successeur*
» *dudit Me. Gallois.* »
Rayé huit mots comme nuls.

BIVREN, JOURDAIN.

Fin du premier Volume.

